





Rapport d'exécution de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi

- 1er trimestre 2021
- -Région Grand-Est
- -Département du Bas-Rhin
- -Département du Haut-Rhin

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté repose sur une mise en œuvre à partir des territoires, en appui de la gouvernance nationale dont elle fait l'objet. La contractualisation exigeante entre l'Etat et les départements lancée le 21 février 2019 en constitue un levier essentiel.

Cette contractualisation a débuté par un processus de conventionnement qui s'est déroulé en 2019. L'année 2020 a été l'occasion de procéder à une première évaluation de la mise en œuvre des actions de la contractualisation qui a conditionné le versement des crédits de la contractualisation pour 2020. Le présent rapport d'exécution doit permettre, pour l'année 2021, une nouvelle période d'évaluation des actions contractualisées.

Le rapport a pour but de rendre compte de l'exécution des crédits versés au titre de la convention signée par le préfet de département et le président du conseil départemental. A l'aune des fichesactions annexées à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, le rapport rappelle succinctement, action par action, les engagements et le cadre financier initial, rend compte de son exécution et des résultats atteints.

Ce rapport présente conjointement les contractualisations Etat/Département du Bas-Rhin et Etat/Département du Haut-Rhin, qui forment depuis le 1^{er} janvier 2021 la Collectivité Européenne d'Alsace et s'engagent désormais ensemble dans la lutte contre la pauvreté.

Les départements qui ont fait le choix de conserver le calendrier initial de la contractualisation doivent délibérer au plus tard le 31 mars 2021 sur ce rapport d'exécution qu'ils transmettront aux préfets de région et préfets de département pour analyse en vue de la délégation des crédits pour l'année 2021. Les départements ayant pris en compte le report du calendrier, doivent délibérer au plus tard le 30 juin 2021.







Introduction

La France s'est dotée en septembre 2018 d'une Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté articulée autour de deux axes majeurs : l'action dès le plus jeune âge pour éviter une reproduction sociale de la pauvreté, et une sortie de la pauvreté par la formation et l'accompagnement vers l'emploi.

Pour faire vivre cette stratégie, deux conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi ont été signées par les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin avec l'Etat, qui reposent sur trois axes d'intervention identiques :

- Accompagner l'accès à la majorité pour les jeunes les plus fragiles, pour préparer l'accès à l'autonomie des jeunes et éviter les ruptures ;
- Accompagner l'accès aux droits et garantir à chacun « un pouvoir vivre » réel, pour permettre à tous l'accès aux besoins fondamentaux que sont le logement, la nourriture et la santé ;
- Accompagner vers et dans l'emploi, pour sortir d'un système de solidarité qui compense les difficultés sociales et passer à un système qui les prévient et ainsi donner à chacun une autonomie de droits et de faits, un sentiment d'utilité et de reconnaissance sociale, une place dans la société et dans l'emploi et des perspectives.

Afin d'agir dans ces différents champs, un certain nombre d'actions ont été inscrites dans chacune des conventions, 32 au total.

- 14 actions obligatoires sont inscrites dans le socle commun d'engagements des deux Départements;
- 3 actions cofinancées ont été proposées pour le Département du Bas-Rhin ;
- 15 actions sont à l'initiative des deux Départements.

Les Conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi ont constitué pour les Départements une opportunité de repenser leurs modes d'action auprès des plus précaires en adoptant une approche d'investissement social. S'il est indispensable d'accompagner les publics qui sont aujourd'hui en situation de pauvreté, l'impératif de la prévention a été rappelé : les jeunes d'aujourd'hui ne doivent pas devenir les pauvres de demain. En outre, ces conventions contribuent à garantir une certaine équité nationale d'accompagnement des publics en situation de précarité.

Au-delà de la pauvreté qui se base sur un critère financier, il est indispensable de considérer les situations de précarité dans leur globalité. La précarité, que l'on peut définir comme une situation d'accumulation de problématiques, entraine une situation de fragilité ou de vulnérabilité qui bien souvent faire basculer la personne touchée dans une situation de pauvreté.

Traditionnellement, ce sont les jeunes sans diplôme et les familles monoparentales qui sont les plus exposées à la précarité et le non-recours aux droits constitue un facteur important de leur précarisation. C'est le facteur de l'isolement relationnel qui joue le plus sensiblement sur le processus de précarisation. En effet, l'éloignement du milieu d'origine et la rupture des liens familiaux ou conjugaux provoquent une fragilisation de la personne qui, ne pouvant pas faire appel à des solidarités de type privées leur apportant soutien et protection, ne parvient pas à éviter le basculement dans la grande précarité. Cet isolement s'exprime par la marginalisation de ces personnes et des situations d'endettement notamment.







2020 est une année particulière dans cette stratégie triennale. Outre qu'il s'agit de la première année « en rythme de croisière » des conventions, elle a été marquée par une situation sanitaire inédite et un contexte économique et social défavorables, qui renforcent le besoin d'associer toutes les forces vives sur le sujet de la lutte contre la pauvreté et la précarité. Les plus vulnérables sont particulièrement exposés aux conséquences de la crise sanitaire et ont subi de plein fouet les effets du confinement sur différents aspects : l'accès à l'alimentation, les conséquences de la fracture numérique, les difficultés à assurer une continuité pédagogique à la maison pour les enfants, les conditions d'hébergement des plus démunis, la hausse des prix de certains biens de consommation, l'augmentation des dépenses liées au confinement en sont des exemples. La crise sanitaire de la Covid-19 a produit de forts impacts sur la pauvreté dont les répercussions ne se mesurent pas encore pleinement aujourd'hui. Il existe néanmoins un risque d'effet domino. Les services sociaux voient peu à peu des personnes jusqu'alors épargnées par la pauvreté qui y basculent, souvent suite à la perte d'un emploi, et des catégories déjà fragilisées avant la crise, qui « survivaient », qui tombent dans la grande pauvreté.

Face à l'enjeu fondamental de lutter contre la pauvreté, renforcé par la survenance de cette crise qui impacte profondément notre modèle social et économique, les Départements, en tant que chefs de file de l'action sociale, ont fait de cette lutte une priorité absolue. En prenant appui sur leurs moyens d'agir traditionnels (Plan Départemental et appels à projets pour l'Emploi et l'Inclusion, Plan Départemental d'Action Sociale de Proximité, Plan d'actions enfance, jeunesse, famille) et qui ont pu être adaptés aux besoins en faisant preuve de souplesse et d'innovation, les Départements ont su démontrer leur capacité de répondre à l'urgence tant sanitaire que sociale.

Pour compléter ces moyens habituels d'agir, le Département du Bas-Rhin s'est doté en 2020 d'un Plan d'urgence d'une enveloppe de 200 millions d'euros, un Plan Marshall des circuits courts, à destination des acteurs économiques bas-rhinois. Ce fonds économique, mobilisable pour des acteurs publics et privés a permis de résister à la crise et de jouer un rôle d'amortisseur social qui a agi contre le chômage, la précarité et la pauvreté. Son objectif premier était d'amortir au maximum la crise économique et sociale qui en résultait, en valorisant également les filières locales alsaciennes.

Ce Plan s'est traduit par un soutien renforcé aux établissements sociaux et médico-sociaux, auxquels 250 000 masques et près de 3 000 litres de solution hydroalcoolique ont pu être fournis chaque semaine au plus fort de la crise sanitaire. Des tablettes numériques ont également été fournies pour que le contact avec les familles des résidents puisse être maintenu. Les associations ont également été soutenues au travers de ce plan par un fonds de 3,85 millions d'euros et une aide individuelle pouvant atteindre 1 500 euros par association dont la crise avait bouleversé l'équilibre financier. 1,2 millions d'euros supplémentaires ont en outre été mobilisés pour soutenir les associations qui ont suivi des pertes de recettes ou des surcoûts. Enfin, des chèques vacances ont été attribués à 64 000 familles bas-rhinoises. A utiliser prioritairement en Alsace, ce sont jusqu'à 10 millions d'euros qui ont ainsi été mobilisés par le Département pour soutenir les ménages les plus fragiles et permettre aux enfants de bénéficier de sorties culturelles, éducatives et de loisirs tout au long de la période estivale, tout en soutenant l'économie alsacienne.

Le Département du Haut-Rhin s'est également engagé au travers de ses plans d'urgence « Territoire Actif et Solidaire » qui ont permis de mobiliser 120 millions d'euros à destination des acteurs locaux. L'accompagnement des personnes fragiles s'est traduit par la mise en place d'un fonds de soutien destiné à l'achat d'équipements en matériel médical et paramédical pour les EHPAD et les services d'aides à domicile, mais aussi par un fonds alsacien d'urgence pour les associations, doté de 2 millions d'euros, créé pour accorder des aides départementales exceptionnelles aux partenaires de solidarité et de l'insertion. Un soutien a ainsi pu être apporté particulièrement aux épiceries sociales et restaurants sociaux afin d'agir sur les besoins fondamentaux des personnes les plus fragilisées par la crise, et une action de soutien au secteur associatif a également permis de créer 100 « jobs d'été







solidaires » à destination des 18 à 25 ans. Les jeunes sont en effet les premiers touchés par la précarité et les conséquences sociales de la crise sanitaire sont nombreuses : pertes de revenus, difficulté à trouver un emploi saisonnier, une alternance ou un premier emploi pérenne. Ils sont confrontés à des difficultés accrues pour entrer dans le monde du travail lorsqu'ils ne bénéficient pas de relais familiaux ou d'un réseau suffisant. Ce dispositif a permis d'apporter un soutien financier bienvenu à ces jeunes, mais aussi de leur offrir une expérience humaine et professionnelle avec la possibilité de trouver un travail rémunéré pendant la période estivale, tout en effectuant des missions à haute valeur sociale, puisque les emplois créés ont été destinés à des associations œuvrant dans les champs de l'insertion, de l'aide alimentaire et de l'éducation à l'environnement.

Enfin, l'Etat, la CAF et le Département du Haut-Rhin ont signé une charte des engagements réciproques pour l'année 2020, au titre de laquelle ils s'engagent à s'inscrire dans une démarche commune pour conjuguer au mieux leurs efforts, affirmer des engagements réciproques forts et dépasser le cadre fixé par la convention sur les thématiques particulières de l'accès au logement des jeunes de 18 à 25 ans ainsi que sur l'accès aux droits des jeunes. La question de l'insertion des bénéficiaires du RSA, qui constitue un enjeu également partagé dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, fait déjà l'objet d'actions partenariales innovantes et volontaristes développées avec la CAF par ailleurs.

Sur le plan national, les dispositifs d'aides gouvernementales sont venus renforcer le soutien apporté aux ménages les plus précaires ou les plus touchés par la crise. Néanmoins ils ne permettent pas de répondre à l'ensemble des besoins recensés en matière de lutte contre la pauvreté. Le plan de relance adopté par le Gouvernement, qui doit permettre d'éviter des entrées massives dans la pauvreté, concerne par ailleurs peu les personnes se trouvant déjà dans des situations précaires ou de pauvreté. Les conventions de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi apparaissent donc comme un outil complémentaire du plan de relance pour tenter de limiter les effets d'une crise sans précédent.

Le Premier ministre Jean Castex a indiqué en juillet 2020 dans son discours de politique générale que la stratégie serait poursuivie et amplifiée « en fonction de l'évolution de la conjoncture ». Les résultats présentés dans ce rapport ont été bousculés par le contexte particulier que nous avons rencontré. Mais ils permettent aussi de démontrer que les Départements se sont fortement engagés et ont fait preuve d'une adaptabilité et d'une innovation qui se sont révélées cruciales pour lutter contre les effets sociaux de la crise.

2021 se traduira par une poursuite de cette dynamique ambitieuse. Toujours contrainte par la crise sanitaire, la nouvelle Collectivité européenne d'Alsace souhaite s'appuyer sur les opportunités locales pour lutter contre la pauvreté. Outre la poursuite des objectifs fixés par la convention de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, il s'agit désormais de proposer des solutions concrètes à l'ensemble des alsaciens qui souffrent des effets de la crise économique et sociale sans précédent dans laquelle nous sommes entrés.

De nouvelles idées ont d'ores et déjà été mises en œuvre en ce sens pour soutenir les publics les plus fragiles : jobs d'hiver à destination des étudiants, mise en place d'un standard téléphonique pour assurer la prise de rendez-vous de vaccination par les personnes âgées, mobilisation pour l'emploi au travers du déploiement complet du SPIE dans la partie Nord de la collectivité... 2021 sera également une année de transition et de rapprochement des objectifs des deux conventions.

C'est une année ambitieuse, au terme de laquelle une ligne directrice unique sera construite avec les services de l'Etat, afin que la lutte contre la pauvreté et la précarité recouvre des réalités identiques du Nord au Sud de l'Alsace dès 2022.







Table des matières

Kap	port d'	execution du Bas-Rhin	8
1.	Mesu	rres socle	9
1	L.1. F	Prévenir toute « sortie sèche » pour les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance (A:	SE).9
	1.1.1.	. Ancrer le projet d'insertion dans le projet pour l'enfant (PPE)	9
	1.1.2.	Développer le logement accompagné pour les jeunes sortants de l'ASE	12
	pris e	tion FAPI 3.S: Le développement du logement accompagné pour des publics cibles no en charge dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et ergement des Personnes Défavorisées (jeunes majeurs étrangers)	
		tion FAPI 4.S L'accompagnement des jeunes majeurs sortant de l'Aide Sociale à l'Enfai l'accès au logement	
	1.1.3.	Donner les clés de l'autonomie aux jeunes accueillis à l'ASE	22
		tion FAPI 5.E La formation et la mise en emploi des publics ciblés prioritaires (les jeune les jeunes bénéficiaires du RSA, dont les réfugiés)	
		tion FAPI 7.E La lutte contre le décrochage scolaire : offrir davantage de chances (action par Unis-cité)	
S	Synthès	e financière de l'axe socle portant sur les mesures enfance	32
1	L.2. F	Renforcer les compétences des travailleurs sociaux	33
	1.2.1. accue	Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles – Premier eil social inconditionnel de proximité	
	1.2.2. parco	Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles – Référenteurs 40	t de
	1.2.3.	La formation des travailleurs sociaux	44
	•	e financière de l'axe socle portant sur la refonte et la revalorisation du travail social au de toutes les familles	
1	L.3. I	Insertion des allocataires du revenu de solidarité active	48
		Insertion des allocataires du revenu de solidarité active – Orientation et parcours ataires du revenu de solidarité active	
	1.3.2.	. Insertion des allocataires du revenu de solidarité active – Garantie d'activité	65
		tion FAPI 9.E La préparation ultime à l'accès à l'emploi, par l'acquisition des bases des rs-être nécessaires pour réussir son recrutement	
	Ex-ac	tion FAPI 10.P Le BAFA, une première et nécessaire action qualifiante (AROEVEN)	90
	en str	tion FAPI 11.P Le renforcement de l'accès à la formation et à l'employabilité des salari ructure d'insertion par l'activité économique, en partenariat avec l'Union Régionale AE)	
	Ex-ac	tion FAPI 14.0 Pluches solidaires : un support dans les cuisines des restaurants scolair ollèges pour des travaux d'épluchage par des Bénéficiaires du RSA	es







	-	èse financière de l'axe socle portant sur les mesures visant à renforcer l'accompagnemen énéficiaires du RSA	
2.		sures à l'initiative du Département	
	2.1.	Renforcer les outils d'accompagnement du parcours des personnes	
		action FAPI 8.E Le pied à l'étrier à travers la participation à des ateliers d'engagement	
		yenyen	112
	2.2.	Plateforme de mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi « Job connexion ».	116
	2.3.	Parentalité	121
	Synthè	èse financière des actions cofinancées	124
3.	Acti	ons d'inclusion sociale	125
	3.1.	Coordination des acteurs – CLSMS	125
	3.2.	Démarche d'inclusion numérique pour éviter les ruptures – l'écrivain public numérique	127
	Ex-a	action FAPI 1.S Accompagnement à l'autonomie numérique	135
	3.3.	Favoriser l'inclusion des plus fragiles et l'accès aux besoins fondamentaux (logement,	
	nourrit	ture, santé)	138
	3.3.	,	
	3.3.2		
	3.3.3	3. Bilans de santé territorialisés	147
	3.4.	Renforcer l'attractivité et la reconnaissance des métiers sociaux et médico-sociaux	149
		action FAPI 5.E La maitrise de la langue française pour accéder à des métiers en tension RMA)	155
	Ех-а	action FAPI 6.E La maitrise de la langue française (plateforme départementale GIP-FCIP) .	159
	3.5.	Renforcer le suivi du parcours des personnes	162
	3.6.	Mise en place d'une équipe spécialisée pour les « ménages à droits incomplets »	166
	3.7.	Création d'une équipe mobile santé précarité	170
	Ex-a	action FAPI 2.S Le dispositif LOGIPSY	175
	Synthè	èse financière des actions d'inclusion sociale	179
Ra	apport (d'exécution du Haut-Rhin	181
1.	Mes	sures socle	182
	1.1.	Prévenir toute « sortie sèche » pour les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance (ASI 182	E)
	1.1.	1. Pour une structuration des dispositifs de préparation à l'autonomie	182
	1.2.	Les PAEJ comme lieu d'ancrage pour les jeunes de l'ASE	186
	1.3.	Poursuite des actions et innovation en matière de logement des jeunes	188
	Indicat	teurs de suivi relatifs aux actions 1, 2, 3	190
	Synthè	èse financière de l'axe socle portant sur les mesures enfance	191







	2.1 social i	Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles – Premier accuei inconditionnel de proximité	
	3.1 œuvre	Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles – Pour la mise er des référents de parcours	
	•	ese financière de l'axe socle portant sur la refonte et la revalorisation du travail social au e de toutes les familles	200
	4.1 des Br	Pour la stabilisation de la bonne performance en matière de suivi de parcours et d'insert	
	5.1	Vers un renforcement de l'accompagnement des BrSa par la création de nouvelles action 204	ns
	5.2	La mobilité au service de l'emploi	207
	5.3	Conseillers relais entreprises	210
	5.4	Action de parrainage	213
	5.5	Ambassadeurs du bénévolat	215
	5.6	Job d'été	218
	•	ese financière de l'axe socle portant sur les mesures visant à renforcement mpagnement des BRSA	220
6	Mes	sures à l'initiative du département	221
	Action	1 : Accompagnement à l'autonomie des jeunes majeurs	221
	Action	2 : Hébergement renforcé des jeunes majeurs	223
	Action	3 : Aide exceptionnelle aux épiceries sociales et restaurants sociaux	225
	Synthè	ese financière de l'axe portant sur les initiatives départementales	227
C	ONCLUS	SION	228
Α	NNEXES	BUDGETAIRES	233
	Synthè	ese financière globale du volet de contractualisation Etat/ Bas-Rhin	233
	Synthè	ese financière globale du volet de contractualisation Etat/ Haut-Rhin	235
	Synthè	ese financière des anciennes actions FAPI (concerne uniquement le rapport du Bas-Rhin)	237







Rapport d'exécution du Bas-Rhin







1. Mesures socle

1.1. Prévenir toute « sortie sèche » pour les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance (ASE)

1.1.1. Ancrer le projet d'insertion dans le projet pour l'enfant (PPE)

Description de l'action

Recruter au Service de Protection de l'Enfance un chargé de mission préparation à l'autonomie des jeunes de l'ASE qui aura pour mission de :

- Proposer aux équipes territoriales, aux établissements ASE et assistants familiaux des outils (guide pratique "accès à la majorité", outil d'auto-évaluation de l'autonomie...) et temps d'échanges pour améliorer l'anticipation du passage à la majorité dès 16 ans et renforcer la préparation de l'apprentissage à l'autonomie.
- Développer, pour les jeunes dès 16-17 ans, des rendez-vous de l'autonomie et un parcours d'ateliers animés en interne ou par des partenaires sur des thématiques diverses.
- Contribuer à la mise en œuvre du plan d'actions enfance, jeunesse, famille et de son enjeu 5 « des jeunes autonomes et confiants dans l'avenir pour de futurs adultes responsables.

Date de mise en place de l'action

- Lancement du recrutement en juin 2019
- Actions collectives fin 2019 début 2020
- Travail sur les outils premier semestre 2020

Partenaires et co-financeurs

Pas de partenaires

Durée de l'action

3 ans

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Part Etat = 20 000€

Part CD = 20 000€

Budget exécuté au 31/12/2020

40 000 € pour le financement du poste de chargé de mission préparation à l'autonomie des jeunes de l'ASE







Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation du Département en 2018	Résultat du Département en 2019	Résultat du Département en 2020	Justification des écarts le cas échéant
	Seul indicateur ETAT : Nombre de jeunes devenus majeurs dans l'année (jeunes confiés à l'ASE)	Au 31/12/18, 389 enfants nés en 2001 dans le département	Au 31/12/19, 426 enfants nés en 2002 dans le département (+9,5%)	Au 31/12/2020 406	Arrivée massive de MNA depuis mi-2016 qui deviennent aujourd'hui majeurs
Action 1.1.1 Ancrer le projet d'insertion dans le Projet Pour l'Enfant (PPE)	Nombre d'actions d'information à l'attention des équipes territoriales ASE, établissements ASE et assistants familiaux	0	1 réunion de l'ensemble des établissements ASE sur les enjeux de la préparation à la majorité et les avancées	3 réunions d'informations collectives mensuelles à destination des professionnels et des jeunes au cours du 1er trimestre 2020 (suspendu ensuite avec le contexte sanitaire)	
	Part des PPE intégrant le volet préparation du projet d'accès à l'autonomie (à partir de 17 ans)	0	0	0	Pour l'heure, le PPE est expérimenté sur les situations des enfants accueillis chez les Assfam; les établissements ne le pratiquent pas encore; or, ce sont eux qui accueillent le plus de grands adolescents







Bilan d'exécution

Le recrutement d'un chargé de mission préparation à l'autonomie des jeunes de l'ASE a été lancé en mai 2019 sur la base d'une fiche de poste décrivant ses missions et les objectifs du poste. Une candidate - Madame MEGAT - a été retenue dès juin 2019.

Début janvier 2020, un professionnel a été recruté et a pris effectivement le poste de travailleur social accompagnement précédemment occupé par Madame MEGAT, permettant ainsi à cette dernière de prendre ses fonctions de chargée de mission.

Lila MEGAT intervient notamment auprès des équipes en charge du suivi des mineurs afin de recenser le nombre de jeunes devenant majeurs dans l'année. Elle propose à ces mêmes équipes, en présence du jeune concerné, de dresser un état des lieux sur les indispensables de la majorité (documents d'identité, compte bancaire, reconnaissance handicap et demande de mise sous protection le cas échéant etc.). Un projet de préparation à la majorité est alors élaboré et les pistes de travail engagées (demande de contrat jeune majeur, activation du droit commun, etc.).

Lila MEGAT apporte également ses connaissances et ses contacts relais lors de la commission jeunes majeurs. Elle intervient, lorsque cela est nécessaire, auprès des partenaires pour travailler la sortie du dispositif jeunes majeurs. Pour optimiser la gestion des flux, et en lien avec l'ODPE, elle est garante d'outils de recensement et d'indicateurs permettant, à terme, l'établissement de données comparatives.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

En fonction de l'évolution du contexte sanitaire :

- réunions d'information des cadres de la DASE Nord sur le dispositif préparation à la majorité et jeunes majeurs ;
- mise en place de permanences dans les établissements de la protection de l'enfance à destination des jeunes à partir de 16 ans qui y sont placés ;
- mise en place de permanences dans les UTAMS EMS à destination des jeunes âgés à partir de 16 ans accueillis au sein des ASFAM ;
- travail sur les outils ;
- mise en œuvre des rendez-vous des droits pour les jeunes avec la CAF, la CPAM et le CROUS.





1.1.2. Développer le logement accompagné pour les jeunes sortants de l'ASE

Description de l'action

Développer du logement accompagné pour des publics cibles –les jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance- pris ou non en charge dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées, particulièrement les jeunes majeurs ex-MNA en attente de régularisation administrative ; l'intermédiation locative sera privilégiée.

Date de mise en place de l'action

Juillet 2019 : extension du projet VIA et discussion autour du développement de l'IML jeunes sortant d'ASE

Partenaires et co-financeurs

- 162 000 € pour 15 places dans le dispositif VIA financés dans le cadre du FAPI depuis juillet 2018.
- 96 000 € pour 9 places supplémentaires dans le dispositif VIA.
- Participation financière du jeune lui-même.
- Financement de 50 mesures IML par l'État DDDCS (en 2019).

Durée de l'action

Sans limitation

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

96 000 €/an pour 9 places supplémentaires dans le dispositif VIA

Pour la totalité de l'Action 1-1 : prévenir les sorties sèches de l'ASE

Part Etat = 155 000€ + 35 700 € (avenant ASE)

Part CD = 155 000€

Budget global = 345 700 €

Budget exécuté

Au 31/12/2020 ou au 30/06/2021

Dépenses exécutées par le département =

Dépenses reportées par le département =

310 000 € (places effectives en année pleine en 2020).

- 96 000 € pour 9 places supplémentaires
- 365 988 € pour 35 places complémentaires au Foyer Notre Dame à compter de mars 2020. 8 places ont été créées dès mars 2020, les autres le seront en 2021. Somme engagée : 83 654,4 €

Total : 179 654,4 €







En parallèle :

- Mars 2019: ouverture progressive des 60 places JIL d'intermédiation locative porté par l'Etage fléchées sur le public cible des sortants d'ASE (intermédiation locative en appartement partagé pour jeunes sortant d'ASE avec des moyens de subsistance): environ 20 places occupées, autres logements à capter et ouvrir en 2020
- Fin 2019 : validation des projets d'intermédiation locative du FND (20 places) en bail glissant et de l'ARSEA (60 places) principalement en appartements partagés; ouverture progressive de places courant 2020

Avenant n°1 à la convention : financement complémentaire de l'Etat de 35 700 € en 2019 pour cofinancer les 19 places en résidence jeunes travailleurs (coût total 310 000€/an).

Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation du Département en 2018	Résultat du Département en 2019	Résultat du Département au 31 déc. 2020
Action 1.1.2 Développer le logement accompagné pour les	Indicateur Etat: nb de jeunes avec un logement stable	157 Contrats Jeune Majeur Insertion en cours avec hébergement ASE + 15 places VIA = 172	222 Contrats Jeune Majeur Insertion en cours avec hébergement ASE (+41%) 323 jeunes ont bénéficié d'un CJMI au cours de l'année, dont 300 avec hébergement	289 Contrats Jeune Majeur Insertion (CJMI) en cours avec hébergement ASE (+30%)
jeunes sortants de l'ASE	Indicateur Etat: nombre de jeunes pris en charge dans le cadre du référentiel	164 Contrats Jeune Majeur Insertion en cours + 15 places VIA = 179	227 Contrats Jeune Majeur Insertion en cours (avec hébergement pour 97% d'entre eux); 300 jeunes ont bénéficié d'un CJMI au cours de l'année avec hébergement + 38 jeunes en IML + 24 jeunes au VIA = 362 jeunes En moyenne, 73% des JM obtiennent un CJM	305 CJMI dont 289 APJM et 16 AJA (Allocation Jeune Autonome), soit 95% avec hébergement ASE
	Dispositif VIA : nombre	Sur 6 mois de fonctionnement,	Sur un an (juillet 2018/juillet 2019),	Pour 2020







Asking 4.4.2	de jeunes accompagnés par an	16 jeunes accueillis (sur 15 places)	17 jeunes accueillis (sur 15 places)	32 jeunes différents accueillis sur 24 places
Action 1.1.2 Développer le logement accompagné pour les jeunes sortants de l'ASE	Dispositif VIA : nombre de places en logement accompagné	15 places VIA + 119 places ASE majeurs = 134 places + Environ 40 JM maintenus sur places mineurs	24 places VIA + 119 places ASE majeurs = 143 places + environ 80 JM maintenus sur places mineurs Soit + 49 places (+28%)	24 places VIA + 124 places ASE majeurs = 148 places + environ 120 JM maintenus sur places mineurs Soit + 45 places (+20%)
	Dispositif VIA : durée de prise en charge et nature des sorties	ND	5 mois entre l'entrée dans le dispositif et l'obtention d'un titre de séjour 6,5 mois entre l'obtention d'un titre de séjour et la sortie du dispositif TOTAL: 11 mois de PEC en moyenne 3 sorties du dispositif par accès à un logement social	13 mois en moyenne (le public évolue, arrive plus jeune peu de temps après la majorité, en étant moins autonome car l'obtention du titre de séjour se fait plus rapidement et relève d'un accompagnement plus long et étayé vers l'autonomie)
	IML : nombre de jeunes accompagnés par an	ND	38 entrées	74 orientations (mais listes d'attentes)
	IML : nombre de places en logement accompagné	ND	33 places ouvertes fin 2019 sur un dispositif prévu pour 100 places, dont 60 réservées aux sortants de l'ASE	ND
	IML : durée de prise en charge et nature des sorties	ND	5 sorties	ND
	Nombre de places en	ND	119 places ASE majeurs + 24 places VIA = 143 places	124 places ASE jeunes majeurs + 24 places VIA = 148 places







	logement accompagné		+ environ 80 JM maintenus sur places mineurs	+ environ 120 JM maintenus sur places mineurs
			+ 20 places d'IML = 243 places	= 248 places hors IML
	Durée de prise en charge	ND	16 mois de durée moyenne en Contrat jeune majeur insertion ; 10 à 12 mois sur les dispositifs VIA et JIL	14 mois de durée moyenne en CJMI 13 mois en moyenne d'accompagnement sur le VIA
	Nombre de jeunes ayant accédé à un logement accompagné DDCS	ND	36 au JIL en 2019	ND
	Nombre d'anciens MNA régularisés ayant obtenu un logement	ND	3 par le dispositif VIA (statistique incomplète : des ex- MNA peuvent aussi accéder au logement : information non disponible au Département)	ND

Bilan d'exécution

Courant 2020, l'intermédiation locative de l'Association Foyer Notre Dame s'est déployée sur le secteur de l'Eurométropole de Strasbourg. Au premier semestre, 9 logements sur 20 ont été mis à disposition de jeunes remplissant les critères d'attribution. Fin 2020, 7 logements supplémentaires ont été captés.

Egalement au courant de deuxième semestre 2020, l'intermédiation locative de l'ARSEA (dispositif AJA'R) démarre sa prospection sur les territoires nord et ouest du département. Le déploiement à la demande a permis à un certain nombre de jeunes de ne pas s'éloigner de leur établissement scolaire et de leur employeur afin de mener à bien leur projet d'insertion. A ce jour, une trentaine de jeunes a pu bénéficier de ce dispositif.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Enfin, le nombre de place allouées au VIA est en extension avec 35 places supplémentaires en cours de création progressive financées spécifiquement par le Département dans le cadre d'une convention







ad hoc depuis début 2020. Si, à terme, le calibrage du VIA devait aboutir à un total de 59 places, le calibrage pourrait être ajusté d'une part au regard de l'évolution du profil et des besoins des ex-MNA jeunes majeurs accueillis (plus jeunes et moins autonomes), et d'autre part de l'évolution démographique du nombre de MNA dont la baisse significative de nouveaux MNA à partir de mars 2020 (tendance plus légèrement amorcée à partir de fin 2019) se traduira par une baisse significative du nombre de sorties jeunes majeurs à partir de début 2022. A ce titre, les modalités d'accueil et d'accompagnement et les profils visés seront à adapter, notamment suite à la modification des protocoles de la Préfecture, rendant l'accès au séjour plus rapide avec donc un rajeunissement de l'âge des jeunes accueillis dans le dispositif.







Ex-action FAPI 3.S: Le développement du logement accompagné pour des publics cibles non pris en charge dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (jeunes majeurs étrangers)

Description de l'action

Contexte de l'action :

Les Mineurs Non Accompagnés accueillis rencontrent une difficulté particulière au moment de la majorité : l'obtention d'un titre de séjour. La période d'attente entre le dépôt de la demande de titre de séjour et son obtention ne permet pas aux jeunes majeurs de finaliser une demande de logement auprès d'un bailleur social, de solliciter une place au sein d'une Résidence Jeunes Travailleurs ou encore de signer un bail privé.

Dans le Bas-Rhin, près de 430 jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance ont atteint la majorité en 2020, dont plus de 50% sont des anciens Mineurs Non Accompagnés (MNA). 100 jeunes devenus majeurs occupent des « places mineurs » et « embolisent » le dispositif, faute de capacité d'hébergement suffisante pour des majeurs et en raison des délais pour l'obtention de leur titre de séjour à la majorité.

Par conséquent, les dispositifs ASE dédiés se trouvent saturés et l'admission de nouvelles situations relevant d'une prise en charge au titre de la protection de l'Enfance, est freinée.

Objectif:

Les Mineurs Non Accompagnés accueillis dans le Bas-Rhin rencontrent une difficulté particulière au moment de leur accès à la majorité, rendant leur parcours vers l'autonomie en termes de logement très chaotique. Il s'agit d'éviter les sorties sèches et les ruptures dans les parcours d'insertion.

L'objectif de ce dispositif est de permettre au public ciblé d'être logé et soutenu dans la poursuite de la construction de son parcours d'insertion:

- être logé dans un appartement meublé, le temps de la durée du contrat de séjour (6 mois renouvelables),
- être soutenu dans les démarches administratives, d'insertion professionnelle, et une fois l'obtention du titre, dans la recherche de logement,
- consolider l'apprentissage d'une autonomie globale.

Public cible:

Jeunes de 18 à 25 ans : anciens MNA (en attente du titre de séjour, dépôt de demande faite) et jeunes réfugiés ayant un récépissé attestant de la protection internationale.

Ces jeunes sont déjà engagés dans un parcours de formation professionnelle (formation en alternance ou initiale) ou diplômés et en recherche d'emploi.

Date de mise en place de l'action Juin 2018.







Partenaires et co-financeurs

Cofinanceurs : Département et Etat Prestataires : le Foyer Notre Dame

Durée de l'action

En continu. Action en cours depuis juin 2018.

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Pour la totalité des actions d'inclusion

Part Etat = 588 329,33 €

Part CD = 588 329,33 €

Budget global = 1 176 658,66 €

Budget exécuté au 31 décembre 2020

Subvention du Conseil Départemental à l'action portée par le Foyer Notre Dame (15 places - FAPI) : 162 000 €

Subvention du Conseil Départemental à l'action portée par le Foyer Notre Dame (+9 places – Convention d'Appui à la Lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi) : 96 000 €

Financements Conseil Départemental de 35 places supplémentaires à compter de juin 2020

Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs sur la base de 24 places	Résultat du Département au 31 déc. 2020	Justification des écarts le cas échéant
	Nombres de jeunes accueillis	37	
Action 3.S	Dont de nouveaux accueils	24	
Vers l'Insertion	Age moyen à l'entrée	19 ans (de 18 à 23 ans)	
et l'Autonomie	Attente moyenne entre l'entrée VIA et l'obtention	6 mois au cours du 1 ^{er} semestre	(de 1 mois à 10 mois)
	du titre de séjour	3,4 mois au cours de 2ème semestre	(de 1 semaine à 4 mois)







	67% au cours du 1 ^{er} semestre	(effet confinement)
Taux d'occupation	87,5% au cours de 2ème semestre	
Sortie du dispositif	17	
Accès au logement	Résidences Jeunes 5 Logement social 5 Logement privé 3 Autre : 4	

Bilan d'exécution

Le Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion a permis de lancer le dispositif VIA (15 places) et de le conforter jusqu'à proposer un total de 59 places en juin 2020, grâce aux différents financements mobilisés.

Ce dispositif contribue à éviter les sorties sèches et les ruptures de parcours des jeunes issus de structures dédiées et ayant bénéficié d'une prise en charge au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Il permet:

- de rendre les jeunes majeurs acteurs de leur parcours et favorise leur insertion,
- de fluidifier les prises en charge au titre de l'aide sociale à l'Enfance,
- de libérer des places dédiées aux mineurs rendant possible de nouveaux accueils.

L'année 2020 a été marquée par le contexte lié à la crise sanitaire, avec un « gel » des orientations et de la capacité d'accueil, notamment au cours du 1^{er} semestre 2020. Malgré une montée en charge des admissions freinée, 37 jeunes ont été accueillis.

Depuis l'augmentation du nombre de places, le dispositif Vers l'Insertion et l'Autonomie (VIA) connaît une évolution du public orienté (moyenne d'âge : 19 ans). Le rajeunissement constaté nécessite de sécuriser et d'accompagner plus longuement pour une insertion globale, et notamment locative. La durée de séjour était en moyenne de 346 jours en 2019 et de l'ordre de 190 jours en 2020.

Ces jeunes sont bien souvent en tout début de parcours d'insertion, avec peu d'acquis concernant l'autonomie quotidienne ou administrative. Cette caractéristique rend le dispositif d'autant plus essentiel.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Reconduction de l'action en 2021 (Enfance)







Ex-action FAPI 4.S L'accompagnement des jeunes majeurs sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance pour l'accès au logement

Description de l'action

Contexte de l'action :

Le Département du Bas-Rhin s'est de longue date engagé de façon volontariste à accompagner les jeunes majeurs sortants d'un placement à l'Aide Sociale à l'Enfance. Aujourd'hui, alors que leur nombre ne cesse de croître – près de 430 jeunes confiés atteindront la majorité en 2020 –, il est indispensable de faciliter leur accès au logement ou à de l'hébergement en autonomie, dans le droit commun.

L'offre d'Intermédiation Locative à destination de ce public s'est récemment étoffée, portée par la Direction départementale de la Cohésion Sociale et le Département du Bas-Rhin.

Elle intervient en complément du dispositif départemental de logement accompagné, la « colocation coachée » et du Pass'Accompagnement, mis en place pour répondre aux difficultés d'insertion et d'accès au logement des jeunes dépourvus de soutien familial. Une offre à l'attention des jeunes est également soutenue par la CAF dans le cadre des Foyers de jeunes travailleurs.

Pour une utilisation optimale au bénéfice des jeunes concernés, l'ensemble de ce dispositif nécessite une articulation fine entre les différents acteurs.

Objectif:

Par une connaissance plus fine des besoins de cette population, il s'agit de

- Prévenir les sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance,
- Faciliter le parcours d'insertion des jeunes les plus fragiles (notamment sortant de l'ASE)
- Contribuer à l'évolution des réponses proposées aux jeunes
- Orienter les moins de 25 ans vers l'hébergement et le logement adapté à leur situation et leur capacité d'autonomie
- Animer le réseau des dispositifs d'hébergement et de logement dédiés aux jeunes
- Développer le partenariat entre le SIAO, les structures de l'ASE et les dispositifs d'hébergement et de logement dédiés aux jeunes.

Public cible:

Les jeunes âgés de 18 à 25 ans (notamment sortant de l'ASE)

Date de mise en place de l'action

Action nouvelle mise en place en octobre 2020.

Partenaires et co-financeurs

Cofinanceurs: Conseil Départemental, Etat et CAF

Prestataire : le SIAO 67 (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation)







Durée de l'action

Action nouvelle, d'octobre 2020 à décembre 2021.

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Pour la totalité des actions d'inclusion

Part Etat = 588 329,33 €

Part CD = 588 329,33 €

Budget global = 1 176 658,66 €

Budget exécuté au 31 décembre 2020

Financement FAPI par le Département à l'action portée par le SIAO 67 (pour 15 mois) : 27 125 €

Indicateurs

L'action a commencé fin 2020. Les indicateurs seront disponibles en 2022, pour l'exercice 2021. Les indicateurs d'évaluation prévus sont les suivants :

- Nombre d'actions de formation à l'attention des établissements ASE
- Nombre de demande SIAO jeunes réceptionnées
- Nombre de jeunes majeurs dont sortants d'ASE orientés

Bilan d'exécution

Un poste de référent logement/hébergement jeunes a été créé au sein du SIAO 67. Un salarié a été recruté fin octobre 2020 pour optimiser l'offre d'accès au logement, animer un réseau d'acteurs pour une mobilisation plus dynamique du dispositif, et faciliter l'accès le plus fluide possible des jeunes de 18 à 25 ans au logement.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Poursuite de l'action jusqu'en décembre 2021 (cofinancements CeA, Etat et CAF).







1.1.3. Donner les clés de l'autonomie aux jeunes accueillis à l'ASE

Description de l'action

- définir et partager les attendus de l'accompagnement à l'autonomie des jeunes
- proposer des actions éducatives (gérer son budget, bien vivre son logement, gérer ses « papiers »....),
- proposer des actions de prévention (santé...),
- proposer des actions d'information sur les formations, les dispositifs d'insertion et d'hébergement...

Construire avec les jeunes sortants de l'ASE leur projet d'autonomie :

- Développer un accompagnement adapté aux besoins et à la situation de chaque jeune ayant été accueillis à l'ASE depuis plus d'un an, afin de leur permettre de finaliser leur projet de formation qualifiante dans le cadre du « Contrat Jeune Majeur Insertion » à travers différentes modalités d'interventions financées :
 - Pour les jeunes majeurs en capacité d'autonomie : orientation vers le droit commun (garantie jeunes, pass'accompagnement, orientation vers des logements aidés en colocation coachée...), adossée, le cas échéant en fonction des ressources du jeune, à une allocation jeune autonome incitative d'un montant maximum de 400€/mois.
 - Pour les jeunes majeurs nécessitant un accompagnement éducatif de l'Aide Sociale à l'Enfance, au regard de leur vulnérabilité, et des éléments de danger auxquels ils sont confrontés: prise en charge globale selon des modalités adaptées à leurs besoins et vers l'autonomie 119 places.
- Poursuivre le financement de l'ADEPAPE (Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies à la Protection de l'Enfance) pour l'accompagnement des anciens de l'ASE
- Poursuivre le financement de l'association Rebond du cœur : ruche pluridisciplinaire pour l'insertion socio-professionnelle des jeunes sortants d'ASE.

Date de mise en place de l'action

Fin 2019.

Partenaires et co-financeurs

CAF, CPAM, CROUS, Adepape, Rebond du cœur...

Durée de l'action

Illimitée

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Pour la totalité de l'Action 1-1 : prévenir les sorties sèches de l'ASE

Part Etat = 155 000€ + 35 700 € (avenant ASE)

Part CD = 155 000€







Budget global = 345 700 €

Budget exécuté

ADEPAPE: 83 213 €

Rebond du cœur : 20 000 €

Total au 31/12/2020 : **130 170 €**

Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation du Département en 2018	Résultat du Département en 2019	Résultat du Département en 2020	Justification des écarts
Action 1.1.3	Nombre de jeunes majeurs bénéficiant des dispositifs ASE (aide financière et / ou hébergement et/ou accompagne ment associatif)	164 Contrats Jeune Majeur Insertion en cours (157 avec hébergement, 7 avec une AJA) + 15 places VIA = 179	227 Contrats Jeune Majeur Insertion en cours 323 jeunes ont bénéficié d'un CJMI au cours de l'année, dont 300 avec hébergement En moyenne, 73% des JM obtiennent un CJM	305 Contrats Jeune Majeur Insertion en cours dont 289 avec hébergement ASE	+ pass'acc + garantie jeune + logements coachés dont une large part sont occupés par des jeunes ayant relevé de l'ASE (placement ou accompagnement) + ADEPAPE + Rebond du Cœur: 40 jeunes rencontrés, dont 15 suivis réguliers
Donner les clés de l'autonomie aux jeunes accueillis à l'ASE	Part des jeunes majeurs bénéficiant des dispositifs ASE sur les jeunes devenus majeurs dans l'année	164/389 *100 = 42%	227/426*100 = 53% (donnée au 30/11/2019)	305/406 = 75% (part des ex- MNA dans les CJMI = 75%)	
	Nombre de jeunes ayant accès à des ressources financières, MNA compris	nombre de jeunes confiés	ND	ND	
	Nombre de jeunes dans un parcours professionnel et/ou scolaire	nombre de jeunes confiés	ND	ND	







Nombre d'actions collectives à destination des jeunes mineurs sur chaque thématique	<u>-</u>	Réunions d'information collective mensuelle des jeunes confiés ayant plus de 17 ans	Réunions d'information collective mensuelle des jeunes confiés ayant plus de 17 ans jusqu'en mars 2020 (adaptations des modalités début 2021 au regard du contexte sanitaire)	
Nombre de			Environ 40	
jeunes de 16	_	Près de 150	jeunes invités	
ans et plus		jeunes invités	pour le 1 ^{er}	
rencontrés			trimestre 2020	

Bilan d'exécution

Au cours de l'année 2020, un projet de forum, le Forum Jeunes, a été lancé en collaboration avec les partenaires des dispositifs ASE Jeunes Majeurs ainsi que différents acteurs du droit commun (CROUS, CPAM, CAF, Maison des Adolescents, Missions Locales etc.). L'objectif de ce forum était de réunir à un seul endroit tous les acteurs susceptibles d'intervenir dans le projet d'insertion des sortants d'ASE. L'ensemble des jeunes à partir de 16 ans, confiés, ainsi que les établissements les accueillant ont été conviés afin qu'un parcours personnalisé fléché soit proposé à chaque jeune en demande. Cette action, avant l'application des mesures de restrictions sanitaires, devait se tenir deux fois par an (vacances printemps/automne).

Parallèlement au Forum Jeunes, des Permanences établissements/assistants familiaux ont été démarrées. Il s'agit pour l'équipe Jeunes Majeurs, par le biais de Lila MEGAT chargée de mission préparation à la majorité et de Clémentine PEREIRE responsable de l'équipe, de proposer à tous les établissements accueillant des mineurs à partir de 16 ans des temps de rencontre individuels au sein des établissements, en présence des éducateurs référents. L'objet de ces rencontres est d'entendre le jeune sur ses projets et de mettre à sa disposition une information personnalisée et ciblée. Conjointement, un point sur les démarches restant à faire avant la majorité sera discuté avec les équipes éducatives pour mise en œuvre avant un dernier point d'étape à 17 ans 6 mois. La même démarche est proposée aux assistants familiaux par secteur géographique.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Concrétisation du Forum Jeunes, en fonction de l'évolution du contexte sanitaire.







Ex-action FAPI 5.E La formation et la mise en emploi des publics ciblés prioritaires (les jeunes, dont les jeunes bénéficiaires du RSA, dont les réfugiés)

Description de l'action

Contexte de l'action :

Plus de 500 Mineurs Non Accompagnés étaient pris en charge par le Département du Bas-Rhin au début de l'année 2020, dont une part importante de non francophone.

L'accès au FLE est un préalable pour l'entrée en formation, notamment via l'apprentissage, et particulièrement sur les métiers en tension (bâtiment, restauration...).

L'éducation nationale ne parvient pas à faire face aux flux pour les plus jeunes. A partir de 16 ans, ces mineurs n'accèdent plus aux dispositifs UPE2A (dispositifs d'accompagnement : Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants).

Or, les plus de 16 ans constituent l'essentiel du public des Mineurs Non Accompagnés.

Objectif:

Permettre rapidement au public des Mineurs Non Accompagnés de maîtriser la langue française, pour accélérer son insertion sociale et professionnelle.

Semi-intensive, la formation d'une durée de 16 semaines se structure comme suit :

- 5 fois 3 heures hebdomadaires durant 16 semaines
- 2 heures hebdomadaires de soutien personnalisé, particulièrement à destination de ceux qai rencontrent le plus de difficultés,
- 30 heures consacrées à leur orientation.

Public cible:

Mineurs non accompagnés accueillis dans les services dédiés (le Château d'Angleterre, Oberholz, le Foyer Notre Dame, le Foyer de l'adolescent et Le Relais)

Date de mise en place de l'action

Septembre 2018

Partenaires et co-financeurs

Cofinanceurs : Département et Etat

Prestataires: Association Contact et Promotion

Durée de l'action

En continu depuis septembre 2018

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.







Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Pour la totalité des actions d'inclusion

Part Etat = 588 329,33 €

Part CD = 588 329,33 €

Budget global = 1 176 658,66 €

Budget exécuté au 31/12/2020

Subvention du Conseil Départemental à l'action portée par Contact et Promotion : 31 000€

Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation du Département en 2018	Résultat du Département en décembre 2020	Justification des écarts le cas échéant
Action 5.E La maitrise de la langue française pour accéder à des métiers en tension (MNA)	Nombre de sessions et nombre de groupes par session	2 sessions	2 sessions 4 groupes	Sur la période de septembre 2019 à
Action 5.E La maitrise de la langue française pour accéder à des métiers en tension (MNA)	Nombre total de participants	ND	45 jeunes	décembre 2020

Bilan d'exécution

Depuis 2018, chaque année, deux cycles de formation de 16 semaines chacun sont planifiés. Chaque cycle comporte deux groupes, de 12 participants par groupe.

Du 30 septembre 2019 au 14 février 2020, 21 jeunes se sont succédés dans cette formation, correspondant à un volume de 265 h de formation réalisées.







Les 21 entrées se sont échelonnées à flux constant, en cohérence avec l'accueil de MNA (de 6 participants en début de formation à 12 inscrits en fin de formation, dont 3 nouvelles inscriptions en janvier 2020).

Trois participants ont quitté la formation entre le 6 janvier et le 10 février 2020 pour effectuer un stage (coiffure – cuisine – boulangerie).

Le taux moyen de présence est de 86%. Il démontre une réelle implication de la majorité des apprenants.

Les absences ponctuelles ont toujours fait l'objet d'une attention particulière : les éducateurs ont été sollicités quand des recadrages se sont avérés nécessaires.

Selon l'échelle du Cadre Européen Commun de Référence aux Langues, à l'issue de la formation, les apprenants ont atteint, a minima, un niveau supérieur à l'oral et/ou à l'écrit.

Certains apprenants, qui prenaient à peine la parole au début du cours, peuvent désormais se présenter avec assurance. Tous ont gagné confiance en eux, en mesurant les progrès réalisés.

Au fil de la formation, outre leur motivation pour progresser dans la langue, une vraie satisfaction à appartenir au groupe a pu être observée.

Cette première formation engagée sur le sol français permet aux jeunes de se familiariser avec les règles du savoir-vivre et du savoir-être en France et les prépare également à un contexte professionnel d'apprentissage.

Elle présente l'avantage de créer des liens entre les apprenants, ce qui leur permet d'élargir leur cercle social habituel, souvent constitué de jeunes de la même origine.

A compter de février 2020, 24 apprenants ont été répartis dans 2 groupes successifs de formation semi-intensive :

- 5 fois 3 heures hebdomadaires durant 16 semaines
- 2 heures hebdomadaires de soutien personnalisé à destination de ceux qui rencontrent le plus de difficultés, complétées par 2 heures consacrées à leur orientation.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Reconduction souhaitée en 2021.

Ces sessions de formation permettent aux jeunes de mieux s'intégrer à la culture française et d'accéder dans de meilleures conditions aux formation qualifiantes. Elles constituent un réel outil de lutte contre les exclusions.

Beaucoup des participants n'ont jamais été scolarisés. Aussi, proposer des approches pédagogiques différentes et simultanées serait souhaitable pour permettre aux groupes de progresser, malgré l'hétérogénéité des niveaux.

Pour ces mêmes raisons, il paraît judicieux d'organiser plusieurs sessions.







Ex-action FAPI 7.E La lutte contre le décrochage scolaire : offrir davantage de chances (action Booster par Unis-cité)

Description de l'action

Contexte de l'action :

Le décrochage scolaire est un facteur important d'exclusion sociale et professionnelle. Chaque année, en France, 110 décrocheurs scolaires sont identifiés par les plateformes de lutte contre le décrochage, 38% ont moins de 18 ans, avec de lourds impacts :

- Humain : des talents non valorisés et une scolarité vécue en état de souffrance par de nombreux « décrocheurs » (perte d'estime de soi, sentiment d'être dépassé, peur de l'école, repli sur soi, etc.)
- Social : une exposition plus forte des « décrocheurs » à la précarité pour le reste de leur vie (isolement, chômage, problèmes de santé, problèmes avec la justice, etc.).

Cette action a pour vocation de changer le regard que les décrocheurs portent sur eux-mêmes et celui porté sur les mineurs en situation de décrochage scolaire, par leur engagement au sein des organismes d'accueil de volontaires.

L'enjeu est de permettre à des jeunes de « raccrocher » en s'engageant.

Objectif:

- Remobiliser les jeunes en panne de projet d'avenir
- Leur permettre de reconstruire un projet grâce à leur expérience de volontariat en service civique
- Les remettre en confiance en leur permettant de créer de l'utilité sociale

L'objectif du programme Booster est de favoriser le raccrochage scolaire (retour en formation diplômante) de jeunes en situation de décrochage, grâce à une expérience de vie en service civique alternée avec une remise à niveau scolaire, durant 6 Le programme Booster est un programme de service civique où 10 places sont réservées à des mineurs décrocheurs pour lesquels une remise à niveau scolaire est mise en place localement (en priorité avec l'Education Nationale et/ou secondairement d'autres opérateurs de la formation et de l'insertion, en accord avec l'EN), et dont les trois jours minimum de service civique sont consacrés à des missions accessibles (service civique en alternance). Les 10 majeurs sont quant à eux en temps plein Service Civique.

Public cible:

A Haguenau : 20 jeunes du territoire de Haguenau, âgés de 16 à 25 ans (dont 10 places réservées pour des mineurs), orientés par les lycées, les MECS, les UTAMS, IUT, missions locales, club de prévention, CSC.

A Strasbourg : 20 jeunes de l'Eurométropole de Strasbourg, âgés de 16 à 25 ans (dont 10 places réservées pour des mineurs), orientés par les lycées, les MECS, les UTAMS, IUT, missions locales, club de prévention, CSC.







Partenaires et co-financeurs

Cofinanceurs : Département et Etat

Prestataires: UNIS-CITE

Durée de l'action

Par cycle annuel de 6 à 8 mois, identique au programme de Service civique.

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Pour la totalité des actions d'inclusion

Part Etat = 588 329,33 €

Part CD = 588 329,33 €

Budget global = 1 176 658,66 €

Budget exécuté au 31/12/2020

Subvention du Conseil départemental à l'action portée par UNIS-CITE : 38 000 €

Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation du Département en 2018 (du 1er /09/ au 31/12)	Résultat du Département en décembre 2019	Résultat du Département en décembre 2020	Justification des écarts le cas échéant
7.E La lutte contre le décrochage scolaire	Nombre de volontaires en service civique mineurs Haguenau 10 Strasbourg 10	/	20	20	

Bilan d'exécution

Les volontaires (20 à Strasbourg dont 10 mineurs, 20 à Haguenau dont 10 mineurs) ont débuté leur service civique le 2 décembre 2019.

Le mois de décembre a été consacré à l'intégration et à la formation initiale des volontaires dans le programme.

Ils ont été accompagnés par deux coordinatrices d'équipe (une à Haguenau et une à Strasbourg) et par la chargée de formation d'Unis Cité.

A partir du mois de janvier 2020, ils ont débuté leurs missions de service civique sur le terrain :







Pour les mineurs, les temps de formation et de remobilisation scolaire ont débuté au mois de février.

Les jeunes de la promotion 2019-2020 ont fini leur service civique le 31 juin 2020.

Une nouvelle promotion a débuté le 1^{er} décembre 2020.

Le programme booster alterne service civique et remobilisation scolaire de la manière suivante :

- 3 jours/semaine en service civique avec Unis Cité pour vivre des projets de solidarité en équipes
- 2 jours/semaine en lycée pour retrouver l'envie d'apprendre et découvrir des formations/métiers

Le programme Booster, lancé à Haguenau au dernier trimestre de 2019, s'est rapidement étoffé grâce à l'implication de nombreux partenaires locaux.

Malgré une année impactée par la crise sanitaire liée au Covid-19, les résultats de développement semblent atteints : un recrutement de qualité (des jeunes issus de la diversité, engagés), des missions variées et adaptées aux profils de volontaires accueillis, une alternance service civique/Education Nationale qui facilite la reprise d'études des mineurs.

Le programme Booster de Strasbourg a connu les mêmes difficultés liées à la crise sanitaire et le bilan est également positif pour chacun des participants.

Les volontaires mineurs ont travaillé tous les mardis matin de 10H à 12H00 à l'association Savoir pour Réussir pour effectuer une part de la remise à niveau scolaire. Les séances mises en place permettent de revoir les bases d'orthographe et de mathématiques, tout en restant orientées sur la reprise de confiance en soi et le développement de la créativité.

L'association Savoir pour réussir constate un fort taux de présence des jeunes durant toute l'année aux cours d'écriture et de calculs mentales. Selon l'association, le format proposé au début de programme fonctionne avec la grande partie du groupe, mais les apprenants qui sont en difficultés gagneraient à avoir plus de temps que celui qui leur est alloué.

Le bilan de l'action par les participants, en quelques extraits :

Leurs remerciements:

- « Je remercie le service civique de m'avoir beaucoup apporté, j'ai beaucoup pris confiance en moi, j'ai pu venir en aide aux personnes qui en avaient besoin, et j'ai appris à faire des animations. Je remercie également tous les salariés j'en garderais de très très bons souvenirs » **P.**
- « Je remercie Unis Cité de m'avoir engagé, de m'avoir fait confiance. Mais ces remerciements vont d'abord à ma CEP qui s'est entièrement donnée à son travail comme personne d'autre » **N.**
- « Merci beaucoup pour toute les choses que j'ai accompli grâce à toi, l'aide que tu nous as apporté c'est vraiment gravé en moi et grâce à ça j'espère réussir après le service civique » **J.**
- « Je remercie le service civique car j'ai pu connaître de nouvelles personnes, me faire des amis, ça m'a permis d'avoir plus confiance en moi qu'au départ, grâce au service civique j'ai pu prendre la parole devant des personne importante sans gros problème de timidité » **G.**







« Si je dois passer un remerciement au service civique, c'est tout d'abord à Kahina pour s'être occupée de notre équipe et de nous avoir monter vers le haut. Grâce au service civique j'ai beaucoup appris sur moi-même mais aussi sur les autres. Je pense que j'en ressortirais plus grand et plus mature » **R.**

Messages des BOOSTERS à la prochaine promotion

- « Fonce ! Il y a tellement de beaux moments à vivre et tant à apprendre sur soi-même, c'est une expérience à part entière qui t'apportera beaucoup ! » I.
- « L'introspection sera le chemin de ton service civique, un engagement envers ton avenir » N.
- « Booster est une expérience humaine et enrichissante » B.
- « Si je devrais dire une phrase à un jeune qui souhaite faire BOOSTER c'est évidemment « Tu ne le regrettera pas ! » **M.**
- « Je dirais que faire un service civique est une grande aide dans le futur pour trouver un métier, pour sois même. Au départ j'étais renfermé sur moi-même, j'avais peur de l'inconnu mais grâce au service civique j'ai appris à m'ouvrir aux autres et cela m'a permis d'ouvrir d'autres portes vers d'autres métiers » **P.**
- « Si tu es motivé, que tu as la tête pleine de projet, que tu veux vivre de nouvelles expériences en équipe, mais par-dessus tout, si tu veux en apprendre sur toi et acquérir une confiance en toi ultime : ce programme sera certainement fait pour toi et te fera le plus grand bien. C'est une expérience unique qui est malheureusement beaucoup trop courte » L.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

C'est un levier qui repositionne le jeune dans une nouvelle dynamique. Il permet de :

- Donner des repères aux jeunes décrocheurs :
- Accompagnement par le coordinateur Unis-Cité durant son service civique, en lien avec un référent éducation national sur le temps scolaire.
- Missions, au rythme soutenu, permettant une montée en puissance sur l'année.
- Acquérir de nouvelles compétences :
- Remise à niveau scolaire, grâce à une formation adaptée aux besoins du jeune, 2 jours par semaine.
- Compétences transversales : confiance en soi, autonomie, présentation, respect des règles, au travers des missions de terrain, des temps de formation civique et citoyenne, du projet d'avenir.
- Adopter un nouveau positionnement :
- Posture de volontaire qui renforce le sentiment de responsabilité.







Synthèse financière de l'axe socle portant sur les mesures enfance

Nom de l'action	Dépenses		Prévisionnel convention	Part Etat	Part CD	Pourcentage d'exécution
1.1.1 Ancrer le projet d'insertion dans le Projet Pour l'Enfant (PPE)	Coût RH	40 000,0 €		20 000,0 €	20 000,0 €	
1.1.2 Développer le logement	Places d'hébergement	179 654,4 €	381 400 €	89 827,2 €	89 827,2 €	
accompagné pour les jeunes sortants de l'ASE					complément : 186 333,6€	
1.1.3 Donner les clés de	Subventions associations	130 000,0 €		65 000 €	65 000 €	
l'autonomie aux jeunes accueillis à l'ASE					complément : 3 085 000 €	
Total	349 654 €	•	381 400 €	174 827 €	174 827 €	92%

(hors sommes complémentaires)







1.2. Renforcer les compétences des travailleurs sociaux

1.2.1. Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles Premier accueil social inconditionnel de proximité

Description de l'action

Le premier accueil social inconditionnel de proximité (moins de 30 minutes de transport) a pour objectif de garantir à toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social, une écoute attentionnée de la globalité de ses besoins et préoccupations afin de lui proposer le plus tôt possible des conseils et une orientation adaptée, dans le respect du principe de participation des personnes aux décisions qui les concernent.

Cet accueil se réalise au sein des Unités Territoriales d'Action Médico-Sociales qui maillent le territoire départemental ; il est garanti au travers de différentes modalités : accueil physique, téléphonique, messagerie.

L'objectif est d'organiser en proximité des habitants sur chaque territoire une coordination de l'ensemble des acteurs locaux et institutionnels pour créer un accueil inconditionnel humain partenarial. Cet accueil coordonné doit permettre une fluidité des parcours et traduire dans la réalité le principe « ne le dire qu'une fois ».

Date de mise en place de l'action

- 2019 : rénovation sur tous les territoires de l'accueil de proximité : révision de nos modes d'accueil (horaires d'ouverture, missions des professionnels, modalités d'accueil).
- 2020 : expérimentation sur l'UTAMS Eurométropole Nord (territoire urbain) et l'UTAMS Ouest (territoire rural) d'un accueil coordonné entre les acteurs. L'action initialement prévue sur l'UTAMS Ouest a été reportée en raison du contexte sanitaire. La coordination entre acteurs se déploiera telle que prévue en 2021.
- 2021: déploiement de l'accueil coordonné sur d'autres territoires nécessitant cette coordination.

Partenaires et co-financeurs

Maisons France service, CAF, CARSAT, CPAM, Pôle emploi, CCAS.

Durée de l'action

2019/2021

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Part Etat = 110 000 €

Part CD = 110 000 €

Budget global = 220 000 €







Budget exécuté au 31/12/2020

5 postes de secrétaires médico-sociales : 159 580,97 €

16 postes des agents gestes barrière : 76 589,14€

1 poste de chargé d'accueil de la maison des ainés de Sélestat :33 204,98 €

Total : **269 375,09 €**

Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation 2018	Résultats du Département en 2019	Résultat du Département en 2020	Justification des écarts
l'Etat : Taux de couverture de premi accueil inconditionn accessible à moins de minutes Indicateur demandé l'Etat : Nombre de structures du CD engagées dans la démarche de premi accueil inconditionn Indicateur demandé l'Etat : Nombre de structures (hors dispositifs du CD) o lieux qui sont engage	couverture de premier accueil inconditionnel accessible à moins de 30	33 400 ménages reçus en UTAMS et UT (Département + Ville de Strasbourg)	100%	100%	
		72 lieux d'accueil	72 lieux d'accueil	72 lieux d'accueil	
	dispositifs du CD) ou lieux qui sont engagés dans la démarche de premier accueil	33 400 ménages reçus en UTAMS et UT (Département + Ville de Strasbourg)	UTAMS Ouest: 5 : CAF, CPAM, CARSAT, Pôle Emploi, Maison France Service Territoire EMS Nord: 12 : Pôle emploi, CARSAT, CAF, 5 CCAS, 2 CSC, 1 CIAS, bailleurs sociaux	UTAMS Ouest: 5 : CAF, CPAM, CARSAT, Pôle Emploi, Maison France Service Territoire EMS Nord: 12 : Pôle emploi, CARSAT, CAF, 6 CCAS, 2 CSC, 1 CIAS, bailleurs sociaux	
			Total = 17	Total = 18	
	Indicateur demandé par l'Etat : Nombre de personnes reçues par les structures de premier accueil social inconditionnel des CD uniquement	33 400 ménages reçus en UTAMS et UT (Département + Ville de Strasbourg)	Ménages reçus : département : 15 999, ville de STG : 14 109, total : 30 108	15 383 ménages reçus en UTAMS (hors ville de Strasbourg)	Le nombre de personnes accueillies physiquement ou par téléphone par le Département a connu une forte augmentation en raison du contexte sanitaire d'une part, et de la distribution des







			chèques solidaires ANCV d'autre part. Cette initiative départemental e a permis de distribuer des chéquiers ANCV à 64 000 familles précaires avec enfants afin d'amortir les effets de la crise mais aussi de relancer l'économie alsacienne.
Indicateur demandé par l'Etat : Nombre de personnes reçues au sein des autres structures de premier accueil social inconditionnel	UTAMS Ouest: UTAMS CD: 1 734 personnes reçues en entretien, 6 845 accueils et 4 951 entretiens> 11 796 MSAP de Sarre- Union: 10 861 personnes MSAP de Drulingen: 9 191 personnes CAF territoire Alsace Bossue: 1 060 RDV réalisés UTAMS EMS Nord: UTAMS CD: 3 077 personnes reçues en entretien, 10 260 accueils et 10 437 entretiens> 20 697 Agence Pôle emploi de Schiltigheim: 36 930 personnes reçues Agence CAF de	Expérimentation EMS Nord: Agence Pôle emploi de Schiltigheim: 14 540 personnes reçues CCAS de Eckbolsheim: 540 accueils CCAS de Oberhausbergen: 265 accueils	Cet indicateur n'a pu être que partiellement complété en raison de l'impact de la crise sanitaire sur les organisations des partenaires associés à ces expérimentatio ns
	Schiltigheim: 36 604 personnes reçues		







5 CCAS: 17 196 accueils Centre socio- culturel: 144
Total territoires expérimentateurs (données disponibles) = 115 737 personnes (entretiens CD)
= 233 530 (procédures CD)

Il convient de préciser que les données relatives à l'accueil du public par le Conseil départemental et la Ville de Strasbourg correspondent aux ménages reçus dans le cadre d'un entretien. De nombreuses personnes sont également reçues en UTAMS et UT dans le cadre d'un accueil et/ou d'une orientation sans qu'un entretien soit réalisé.







Bilan d'exécution

Conformément au calendrier retenu en début de contractualisation, l'année 2020 a permis l'expérimentation d'un accueil coordonné entre les acteurs sur deux territoires, l'un rural (UTAMS Ouest), et l'autre urbain (UTAMS EMS Nord).

Expérimentation UTAMS EMS Nord

Ce territoire urbain ne dispose d'aucune Maison France Service sur son périmètre.

4 rencontres globales et 3 ateliers de travaux en sous-groupe ont permis de parvenir à une évolution positive de l'accueil inconditionnel sur le territoire en vue de l'accès aux droits, cette évolution visant une fluidité dans le parcours de la personne accueillie (accueil réactif « au bon endroit », ceci nécessitant une coordination optimale). Ces travaux ont notamment permis de :

- Clarifier et préciser les missions et les modalités d'accueil de chaque structure : constat de la nécessité de mieux se connaître pour mieux orienter.
- → Mise en place de formations « vis mon job », chaque structure accueillant les chargés d'accueil de l'autre sur une plage d'une demi-journée. Le confinement n'a pas permis de mener à terme la totalité de la programmation, qui se poursuivra.
- Réaliser un état des lieux des outils d'accueil :
- → Un « référentiel » de l'accueil a été élaboré, permettant à chaque chargé d'accueil qui effectue un premier diagnostic, de bien repérer ce qui est des compétences de sa structure et de celles des partenaires en vue d'une orientation optimale. L'outil peut être en version « papier » et en version numérique. Ce référentiel est en cours de finalisation.
- → Une fiche de liaison a été construite, à remettre à l'usager pour permettre une mise en relation facilitée entre deux structures (responsabilisation de la personne, saturation des mails)
- **Un réseau a été constitué**, appelé à faire le point à minima une fois par an sur le fonctionnement, à entretenir les outils et à proposer des pistes de travail thématiques ou autres pouvant être utiles à chacun, réseau activé par l'UTAMS.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

- L'expérimentation menée sur le territoire EMS Nord sera portée à connaissance auprès des
 4 CCAS des autres communes qui n'ont pas participé, ainsi qu'aux deux principaux bailleurs sociaux, en vue de poursuivre l'objectif de fluidité des parcours des personnes avec eux.
- Cette expérimentation permet de disposer d'une méthode et d'outil qui seront mobilisable dans le déploiement de l'accueil coordonné sur d'autres territoires le cas échéant
- Expérimentation UTAMS Ouest décalée à l'année 2021 en raison du contexte sanitaire:

Partenaires engagés dans la démarche :

<u>La Maison France Service de la Communauté des communes de l'Alsace Bossue</u> contribue au premier accueil social inconditionnel et est une réponse à l'accès dématérialisé aux droits sociaux.

Les services délivrés aux usagers :

information et conseil







- orientation
- accompagnement dans les démarches
- détection des cas de non recours
- aide rédactionnelle

La Maison France Service de la communauté de communes de l'Alsace Bossue est ouverte 5 jours par semaine.

La CARSAT, la CPAM, la CAF, et Pôle Emploi s'engagent à identifier un référent accessible aux heures d'ouverture et de proposer des rendez-vous pour les situations nécessitant une analyse plus approfondie pour l'ouverture des droits ou leur continuité (visio ou permanence physique).

Le Département

Le cœur de métier du service social départemental est de répondre aux besoins d'information, d'orienter le public vers l'interlocuteur pertinent et pour les travailleurs sociaux, l'évaluation et l'accompagnement social.

L'UTAMS est à la fois un point d'entrée de l'accueil inconditionnel sur le territoire et un acteur exerçant des missions de service public spécifiques, relevant de la mission de service social et des dispositifs et des politiques propres à la collectivité.

Les dispositifs d'aide que nous gérons intègrent tous une évaluation sociale préalable (AFASE, FAJ, FSL, APA, AED, ...). Ils ne sont donc pas accessibles en demande directe et ne peuvent pas être instruits par les Maisons France Service.

Le département s'engage dans une évolution du périmètre des métiers, notamment des secrétaires, en complémentarité avec l'action partenariale des maisons France Services.

La particularité de l'UTAMS réside dans sa capacité à prendre en compte les situations complexes nécessitant des analyses croisées en particulier pour des personnes dont l'autonomie administrative, les compétences, le niveau de compréhension ne suffisent pas pour dépasser le problème en autonomie. Dans ce cas, il s'agit bien de mobiliser l'expertise d'évaluation et d'accompagnement de l'UTAMS.

L'UTAMS pourrait être l'interlocuteur des agents d'accueil des Maisons France Service du territoire comme pour nos agents à l'interne (cf. PDASP « créer un réseau d'experts téléphoniques afin de solutionner les situations complexes dans les meilleurs délais »).

Lorsque la situation le nécessite, le chargé d'accueil de la Maison France Service pourrait contacter la secrétaire médico-sociale du bassin de vie (rôle de correspondante des partenaires sur le périmètre d'un centre Médico-Social) qui est alors chargée d'analyser la demande, d'apporter l'information, d'orienter vers un expert de l'UTAMS ou de proposer un RDV avec un assistant social.

L'année 2020 a fortement été marqué par le COVID, du fait du confinement mais aussi l'arrêt de la tenue de certaines permanences. La complémentarité avec les maisons France Service se jouent différemment sur l'UTAMS Ouest, dans la mesure où les services de l'UTAMS y sont presqu'à chaque fois placés ou, comme à Wasselonne, les acteurs se connaissent et se coordonnent.

Ce travail en complémentarité a de réels impacts sur la demande du public : le service rendu par les MASP et Maisons de France Service décharge les travailleurs sociaux d'un certain nombre de demandes et offre un accompagnement technique qui facilite l'accès au numérique.







L'ambition sur le territoire de l'Alsace Bossue est aujourd'hui de renforcer notre présence UTAMS au sein de la Maison France Service et d'y réinstaller une secrétaire de manière plus régulière, notamment pour mieux accompagner les demandes de PCH et d'APA.







1.2.2. Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les famillesRéférent de parcours

Description de l'action

Le principe de la démarche :

La démarche de référent de parcours consiste en un accompagnement qui place la personne au cœur de son projet et aux côtés des professionnels intervenants sociaux.

Son objectif:

Il s'agit d'assurer la continuité du parcours de la personne accompagnée et la cohérence des interventions qui lui sont proposées.

Le professionnel référent :

Le référent de parcours est un professionnel disposant d'une vision globale des interventions sociales qu'il coordonne, en accord avec la personne et en lien avec l'ensemble des intervenants qui accompagnent cette dernière.

Le référent est désigné par la personne accompagnée parmi les professionnels concernés par son suivi. Il n'a pas vocation à suppléer ces intervenants mais à assurer l'échange d'informations et la coordination entre ces derniers.

Une démarche innovante :

La personne accompagnée est placée au centre de la démarche et bénéficie de l'intervention concertée de l'ensemble des professionnels ayant un rôle à jouer dans le traitement de sa situation, en particulier dans le cadre de commissions dans lesquelles elle joue un rôle central.

Date de mise en place de l'action

- Le Bas-Rhin a été l'un des 4 Départements expérimentateurs de la démarche qui a débuté au cours de l'année 2017 et a duré 9 mois. Le bilan de l'expérimentation a été positif tant d'un point de vue des personnes accompagnées que des professionnels. C'est pourquoi le Département a engagé à l'issue une démarche de déploiement sur son territoire.
- Le Bas-Rhin a engagé une démarche de généralisation depuis 2019 du référent de parcours sur l'ensemble des bassins de vie (14) de son territoire.

Partenaires et co-financeurs

L'ensemble des partenaires et acteurs du domaine social et médico-social sont mobilisés dans le cadre du déploiement de la démarche (Union départemental des familles-UDAF- institut de formation en travail social- ESEIS- des CCAS, la ville de Strasbourg).

Durée de l'action

Suite à l'expérimentation de la démarche, son déploiement sur le territoire départemental s'est engagé dès avril 2019 autour d'un séminaire qui a réuni l'ensemble des professionnels du Conseil départemental, des représentants de la Ville de Strasbourg dans le cadre de la délégation sociale et des représentants des personnes accompagnées.

S'en sont suivis de multiples groupes de travail partenariaux pour déterminer les modalités opérationnelles de ce déploiement.







Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Part Etat = 80 000 €

Part CD = 80 000 €

Budget global = 160 000 €

Budget exécuté au 31/12/2020

Coût RH pour la mobilisation de 4 cadres de la collectivité à 15% d'un ETP : 37 620 €

Coût RH de la cheffe de projet pour 30% de son temps : 22 472,62 €

Coût RH de la chargée de mission à la stratégie de lutte contre la pauvreté pour 10% de son temps (présente 9 mois en 2020) : 2 750 €

Coût RH de la chargée de mission innovation et benchmarking pour 20% de son temps en relai de la chargée de mission à la stratégie de lutte contre la pauvreté (présente 4 mois en 2020) : 2 757,82 €

Total : 65 600,44 €

Indicateurs

Nom de la Mesure	Indicateurs	Situation 2018 et résultats du Département en 2019	Résultat du Département en 2019	Résultat du Département en 2020
Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles – Référent de parcours	Nombre d'intervenants sociaux formés ou sensibilisés à la démarche de référent de parcours	reçus en UTAMS (Département dont ville de Strasbourg)	la Ville de Strasbourg formés lors d'un séminaire de déploiement en avril 2019 - 7 partenaires ont participé à un atelier de travail sur la démarche dans le cadre d'une matinée partenariale de mise en œuvre opérationnelle de la	La démarche du référent de parcours a été présentée par le CD67 à 12 autres départements concernés par sa mise en œuvre ou organismes de formation (IRTS de Franche Comté, Aube, Pyrénées Orientales, Meurthe et Moselle, Corse, Haute Loire, Eure, Haute Savoie, Lot, Territoire de Belfort) également concernés par sa mise en œuvre. La démarche a plus particulièrement été présentée lors d'un séminaire aux travailleurs sociaux de l'Indre et Loire et de la Meurthe et Moselle avec à chaque fois plusieurs centaine de professionnels présents.







			travailleurs sociaux en visioconférence de la cheffe de projet au CNFPT d'Anger au printemps 2019. - intervention de la cheffe de projet lors	Au sein du Département du Bas- Rhin, la démarche a fait l'objet de sensibilisations à destination d'autres intervenants sociaux, par exemple les collègues travailleurs sociaux de la Mutualité Sociale Agricole et de la cellule d'Appui aux agriculteurs en difficulté.
Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles – Référent de parcours	Nombre total de personnes accompagnée s par un référent de parcours	33 400 ménages reçus en UTAMS (Département dont ville de Strasbourg)	36 situations concernées	80 situations concernées

Bilan d'exécution

L'année 2020 a connu une mise en œuvre entravée par la crise sanitaire. Les situations n'ont pu que modérément être initiées au titre de la démarche de référent de parcours, se heurtant aux confinements successifs et au manque d'équipement numérique des personnes accompagnées.

Pour autant un peu plus de 60 partenaires œuvrant en matière d'action sociale sur le territoire du département ont été destinataires des outils que les groupes de travail ont élaborés au cours du second semestre 2019 et ont été invités à initier cette démarche en lien avec le Conseil Départemental ou de manière autonome.







Un projet de vidéo présentant la démarche aux personnes accompagnée et les flyers et affiches sont encore en cours de création.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

La poursuite des actions de formation des professionnels à cette démarche se réalisera dans le cadre de la création de la CeA pour proposer une démarche commune à l'ensemble du territoire alsacien.







1.2.3. La formation des travailleurs sociaux

Description de l'action

L'évolution démographique de la population française, toujours plus âgée, la numérisation du monde, la précarisation grandissante et les nouveaux modèles de liens sociaux transforment en profondeur le travail social.

Ces principales évolutions portent sur les relations avec les usagers et des usagers entre eux, sur les supports de relation à l'autre avec le numérique, sur l'adaptation des pratiques face à un public nouveau, sur l'apparition de nouveaux métiers ou encore de nouvelles formes de pratiques (pair'aidance, aller vers, transformation des places des associations).

Plus que jamais, les professionnels sociaux et médico-sociaux doivent être accompagnés et formés à ces changements.

L'avenant du 12 février 2020 relatif à la poursuite de la mise en œuvre territoriale de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté se fixe pour objectif de « renforcer et valoriser le travail social comme levier majeur de transformation des politiques de prévention et de lutte contre la pauvreté ».

Ainsi, la stratégie prévoit de mobiliser le levier de la formation des travailleurs sociaux ; un plan de formation est décliné en 6 thématiques prioritaires.

Objectif:

Former les travailleurs sociaux dont les pratiques sont en pleine mutation.

Résultats attendus :

Evolution des savoir-faire, évolution de la place et du rôle de chacun, nouvelles formes de pratiques professionnelles, nouvelle répartition du travail avec les associations et les professionnels du champ sanitaire.

Date de mise en place de l'action

2020

Formations annulées ou réduites en nombre de participants.

Durée de l'action

2020/2021

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

- Budget inscrit dans l'avenant à la convention

Part Etat = 105 000 €

Part CD = 105 000 €

Budget global = 210 000 €







Budget exécuté au 31/12/2020

Formation des TS CNFPT : 84 720 €
 Conférences en travail social : 2 300 €

- Formation des TS hors CNFPT : 17 427,92 €

- Sessions de formation au nouveau logiciel SI-SPI dans le cadre de la généralisation du SPIE

réalisées en interne : coût global 29 408,14 €

Total: 133 856,06 €

Indicateurs

Nom de la Mesure	Indicateurs	Résultat du Département en 2020	Justification des écarts le cas échéant
Formation des travailleurs sociaux	Nb de personnes formées par des formations figurant sur le catalogue CNFPT, par thématique	353 agents formés par des formations figurant sur le catalogue CNFPT et comprenant des composantes relatives au numérique, à la participation des personnes, au développement social, à l'aller vers, aux territoires et à l'insertion socio- professionnelle	La crise sanitaire a entrainé de nombreuses annulations de formations, ou des formations avec un nombre de participants plus restreint.
Formation des travailleurs sociaux	Nb de personnes formées par des formations faisant l'objet d'un financement spécifique, par thématique	73 agents formés par des formations figurant sur le catalogue CNFPT et comprenant des composantes relatives au numérique, à la participation des personnes, au développement social, à l'aller vers, aux territoires et à l'insertion socio- professionnelle Formation SI-SPI: 119 travailleurs sociaux du Conseil départemental 95 travailleurs sociaux de la Ville de Strasbourg 97 travailleurs sociaux chez les opérateurs insertion	







Bilan d'exécution

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire.

Si de nombreuses actions de formation avaient été projetées en 2020, le confinement a empêché de nombreux professionnels d'en bénéficier. Cette crise a également eu un impact sur les sessions de formation, limitées en terme de places.

Il faut néanmoins souligner que l'ensemble des travailleurs sociaux de l'action sociale de proximité ainsi que des structures partenaires de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA ont pu bénéficier de sessions de formation au nouveau logiciel du service public de l'insertion et de l'emploi. Outre des séances en présentiel, certaines actions de formation se sont déroulées à distance pour tenir compte de l'évolution des consignes sanitaires.

Le plan de formation 2021 devra tenir compte des évolutions des pratiques liées à la crise sanitaire, au numérique et aux évolutions des liens sociaux.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

L'année 2021 sera consacrée à un travail en liaison directe avec les CNFPT et les établissements de formation en travail social pour la détermination d'un plan de formation tenant compte des thématiques prévues dans la convention d'accès à l'emploi et de lutte contre la pauvreté.

La formation des travailleurs sociaux constituera un enjeu fort dans le cadre du rapprochement des organisations lié à la création de la Collectivité européenne d'Alsace. Les plans de formation seront réfléchis communément pour le Nord et le Sud de l'Alsace afin que les pratiques respectives puissent être enrichies des expériences des uns et des autres.







Synthèse financière de l'axe socle portant sur la refonte et la revalorisation du travail social au service de toutes les familles

Nom de l'action	Dépenses		Prévisionnel convention	Part Etat	Part CD	Pourcentage d'exécution
					110 000 €	
2.1 Accueil inconditionnel de proximité	Coûts RH	269 375,09 €	220 000 €	110 000 €	complément : 49 375,09 €	100% (122%)
2.2 Référent de parcours	Coûts RH	65 600,44 €	160 000 €	80 000 €	80 000 €	41%
2.3 Formation des travailleurs sociaux	Cycle de conférences en travail social Formation au logiciel du SPI	29 535,00 €	210 000 €	105 000 €	105 000 €	14%
Total	364 510,53 €		590 000 €	295 000 €	295 000 €	51,60%

Hors dépenses complémentaires







1.3. Insertion des allocataires du revenu de solidarité active

1.3.1. Insertion des allocataires du revenu de solidarité active — Orientation et parcours des allocataires du revenu de solidarité active

Description de l'action

Description de l'action :

Contexte:

Le Département s'engage à mettre en place une organisation qui permet de tendre vers une orientation rapide et adaptée des nouveaux entrants BRSA soumis aux droits et devoirs, vers le parcours d'accompagnement le plus adapté.

Cet axe correspond à l'appel à projets n°1 qui a été lancé par le Conseil départemental le 25 juillet 2019 concernant la mise en œuvre d'une plateforme d'accueil et d'orientation des nouveaux entrants BRSA dont les quatre objectifs principaux sont : la réduction des délais d'orientation, le juste droit à la bonne personne, la prévention, l'orientation adéquate.

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi initiée le 13 septembre 2018 fixe un cap pour une orientation des nouveaux entrants dans le dispositif RSA d'1 mois maximum suivant la demande et non à date d'ouverture du droit.

Le département du Bas-Rhin entend aller plus loin en se fixant tout au long de la période 2019-2021 l'objectif d'une réduction continue des délais d'orientation devant permettre à terme sa réalisation sous 8 jours.

Objectifs:

- Réduire les délais du premier RDV d'orientation

La question du délai s'écoulant entre la demande de RSA et le premier contact avec un opérateur susceptible de l'orienter reste prégnante : mise en œuvre avec leurs partenaires des dispositifs nouveaux et modes d'organisation innovants dans l'objectif de le réduire à 30 jours.

- Orienter les BRSA vers la bonne modalité

Grande hétérogénéité des résultats d'orientation soit vers le retour à l'activité et/ou à l'emploi, soit vers un accompagnement social complémentaire. Souvent, l'obstacle à la reprise d'activité est traité comme un prérequis social à satisfaire avant que le retour à l'activité soit envisagé.

- Renforcer les liens avec l'entreprise, ses besoins et ses attentes

Pour le bénéficiaire, il s'agit de garantir un accompagnement « sans couture ».

De manière générale, le SPI, tel qu'il est mis en œuvre par le Conseil départemental du Bas-Rhin, doit participer à un changement de regard sur le RSA, à l'adoption de nouvelles méthodes de travail et au tissage de partenariats innovants et renforcés.







Les grands principes du SPI:

Le service mis en place par le Conseil départemental du Bas-Rhin repose sur :

Cinq objectifs fixés par l'Etat :

Emploi/activité d'abord

- Priorité au retour à l'emploi/à l'activité pour tous et sur l'ensemble du territoire
- Prise en charge des freins périphériques s'il y en a mais en parallèle, pas en amont

Universalité

- · Qui dépasse les logiques statutaires
- · Qui s'adresse à tout public

Efficacité

- Priorité à des solutions d'accompagnement qui ont fait la preuve de leur efficacité
- Mise en place d'un cadre d'évaluation comparable

Proximité

- · Voie personnalisée
- Gommer les frontières entre les parcours

Adaptabilité

- Services et actions pour les personnes
- Propositions pour les entreprises

- Quatre objectifs complémentaires posés par le Bas-Rhin :

Accessibilité

- Garantir un accès au service à moins de 30 minutes des usagers
- Construire une « coordination de parcours » garantissant un accès effectif à un parcours d'insertion sur mesure

Optimisation

- Supprimer les charges administratives et les procédures inutiles pour fluidifier les parcours
- Engager les premiers euros nécessaires à la mise en œuvre d'un cercle vertueux de retour sur investissement







Responsabilité

- Mettre en œuvre un Contrat d'engagements réciproques plus vivant et performant
- Renforcer les capacités de contrôles du Département
- Aller vers une sanction plus directe et effective

Visibilité

- Mettre en place un service clairement identifié et facilement identifiable par les usagers
- Créer les conditions d'une prise en compte sociétale

Mettre les usagers acteurs de leur parcours et contribuant à la production de nouvelles solutions

Date de mise en place de l'action

- Lancement de l'AAP : 25 juillet 2019

- Choix du candidat : 15 octobre 2019

- Phase test: mars 2020 sur trois territoires

- Déploiement : à compter d'avril 2020

Durée de l'action

2019/2021

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Part Etat = 190 000€

Part CD = 190 000€

Budget global = 380 000€

- Budget exécuté au 31/12/2019 : 274 982 €

- Budget exécuté au 31/12/2020 : 275 500 €

Budget exécuté au 31/12/2020

- Budget exécuté au 31/12/2020 : 275 500 €

Indicateurs

Aucun des indicateurs suivants n'est disponible pour le 31/12/2019 car le projet, qui constitue une mesure nouvelle, démarre progressivement à compter de janvier 2020.

Nom de la Mesure	Indicateurs	Résultat du Département en 2019	Résultat du Département en 2020	Justification des écarts le cas échéant
Plateforme, accueil et orientation des	Demande de l'Etat : Nombre de nouveaux entrants	Donnée non disponible		







nouveaux entrants dans le dispositif RSA			8 175 inscrits 1 858 nouveaux entrants	
Plateforme, accueil et orientation des nouveaux entrants dans le dispositif RSA	Demande de l'Etat : Nombre de nouveaux entrants entrés en un mois et moins	Donnée non disponible	1 809	
Plateforme, accueil et orientation des nouveaux entrants dans le dispositif RSA	Demande de l'Etat: Nombre total de premiers rendez-vous d'accompagnement fixés	Donnée non disponible	2 184	Dont 1 809 reçus et orientés en moins d'un mois
Plateforme, accueil et orientation des nouveaux entrants dans le dispositif RSA	Demande de l'Etat : Nombre de premier rendez- vous fixés dans un délai de deux semaines	Donnée non disponible	Données non disponibles	Données au 15 mars 2020: 40,8% de 1 à 3 jrs 32,3% de 4 à 8 jrs 26,9% > 8 jrs Ensuite, rallongement des délais (confinements)
Plateforme, accueil et orientation des nouveaux entrants dans le dispositif RSA	Demande de l'Etat: Nombre total de premiers contrats d'engagement	Donnée non disponible	1 809	
Plateforme, accueil et orientation des nouveaux entrants dans le dispositif RSA	Demande de l'Etat: Nombre de premier contrat d'engagement dans les deux mois	Donnée non disponible	Non disponible	







La démarche d'évaluation adoptée par le Département pour permettre la mesure de l'efficacité et de l'efficience du dispositif repose sur quatre indicateurs majeurs :

- Une 1ère prise de rendez-vous sous 8 jours
- Un 1er entretien < 1 mois
- La poursuivre la gestion rigoureuse des droits (~3 000 contrôles par an)
- La réduction du délai de traitement des contrôles (tendre vers 6 mois)

Bilan d'exécution

La mise en place du « circuit court de l'emploi » dans le cadre du service public de l'insertion se décline autour de plusieurs mesures que le Département a mises en application par le biais d'appels à projet lancés à l'été 2019 :

- La réduction des délais d'orientation des nouveaux entrants en tant que bénéficiaires du revenu de solidarité active. Le Département s'engage à mettre en place une organisation « 3 en 1 » (inscription-instruction-orientation) permettant de tendre vers une orientation des nouveaux entrants BRSA soumis aux droits et devoirs dans un délai d'un mois, vers le bon parcours d'accompagnement,
- L'accompagnement et la préparation de manière intensive du retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA,
- La mise en œuvre de la garantie d'activité,
- La garantie d'une perspective d'emploi pour les personnes les plus fragiles par un soutien aux services d'insertion par l'activité économique, la mise en place de groupements d'entreprises favorisant le travail partagé et le retour à l'activité.

Le Département a également renforcé le suivi des personnes par la mise en place courant 2020 d'un nouveau système de gestion de base de données performant, d'outils de suivi des actions des opérateurs et la création d'un système de suivi-évaluation de la performance du dispositif et de la « satisfaction client ».

I. La mise en œuvre progressive du SPIE dans le Bas-Rhin depuis 2020 :

Au 31 décembre 2020 et dans le cadre d'un déploiement progressif du dispositif jusqu'au 15 novembre 2020, les premiers résultats tendent vers les objectifs attendus par l'Etat et par le Bas-Rhin :

1. Proposer une prise en charge rapide des personnes, réduire les délais d'orientation et permettre une orientation adaptée, vers l'activité d'abord

Objectifs

Sur la base d'un volume estimé de 8000 nouveaux entrants par an

- Une 1ère prise de rendez-vous sous 8 jours
- Un 1er entretien et une orientation adéquate < 1 mois
- 100% de contractualisation
- 70% des nouveaux entrants orientés vers l'activité







Les réalisations opérationnelles :

Une plateforme d'accueil et d'orientation

Pour une prise en charge rapide des personnes, lors d'un même rendez-vous, le bénéficiaire du RSA bénéficie :

- D'une phase d'accueil personnalisée : vérification de sa situation administrative et présentation des droits et devoirs
- D'une phase d'orientation : rédaction d'un premier contrat et orientation vers un référent adapté.

La mission est confiée à un consortium composé de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) du Bas-Rhin et du Réseau des Missions Locales du Bas-Rhin.

Un zoom sur le déploiement de la plateforme est présenté en point II.

Une plateforme d'accompagnement et de préparation intensive vers l'activité « Job Coaching »

Les prestations proposées doivent permettre au BRSA de se mettre en situation d'activité professionnelle : travailler sur les savoir-faire et les savoir-être, passer d'une logique d'évaluation de la vulnérabilité à une évaluation centrée sur les capacités des personnes d'aller directement à l'activité, développer des actions connexes en vue d'un retour à l'emploi.

La mission est confiée à un consortium porté par la Mission Locale pour l'Emploi de Strasbourg. Ce consortium s'appuie sur un large spectre d'acteurs locaux reconnus, que sont les Missions Locales du Bas-Rhin, le groupe GENY Intérim, l'association l'Atelier, GIPFI SCOP, Entraide Emploi ainsi que l'URSIEA.

Un zoom sur le déploiement de la plateforme est présenté en point III.

Des premiers résultats significatifs en 2020

1809 nouveaux entrants au RSA reçus et orientés en moins d'un mois

Dont 1278 orientés vers un accompagnement professionnel : 70,6% dont 933 orientés vers job coaching (51,6%)

2. Prévenir et apporter le juste droit à la bonne personne

Objectifs:

- S'assurer de l'absence d'éligibilité à une autre prestation (principe de subsidiarité du RSA)
- Eviter les indus
- Définir un cadre précis des droits et des devoirs
- Repenser la fonction de la sanction pour une responsabilisation accrue du bénéficiaire

Les réalisations opérationnelles :

Un CER vivant et performant

Déploiement de 2 nouveaux Contrats d'Engagement Réciproques facteurs de mobilisation et ayant une force exécutoire :

- Un CER orientation en sortie de plateforme 1
- Et un CER dynamisant, complet, précis et plus impliquant pour tous avec le référent de parcours désigné, toujours consultable en ligne par le bénéficiaire et par le référent assorti d'un recueil de challenges







L'expérimentation d'un circuit court de la sanction

La mise en œuvre d'une sanction visant à la suspension du droit à hauteur de 100% du montant versé est à l'œuvre actuellement pour responsabiliser davantage le bénéficiaire et le remobiliser. Dans le cadre de la plateforme d'accueil et d'orientation, au 4 décembre 2020 :

 184 décisions de suspension ont été prises sur délégation du Conseil départemental. 48 d'entre elles ont fait l'objet d'une levée de suspension, le bénéficiaire ayant repris contact et signé un contrat d'engagement réciproque.

La poursuite de la politique de contrôle à l'entrée du dispositif, tout au long du parcours et sur cible

La bonne maîtrise par le bénéficiaire des droits et devoirs liés à la perception de l'allocation RSA est un élément essentiel de sa réussite dans son parcours. Elle doit également permettre de responsabiliser le bénéficiaire dans la bonne déclaration de ses ressources et de sa situation, intégrant ainsi une dimension de prévention des indus de RSA. Aussi, cette information est délivrée à chaque nouvel entrant lors de son premier rendez-vous avec le chargé d'orientation. Elle constitue la première phase d'un entretien d'une heure qui est formaté en quatre étapes.

3. Simplifier les démarches

Objectifs:

Rendre les démarches moins nombreuses, plus souples et plus directes vers et pour les usagers, en application du principe « dites-le nous une fois ».

Les réalisations opérationnelles :

Un accès direct du bénéficiaire du RSA à ses données de parcours (information par SMS, dématérialisation de l'envoi et de la signature du contrat, consultation du contrat, consultation des engagements réalisés ou à réaliser...), dans le cadre du système d'information mis en place.

4. Coordonner les réponses aux besoins et au parcours d'insertion du bénéficiaire: une gouvernance partagée entre les acteurs et la concrétisation progressive du dossier unique d'insertion

Objectifs:

De très nombreux acteurs interviennent de près ou de loin dans le champ de l'insertion, de l'emploi ou encore de la formation aux côtés du département: la ville de Strasbourg et l'Eurométropole, la CAF et la MSA, Pôle Emploi, les missions locales, la DIRECCTE, la Région, les opérateurs et structures d'insertion financés et les employeurs à l'origine d'offres d'emploi déposées sur différents supports.

Au regard de cette constellation d'acteurs et face au morcellement des données dont ceux-ci disposent, il est indispensable de favoriser un partage de l'information et, au-delà, de faciliter une évolution des pratiques visant à réduire la segmentation des approches qui fait perdre de l'efficience au parcours des BRSA.







Les réalisations opérationnelles :

Une gouvernance partagée avec les principaux acteurs institutionnels (CAF, Missions Locales, Pole Emploi, Ville de Strasbourg, DIRECCTE) qui reste à étendre à l'ensemble des acteurs dans le cadre du consortium.

Le portail web Néolink mis en œuvre en support des plateformes

Le portail permet une visualisation et un suivi du dossier par les opérateurs du Département, par l'usager et par tous les partenaires du territoire. Il permet le suivi du parcours des bénéficiaires : dématérialisation des contrats d'engagement réciproques, gestion par évènements de l'ensemble des éléments de parcours, reprise d'activités ou d'emploi.

5. Redonner au travail toute sa valeur et son utilité économique et sociale

Objectifs:

- Redonner au travail une valeur sociale et financière supérieure à celle de l'inactivité
- Favoriser une reprise d'emploi la plus durable possible
- Soutenir et garantir le reste à vivre des foyers bénéficiaires du RSA à la reprise d'emploi

Les réalisations opérationnelles :

L'instauration d'une prime au travail

Le Département a conçu un mécanisme incitatif suffisamment puissant pour valider la décision du retour au travail et du maintien dans l'emploi. Pour se faire, le principe d'une prime départementale conditionnée à la reprise d'emploi d'un des membres du foyer, accompagnant l'activité sur une période suffisamment longue est proposé.

6. Associer les BRSA à la construction des réponses

Les réalisations opérationnelles en cours :

La mise en place d'un comité des usagers

En cours de création pour permettre de concevoir et de coproduire de façon différente, plus souple et en interaction la politique publique de l'insertion et de l'emploi.

II. Zoom sur la mise en œuvre progressive de la plateforme d'orientation des nouveaux entrants :

La CAF et le Réseau des missions locales ont été retenus par le Conseil départemental et invités à construire une offre de service concertée. Un budget de 500 000 € en année pleine est financé à parts égales par le Conseil départemental et l'Etat sur la période 2019 – 2021. Cette offre répond aux objectifs assignés dans l'appel à projets (La réduction des délais d'orientation - Le juste droit à la bonne personne - La prévention - Une orientation adéquate, dans une logique de mise en avant des compétences transversales et transférables « emploi first »).







Avant d'aborder le fonctionnement, le déploiement et les caractéristiques des publics nouveaux entrants, voici en 4 points, et dans le cadre d'un déploiement progressif du dispositif réalisé sur l'ensemble du territoire du Bas-Rhin le 15 novembre 2020, des premiers résultats qui tendent vers l'atteinte des objectifs attendus fin 2021 :

- 1. Le nombre de nouveaux entrants : 1809 nouveaux entrants (8 175 inscrits)
- Les rendez-vous
 2 184 rendez-vous fixés
- 3. L'orientation

70,6 % d'orientations des bénéficiaires vers l'activité, dont 51,6% vers Job Coaching (plateforme d'accompagnement intensif vers l'emploi)

29,4 % d'orientations des bénéficiaires vers le social

4. Le raccourcissement des délais :

Sur un suivi du 1er janvier 2020 au 15 mars 2020 :

De 1 à 3 jours : 40,8%

De 4 à 8 jours : 32,3%

Supérieur à 8 jours : 26,9% (principalement pour les bénéficiaires pour lesquels seule l'adresse postale était connue – pas de numéro de téléphone ni d'adresse mail connus)

Le fonctionnement de la plateforme : un rendez-vous d'une heure pour chaque nouvel entrant et la signature électronique du Contrat d'engagement réciproque

Un rendez-vous d'une heure pour chaque nouvel entrant : la plateforme convoque, par mail, par sms ou par courrier en l'absence de mail, chaque nouvel entrant à un entretien d'orientation d'une durée d'une heure, en présentiel ou téléphonique, avec le chargé d'orientation (Information sur ses droits et devoirs (droits connexes et à l'accompagnement, devoirs vis-à-vis de la Caf et en matière d'accompagnement) - Diagnostic de la situation de la personne et son projet professionnel - Définition d'une orientation professionnelle ou sociale - Signature du Contrat d'engagement réciproque)

L'activité de la plateforme a été interrompue de la mi-mars à fin mai du fait du premier confinement et de la fermeture des sites d'accueil.

Elle a repris début juin 2020 en déployant une nouvelle modalité de rendez-vous téléphoniques. Les rendez-vous en présentiel ont repris au fur et à mesure de l'ouverture des sites. La formule des rendez-vous téléphoniques a été maintenue en complément pour les cas particuliers (ex. allocataires ne pouvant se déplacer, reprenant une activité, etc.) et parce qu'elle permet une plus grande souplesse dans les remplacements entre territoires. Lors de la deuxième vague de l'épidémie et du recours accru au télétravail, cette formule de rendez-vous téléphoniques a permis un maintien normal de l'activité.







 Depuis le 1er octobre 2020, la signature électronique du contrat est possible. Le bénéficiaire et l'opérateur désigné comme référent RSA y ont accès en ligne. L'accès est protégé par identifiant et mot de passe.

Bien entendu, la signature papier est également prévue.

Son déploiement : l'ensemble du territoire du Bas-Rhin est couvert depuis le 15 novembre 2020.

Perturbé par la crise sanitaire, le calendrier réel du déploiement est le suivant

- De janvier à juin 2020 : Expérimentation sur Bassin d'emploi de Molsheim/Schirmeck, Bischwiller Bande-Rhénane et Strasbourg UT Centre Nord
- En juillet 2020 : Territoire Bischwiller élargi à tout l'UTAMS Nord, Rattrapage du stock lié à l'interruption d'activité (mi-mars à fin mai), Début des tests sur le nouveau système d'information Job Connexion
- En septembre 2020 : Territoire Bassin d'emploi de Molsheim élargi à tout l'UTAMS Sud, Déploiement sur Strasbourg UT Sud
- En octobre 2020 : Système d'information Job Connexion opérationnel et tous les rendez-vous sont gérés dans le nouvel outil
- En novembre 2020 : Déploiement sur trois UTAMS (Ouest, Eurométropole Nord et Eurométropole Sud), Déploiement sur Strasbourg UT Est
- Au 15 novembre 2020 : Déploiement sur Strasbourg UT Ouest et UT Sud-Ouest

A compter du déploiement à tout le Bas-Rhin, une équipe de 10 personnes est en place :

- Une coordinatrice (1 Etp)
- Une gestionnaire de rendez-vous (1 Etp)
- Huit conseillers d'orientation (7,6 Etp)

Les caractéristiques des publics entrants :

Du 1er janvier au 2 décembre 2020 et via la plateforme d'accueil et d'orientation, 8 175 inscrits sont comptabilisés sur le périmètre du Bas-Rhin, à la suite d'une nouvelle demande de RSA.

L'impact de la Crise Covid est important en termes de volumétrie des entrants, avec une progression de la volumétrie de l'ordre de 11 % en 2020.

Les profils des bénéficiaires sont eux aussi modifiés avec l'entrée dans le dispositif de davantage de travailleurs indépendants, de jeunes diplômés d'études supérieures et d'artistes. Ce dernier élément n'a pas fait l'objet d'une mesure statistique : il s'appuie sur les constats posés par les chargés d'orientation.

La composition familiale se caractérise comme suit :

- personnes isolées sans enfants (61,5%)
- familles avec enfant(s) (32,6 %), dont 17,3 % de familles monoparentales







couples sans enfant (5,9%).

L'âge des inscrits :

moins de 25 ans : 4,4 % des inscrits, avec 358 bénéficiaires

- 25-29 ans: **30,9** % des inscrits

30-39 ans : 26,4%40-49 ans : 17,6 %

- 65 ans et plus : 1,1 % avec 93 bénéficiaires, dont une particularité, celle du bénéficiaire du RSA le plus âgé (85 ans).

2 184 rendez-vous fixés à de nouveaux bénéficiaires du RSA

Sur les 2 184 rendez-vous fixés :

- 69,7% ont été réalisés
- 25,7 % non honorés (lettre d'avertissement avec injonction de contacter la plateforme sous 8 jours pour fixer un nouveau rendez-vous puis suspension).
- 4,6 % concernaient des cas particuliers (ex : le bénéficiaire a contacté la ligne directe pour indiquer un changement de situation tel que la reprise d'un emploi, un parcours de formation, l'accès à la retraite, une indemnisation Pôle Emploi, ...)

Dans un esprit de bienveillance mais aussi de clarté, il est important d'utiliser ce moment unique d'entrée récente dans le dispositif pour :

- d'une part expliquer « les règles du jeu » au bénéficiaire soumis aux droits et devoirs :
 - Droit à l'accompagnement et à des droits connexes (couverture maladie, aides à la mobilité, etc.)
 - Devoir de s'engager dans un accompagnement, signaler tout changement de situation à la CAF et indiquer toutes les ressources perçues dans la déclaration trimestrielle.
- d'autre part permettre au bénéficiaire du RSA d'exposer son projet professionnel, ses expériences et formations, ainsi que ses freins éventuels à un retour vers l'activité.

Cette étape est fondamentale pour engager la dynamique de retour vers l'activité, via une écoute active et une mobilisation de toutes les compétences du bénéficiaire. Elle permet de dégager avec l'intéressé une orientation professionnelle ou sociale et de désigner le référent le plus adapté au parcours engagé.

Ces entretiens ont généré:

70,6 % d'orientations des bénéficiaires vers l'activité, dont 51,6% vers Job Coaching (plateforme d'accompagnement intensif vers l'emploi)

29,4 % d'orientations des bénéficiaires vers le social







L'activité de gestion des rendez-vous se révèle particulièrement névralgique pour un bon fonctionnement de la plateforme d'orientation. La mise en œuvre du déploiement sur tout le Bas-Rhin a mis en relief une sous-estimation de cette charge de travail dans l'activité globale de la plateforme.

En décembre 2020, 1 équivalent temps plein est affecté à cette activité.

La volumétrie des appels entrants prend de l'ampleur : de l'ordre de 35 appels entrants par jour. De nombreux bénéficiaires contactent la plateforme pour demander des reports de rendez-vous, pour des compléments d'informations (site, pièces à apporter) de type réassurance ou à la réception des lettres d'avertissement ou des décisions de suspension.

Suite à l'arrêt complet de la plateforme de mi-mars à fin mai, les demandes de rendez-vous ont été reprises sur la période juin à mi-septembre en privilégiant le flux, ce qui a considérablement allongé les délais entre ouverture du droit et convocation à un entretien.

L'objectif technique est d'être en capacité d'extraire le suivi des délais sur la base des données du système informatique. Des travaux sont en cours avec différents interlocuteurs pour la construction la plus efficiente possible du recueil et du traitement des données.

Cette phase importante est une condition de réussite pour les besoins récurrents ou spécifiques de statistiques ou d'exploitations de données, d'études ciblées, etc.. Elle mobilise plusieurs personnes pour la meilleure prise en compte possible des besoins et des attendus.

III. Zoom sur la mise en œuvre de la plateforme d'accompagnement et de préparation intensive à l'activité « Job Coaching »

Job Coaching intervient exclusivement avec les nouveaux entrants bénéficiaires du RSA orientés par la Plateforme d'accueil et d'orientation des nouveaux entrants (PF1). Ce public bénéficiaire du RSA est en démarche d'insertion professionnelle et identifié en situation de proximité avec l'emploi par la PF1.

Avant d'aborder le déploiement, le fonctionnement et les parcours des publics nouveaux entrants, voici en 4 points, et dans le cadre d'un déploiement progressif de la plateforme Job Coaching réalisé sur l'ensemble du territoire du Bas-Rhin le 15 novembre 2020, les premiers résultats qui tendent vers l'atteinte des objectifs attendus fin 2021 :

- Le nombre de nouveaux entrants : 808 entrées au 31 décembre 2020
- 2. Les engagements formalisés : 700 signatures d'un CER2
- Les accès à l'activité pendant Job Coaching :
 270 jours cumulés de stages et PMSMP par 12 bénéficiaires du RSA
 - 914 jours de missions intérim par 40 bénéficiaires du RSA
 - 1621 jours de contrats de travail classique par 50 bénéficiaires du RSA
 - Activité d'auto entrepreneur par 37 bénéficiaires du RSA
 - Emploi SIAE pour 14 bénéficiaires du RSA







Bénévolat pour 4 bénéficiaires du RSA

4. Les fins de parcours :

146 retours à l'activité, dont 32 CDI, 28 CDD de plus de 6 mois et 20 CDD de 3 à 6 mois

26 accès à la formation, dont 4 formations certifiantes, 16 formations qualifiantes et 3 formations en alternance

201 poursuites d'accompagnements en réinsertion professionnelle ou en réinsertion sociale

Son déploiement :

Perturbé par la crise sanitaire, le calendrier réel du déploiement est le suivant

- Janvier 2020 : Expérimentation sur 3 territoires préfigurateurs (Territoire de Bischwiller/Bande Rhénane Territoire de Strasbourg UT Centre-Nord Territoire de Molsheim/Schirmeck)
- En juillet 2020 : Territoire de l'UTAMS Nord
- En septembre 2020 : Territoire de l'UTAMS Sud,
- En novembre 2020 : Déploiement sur l'ensemble des autres territoires

Les difficultés majeures de mise en œuvre que Job Coaching a rencontré sont soit liées aux répercussions de la crise sanitaire sur les flux, soit liées aux aspects techniques d'un SI qui se construit nécessairement en partenariat et en continu :

- L'absence d'activité pour les ETP recrutés selon la projection initiale du déploiement et suite à l'interruption de la plateforme d'accueil et d'orientation durant le premier confinement.
- Le retard d'entrée en accompagnement lié au « rattrapage » des rendez-vous d'orientation et qui a entrainé pour 1/3 d'entre eux un retard d'accompagnement
- Les évolutions toujours importantes et énergivores du SI
- Les indicateurs en construction dans le SI, qui complexifient pour l'instant le reporting à fournir dans le cadre du le SPI

Son fonctionnement:

Job Coaching propose un accompagnement intensif sur une période de 3 mois. Cet accompagnement se fonde sur la méthode, les techniques et les outils de coaching. L'objectif majeur est de permettre au bénéficiaire d'évoluer rapidement vers une situation d'emploi ou de formation qualifiante, ou à minima de retrouver un nouveau pouvoir de décision et d'action pour être réellement acteur de son parcours.

Les objectifs généraux sont les suivants :

- Permettre d'enclencher sans tarder une réelle dynamique de parcours pour les personnes entrantes dans le dispositif RSA;
- Donner un accès rapide au monde du travail selon toutes les modalités disponibles (PMSMP, missions d'intérim, emploi, etc.), pour mettre en place les conditions d'un retour rapide à l'emploi ;







- Impulser une dynamique d'autonomisation et de responsabilisation du bénéficiaire, afin de l'amener à devenir acteur de sa propre insertion professionnelle

- La formalisation du parcours :

Le parcours débute par un double diagnostic, établi par le bénéficiaire et deux professionnels (diagnostic approfondi de situation et diagnostic professionnel, utilisation de grilles et d'outils identiques pour chaque personne reçue et axé sur les potentiels).

La signature du Contrat d'Engagement Réciproque 2 formalise pour le bénéficiaire son engagement à être acteur de son parcours, à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la reprise d'activité et à honorer ses rendez-vous Job Coaching (entretiens individuels et collectifs). La signature du CER2 est accompagnée par la remise au bénéficiaire de son recueil des challenges, qui lui permet de marquer et de graduer le chemin accompli et de visualiser son objectif : le retour à l'activité.

Le recueil des challenges est également un outil réalisé pour l'après-Job Coaching, et donc pour l'opérateur qui poursuit l'accompagnement dans le cas d'un non-retour à l'activité. Il permet de visualiser les étapes, les objectifs atteints, ceux qui ne le sont pas, et ceux qui sont à prioriser pour la poursuite d'accompagnement. L'ensemble consiste à fluidifier le parcours dans le dispositif RSA du bénéficiaire et la relation entre les opérateurs.

Lorsqu'un bénéficiaire n'honore pas un rendez-vous, son référent le convoque obligatoirement à un second rendez-vous la semaine suivante.

S'il n'honore pas cette convocation, une demande est faite par son référent pour une convocation en Commission Territoriale du RSA (CTRSA Bureau).

Des entretiens individuels :

Le parcours Job Coaching se poursuit à un rythme hebdomadaire avec la participation à des entretiens individuels et aux modules collectifs. Chaque référent a en charge le suivi d'un portefeuille de 40 personnes maximum.

Pour répondre aux mesures sanitaires prises en période de confinement et de reconfinement, les entretiens individuels ont été menés en présentiel et en distanciel (via le logiciel Zoom) pour la majorité des parcours.

Des modules collectifs :

Six modules collectifs sont proposés en appui au travail individuel avec l'accompagnateur coach (oser - s'outiller - se différencier – se préparer – consolider – entreprendre)

Chacun est construit de manière indépendante aux autres et mis en œuvre selon une programmation trimestrielle sur chacun des territoires bas-rhinois, afin de pouvoir permettre aux bénéficiaires entrants d'engager un parcours complet permettant l'accès à tout ou partie des modules, sans attendre des cycles de 3 mois.

Sur les 6 modules, trois d'entre eux sont animés par les accompagnateurs coachs, les trois autres sont animés par des prestataires extérieurs. Ces actions dynamiques mènent une approche globale pour travailler sur les questions de confiance en soi, des dynamiques de recherche d'emploi, de la compréhension des compétences attendues au travail (compétences techniques et soft skills), du







travail sur l'image de soi, etc. Ils ont été expérimentés à partir de l'été 2020 en présentiel. Lors de la période de reconfinement, tous les modules ont été maintenus et animés en distanciel.

Le bilan de clôture :

Les deux dernières séances sont destinées à préparer l'après-Job Coaching et à clôturer le parcours de 3 mois. Lors de cette introspection, sont explorées les questions du ressenti en fin de parcours, de la relation avec le référent/cadre d'accompagnement, de la projection dans l'après-Job Coaching, du travail accompli et des objectifs réalisés. Quand cela est nécessaire, la question de la réorientation est abordée et les personnes sont préparées à une poursuite d'accompagnement au travers d'un autre opérateur.

Pour permettre à Job Coaching de continuer à évoluer en adéquation avec les besoins et demandes des bénéficiaires, le référent interroge la personne accompagnée sur les conseils/idées à apporter à l'accompagnement Job Coaching. Le bilan de ce parcours est retranscrit dans le recueil des challenges.

L'entretien téléphonique à 4 mois :

Un mois après la fin du parcours, le référent a un dernier entretien téléphonique avec le bénéficiaire. L'objectif est de connaître sa situation à cette période (retour à l'activité, attribution d'un nouveau référent, poursuite d'accompagnement, ...).

- Les publics entrants :

808 entrées au 31 décembre 2020, dont 57% d'hommes et 43% de femmes

- 700 engagements formalisés par la signature du CER2 (87%)
- 29 préconisations de réorientations (3%) dont 23 réorientations vers le social
- 69 abandons (9%) dont 32 non respects des engagements et demande de CTRSA et 37 changements de situation

- Les activités pendant le parcours Job Coaching et les suites :

Modules collectifs : 39 sessions réalisées avec un taux d'absentéisme de 32%

Missions effectuées:

- 270 jours cumulés de stages et PMSMP par 12 bénéficiaires du RSA
- 914 jours de missions intérim par 40 bénéficiaires du RSA
- 1621 jours de contrats de travail classique par 50 bénéficiaires du RSA
- Activité d'auto-entrepreneur par 37 bénéficiaires du RSA
- Emploi SIAE pour 14 bénéficiaires du RSA
- Bénévolat pour 4 bénéficiaires du RSA

Entretiens d'embauche : 214 entretiens passés pendant Job Coaching

Sur 394 fins de parcours :







- 146 retours à l'activité, dont 32 CDI, 28 CDD de plus de 6 mois et 20 CDD de 3 à 6 mois
- 26 accès à la formation, dont 4 formations certifiantes, 16 formations qualifiantes et 3 formations en alternance
- 201 poursuites d'accompagnements en réinsertion professionnelle ou en réinsertion sociale
- 21 changements de situation

Et un mois après la fin de parcours, sur 175 personnes contactées:

- 1 BRSA en CDD-3 mois en fin de parcours a évolué vers un CDI à M+4
- 12 personnes en poursuite d'accompagnement en fin de parcours ont retrouvé à M+ 4:
 - 4 CDD + de 6 mois
 - 5 CDD 3 à 6 mois
 - 1 CDD 3 mois
 - 1 formation certifiante
 - 1 emploi en SIAE
 - 1 mission intérim
- 32 BRSA en activité à la fin du parcours sont restés en activité
- 4 BRSA en attente d'un nouvel opérateur référent
- 45 BRSA en poursuite d'accompagnement avec un nouvel opérateur
- 11 BRSA impossible à joindre / pas de retour

L'équipe Job Coaching se compose :

- D'une coordinatrice, recrutée par la Mission Locale Pour l'Emploi
- De 21 accompagnateurs coachs, recrutés par les structures membres du consortium
- D'un chargé de recrutement IAE, recruté par l'URSIAE
- De deux ETP chargés de recrutement du groupe Geny

Les points forts de Job Coaching : une équipe départementale pluridisciplinaire, la participation de l'équipe Job Coaching à la construction du projet.

Les pistes d'approfondissement sont liées à la jeunesse du projet (renforcer l'identité de la méthode – développer la proximité entre les territoires et l'équipe) et à la construction du SI.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

La transformation profonde que la mise en œuvre du SPI génère est une expérimentation partagée :

- qui vient réinterroger des processus, au fur et à mesure du développement, de la mise en œuvre et de l'appropriation des outils et qui nécessite de réinventer des pratiques







(bénéficiaires du RSA - CAF - Missions locales –membres des consortium - opérateurs basrhinois - équipes du Bas-Rhin)

- qui induit, en continu, l'amélioration technique et l'ajustement des moyens (système informatique - montée en charge dans les territoires – augmentation des flux entrants – charge de la gestion des rendez-vous dont la sous-estimation est amplifiée par l'actualité sanitaire – adaptation des outils de communication liée à la crise sanitaire)

Des échanges sont régulièrement en cours entre la collectivité et les consortiums, pour avancer conjointement sur ces différents points.







1.3.2. Insertion des allocataires du revenu de solidarité active – Garantie d'activité

Description de l'action

Le Département s'engage à mettre en place une organisation qui permet un accompagnement et un suivi intensif des nouveaux entrants BRSA soumis aux droits et devoirs en vue d'une sortie rapide vers l'activité et l'emploi. Cet axe correspond à l'appel à projets n°2 qui a été lancé le 25 juillet 2019.

A travers cette plateforme le Conseil départemental, en lien avec ses partenaires et les réseaux économiques, souhaite développer un cadre d'accompagnement des BRSA ayant pour finalité l'accès ou le retour à l'activité. Chaque action doit contribuer à l'insertion des allocataires du RSA relevant des droits et devoirs dans la perspective de leur sortie durable du dispositif.

Cette plateforme doit avoir également pour objectifs de sécuriser les BRSA par une prise en charge rapide et complète afin de développer un nouvel état d'esprit chez les personnes.

Ce circuit court doit être construit autour de deux piliers que sont la priorité du retour à l'activité comme valeur essentielle de prévention et de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, et la valorisation des capacités et des compétences des personnes.

C'est dans ce contexte que le Conseil départemental lance cet appel à projets concernant la mise en œuvre d'une plateforme d'accompagnement intensif à la proximité vers l'emploi dont les deux objectifs principaux sont : la mise en situation d'activité professionnelle et la création ou consolidation d'une activité. Un troisième objectif peut être proposé autour de toute autre action connexe en vue d'un retour rapide et durable à l'emploi.

Le temps constitue un facteur majeur d'éloignement social et professionnel. Plus le parcours du BRSA se prolonge sans rapport avec le monde du travail, plus l'insertion devient un parcours du combattant. La phase de démarrage de l'accompagnement doit donc se faire dans un délai très court, idéalement à moins de J+15 jours de l'orientation décidée dans la plateforme d'orientation.

L'accompagnement que le Conseil départemental souhaite voir se développer est d'une durée de 3 mois non renouvelable. Il se compose à minima d'un entretien individuel hebdomadaire et de rencontres collectives de mise en situation.

Le Département souhaite, à terme, qu'a minima 60 à 70% des nouveaux entrants dans le dispositif (plateforme 1) soient orientés en accompagnement intensif vers l'emploi ; il est donc prévu qu'au moins 4000 BRSA par an soit en permanence accompagnés par cette plateforme.

Date de mise en place de l'action

Lancement de l'AAP : 25 juillet 2019 Choix du candidat : 15 octobre 2019

Phase test: Décembre-Janvier-février 2020

Déploiement : à compter du 2ème T 2020

Partenaires et co-financeurs

Durée de l'action Jusqu'au 31/12/2021







Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Part Etat = 190 000€

Part CD = 190 000€

Budget global = 380 000€

Budget exécuté au 31/12/2020

Budget exécuté au 31/12/2020 : **713 800 €**

Indicateurs

Nom de la Mesure	Indicateurs	Situation 2019 du Département	Résultat du Département en 2020	Justification des écarts le cas échéant
Insertion des allocataires du revenu de solidarité active – Garantie d'activité	Nombre de bénéficiaires du RSA orientés vers la garantie d'activité dont l'accompagnement global	UTAMS EMS Sud + EMS Nord: 193 entrées UTAMS Sud: 203 entrées UTAMS Nord: 207 entrées UTAMS Ouest: 200 entrées Total = 803	Garantie d'activité 67 : 808 Total Accompagnement global : 829	Deux périodes de confinement. Déploiement de la plateforme Job Coaching en novembre 2020. Sur 808 orientations, 700 entrées dans le dispositif Job Coaching.
Insertion des allocataires du revenu de solidarité active – Garantie d'activité	Nombre de bénéficiaires en cours d'accompagnement par la garantie d'activité (dont accompagnement global + dont garantie d'activité départementale)	ND	1 215 (dont accompagnement global: 801 + dont garantie d'activité 67: 414)	







Insertion des allocataires du revenu de solidarité active – Garantie d'activité	Nombre de personnes accompagnées par un conseiller dédié à l'accompagnement global	ND	76	En 2020, 21 postes de conseillers emploi dédiés par Pôle Emploi. Au 31 décembre, 1 602 demandeurs d'emploi dont 801 bénéficiaires du RSA étaient en accompagnement global. 1602 BRSA/21 postes = 76 personnes accompagnées pour un conseiller dédié
Insertion des allocataires du revenu de solidarité active – Garantie d'activité	Nombre de sorties de l'accompagnement global	UTAMS EMS Sud + EMS Nord: 175 sorties UTAMS Sud: 132 sorties UTAMS Nord: 159 sorties UTAMS Ouest: Chiffre non disponible Total = 466	1210	Sorties positives CDI et CDD et CTT<6 mois: 363 Création et/ou reprise d'entreprise: 28 Entrées en ESAT: inf. à 5 Formation: 135
Insertion des allocataires du revenu de solidarité active – Garantie d'activité	Nombre de conseillers emploi réalisant de l'accompagnement global	UTAMS EMS Sud + EMS Nord: 2 conseillers emplois UTAMS Sud: 3 conseillers emploi UTAMS Nord:	21 conseillers emploi	







2 conseil emplo	
UTAMS C	uest
2 conseil emplo	
Total = conseill emplo	ers

Pour le Département, les quatre indicateurs majeurs sont :

- 70 % d'orientation vers l'activité (70,6% des nouveaux entrants orientés par la PF1 vers un accompagnement professionnel dont 51,6% vers Job Coaching)
- Favoriser l'accès à l'emploi durable de 4 000 personnes par an ;
- Proposer une voie d'insertion à 2 000 allocataires du RSA par an ;
- Mesurer le taux de maintien dans l'emploi à 1 an et à 3 ans ;

Bilan d'exécution

Le descriptif de la mise en œuvre du projet était le suivant :

Le Consortium porté par la Mission Locale Pour l'Emploi de Strasbourg s'appuie sur un large spectre d'acteurs locaux reconnus, que sont les 6 Missions Locales du Bas-Rhin, le groupe GENY Intérim, l'association l'Atelier, GIPFI-SCOP, Entraide Emploi ainsi que l'URSIEA.

Ce projet, innovant par les acteurs fédérés, a reçu un soutien du groupe LINK qui, par le biais de sa structure « l'offre de formation », entend appuyer le consortium dans la mise en œuvre d'un module du projet dans des conditions et selon des modalités qui seront définies et arrêtées sous la responsabilité de ce dernier.

L'organisation proposée, pour 29 ETP mobilisés et un budget de 1 700 000 euros, correspondant à 4 000 accompagnements réalisés par an, pour les années 2020 et 2021, est la suivante :

Des rencontres individuelles permettant « un diagnostic approfondi » par le Réseau des Missions Locales, en regard croisé avec une « objectivation des compétences » réalisé en agence d'intérim (Groupe GENY);

Une prise en compte particulière des bénéficiaires les plus âgés par la mise en œuvre d'un accompagnement dédié (l'Atelier, Entraide Emploi, GIPFI SCOP) ;

L'identification des bénéficiaires dont l'accès à l'emploi classique serait facilité par une reprise d'activité via les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (URSIEA);

6 modules collectifs construits autour des thématiques suivantes : oser, s'outiller, se différencier, réussir, consolider et entreprendre.







Au 31 décembre 2020,

Job Coaching intervient exclusivement avec les nouveaux entrants bénéficiaires du RSA orientés par la Plateforme d'accueil et d'orientation des nouveaux entrants (PF1). Ce public bénéficiaire du RSA est en démarche d'insertion professionnelle et identifié en situation de proximité avec l'emploi par la PF1.

Une synthèse de résultats en 4 points :

Avant d'aborder le déploiement, le fonctionnement et les parcours des publics nouveaux entrants, voici en 4 points, et dans le cadre d'un déploiement progressif de la plateforme Job Coaching réalisé sur l'ensemble du territoire du Bas-Rhin le 15 novembre 2020, les premiers résultats obtenus au 31 décembre :

 Le nombre de nouveaux entrants : 808 entrées au 31 décembre 2020

2. Les engagements formalisés :

700 signatures d'un CER2, dont 57% d'hommes et 43% de femmes

3. Les accès à l'activité pendant Job Coaching:

270 jours cumulés de stages et de PMSMP (Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel) par 12 bénéficiaires du RSA

914 jours de missions intérim par 40 bénéficiaires du RSA

1621 jours de contrats de travail classique par 50 bénéficiaires du RSA

Activité d'auto entrepreneur par 37 bénéficiaires du RSA

Emploi SIAE: 14 bénéficiaires du RSA

Bénévolat: 4 bénéficiaires du RSA

4. Les fins de parcours :

146 retours à l'activité, dont 32 CDI, 28 CDD de plus de 6 mois et 20 CDD de 3 à 6 mois

26 accès à la formation, dont 4 formations certifiantes, 16 formations qualifiantes et 3 formations en alternance

201 poursuites d'accompagnements en réinsertion professionnelle ou en réinsertion sociale

Le déploiement de la plateforme Job Coaching :

Perturbé par la crise sanitaire et dépendant des phases de déploiement de la plateforme d'accueil et d'orientation des nouveaux entrants (plateforme 1), le calendrier réel du déploiement est le suivant

- Janvier 2020 : Expérimentation sur 3 territoires préfigurateurs (Territoire de Bischwiller/Bande Rhénane Territoire de Strasbourg UT Centre-Nord Territoire de Molsheim/Schirmeck)
- En juillet 2020 : Territoire de l'UTAMS Nord
- En septembre 2020 : Territoire de l'UTAMS Sud
- En novembre 2020 : Déploiement sur l'ensemble des autres territoires







Les difficultés majeures de mise en œuvre que Job Coaching a rencontré sont principalement liées aux répercussions de la crise sanitaire sur les flux, mais aussi aux aspects techniques d'un SI qui se construit nécessairement en partenariat et en continu :

- L'absence d'activité pour les ETP recrutés selon la projection initiale du déploiement et suite à l'interruption de la plateforme d'accueil et d'orientation durant le premier confinement.
- Le retard d'entrée en accompagnement lié au « rattrapage » des rendez-vous d'orientation et qui a entrainé pour 1/3 d'entre eux un retard d'accompagnement (confinements)
- Les évolutions constantes du SI (nécessaires mais toujours importantes et énergivores)
- Les indicateurs en construction dans le SI, qui complexifient pour l'instant le reporting à fournir dans le cadre du le SPI

Son fonctionnement:

Job Coaching propose un accompagnement intensif sur une période de 3 mois. Cet accompagnement se fonde sur la méthode, les techniques et les outils de coaching. L'objectif majeur est de permettre au bénéficiaire d'évoluer rapidement vers une situation d'emploi ou de formation qualifiante, ou à minima de retrouver un nouveau pouvoir de décision et d'action pour être réellement acteurs de son parcours.

Les objectifs généraux sont les suivants :

- Permettre d'enclencher sans tarder une réelle dynamique de parcours pour les personnes entrantes dans le dispositif RSA ;
- Donner un accès rapide au monde du travail selon toutes les modalités disponibles (PMSMP, missions d'intérim, emploi, etc.), pour mettre en place les conditions d'un retour rapide à l'emploi
 .
- Impulser une dynamique d'autonomisation et de responsabilisation du bénéficiaire, afin de l'amener à devenir acteur de sa propre insertion professionnelle

Le consortium s'est engagé de manière forte pour développer une action égale et uniforme sur l'ensemble du territoire bas-rhinois. L'équipe, comportant 25 équivalents temps plein, s'est formée pour une uniformité des pratiques et le même contenu de connaissances (présentation du Service Public de l'Insertion, du contexte, de ses enjeux et de ses principes – présentation de Job Coaching, du consortium, des missions, des objectifs et du déploiement – formation au Système d'information et à Job Connexion – initiation aux outils et techniques d'accompagnement de Job Coaching – participation aux modules collectifs sur un autre territoire que celui de l'affectation du coach).

La formalisation du parcours :

Le parcours débute par un double diagnostic, établi par le bénéficiaire et deux professionnels (diagnostic approfondi de situation et diagnostic professionnel, utilisation de grilles et d'outils identiques pour chaque personne reçue et axé sur les potentiels, pas sur les freins).

La signature du Contrat d'Engagement Réciproque 2 formalise pour le bénéficiaire son engagement à être acteur de son parcours, à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la reprise d'activité et à honorer ses rendez-vous Job Coaching (entretiens individuels et collectifs). La signature du CER2 est







accompagnée par la remise au bénéficiaire de son recueil des challenges, qui lui permet de marquer et de graduer le chemin accompli et de visualiser son objectif : le retour à l'activité.

Le recueil des challenges est également un outil réalisé pour l'après-Job Coaching, et donc pour l'opérateur qui poursuit l'accompagnement dans le cas d'un non-retour à l'activité. Il permet de visualiser les étapes, les objectifs atteints, ceux qui ne le sont pas, et ceux qui sont à prioriser pour la poursuite d'accompagnement. L'ensemble consiste à fluidifier le parcours dans le dispositif RSA du bénéficiaire et la relation entre les opérateurs.

A 155 reprises, le premier rendez-vous n'a pas été honoré (dans 75 cas, il a été reporté à la demande du bénéficiaire – 56 fois, une absence au rendez-vous a été constatée, sans motif).

Lorsqu'un bénéficiaire n'honore pas un rendez-vous, son référent le convoque obligatoirement à un second rendez-vous la semaine suivante.

S'il n'honore pas cette convocation, une demande est faite par son référent pour une convocation en Commission Territoriale du RSA (CTRSA Bureau).

Des entretiens individuels :

Le parcours Job Coaching se poursuit à un rythme hebdomadaire avec la participation à des entretiens individuels et aux modules collectifs. Chaque référent a en charge le suivi d'un portefeuille de 40 personnes maximum.

L'accompagnement intensif extrait le bénéficiaire du RSA d'une posture passive et, tout comme la prise de conscience de son potentiel et de l'impact des difficultés à surmonter, le place dans une situation active et plus autonome.

Le fait d'identifier lui-même ses objectifs lui permet de s'approprier son projet professionnel et de se mobiliser plus facilement pour effectuer des démarches

Pour répondre aux mesures sanitaires prises en période de confinement et de reconfinement, les entretiens individuels ont été menés en présentiel et en distanciel (via le logiciel Zoom) pour la majorité des parcours.

Des modules collectifs :

Six modules collectifs sont proposés en appui au travail individuel avec l'accompagnateur coach (oser - s'outiller - se différencier - se préparer - consolider - entreprendre)

Chacun est construit de manière indépendante aux autres et mis en œuvre selon une programmation trimestrielle sur chacun des territoires bas-rhinois. Ainsi, les bénéficiaires entrants s'engagent dans un parcours complet permettant l'accès aux modules sans attendre des cycles de 3 mois.

Sur les 6 modules, trois d'entre eux sont animés par les accompagnateurs coachs, les trois autres sont animés par des prestataires extérieurs. Ces actions dynamiques mènent une approche globale pour travailler sur les questions de confiance en soi, des dynamiques de recherche d'emploi, de la compréhension des compétences attendues au travail (compétences techniques et soft skills), du travail sur l'image de soi, etc. Ils ont été expérimentés à partir de l'été 2020 en présentiel. Lors de la période de reconfinement, tous les modules ont été maintenus et animés en distanciel.

La situation sanitaire a induit des effets positifs tels que la montée en compétences des coachs (modules à distance permettant la rencontre de bénéficiaires sur tout le département - organisation







d'un Job Café virtuel pour mars 2021) et des participants (familiarisation avec de nouveaux outils de communication – freins liés à la mobilité estompés).

Elle a aussi eu un impact sur les échanges humains, mis en relief la fracture numérique et rendu beaucoup plus difficile les Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel.

Au 31 décembre 2020 :

- 41 sessions collectives ont été réalisées (Module OSER : 9 Module S'OUTILLER : 13 Module SE
 DIFFERENCIER : 4 Module INTEGRER : 8 Module CONSOLIDER : 4 Module ENTREPRENDRE : 5)
- Le taux d'absentéisme s'élevait à 32%.

Le bilan de clôture :

Les deux dernières séances sont destinées à clôturer le parcours et à préparer l'après-Job Coaching. Lors de cette introspection, sont explorées les questions du ressenti en fin de parcours, de la relation avec le référent/cadre d'accompagnement, de la projection dans l'après-Job Coaching, du travail accompli et des objectifs réalisés. Quand cela est nécessaire, la question de la réorientation est abordée et les personnes sont préparées à une poursuite d'accompagnement avec un autre opérateur.

Sur 394 fins de parcours, 201 poursuites d'accompagnement avec un autre opérateur ont été préconisées (167 pour une réorientation vers un autre opérateur dans un parcours professionnel et 34 dans un parcours social). 21 fins de parcours (5%) étaient liées à un changement de situation.

Pour permettre à Job Coaching de continuer à évoluer en adéquation avec les besoins et demandes des bénéficiaires, le référent interroge la personne accompagnée sur les conseils/idées à apporter à l'accompagnement Job Coaching. Le bilan de ce parcours est retranscrit dans le recueil des challenges.

L'entretien téléphonique à 4 mois :

Un mois après la fin du parcours, le référent a un dernier entretien téléphonique avec le bénéficiaire. L'objectif est de connaître sa situation à cette période (retour à l'activité, attribution d'un nouveau référent, poursuite d'accompagnement, ...).

Sur 175 personnes contactées un mois après leur sortie de Job Coaching, il a été impossible de joindre 11 personnes.

- Les résultats quantitatifs :

a. Les publics entrants :

808 entrées au 31 décembre 2020, dont 57% d'hommes et 43% de femmes

- 700 engagements formalisés par la signature du CER2 (87%)
- 29 préconisations de réorientations (3%) dont 23 réorientations vers le social
- 69 abandons (9%) dont 32 non respects des engagements et demande de CTRSA et 37 changements de situation







b. Les activités pendant le parcours Job Coaching et les suites :

Modules collectifs: 41 sessions réalisées avec un taux d'absentéisme de 32%

Missions effectuées:

270 jours cumulés de stages et PMSMP par 12 bénéficiaires du RSA

914 jours de missions intérim par 40 bénéficiaires du RSA

1 621 jours de contrats de travail classique par 50 bénéficiaires du RSA

Activité d'autoentrepreneur par 37 bénéficiaires du RSA

Emploi SIAE: 14 bénéficiaires du RSA

Bénévolat: 4 bénéficiaires du RSA

Entretiens d'embauche : 214 entretiens passés pendant Job Coaching

Sur 394 fins de parcours :

146 retours à l'activité, dont 32 CDI, 28 CDD de plus de 6 mois et 20 CDD de 3 à 6 mois

26 accès à la formation, dont 4 formations certifiantes, 16 formations qualifiantes et 3 formations en alternance

201 poursuites d'accompagnements en réinsertion professionnelle ou en réinsertion sociale

21 changements de situation

Et un mois après la fin de parcours, sur 175 personnes contactées:

- 1 BRSA en CDD-3 mois en fin de parcours a évolué vers un CDI à M+4
- 12 personnes en poursuite d'accompagnement en fin de parcours ont retrouvé à M+ 4:
 - 4 CDD + de 6 mois
 - 5 CDDs 3 à 6 mois
 - 1 CDD 3 mois
 - 1 formation certifiante
 - 1 emploi en SIAE
 - 1 mission intérim
- 32 BRSA en activité à la fin du parcours sont restés en activité
- 4 BRSA en attente d'un nouvel opérateur référent
- 45 BRSA en poursuite d'accompagnement avec un nouvel opérateur







- 11 BRSA impossible à joindre / pas de retour

Les moyens humains :

L'équipe Job Coaching se compose :

- D'une coordinatrice, recrutée par la Mission Locale Pour l'Emploi
- De 21 accompagnateurs coachs, recrutés par les structures membres du consortium
- D'un chargé de recrutement IAE, recruté par l'URSIAE
- De deux ETP chargés de recrutement du groupe Geny

Les points forts de Job Coaching:

- une équipe départementale pluridisciplinaire,
- la participation de l'équipe Job Coaching à la construction du projet,
- des relations partenariales développées avec la Plateforme d'orientation (cohésion entre les deux plateformes, recherche de fluidité dans les parcours et, parfois, partage des mêmes locaux), avec les CTI et la Ville de Strasbourg, avec les Développeurs Territoriaux, avec les employeurs et avec les prestataires externes (bilan de réalisation des modules concernés bénéficiaires prévus bénéficiaires présents).

Les pistes d'approfondissement ou d'amélioration sont liées à la jeunesse du projet (renforcer l'identité de la méthode – développer la proximité entre les territoires et l'équipe) et à la poursuite de l'évolution du SI.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Les conditions de généralisation de cette offre devaient être réunies en avril 2020 et, notamment en raison de la crise sanitaire, le déploiement du dispositif s'est généralisé en novembre 2020.

La cible de 4 000 bénéficiaires du RSA accompagnés selon ces nouvelles modalités ne pouvait pas être atteinte.

Cependant, Job Coaching propose une organisation qui permet un accompagnement et un suivi intensif des nouveaux entrants, un cadre d'accompagnement ayant pour finalité l'accès ou le retour à l'activité et, par une prise en charge intensive et complète, développe un nouvel état d'esprit chez les personnes.

Les premiers résultats sont encourageants et le consortium souhaite donner toute son ampleur à l'action engagée.

L'équipe de Job Coaching va veiller :

- à l'homogénéisation des modules sur tous les territoires,
- à la poursuite du développement partenarial (rencontrer les partenaires, les employeurs, les opérateurs RSA et leur présenter Job Coaching –être présent sur Facebook,
- à l'évolution des pratiques professionnelles des accompagnateurs coachs (méthodologie, analyse des pratiques, ...)







- à faire évoluer le projet et ses outils, en tenant compte des besoins et demandes des participants (les impliquer à la réflexion-construction – création d'espaces d'échanges et de travail : une communauté Job Coaching – améliorer la forme du recueil des challenges pour qu'il soit plus attractif).







Ex-action FAPI 9.E La préparation ultime à l'accès à l'emploi, par l'acquisition des bases des savoirs-être nécessaires pour réussir son recrutement

Fiche 9.E ENTRAIDE EMPLOI

Description de l'action

Contexte de l'action :

Cette action s'inscrit dans la déclinaison du PDEI et du PTEI ainsi que dans la stratégie jeunesse du Territoire Ouest, pour une dynamique de soutien à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

L'action repose sur une approche innovante de l'accompagnement en raison notamment:

- de la mise en situation de travail des jeunes 1 jour/semaine, avec encadrement technique réalisé par Entraide Emploi ;
- de l'association des communes du Territoire à travers la mise à disposition des activités citoyennes ;
- de la valorisation des compétences acquises par les jeunes.

Objectif de l'action :

Il s'agit d'une opération de mobilisation tournée vers les jeunes allocataires du RSA afin d'augmenter leur employabilité. Nous souhaitons créer les conditions nécessaires pour donner les moyens à ces jeunes de se construire un parcours progressif d'accès à la qualification et à l'emploi.

La finalité de ce projet est :

- de réussir à rompre avec "la culture de l'assistanat"
- de mobiliser vers l'emploi ce public jeune qui en est éloigné
- d'éviter la marginalisation de ce public ainsi que des comportements addictifs et autres
- de lui permettre de se projeter dans le monde du travail et socialement.

L'objectif est de mettre en œuvre des actions favorisant le parcours des jeunes bénéficiaires du RSA en situation de précarité afin de leur permettre l'accès à l'emploi, aux actions de mobilisation et de formation. Il s'agit de permettre "la préparation ultime à l'emploi" :

- Lever les freins à l'emploi de ce public.
- 🔖 Gestion autonome par le jeune de son parcours progressif vers la qualification et l'emploi.
- Augmenter l'employabilité des jeunes BRSA par l'accès à la qualification ou par la prise d'un emploi durable ou de transition.
- Engagement du jeune dans les actions proposées.







Le public :

Tous bénéficiaires du RSA du territoire, âgés de 30 ans ou moins, cumulant plusieurs freins à l'accès à la qualification ou à l'emploi.

Date de mise en place de l'action

2018

Partenaires et co-financeurs

Co-financement Etat / Conseil départemental

Durée de l'action

2018/2020 (renouvellement à considérer en 2021)

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Pour la totalité des actions d'inclusion

Part Etat = 588 329,33 €

Part CD = 588 329,33 €

Budget global = 1 176 658,66 €

Budget exécuté au 31/12/2020

Subvention du Conseil départemental au projet porté par ENTRAIDE EMPLOI : 15 500 € (55 000 € au total = 40 000 € CD67 Insertion + 15 500 € FAPI)

Récapitulatif du financement de l'action en 2020 :

Crédits insertion CD 67 : 40 000 €

• FSE : 27 939 € (montant prévisionnel, le bilan FSE est prévu courant du 1^{er} semestre 2021)

FAPI: 15 500 €
FAJ: 15 000 €)

Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation du Département en 2018 (du 1er /09/ au 31/12)	Résultat du Département en décembre 2019	Résultat du Département en décembre 2020	Justification des écarts le cas échéant
Action 9.E	Nombre d'allocataires accompagnés	53	58	64	







ENTRAIDE EMPLOI	Nombre d'allocataires du RSA ayant repris une activité professionnelle	17	27	32	
	Nombre d'allocataires du RSA inscrits en formation	5	6	6	

Bilan d'exécution

Sur la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020, 105 jeunes ont été accompagnés, avec, au 31 décembre de chaque année, un nombre d'accompagnements en cours.

Les freins essentiels au retour à l'emploi les plus souvent rencontrés sont des problèmes de santé, de mobilité et de mode de garde.

Les résultats 2020 sont positifs. Sur 64 jeunes accompagnés, 32 ont eu accès à l'emploi, 6 se sont engagés dans une formation dont 5 formations qualifiantes ou certifiantes et 9 jeunes ont connu une réorientation.

Les accès à l'emploi se répartissent comme suit :

- 16 ont repris une activité professionnelle, dont 6 en emploi durable
- 7 ont été recrutés en SIAE
- 4 ont signé un CAE prescrit par le CD67
- 5 accès à l'emploi non précisés.

Au-delà des résultats quantitatifs (flux, sorties), des indicateurs qualitatifs permettront de faire le bilan des acquis obtenus par chaque jeune accompagné. La réalisation d'un bilan pluriannuel (2018-2020) de l'action est en cours.

Malgré la crise sanitaire et les périodes de confinement, l'accompagnement des jeunes a été poursuivi sans rupture. Pendant la première période de confinement, les entretiens ont été réalisés par téléphone. Les activités citoyennes ont dû être interrompues de manière provisoire mais elles ont été remises en place dès que possible.

Période d'interruption des activités citoyennes en raison de la crise sanitaire 2020 : du 15 mars au 30 juin 2020 et du 29 octobre au 31 décembre 2020.

Période d'interruption des entretiens en présentiel pour la même raison : du 15 mars au 21 juin 2020 et du 29 octobre au 31 décembre 2020.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Le plan de financement prévisionnel en 2021 est le suivant :







FSE: 46 234 €

Crédits d'insertion CEA: 40 000 €

Plan Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté : 15 000 €

L'élargissement de l'action à l'ensemble du territoire Ouest a été retardé par la crise sanitaire. Le déploiement a malgré tout été engagé, avec l'orientation d'une quinzaine de jeunes d'Alsace Bossue à ce jour.

L'Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale de Saverne souhaite pérenniser cette action qui porte ses fruits et poursuivre son déploiement.

Fiche 9.E MISSION LOCALE DE MOLSHEIM « Parcours vers l'emploi »

Description de l'action

Contexte de l'action :

L'accès à la formation et à l'emploi pour les jeunes et les allocataires du RSA constitue l'une des préoccupations majeures pour le Conseil Départemental du Bas-Rhin, en accord avec les orientations nouvelles de la politique d'insertion inscrite dans le Plan départemental pour l'emploi et l'inclusion (PDEI) 2018-2021.

Objectif de l'action :

Proposer des ateliers animés par des professionnels, permettant l'accompagnement des personnes en vue de leur émancipation et leur participation à la vie sociale, économique et citoyenne.

Le public :

Les jeunes et les bénéficiaires du RSA de moins de 26 ans

Date de mise en place de l'action

2020

Partenaires et co-financeurs

Co-financement Etat / Conseil départemental

Durée de l'action

De 2019 à 2020

Budget

- Pour la totalité des actions d'inclusion







Part Etat = 588 329,33 €

Part CD = 588 329,33 €

Budget global = 1 176 658,66 €

Budget exécuté au 31/12/2020

Subvention du Conseil départemental au projet porté par la Mission Locale de Molsheim : 15 000 €

Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation du Département en 2018 (du 1 ^{er} /09/ au 31/12)	Résultat du Département en décembre 2019	Résultat du Département en décembre 2020	Justification des écarts le cas échéant
	Nombre de participations (81 RH – 11 ICF)		/	92	
	Suivi des participants à 3 mois			87	
Action 9.E	48 entrées en activité soit en emploi ou en formation				
MISSION LOCALE DE MOLSHEIM	(CDD de plus d'un an)1 CDI temps plein et 1 CDI temps partiel			2 CDI	
	Dont le nombre d'allocataires du RSA ayant repris une activité professionnelle (CDD de plus d'un an)			Non renseigné	

Bilan d'exécution

Au 31 décembre 2020,

Pour ce qui concerne la préparation à l'intégration professionnelle, 5 sessions ont été réalisées en janvier, en mars et mai (confinement), en septembre, en novembre et en décembre (81 participants).

L'atelier Image de soi a proposé deux sessions (juillet et octobre) pour 11 participants.

Le suivi des situations à trois mois a porté sur 87 jeunes et recensé 48 entrées en activité :







- 24 accès à l'emploi (17 CDD 2 CDI 6 missions intérim 4 emplois saisonniers)
- 2 contrats en alternance
- 6 entrées en formation (2 certifiantes 4 remises à niveau ou mobilisation)
- 1 activité bénévole volontaire
- 10 immersions en entreprise

Plus de **55** % des participants ont obtenu une situation d'emploi ou d'activité suite à leur participation aux ateliers.

Ces interventions ont apporté des réponses complémentaires à l'accompagnement proposé ainsi qu'une dynamique de groupe, très importante au regard des thématiques. Les différentes thématiques sont abordées par des professionnels spécialisés (RH formation – ICF image de soi). Il en résulte des impacts plus forts dans l'appropriation et la mise en œuvre des parcours des participants.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action :

Pas de reconduction envisagée en 2021. Cependant, les ateliers 2020 qui ont dû être reportés seront proposés en 2021. Les ateliers « image de soi » seront privilégiés. Ils sont particulièrement nécessaires au vu de l'impact de la crise sanitaire sur les publics fragiles et les publics jeunes (perte de confiance, perte de repères, difficultés à se projeter).

Fiche 9.E MISSION LOCALE DE SELESTAT

Description de l'action :

Contexte de l'action :

- Participer aux enjeux de mise en emploi et en formation du public annoncé par le Conseil Départemental du Bas-Rhin
- Souhait de mutualiser les compétences des partenaires au profit des BRSA et du public jeune
- Le public concerné est isolé et les problématiques rencontrées varient d'un territoire à l'autre.
- Nécessité pour les BRSA et les publics en insertion de bénéficier d'outils concrets et d'être mobilisés par une tierce personne dans leur parcours d'insertion.

Objectif de l'action:

A destination du public

Organiser des ateliers répondant aux besoins des publics

Faciliter l'accès aux dispositifs de droit commun

Inscrire ces ateliers dans le parcours d'accompagnement du BRSA (en contractualisant dans le CER)

Vis-à-vis des professionnels

Faciliter la connaissance des partenaires

Fédérer les professionnels du territoire autour d'un projet commun







Le public :

L'ensemble des publics accompagnés : BRSA, jeunes, adultes, travailleurs handicapés, salariés des SIAE, personnes accompagnées par les travailleurs sociaux du Département.

Date de mise en place de l'action :

2019

Partenaires et co-financeurs :

Co-financement Etat / Conseil départemental

Durée de l'action :

De 2019 à 2020. Reconduction souhaitée en 2021

Budget:

- Pour la totalité des actions d'inclusion

Part Etat = 588 329,33 €

Part CD = 588 329,33 €

Budget global = 1 176 658,66 €

Budget exécuté au 31/12/2020

Subvention du Conseil départemental au projet porté par la Mission Locale de Sélestat : 15 000 €

Indicateurs:

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation du Département en 2018 (du 1 ^{er} /09/ au 31/12)	Résultat du Département en décembre 2019	Résultat du Département en décembre 2020	Justification des écarts le cas échéant
Action 9.E	Nombre d'ateliers organisés (en demi-journées)	/		8	
MISSION LOCALE DE SELESTAT	Nombre de bénéficiaires présents			41	

Bilan d'exécution au 31/12/2020 :

En 2020, des ateliers mutualisés ont été mis en œuvre Ils ont mobilisé 41 participants.







- Les ateliers « Modes de garde » tout public se sont déroulés en septembre et octobre 2020 (4 bénéficiaires)
 - Il s'agissait d'un parcours de découverte d'un périscolaire, du Relais d'Assistantes Maternelles, du service Jeunesse de la Communautés de communes de Sélestat ainsi que du Centre médicosocial de Sélestat.
- 4 ateliers de conseil en image d'une ½ journée étaient à destination du public jeune (39 jeunes au total). Deux de ces ateliers ont été organisés en distanciel. En complément, 5 rendez-vous individuels ont été organisés.

La crise sanitaire n'a pas permis de mettre en place les ateliers "Mieux se connaître" et "Numérique et emploi". Le comité de pilotage a fait le choix de rester prudent comme le public cible est un public fragile. Ces ateliers sont en cours de reprogrammation. De ce fait, l'action 2020 se prolonge en 2021.

Cette année 2020 a été marquée par la pandémie de Covid-19. Peu d'ateliers ont été organisés au cours de l'année. Le comité de pilotage a fait le choix de rester prudent comme le public cible est un public fragile.

L'atelier "Modes de garde" tout public visait à présenter les solutions de garde pour les parents inscrits sur l'action. Les quatre bénéficiaires de cet atelier ont pu découvrir le Périscolaire WIMPFELING, mors d'une visite guidée. L'étape suivante s'est déroulée au Relais d'Assistantes Maternelles à l'INSPE de Sélestat, avec présentation de la structure et de son fonctionnement. Ensuite, le responsable du Service Jeunesse de la Communauté de Communes de Sélestat a présenté les activités proposées aux enfants et aux adolescents du territoire et notamment le guichet unique qui vise à faciliter les démarches. Enfin, le CMS a été présenté et les bénéficiaires ont pu profiter d'une intervention de Mme IFRIG, la puéricultrice de la structure. Par ailleurs, Mme VILLETTE PERRIN, Conseillère en Economie Sociale et Familiale à CAF du Bas-Rhin a présenté les différentes prestations à mobiliser pour les parents en recherche d'un mode de garde pour leurs enfants.

Les ateliers jeunes "Conseil en image" sont réalisés dans le cadre du Club Emploi. Ils visent à intégrer cette dimension dans une stratégie de recherche d'emploi en intégrant les codes vestimentaires, mais aussi en termes de savoir-être ou d'attitude face à un employeur. Ces ateliers permettent aux jeunes de renvoyer une bonne première image.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action :

Le contenu de l'action va s'enrichir.

A titre d'exemple, un atelier permettant l'apprentissage du vélo, précédé d'une session d'initiation au code de la route, est en projet en partenariat avec l'Association TRAJETS de Sélestat.

Reconduction souhaitée en 2021.







Fiche 9.E SCIENCE ME UP ou La préparation ultime à l'accès à l'emploi pour les Diplômés BAC+5/8 :

Description de l'action :

Contexte de l'action :

Cette action s'inscrit dans la déclinaison du PDEI et du PTEI, pour une dynamique spécialisée d'accès à l'emploi des jeunes.

Objectif de l'action

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Développement de l'Emploi et de l'Inclusion 2018/2021 voté le 25 juin 2018, cette action, destinée à un public spécifique hautement qualifié, vise à favoriser et accélérer le retour à l'emploi de jeunes diplômés de niveau Bac+5/8 dans le domaine de la chimie et des sciences de la vie grâce à un accompagnement spécialisé.

Les objectifs de cette action expérimentale sont :

- d'offrir un accompagnement « expert » pour des hauts potentiels,
- de sortir des demandeurs d'emploi de l'isolement,
- de créer du collectif et des mises en synergies,
- de lever les freins à la reprise d'emploi,
- de remettre à l'emploi des personnes.

Le public:

Les bénéficiaires du RSA diplômés.

Date de mise en place de l'action :

2018

Partenaires et co-financeurs :

Co-financement Etat / Conseil départemental

Durée de l'action :

Par cycle annuel (2018-2019-2020)

Budget

- Pour la totalité des actions d'inclusion

Part Etat = 588 329,33 €

Part CD = 588 329,33 €

Budget global = 1 176 658,66 €







Budget exécuté au 31/12/2020

Subvention du Conseil départemental au projet porté par SCIENCE ME UP : 12 000 €

Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation du Département en 2018 (du 1 ^{er} /09/ au 31/12)	Résultat du Département en décembre 2019	Résultat du Département en décembre 2020	Justification des écarts le cas échéant
	Nombre d'allocataires accompagnés			8	
Action 9.E ENTRAIDE EMPLOI	Nombre d'allocataires du RSA ayant repris une activité professionnelle			4	
	Nombre d'allocataires du RSA inscrits en formation	/	/	4	

Bilan d'exécution

Depuis 3 ans, Science me Up propose un accompagnement de qualité aux bénéficiaires du RSA du Bas-Rhin avec pour finalité la sortie positive des accompagnés et la réussite de leur réinsertion professionnelle.

Les participants ont été choisis afin de former un groupe hétérogène de 8 personnes, permettant un apport et une entraide constructifs entre les individus tout au long de la formation (2 femmes et 6 hommes, âgés de 27 à 43 ans et inscrits au RSA depuis 6 mois à 7 ans).

Ils sont diplômés dans les secteurs de l'écologie, la géologie, l'astrophysique, le génie industriel, l'informatique, la mécanique, en propriété intellectuelle ou encore en biologie.

L'accompagnement alterne des périodes d'accompagnement individualisé et des séances plénières pour la recherche d'emploi dédié à cette typologie de profil (veille stratégique, site internet dédié, réseautage...). Il s'est déroulé en majorité (toutes les séances collectives) en distanciel. La communication s'est effectuée via les plateformes Microsoft Teams & Whereby.

L'action été impactée par la crise de la covid-19. Les sorties positives du RSA ont été moins rapides que sur les 2 précédents groupes. Les formations proposées se focalisent sur des objectifs basés sur les axes de développement du territoire et sur l'évaluation du projet professionnel, en assurant son adéquation avec le marché de l'emploi. Le marché de l'emploi étant frileux et instable en fonction des







couvre-feux et confinements, plusieurs des participants sont dans des processus de recrutement long ou à multi étapes, afin que les recruteurs puissent activer une embauche quasi immédiate lorsqu'ils ont de la visibilité.

Au 31/12/2020, tous les participants sont en processus de sorties positives ou sont sortis du dispositif RSA. Comme chaque année, ils seront suivis par Science me Up, sur une période de 3 mois supplémentaires jusqu'en mars 2021, pour leur permettre la meilleure intégration chez leur employeur.

Sur les 8 personnes accompagnées :

- âgées de 27 à 43 ans, elles étaient inscrites au RSA depuis 6 mois à 7 ans.
- 100 % ont repris leur recherche d'emploi
- 62,5 % ont décroché des entretiens d'embauche
- 50 % ont envisagé et engagé une réorientation
- 50% sont dans un processus de recrutement

La totalité d'entre elles souhaite la reconduction de cette action pour un public similaire à leur groupe.

Leur évaluation du dispositif par questionnaire (utilité, intervenants, contenu, supports, formation à distance, ...) est très positive.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action :

Les deux premiers groupes ont permis d'accompagner 17 personnes au total avec un taux de sorties positives de 82% (14/17).

Après deux ans et une année en post-accompagnement, Science me Up peut confirmer que 14 d'entre elles sont insérées et en contrat stable, en France comme à l'étranger.

A titre d'exemples :

- professeur de Biologie Cellulaire pour les classes de BTS biotechnologies et analyse de biologie médicale en CDI (session 2018)
- secrétaire générale de la CIEC (chambre internationale de l'état civil) (session 2019)
- chercheur au FMI en Finlande et thèse en parallèle, à l'Université d'Helsinki (session 2019).

La reconduction est souhaitée en 2021.

Fiche 9.E GRETA:

Description de l'action

Contexte de l'action :

Dans le cadre du Plan de Développement de l'Emploi et de l'Inclusion « circuit court pour l'emploi » (PDEI 2018-2021), le Département souhaite inscrire des actions locales évolutives, en réponse à des problématiques issues de diagnostics de territoire et de besoins exprimés par des entreprises.







Ainsi, le territoire de la Vallée de la Bruche a fait l'objet d'une analyse poussée sur les besoins concernant les métiers de soins et de services à la personne. Cette étude a permis d'identifier à la fois des besoins en ressources humaines du secteur sanitaire et social et un manque en offre de formation.

Objectif de l'action:

Construite en partenariat entre les services de la Région, de Pôle Emploi, de l'Education Nationale et du Département, la formation qui répond le plus aux besoins des habitants est la formation **A**ssistant **d**e **V**ie aux **F**amilles (ADVF). Elle permet l'acquisition d'un titre reconnu par les professionnels du secteur (aide à domicile – EHPAD - personne handicapées).

Elle est implantée sur le territoire de la Vallée de la Bruche, au sein de la cité scolaire Haute Bruche de Schirmeck. Le site est en mesure d'accueillir un plateau technique de manière pérenne pour l'organisation de formations délocalisées sur les métiers de services et de soins à la personne.

Cette démarche fait partie d'un projet de mise en place d'une offre de formation plus large destinée à dynamiser le Lycée Haute Bruche. Elle s'inscrit dans l'action « Emploi pour tous » expérimentée sur la Vallée de la Bruche et constitue une première étape, en préfiguration du projet « Campus des métiers de soins et du bien-être » en cours de réflexion avec les services du Rectorat

Le public :

12 personnes en difficultés de la Vallée de la Bruche

Date de mise en place de l'action

Novembre 2020

Partenaires et co-financeurs

Co-financement Etat / Conseil départemental

Durée de l'action

De novembre 2020 à juillet 2021

Budget

- Pour la totalité des actions d'inclusion

Part Etat = 588 329,33 €

Part CD = 588 329,33 €

Budget global = 1 176 658,66 €







Budget exécuté au 31/12/2020

Subvention du Conseil départemental au projet porté par le GRETA : 5 000 €

Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation du Département en 2018 (du 1er /09/ au 31/12)	Résultat du Département en décembre 2019	Résultat du Département en décembre 2020	Justification des écarts le cas échéant
	Nombre de personnes en formation	/	/	9	
	Dont le nombre d'allocataires en formation	/	/	1	
Action 9.E GRETA	Nombre de personnes ayant repris une activité professionnelle (CDD de plus d'un an)	/	/	9	
	Dont le nombre d'allocataires du RSA ayant repris une activité professionnelle (CDD de plus d'un an)	/	/	1	

Bilan d'exécution :

La formation **A**ssistant **d**e **V**ie aux **F**amilles (ADVF) de 490 heures, portée par le GRETA et rémunérée, a débuté fin novembre 2020 et se poursuivra jusqu'en juillet 2021.

Les orientations sont faites par les référents insertion du territoire du Sud du Bas Rhin ainsi que par Pôle Emploi.

A l'issue de la formation, un suivi de 6 mois en situation sera réalisé par le Greta.

Au 31 décembre 2020, 9 personnes ont démarré l'action de formation dont 1 BRSA. Ces personnes ont déjà toutes un CDD de plus d'un an.







L'inauguration du plateau technique a eu lieu le 27 janvier par le président de la CEA et cette action marque le démarrage d'un dispositif plus vaste : le Campus des métiers de la cité scolaire Haute Bruche.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Ce soutien de lancement a permis d'obtenir l'agrément nécessaire pour pouvoir démarrer rapidement cette action, en fournissant le matériel utile au bon fonctionnement de la formation.

Les besoins en aides à domiciles et assistants de vie aux familles étant très importants, cette première formation a vocation à être renouvelée.

Le plateau technique a été inauguré le 27 janvier 2021 par le président de la Collectivité européenne d'Alsace.

Cette action marque le démarrage d'un dispositif plus vaste : le Campus des métiers de la cité scolaire Haute Bruche.







Ex-action FAPI 10.P Le BAFA, une première et nécessaire action qualifiante (AROEVEN)

Description de l'action

Contexte de l'action :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Développement de l'Emploi et de l'Inclusion 2018/2021 voté le 25 juin 2018, cette action vise à faciliter et accélérer le retour à l'emploi de jeunes. La formation et la mise à l'emploi des publics prioritaires (les jeunes, les bénéficiaires du RSA) constitue un enjeu fort et constant pour le Département.

Il s'agit de mettre en œuvre, de façon très souple, trois actions de formation comportant les 3 sessions du BAFA à savoir l'initiation, le stage pratique et l'approfondissement. Les prescripteurs sont des référents « opérateurs professionnels », des conseillers emploi du CD67, Pôle Emploi et des travailleurs sociaux. Ils accompagnent des bénéficiaires du RSA qui sont intéressés par les métiers de l'animation, qui souhaitent passer le BAFA mais n'en ont pas les moyens financiers.

Le BAFA n'étant financé ni par pôle emploi, ni par la Région, cette action doit permettre de qualifier 45 BRSA dans l'année. Les conseillers emploi de la collectivité départementale procèdent à la sélection des candidats et à la prospection auprès des employeurs à l'issue de l'action.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la Convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM).

Objectifs:

Action de formation qualifiante de 3 à 4 mois dans le secteur de l'animation permettant l'obtention du BAFA pour 45 personnes.

Public cible:

Allocataires du RSA proches de l'emploi, avec l'organisation d'un forum de recrutement en commun par le Bas-Rhin et Pôle Emploi

Partenaires et co-financeurs

Cofinanceurs : Département et Etat

Prestataires: AROEVEN

Durée de l'action

En continu

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

- Pour la totalité des actions d'inclusion

Part Etat = 588 329,33 €

Part CD = 588 329,33 €







Budget global = **1 176 658,66 €**

Budget exécuté

Subvention du Conseil départemental à l'action portée par AROEVEN : 17 000 € versés fin 2019 (12 625 € versés en 2018 -17 000 € versés début 2019 - 17 000 € versés fin 2019)

Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation du Département en 2018 (du 1 ^{er} /09/ au 31/12)	Résultat du Département en décembre 2019	Résultat du Département en décembre 2020	Justification des écarts le cas échéant
Action 10.E AROEVEN	Nombre de bénéficiaires du RSA pris en charge		78	17	Vacances de février 2020 : 4 contre 15 en 2019 Vacances de printemps 2020 : 0 contre 16 en 2019 Eté 2020 : 13 contre 23 en 2019 Vacances de la Toussaint 2020 : 0 contre 19 en 2019
	Nombre d'allocataires du RSA qualifiés			17	
	Nombre d'allocataires du RSA en poste			/	Données non disponibles – Evaluation en cours

Bilan d'exécution

L'Aroeven Alsace a continué, sur le même schéma qu'en 2019, d'adapter ses formations en fonction du public spécifique orienté par le Conseil Départemental. Il s'agit d'un public ayant plus de 25 ans, avec enfants, souvent sans moyens de locomotion et possédant parfois un faible niveau de français.







Aussi, l'Aroeven Alsace propose un large choix de formations en des lieux accessibles à tous en transport en commun. Le rythme de la formation et les horaires sont adaptés au public.

Ses spécificités ont été de renforcer l'équipe de formation et l'amont de l'action, tout comme en 2019 par :

- des formateurs missionnés tous expérimentés et choisis pour leurs qualités professionnelles adaptées,
- une préparation plus importante, en augmentant le nombre de réunions en amont du stage,
- un accompagnement adapté : un formateur pour 7 stagiaires au lieu d'un formateur pour 13 stagiaires.

En 2019, le choix a été de constituer un groupe avec les personnes ayant plus de 21 ans et un groupe de lycéens de 17 ans (public BAFA). En 2020, les groupes ont été remixé comme avant 2019.

Au vu de la situation sanitaire de 2020, les petits groupes - sans distinction par tranche d'âge et limités à 20 personnes au lieu de 40 - ont été privilégiés. Cette organisation a permis une meilleure prise de parole pour chacun, une évolution plus individualisée et un suivi plus étroit des stagiaires ayant des soucis de compréhension.

Les périodes de confinement n'ont pas permis de participer à des réunions de suivi et d'adaptation méthodologique avec les conseillers emploi au Conseil départemental. Cependant, les demandes, les ajustements liés aux situations les plus difficiles après élaboration de solutions en commun ont été prises en compte.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

La reconduction du dispositif est souhaitée.

Il s'agit, avec les réserves liées au contexte sanitaire actuel :

- de maintenir les adaptations caractéristiques à cette action (lien fort entre l'association et son interlocuteur au sein de la CeA – poursuite des rencontres avec les futurs stagiaires en amont de la formation),
- d'engager le déploiement dans deux nouveaux secteurs (Saverne Molsheim).







Ex-action FAPI 11.P Le renforcement de l'accès à la formation et à l'employabilité des salariés en structure d'insertion par l'activité économique, en partenariat avec l'Union Régionale (URSIAE)

Description de l'action

Les candidats très éloignés de l'emploi ont besoin de travailler sur leurs capacités à s'intégrer rapidement dans le monde du travail, à dépasser leurs représentations et à mettre en œuvre des savoirs-être adaptés aux attentes des employeurs. Ce travail préalable doit permettre de définir et de valider un projet, et d'améliorer l'employabilité des candidats. L'expérimentation s'est effectuée auprès de salariés de structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

Dans le cadre de l'action FEST- CléA, les enjeux sont les suivants :

- Sensibiliser les salariés en insertion à légitimer leurs connaissances et compétences professionnelles via l'obtention du Certificat CléA,
- Valoriser leur expérience professionnelle acquise sur leur poste de travail,
- Conduire fortement les structures d'insertion par l'activité économique à mettre en place les conditions favorables à l'organisation de Formations En Situation de Travail (FEST),
- Pré positionner et accompagner par la formation les salariés identifiés dans l'expérimentation sur le référentiel CléA,
- Faciliter leur retour à l'emploi.

Objectifs:

L'un des principes de départ était de considérer la certification CléA comme adaptée à des salariés qui vivent une expérience professionnelle en structure d'insertion. La certification CléA valide un niveau que certains salariés ne possèdent pas d'emblée, que ce soit en raison :

- d'un niveau de français insuffisant
- d'une immaturité d'un projet de retour à l'emploi
- de faiblesses en calcul ou dans l'utilisation des nouvelles technologies.

L'autre principe de départ était de consolider la structure d'insertion par l'activité économique (SIAE), comme étant une structure proposant un environnement particulièrement propice à la mise en place de Formation En Situation de Travail (FEST). Le but est de rendre visible :

- l'accompagnement au développement de compétences clés des salariés en insertion mis en œuvre dans chaque structure,
- les ressources et les démarches propres à chaque structure mobilisés pour cela.

Public cible:

Les bénéficiaires du RSA

Date de mise en place de l'action

Partenaires et co-financeurs

Cofinanceurs : Département et Etat







Prestataires: l'URSIAE

Durée de l'action

D'octobre 2018 au 31 décembre 2020

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

- Pour la totalité des actions d'inclusion

Part Etat = 588 329,33 €

Part CD = 588 329,33 €

Budget global = 1 176 658,66 €

Budget exécuté

Subvention du Conseil départemental à l'action portée par l'URSIAE : 40 000 €

(action d'octobre 2018 à décembre 2019 : 50 000 €)

Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation du Département en 2018 (du 1 ^{er} /09/ au 31/12)	Résultat du Département en décembre 2019	Résultat du Département en décembre 2020	Justification des écarts le cas échéant
Action Fiche 11.P	Nombre d'allocataires du RSA accompagnés	/	8	20	
RENFORCEMENT DE L'ACCES A LA FORMATION ET L'EMPLOYABILITE	Nombre de formations en situation de travail	/	/	51	
DES SALARIES EN SIAE	Nombre de SIAE engagées dans la démarche	/	8	14	

Bilan d'exécution

En octobre 2019, 6 structures d'insertion par l'activité économique supplémentaires se sont engagées dans la démarche.

En 2020, la crise sanitaire a engendré des difficultés. En effet, la mobilisation individuelle, les conditions de suivis et les mises en situation de travail en période de réduction d'activité n'étaient pas optimales.







Au 31 décembre 2020, l'expérimentation a été menée avec 14 SIAE. Elle a été séquencée et remodelée, particulièrement de mars à mai 2020. Les entretiens (à distance) et les formations en milieu de travail ont pu être menés.

Les résultats quantitatifs et qualitatifs permettent d'établir les constats suivants :

- une cartographie de 12 métiers différents a été créée, permettant d'identifier les compétences professionnelles (par exemple : agent technique informatique, agent de fabrication, agent de nettoyage, chauffeur livreur, agent polyvalent de tri, trieuse, restauration, manutentionnaire, agent de tri, peinture)
- 51 formations en situations de travail (FEST) ont été proposées
- 15 encadrants ont été mobilisés
- 10 salariés sur 20 ont eu des résultats supérieurs à la moyenne attendue par l'évaluation pré CIéA
- un travail collectif et constructif entre direction, accompagnants socio-professionnels et encadrants techniques dans les structures
- la mise en lumière de pratiques existantes au sein des structures d'insertion par l'activité économique, offrant un cadre propice à la mise œuvre de FEST
- l'accompagnement par le GRETA a permis à certaines structures de revoir leur organisation et d'envisager des plans globaux de fonctionnement pour la structure et leurs salariés BRSA.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Pas de reconduction.

Cette action a permis aux salariés des structures d'insertion - via un parcours balisé - de faire reconnaître les compétences acquises au cours de leur insertion professionnelle dans des domaines tels que :

- 1. Les compétences de bases :
- lecture et écriture
- règles de mathématiques de base
- techniques usuelles du numérique
- 2. Les minima attendus au poste de travail :
- travail d'équipe
- autonomie de travail
- capacité à apprendre
- maîtrise des règles d'hygiène et de sécurité élémentaires

Elle a permis:

- d'expérimenter la validation du référentiel du CléA (certification reconnue officiellement), en valorisant un socle de connaissances et compétences.
- de mettre en œuvre des actions de qualifications spécifiques dédiées aux recrutements en nombre organisés par le Département et ses partenaires (modules de formations adaptés aux salariés des SIAE en vue de répondre aux besoins des entreprises).







Et plus qualitativement :

- l'identification de prise d'initiatives des BRSA lors des brainstormings, souvent peu retrouvée chez des salariés en insertion,
- la prise de conscience des BRSA d'être en possession de compétences parfois insoupçonnées,
- la prise de confiance des BRSA dans leur capacité à occuper des emplois durables,
- le renforcement de l'autonomie,
- la démystification et la dédramatisation de l'évaluation et de la formation.

Cette action est finalisée. Elle ne sera pas reconduite.







Ex-action FAPI 14.0 Pluches solidaires : un support dans les cuisines des restaurants scolaires des collèges pour des travaux d'épluchage par des Bénéficiaires du RSA

Description de l'action

Contexte de l'action :

Le Bas-Rhin compte 90 collèges publics, qui accueillent chaque année autour de 47 000 collégiens. 50 d'entre eux produisent directement sur site les repas de la demi-pension, pour un volume d'environ 3 millions de repas préparés par année scolaire.

Le Bas-Rhin mène depuis plusieurs années une démarche globale de promotion de la qualité des repas servis dans les collèges et d'une alimentation équilibrée, mais également de développement de l'approvisionnement des restaurants scolaires en produits alimentaires de qualité, d'origine locale et/ou bio. Cette démarche se base en particulier sur la promotion et le développement du « fait maison », qui nécessite, en particulier, de disposer d'une main d'œuvre suffisante en cuisine.

Par ailleurs, l'insertion des publics les plus fragiles dont les bénéficiaires du RSA est un enjeu fort pour le Bas-Rhin, en déclinaison du PDEI (2019-2021), des PTEI et du Service Public de l'Insertion (SPI).

L'enjeu est la mise en œuvre des circuits court à l'emploi et la promotion d'une alimentation équilibrée, élaborée à partir de produits locaux, dans les collèges (expérimenter la mise en situation de travail de bénéficiaires du RSA, pour des travaux d'épluchage, en support des équipes de cuisine dans les collèges bas-rhinois).

Objectifs:

Il s'agit de mettre en œuvre une organisation permettant à une (ou plusieurs) structure(s) (association ou Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification) de prendre en charge les contrats de travail et l'ensemble des missions s'y rattachant, d'organiser avec le cuisinier du collège les horaires de travail du salarié, d'assurer le tutorat interne et externe du salarié.

Les conseillers techniques d'insertion, les opérateurs professionnels et les travailleurs sociaux orientent vers la structure les bénéficiaires du RSA en capacité de prendre un poste auprès du collège expérimentateur.

Le but de cette action est d'évaluer si le besoin dans les cuisines des collèges pourrait constituer une voie d'insertion, en expérimentant le recours à des bénéficiaires du RSA, pour des travaux de pluche, en support des équipes de cuisine dans les collèges bas-rhinois.

Public cible:

Les bénéficiaires du RSA

Partenaires et co-financeurs

Cofinanceurs : Département et Etat

Prestataires: UTILECO et BRUCHE-EMPLOI







Durée de l'action

De septembre 2019 à juin 2020

De septembre 2020 à juin 2021

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

- Pour la totalité des actions d'inclusion

Part Etat = 588 329,33 €

Part CD = 588 329,33 €

Budget global = 1 176 658,66 €

Budget exécuté

Subvention du Conseil départemental :54 000 €

30 000 € (UTILECO : 18 000 € - BRUCHE EMPLOI : 12 000 €) + 24 000 € (UTILECO : 19 200 € - BRUCHE EMPLOI : 4 800 €) pour augmenter le nombre d'heures d'intervention et déployer le dispositif dans de nouveaux établissements jusqu'en juin 2021

Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation du Département en 2018 (du 1 ^{er} /09/ au 31/12)	Résultat du Département en décembre 2019	Résultat du Département en décembre 2020	Justification des écarts le cas échéant
Action	Nombre d'allocataires du RSA sélectionnés	/	9	6	
Fiche 14.0 PLUCHE SOLIDAIRE DANS LES	Nombre d'allocataires en situation de travail dans le cadre de l'action	/	8 (7 femmes sur 8)	8 (6 nouveaux+2)	
COLLEGES	Nombre d'allocataires en emploi suite à l'action	/	2 (1 CUI et 1 CDD)	Eléments disponibles en juin 2021	
	Nombre de collèges engagés dans l'action		5	5	







Augmentation de la part de produits bruts transformés sur place	/	1 (équipe et encadrement nouvellement en poste)	L'aspect social motive l'implication des collèges.
--	---	---	---

Bilan d'exécution

Bilan de l'année scolaire 2019-2020 :

Sur 9 personnes sélectionnées, 8 personnes ont participé à l'action durant l'année scolaire 2019-2020 :

- 7 participants sont des femmes (1 de moins de 25 ans, 2 de plus de 50 ans, 4 sans précision de l'âge),
- 1 participant est un homme âgé de 30 ans.
- 3 sur 8 sont en situation de handicap, reconnu ou non,
- 5 connaissent des difficultés sociales.

Les 8 bénéficiaires du RSA ont tous été accueillis avec bienveillance dans les équipes. Leur niveau et leur capacité d'intégration ont varié, mais tous se sont montrés motivés et investis dans leurs missions. Le rythme de travail le plus fréquent est de 2 heures par jour pendant 4 jours par semaine.

Hors mis deux abandons dès le début de l'action, tous les bénéficiaires ont fait preuve de régularité et de ponctualité dans leurs missions, avec une même tendance à arriver en avance et/ou à repartir plus tard

Trois participants ont également bénéficié de formations pendant leur mission (ex : hygiène et sécurité).

Le contexte sanitaire a interrompu la mise en situation de travail.

Concernant les perspectives professionnelles suite à l'expérimentation :

- 2 personnes se sont vu proposer un poste dans un collège au cours de l'année (1 CUI et 1 CDD),
 avec des difficultés à franchir le pas entre les quelques heures de pluche et une activité professionnelle plus conséquente,
- 2 personnes sollicitent des missions complémentaires auprès de la structure qui les emploie,
- 2 personnes ont poursuivi la pluche en septembre 2020 (au moins en début d'année scolaire, car leur situation était encore fragile),
- 1 personne sera orientée vers un ESAT.

Les collèges soulignent avant tout le caractère social de l'action.







Seul un collège estime avoir fait progresser la part de produits bruts transformés (c'est un collège dans lequel l'équipe de restauration a été renouvelée et où le gestionnaire vient également de prendre ses fonctions).

Les autres collèges restent sur des niveaux équivalents de produits bruts transformés.

Deux collèges ont exprimé leur souhait de pouvoir affecter les agents à des tâches complémentaires en cuisine (participation à la plonge et au service notamment).

Bilan intermédiaire de l'année scolaire 2020-2021, au 31 décembre :

Cette expérimentation a été renouvelée dans les mêmes collèges pour l'année scolaire 2020-2021, avec, sauf 2 exceptions, de nouveaux BRSA.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les 2 personnes à qui des contrats plus importants ont été proposés, une montée en puissance progressive du nombre d'heures effectuées dans les établissements est prévue à partir de janvier 2021.

Cette action a été menée sur un échantillon réduit d'établissements et de bénéficiaires. Cependant, elle a permis de remobiliser des personnes éloignées de l'emploi pour une reprise d'activité et, globalement, elle est plébiscitée par les participants.

L'accueil dans de petites équipes, la simplicité des tâches proposées, la limitation du nombre d'heures par jour et la localisation des missions dans les communes de résidence des bénéficiaires ont permis de lever plusieurs freins à la reprise d'activité (peur d'être « débordé » - difficultés de transport – garde d'enfants - etc.).

Néanmoins, un accompagnement pour une évolution vers des activités plus conséquentes est nécessaire.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Une reconduction est souhaitée.

Une montée en charge progressive des heures de missions sera planifiée pour favoriser la réussite de l'insertion professionnelle.

Il est proposé d'étendre cette expérimentation à plus de collèges (si possible deux par territoire) et à des EHPAD, qui rencontrent la même problématique que les collèges.







Synthèse financière de l'axe socle portant sur les mesures visant à renforcer l'accompagnement des bénéficiaires du RSA

Nom de l'action	Dépense		Prévisionnel convention	Part Etat	Part CD	Pourcentage d'exécution
3.1 SPI	Financement de la plateforme 1: 275 500 € Logiciel SI-SPI: 125 905,94 €	401 406 €	380 000 €	757 168,14 €	190 000 €	>100%
3.2 Garantie d'activité	Subventions	713 800 €	1 136 000 €		568 000 €	62,8%
Total	1 115 206 €		1 516 000 €	757 168,14 €	758 000 €	73,6%







2. Mesures à l'initiative du Département

2.1. Renforcer les outils d'accompagnement du parcours des personnes

1) La poursuite des ateliers de l'engagement

Description de l'action

Contexte de l'action :

Dans le cadre de la dynamique initiée par les Assises de l'Engagement, le Département apporte une réponse départementale aux besoins d'accompagnement des allocataires du RSA qui souhaitent se préparer à un engagement bénévole ou s'engager dans une action bénévole.

Cette démarche individuelle s'inscrit dans une dynamique de remobilisation vers l'emploi, l'engagement bénévole constituant un vecteur d'inclusion.

Suite à un appel à projets, des opérateurs spécifiques ayant une expertise reconnue ont mis en place des ateliers dédiés à un accompagnement personnalisé des bénéficiaires du RSA souhaitant s'investir dans une activité bénévole (échanges collectifs et entretiens individuels sur plusieurs mois et tutorat externe à partir de l'entrée en activité de bénévolat).

Les ateliers de l'engagement font l'objet d'une action financée au titre du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI) sur la programmation 2017-2019 (se référer à la fiche FAPI n°8.E).

Leur mise en place s'est appuyée sur le travail de coordination d'un chargé de mission qui a permis l'accompagnement des structures retenues lors de l'appel à projet et l'ajustement du projet aux constats formulés par les structures et les bénéficiaires ayant participé aux ateliers.

2) Les postes de conseillers sociaux

Description de l'action

Contexte de l'action :

Dans le cadre de la mise en œuvre du service public de l'insertion et face au constat qu'un certain nombre de BRSA sont dans le dispositif alors qu'ils pourraient prétendre à d'autres droits, 5 postes de professionnels en CDD de 1 an au sein de chaque UTAMS dénommés Conseiller sociaux ont été recrutés entre janvier et octobre 2020 afin d'accompagner les BRSA vers une sortie adaptée à leur situation.

Le conseiller social prend en charge des bénéficiaires RSA et intervient en complément du référent RSA. Il accompagne les BRSA dans leurs démarches en vue de l'ouverture d'autres droits, dans tout ce qui touche notamment au handicap et à la retraite. Il bénéficie pour cela de relations privilégiées avec la CARSAT et la MDPH, acquises via des formations sur-mesure. Les conseillers sociaux sont désormais des interlocuteurs identifiés à la CARSAT. Un partenariat privilégié a été mis en place avec cette institution dans le cadre de ces embauches.







Les relations entre le conseiller social et le référent sont soutenues durant l'accompagnement, pour que les éléments puissent être connus de part et d'autre dans la logique « dites-le nous une fois » et dans une approche identique de celle du référent de parcours.

Le conseiller social peut également accompagner physiquement les bénéficiaires à des RDV importants pour l'avancée de leur situation administrative.

Le conseiller social réalise également des diagnostics pour certaines personnes afin de leur proposer une orientation adaptée et vient en appui de l'équipe insertion du territoire qui est fortement sollicitée dans le cadre de la mise en œuvre du SPI et au regard de la crise sanitaire.

3) Le projet Emploi pour tous

Description de l'action :

Contexte de l'action :

Un portrait de territoire du canton de Mutzig réalisé en 2019 a conduit à mettre en lumière la situation des allocataires du RSA parmi lesquels 30% ne bénéficiaient d'aucun référent, et 50% étaient présents dans le dispositif depuis plus de 3 ans. Les difficultés de santé semblaient nombreuses et de nature à freiner la mise en mouvement de ces personnes. Par ailleurs, aucune offre d'insertion n'existait pour le public éloigné de l'emploi de ce territoire, et il existait peu de mobilité entre les accompagnements réalisées par les référents sociaux et ceux réalisés par les référents professionnels.

Face à ce constat, il est apparu important de renforcer le réseau partenarial et de proposer des solutions innovantes de manière à atteindre un objectif de résultat ambitieux : une heure d'emploi pour tous.

500 allocataires ont été identifiés comme pouvant bénéficier d'un suivi de leur parcours d'insertion sur une durée totale de trois années. L'accompagnement dans ce parcours a été construit autour de différentes composantes : une revue de situations pour proposer à chaque bénéficiaire un référent correspondant à sa situation individuelle et un contrat d'engagement, devant permettre d'atteindre un objectif de 100% de contractualisation auprès de ce public. L'ensemble de la chaine partenariale s'est ensuite organisée pour proposer la mobilisation de tous vers l'activité grâce à un partenariat renforcé entre Pôle emploi, l'équipe emploi du Conseil départemental et l'UTAMS.

L'objectif d'une heure d'emploi pour tous s'est appuyée sur le projet Emplois aidants d'Emmaüs Mundolsheim, ainsi que sur un projet de formations qualifiantes et sur un partenariat renforcé entre Pôle emploi, l'équipe emploi du Conseil départemental et l'UTAMS.

Projet d'emplois aidants - Emmaüs Mundolsheim :

Le Département s'est associé à Emmaüs pour le développement d'une offre complémentaire d'emplois aidants à destination d'un public très éloigné de l'emploi et pour lequel aucune offre d'insertion n'est adaptée ou pensée : celui des bénéficiaires du RSA dont la situation ne leur permet pas de s'engager sur le marché du travail en raison de problématiques de santé invalidantes ou d'autres problématiques empêchantes.

Cette nouvelle offre propose des emplois interstitiels d'une heure à une journée hebdomadaire. Adapté aux capacités des personnes en termes de volume horaire et d'activité, cet emploi peut constituer une réponse durable à destination des personnes pour lesquelles le marché de l'emploi ne sera jamais adapté, ou une réponse transitoire dans un parcours d'insertion.







L'activité exercée répond en proximité aux besoins des entreprises, communes et habitants du territoire qui ne trouvent pas ou peu de réponses de la part du secteur marchand car marginaux du point de vue de l'activité et des heures de travail nécessaires.

Ces nouveaux emplois aidants reposent sur un portage partagé entre Emmaüs et le Département :

- La structure porteuse d'emplois : le fonctionnement de la structure sera géré de manière relativement autonome par Emmaüs qui prendra en charge le volet administratif et technique de la mise à l'emploi (démarchage des communes, identification des activités, signature des contrats, versement des salaires, suivi de la réalisation des travaux).
- Le parcours de mise en activité des bénéficiaires du RSA: l'accompagnement des personnes en activité fera l'objet d'un suivi de proximité assuré par le Département, reposant sur un accompagnement professionnel et un accompagnement social (levée des freins à l'activité, capitalisation des savoir-faire et savoir-être développés dans l'activité).
- La valorisation du travail : proposition de cumul des revenus d'activité (une heure à une journée hebdomadaire) avec l'allocation du RSA.

Formations qualifiantes Assistants de Vie aux Familles (ADVF):

En 2019, un état des lieux a permis de démontrer des besoins importants de personnel qualifié pour intervenir au sein des structures d'aide à la personne. En parallèle, le constat avait été posé d'un manque d'offres de formations de tous niveaux dans la Vallée de la Bruche. Pôle emploi Molsheim propose une offre étendue de formations, mais ces dernières sont réalisées majoritairement à Strasbourg, l'éloignement et les questions de transport ne favorisaient donc pas l'accès aux personnes habitant sur le territoire de la Vallée de la Bruche.

Les partenaires sollicités lors de l'état des lieux ayant accepté de s'engager aux côtés du Département dans la définition d'une nouvelle offre de formation de proximité répondant à leurs besoins, il a été convenu de développer cette offre au sein du lycée professionnel de la Haute-Vallée de la Bruche. La Région, Pôle emploi et le GRETA se sont associés aux équipes du Département pour proposer dès 2020 une première formation Assistants de Vie aux Familles (ADVF) répondant aux besoins identifiés sur le territoire au moyen de la transformation d'un appartement de fonction du lycée en plateau technique complet. A terme il s'agira d'étoffer les propositions de formations pour inclure également des formations d'Agent de Service Hospitalier et d'Aide-soignant afin d'inscrire la cité scolaire de Schirmeck dans la filière d'excellence pour les métiers d'aide à la personne et d'obtenir le label « Campus des métiers et des qualifications ».

Action de l'équipe emploi du Département :

Parmi les 500 allocataires identifiés « sans référent » par le portrait de territoire initial, l'étude administrative des situations par les équipes insertion a permis de constater qu'environ 100 personnes avaient une orientation Pôle emploi mais n'avaient pas pu bénéficier d'un entretien avec un conseiller depuis longtemps.

Forte de ce constat, l'équipe emploi du Département s'est mobilisée pour proposer des points de situation à toutes les personnes recensées. Cette prise de contact individuelle avait pour objectif de déterminer le niveau d'employabilité des personnes et le cas échéant de proposer des positionnements directs vers l'emploi en mettant à profit pour cela l'ensemble du réseau de l'équipe







emploi, qui bénéficie par son positionnement d'une excellente connaissance du marché de l'emploi sur son territoire d'intervention.

En parallèle, des informations collectives avaient été organisées par l'UTAMS pour réaliser de nouveaux diagnostics de situation concernant les allocataires « sans référent » non suivis par Pôle emploi. Lorsque ces diagnostics démontraient des potentiels pour un retour vers l'activité, l'équipe emploi et le travailleur social insertion se sont associés pour proposer un suivi des situations de type accompagnement global, le travailleur social intervenant sur l'ensemble des freins périphériques (santé, mobilité, modes de garde...), tandis que le développeur emploi se concentrait sur les possibilités de retour à l'activité.

4) Le suivi administratif des bénéficiaires du RSA « sans référent »

Description de l'action :

Contexte de l'action :

Dans le cadre du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE), le Département s'attache à améliorer de façon significative le parcours des allocataires RSA en ciblant spécifiquement l'orientation, le suivi et l'évaluation des actions d'accompagnement. Le SPIE doit permettre d'aboutir à une meilleure réactivité ainsi qu'à un meilleur suivi des allocataires du RSA, en privilégiant un retour à l'activité pour tous. Ces objectifs concernent bien sûr les nouveaux entrants dans le dispositif, mais doivent bénéficier in fine à l'ensemble des allocataires. C'est pourquoi il est apparu nécessaire de travailler également à la prise en charge des allocataires RSA soumis aux droits et devoirs présents dans le dispositif mais ne disposant ni d'un référent, ni d'un accompagnement effectif.

La « task force », équipe dédiée de professionnels intervenant sur un territoire d'expérimentation qui comprend l'UTAMS EMS Nord ainsi que la Ville de Strasbourg, secteurs concentrant le plus grand nombre d'allocataires au niveau départemental, recense les bénéficiaires ayant un droit ouvert mais n'ayant pas d'accompagnement en cours.

Cette identification débouche sur une vérification administrative des dossiers afin qu'une orientation et un accompagnement effectif puissent être proposés. Ce travail prend deux formes :

- -Sur la ville de Strasbourg, l'identification des bénéficiaires concernés a conduit à une invitation en réunion d'information collective en format restreint. La participation des allocataires à cette réunion permet de réaliser des diagnostics individuels et de proposer des référents d'accompagnement personnalisés.
- -Sur le périmètre de l'UTAMS EMS Nord, un référentiel d'orientations types a été partagé entre professionnels afin que les désignations de référents respectent les caractéristiques des bénéficiaires et soient conformes aux attributions des référents RSA du Département. Ainsi par exemple, les jeunes âgés de 18 à 25 ans sont orientés prioritairement vers le réseau des Missions Locales, les personnes qui sont inscrites à Pôle emploi et ont un PPAE en cours sont orientées vers leur conseiller Pôle emploi, et les personnes qui font l'objet d'un suivi social sont orientées vers le travailleur social qui les accompagne déjà.

Le référent est désigné en fonction du profil administratif de l'allocataire et est chargé de démarrer son accompagnement par la réalisation d'un diagnostic de situation. Lorsque l'étude du dossier ne permet pas d'identifier un interlocuteur qui serait particulièrement approprié, les conseillers sociaux ainsi que l'ensemble des professionnels des UTAMS et des référents sont mobilisés pour réaliser des







rendez-vous de diagnostic et d'orientation qui permettent de déterminer les besoins précis du bénéficiaire et de réaliser l'orientation la plus adéquate.

Les personnels administratifs de la task force entretiennent également des liens étroits avec les référents droits et devoirs chargés du contrôle des situations administratives des bénéficiaires. Lorsque l'étude des dossiers démontre l'existence d'incohérences, les référents droits et devoirs peuvent ainsi se saisir des informations recueillies pour enclencher des contrôles visant à vérifier que les bénéficiaires se trouvent effectivement dans le périmètre des droits au RSA.

Partenaires et co-financeurs

Cofinanceurs : Département et Etat, Ville de Strasbourg, Région Grand-Est, Emmaüs

Prestataires: L'Atelier, CIDFF, Entraide emploi, Utiléco

Durée de l'action

En continu

Budget prévisionnel figurant dans la convention (Etat, CD, total)

Part Etat = 240 000€

Part CD = 240 000€

Budget global = 480 000€

Budget exécuté au 31/12/2020

- poste de chargé de mission inclusion sociale (10% de temps de travail) : 2 519,4 €
- 5 postes de conseillers sociaux : 101 001.38 €
- temps d'ingénierie consacré au projet Emploi pour tous : 52h/mois d'un poste de cadre (16 753,2 €)
- + 50% coût de poste d'un chargé de mission (16 500 €)
- 1 poste de travailleur social insertion dédié au projet Emploi pour tous 36 712,30€
- 2 postes d'instructeurs administratifs : 57 600 €
- 1 poste de secrétaire dédié à la vérification des situations pour des bénéficiaires RSA : 33 493,30 €
- 1 poste de pilote emploi (15% de temps de travail)

Total: 264 579,58 €







Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation 2018 du Département	Résultat 2019 du Département	Résultat du Départemen t au 31 déc. 2020	Justification des écarts le cas échéant
	Nombre de personnes suivies	147	130	51	En raison de la crise sanitaire, les orientations n'ont repris qu'au dernier trimestre.
Action 4.1 Ateliers de	Nombre de personnes en cours d'accompagne ment	87	50	15	
Nombre de personnes en mission de bénévolat	72	73	23	Beaucoup de structures d'accueil potentiel ont réduit ou suspendu leurs activités	
	Nombre de sorties en emploi	11	/	/	
Action 4.1 Emploi pour tous	Situation des personnes accompagnées dans le cadre du projet Emploi pour tous	/	Panel de 500 bénéficiaires 30% de bénéficiaires « sans référent » 50% de bénéficiaires présents dans le dispositif depuis + de 3 ans	125 personnes engagées sur le marché de l'emploi (Pôle Emploi et opérateurs) 55 personnes candidates à un emploi aidant 5 personnes ayant une fonction d'aidant familial 26 personnes ayant un problème de santé invalidant 25 personnes engagées	







				dossier retraite/MDP H 38 personnes engagées dans des démarches sociales	
Action 4.1	Nb de personnes suivies par les conseillers	ND	ND	308	
Expérimentat ion conseillers sociaux	Nb de sorties du dispositif RSA réalisées	ND	ND	26	
	Orientations réalisées vers d'autres droits	ND	ND	242	
Action 4.1 Suivi administratif des bénéficiaires du RSA « sans référent »	Nombre de régularisation de situations	ND		2000 vérifications administrative s avec désignations de référent 710 convocations pour diagnostic et désignation de référent	
				1750 enregistremen ts de contrats d'engagement pour régularisation de suivi	

Bilan au 31/12/2020







Se référer au bilan de l'action FAPI 8.E concernant l'accompagnement des bénéficiaires intégrés à ces ateliers.

2) Emploi pour tous

Au 31 décembre 2020, 274 personnes sont en accompagnement sur les 500 identifiées initialement.

- 125 personnes sont engagées sur le marché de l'emploi (via Pôle Emploi et les opérateurs)
- 55 personnes sont candidates à un emploi aidant
- 5 personnes ont une fonction d'aidant familial
- 26 personnes ont un problème de santé invalidant
- 25 personnes ont engagé un dossier retraite/MDPH
- 38 personnes sont engagées dans des démarches sociales

Par ailleurs, 100 personnes sont suivies par Pôle Emploi et l'équipe emploi du Département.

22 embauches ont pu être réalisées, parmi lesquelles 36% des contrats de travail proposés aux personnes sont des CDI.

En 2021, les objectifs poursuivis seront de plusieurs natures et concerneront :

- La qualification des personnes via la reconnaissance de l'expérience acquise comme bénévole, stagiaire ou salarié et la mobilisation de tous par l'activité dans le cadre de l'Emploi pour tous et du chantier d'insertion d'Emmaüs à Bénaville,
- La poursuite des échanges avec l'ensemble des partenaires pour atteindre une structuration plus complète de l'offre de formation dans le cadre de la formation ADVF,
- Le renforcement du travail partenarial avec Pôle emploi Molsheim qui s'est engagé à proposer à son tour des diagnostics individuels et des révisions de modalités d'accompagnement à l'ensemble des bénéficiaires que l'équipe emploi du Département n'a pas réussi à mobiliser en 2020.







3) Conseillers sociaux

Les conseillers sociaux sont intervenus dans l'accompagnement de BRSA pouvant prétendre à la retraite, à des droits MDPH et dans l'accès aux droits. Exemples de RDV effectués : RDV médecin MDPH, RDV spécialiste en vue du dépôt d'une demande RQTH/AAH, RDV aux impôts, à la PMI, à la mairie pour des documents d'état civil...

Une bonne complémentarité a été trouvée avec les référents de bénéficiaires du RSA et également les infirmiers de l'équipe mobile santé précarité. Ils ont été amenés à accompagner des situations complexes et multi problématiques de personnes peu autonomes.

Au regard du contexte sanitaire et des confinements, les postes n'ont pas pu être pourvus au même moment. Deux contrats ont pu démarrer fin janvier, un en février, un fin septembre puis le dernier fin octobre. Les orientations vers les conseillers sociaux ont été ralenties car les travailleurs sociaux sont intervenus tout particulièrement dans la gestion de l'urgence et la réponse aux besoins fondamentaux des personnes accompagnées durant cette période.

Malgré ce départ ralenti par les confinements et des traitements de dossiers administratifs parfois longs, 26 bénéficiaires du RSA sont sortis ou sur le point de sortir du dispositif grâce à cet accompagnement renforcé, au profit du bénéfice d'autres droits plus appropriés.

L'expérimentation va se poursuivre en 2021 afin de :

- Travailler tout particulièrement sur les dossiers des personnes approchant de la retraite,
- Réaliser un diagnostic plus spécifique sur l'orientation vers la MDPH afin de construire des circuits privilégiés et simples,
- Développer des partenariats facilitants.

4) Le suivi administratif des bénéficiaires du RSA « sans référent »

Environ 2000 situations ont fait l'objet de vérifications administratives en 2020 par les équipes insertion de l'UTAMS EMS Nord. Elles ont permis d'orienter massivement des bénéficiaires du RSA qui n'avaient pas d'accompagnement en cours.

La première partie des vérifications s'est attachée à régulariser la situation des bénéficiaires du RSA entrés dans le dispositif entre janvier et juillet 2020 et qui n'avaient pas été orientés en raison de la crise sanitaire. L'étude de ces dossiers a été réalisée prioritairement par le secrétariat insertion, avec l'appui du référent droits et devoirs et de la conseillère sociale en charge de la réalisation de certains rendez-vous de diagnostic et d'orientation. Ce travail de rattrapage a non seulement permis l'attribution de référents et la mise en place d'accompagnements individuels effectifs pour ces bénéficiaires, mais a également conduit à une mise à jour des listes de bénéficiaires RSA dans la perspective de l'utilisation du nouveau logiciel informatique dédié au SPIE. La seconde partie des vérifications a porté plus largement sur les bénéficiaires RSA « sans référent » entrés dans le dispositif avant 2019.

Ce travail de vérification se poursuivra en 2021, avec la perspective d'y intégrer le périmètre des autres UTAMS, confrontées aux mêmes enjeux.







Sur le périmètre de la Ville de Strasbourg, 710 convocations ont été réalisées par les instructeurs administratifs pour des bénéficiaires entrés dans le dispositif en 2020 et n'ayant pas pu bénéficier d'un diagnostic, d'une orientation ainsi que d'un contrat d'engagement lors de leur entrée dans le dispositif en raison de la crise sanitaire. Ces convocations ont donné lieu à 104 suspensions suite à non-réponse des allocataires aux rendez-vous proposés.

Par ailleurs, deux instructeurs administratifs interviennent depuis novembre 2020 pour la régularisation des dossiers de 1750 allocataires dont les contrats d'engagements n'avaient pas fait l'objet d'un enregistrement.

En 2020, l'organisation des réunions d'information collective ainsi que la régularisation des enregistrements de contrats d'engagement ont permis à la Ville de Strasbourg d'opérer une mise à jour progressive des dossiers des bénéficiaires ne disposant pas d'un accompagnement effectif avant la bascule dans le système du service public de l'insertion et le passage au nouveau logiciel qui l'accompagne. Ce travail de régularisation se poursuivra courant 2021 afin de garantir une prise en compte de tous les bénéficiaires du RSA via le logiciel SPI à moyenne échéance.







Ex-action FAPI 8.E Le pied à l'étrier à travers la participation à des ateliers d'engagement citoyen

Description de l'action

Contexte de l'action :

Dans le cadre de la dynamique initiée par les Assises de l'Engagement, le Département apporte une réponse départementale aux besoins d'accompagnement des allocataires du RSA qui souhaitent se préparer à un engagement bénévole ou s'engager dans une action bénévole.

Cette démarche individuelle s'inscrit dans une dynamique de remobilisation vers l'emploi, l'engagement bénévole constituant un vecteur d'inclusion.

Suite à un appel à projets, des opérateurs spécifiques ayant une expertise reconnue ont mis en place des ateliers dédiés à un accompagnement personnalisé des bénéficiaires du RSA souhaitant s'investir dans une activité bénévole (échanges collectifs et entretiens individuels sur plusieurs mois et tutorat externe à partir de l'entrée en activité de bénévolat).

Les ateliers de l'engagement s'articulent autour selon plusieurs modalités :

- accueil des candidats,
- ateliers collectifs et entretiens individuels à fréquence régulière sur plusieurs mois,
- recherche de missions de bénévolat auprès des associations,
- préparation des candidats (connaissance du monde associatif, travail sur les appétences,...),
- tutorat externe pendant plusieurs mois, à partir de l'entrée en activité de bénévolat.

L'enjeu de cette action est d'inscrire le bénévolat comme une alternative à l'isolement des bénéficiaires du RSA et leur éloignement de la dynamique d'emploi.

Il s'agit de faire du bénévolat un vecteur d'insertion au même titre que les autres dispositifs d'inclusion existants (passerelles, accompagnement social des BRSA, épiceries sociales...).

L'engagement bénévole est inscrit pleinement comme un axe fort du Service Public de l'Insertion à travers ses appels à projets, et à travers la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

Objectif:

L'objectif de la mission confiée aux associations est de mettre en œuvre des actions favorisant le parcours des personnes en situation de précarité dont les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active afin de faciliter leur accès à l'emploi, aux actions de mobilisation et de formation.

- Accompagner, à travers des « ateliers d'engagement » des personnes éloignées de l'emploi, bénéficiaires des minimas sociaux, vers l'engagement bénévole dans une dynamique de parcours d'insertion vers l'emploi.
- Apporter des réponses aux difficultés rencontrées par les participants (mobilité, apprentissage de la langue française, ...)
- Aider les participants dans la recherche de missions de bénévolat, en adéquation avec leurs envies et compétences.







- Tutorat des participants tout au long de leur mission de bénévolat.

Public cible:

Bénéficiaires du RSA et bénéficiaires de minimas sociaux

Partenaires et co-financeurs

Cofinanceurs : Département et Etat

Prestataires: L'Atelier, CIDFF, Entraide emploi, Utiléco

Durée de l'action

En continu

Budget

- Pour la totalité des actions d'inclusion

Part Etat = 588 329,33 €

Part CD = 588 329,33 €

Budget global = 1 176 658,66 €

Budget exécuté au 31/12/2020

96 000 € au total dont

· L'atelier : 48.000 € (territoires Sud et EMS sud)

CIDFF: 24.000 € (EMS Nord)

• Entraide emploi : 24.000 € (territoire Ouest)

Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation 2018 et résultat 2019 du Département	Résultat du Département en décembre 2020	Justification des écarts le cas échéant
Action 4.1 Ateliers de l'engagement	Nombre de personnes suivies	Situation 2018 : 147 Résultat 2019 : 130	51	En raison de la crise sanitaire, les orientations n'ont repris qu'au dernier trimestre.
	Nombre de personnes en cours d'accompagnement	Situation 2018 : 87	15	







	Résultat 2019 : 50		
Nombre de personnes en mission de bénévolat	Situation 2018 : 72 Résultat 2019 : 73	23	Beaucoup de structures d'accueil potentiel ont réduit ou suspendu leurs activités
Nombre de sorties en emploi	Situation 2018 : 11 Résultat 2019 :	/	

Bilan d'exécution 2020

Les Ateliers de l'Engagement ont été lancés en janvier 2018 et ont connu plusieurs évolutions depuis cette date.

En 2020, il a été décidé de mettre fin au dispositif sur le territoire de l'Utams Nord en raison d'une faible mobilisation du public cible, liée notamment à des problématiques importantes de mobilité. Le dispositif s'est poursuivi sur le territoire de l'EMS (L'ATELIER et le CIDFF : 40 places) et de l'Utams Sud (L'ATELIER : 20 places). Initialement prévu en début d'année, le lancement du dispositif sur le périmètre de l'Utams Ouest (ENTRAIDE EMPLOI : 20 places) n'a pu avoir lieu qu'en août, l'action se poursuivra donc jusqu'à fin juillet 2021.

En raison du contexte sanitaire, il y a eu très peu d'orientations vers le dispositif en 2020. De plus, les possibilités d'engagement pour les personnes accompagnées ont été très restreintes, beaucoup d'associations ayant suspendu ou réduit leurs activités. Toutefois, plusieurs personnes ont pu accéder à des missions, majoritairement dans le domaine de la solidarité, telles que : la tenue d'un vestiaire solidaire (Caritas, Croix Rouge), la préparation et distribution de repas à destination de personnes sans domicile fixe (Secours Populaire), la distribution de colis alimentaires (Restos du Cœur), le maintien d'un lien social avec des personnes âgées isolées via des visites ou contacts téléphoniques (Abrapa, Petits Frères des Pauvres), l'animation de cours de FLE (Maison des Potes), la création d'un site internet pour une ferme éducative (AGF), etc.

Par ailleurs, les opérateurs se sont adaptés aux contraintes liées à la crise sanitaire, notamment en assurant une veille sociale par téléphone durant les deux périodes de confinement et en recentrant leur proposition d'accompagnement sur des modalités individuelles plutôt que collectives.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Pour les personnes accompagnées par un référent professionnel, le dispositif permet de reprendre une activité proche d'une situation de travail et de développer ou d'actualiser des compétences en lien avec le projet professionnel.







Pour ces raisons, les Ateliers de l'Engagement ont trouvé toute leur place parmi les différentes actions d'accompagnement à destination des BRSA.

Depuis octobre 2020, deux opérateurs expérimentent la fonction de référent de parcours des bénéficiaires du RSA qu'ils accompagnent et sont donc habilités à renouveler leurs contrats d'engagements réciproques. Cela permet aux bénéficiaires de disposer d'un interlocuteur unique dans le cadre de leur parcours d'insertion, dans une logique de « dites-le nous une fois ». A compter de 2021, cette modalité sera généralisée à l'ensemble des opérateurs.







2.2. Plateforme de mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi « Job connexion »

Description de l'action

Objectif et contexte de l'action

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a développé une politique volontariste en matière d'insertion, d'accès ou de retour à l'emploi et de maintien dans l'activité du bénéficiaire du RSA (BRSA) en construisant une offre d'insertion sociale et professionnelle à la fois progressive et étoffée par le travail d'une équipe de conseillers emploi dédiée. Le Plan pour le Développement, l'Emploi et l'Inclusion 2018-2021, adopté le 25 juin 2018, porte sur la mise en œuvre du circuit court de l'emploi. Un travail avec l'ensemble des acteurs en territoires a abouti en avril 2019 à l'adoption à l'unanimité en séance plénière, de la mise en œuvre du « circuit territorial de l'emploi ».

Les besoins de main d'œuvre dans le Bas-Rhin sont estimés à 42 000 postes pour 2019. Trouver les compétences permet aux entreprises d'assurer leur développement. Il s'agit d'un cercle vertueux qui s'appuie sur une volonté de circuit-court de l'emploi en proposant une réponse au plus près des besoins des territoires et des entreprises.

Dans le contexte actuel des dispositifs d'aide à l'emploi (contrats aidé, prime à l'emploi etc...), il est nécessaire de connaître précisément notre public. Pour ce faire, le Service Accès à l'Emploi (SAE) souhaite améliorer la relation avec les usagers et partenaires en proposant un panel de services digitaux par l'acquisition d'un outil numérique.

Les politiques publiques ont pour enjeu majeur la dématérialisation de leurs services dans un contexte d'évolution sociétale dans ce sens. Le projet est donc de créer une plateforme numérique de mise en relation bénéficiaires du RSA/employeurs.

Le site Job Connexion 67 est un site d'emploi local. Il facilite les démarches de recrutement des employeurs en proposant des candidats, bénéficiaires du RSA, sélectionnés automatiquement dès la publication des offres d'emploi.

Cette plateforme numérique permet de :

- Recenser les offres d'emploi disponibles sur un bassin d'activités et identifier les profils des bénéficiaires du RSA correspondants
- Proposer aux BRSA un accompagnement personnalisé dans leur recherche d'activité et/ou d'emploi, basé sur le savoir-faire développé et l'expertise sectorielle des conseillers emploi du département
- Apporter des réponses concrètes aux prérequis nécessaires à la recherche d'emploi et à la prise de poste (formation, mobilité, garde d'enfants...)
- Répondre aux besoins des entreprises du territoire
- Simplifier les démarches et garantir l'intégration des recrutés au sein des entreprises via un accompagnement dédié par une équipe du Département

Public cible et intérêts pour les utilisateurs de la plateforme

- Les BRSA:
 - · Visibilité d'offres d'emploi en lien avec leurs recherches personnelles
 - · Les accompagner dans l'élaboration de CV structurés favorisant leur retour à l'emploi







- · Valoriser les savoir-être, savoir-faire
- · Les capter et optimiser leur capacité d'insertion professionnelle
- Les rendre plus autonomes dans leur recherche d'emploi
- Les employeurs :
 - Faciliter l'identification de candidats correspondant à leurs critères (localisation, compétences, savoir-faire, etc ...)
 - · Simplifier les démarches de publications d'offres d'emploi.
 - · Simplifier les démarches pour répondre à leurs besoins en recrutement
- Les développeurs emploi du Bas-Rhin:
 - Centralisation des données et création d'une base partagée, accessible à tous les conseillers emploi
 - · Repérage du profil du BRSA dès le 1er jour de son entrée dans le dispositif (flux CAF)
 - · Identification automatique des BRSA qui ne bénéficient pas d'accompagnement
 - · Développement du diagnostic des profils BRSA grâce à l'historique de leur parcours
 - Visibilité des profils concordant avec les offres d'emploi pour accompagner à la recherche d'emploi et le placement de candidats
 - Promotion des partenariats entre le Département et les entreprises du territoire et transfrontalières, en les associant à la démarche d'inclusion innovante
 - · Identification de nouveaux employeurs

Date de mise en place de l'action

Lancement du site: mai 2019

Partenaires et co-financeurs

Département et Etat cofinanceurs

Prestataire : Néolink

Durée de l'action

En continu

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Part Etat = 90 000€

Part CD = 90 000€

Budget global = 180 000€

Budget exécuté au 31/12/2020

Investissement:







Logiciel, abonnement et maintenance Néolink (NéoJob): 125 950,94€

Fonctionnement:

Ressources humaines: 90 000 €

Indicateurs

Nom de la Mesure	Indicateurs	Situation 2019 du Département	Résultat du Département en 2020
Plateforme de mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi « job connexion »	Nombre de BRSA inscrits	982	1 173
	Nombre d'offres d'emploi publiées	531	345
	Nombre de postes proposés	1156	857
	Nombre de retours à l'emploi via la plateforme	98 dont 87 CDD ou CDI de +de 4 mois	84

Bilan d'exécution

Les offres d'emploi :

Les offres déposées par les entreprises sont réparties sur l'ensemble du Bas-Rhin et répondent bien à la volonté de développer des circuits de proximité entre le bénéficiaire du RSA en recherche d'emploi et le besoin de compétences des entreprises.

Les domaines d'activité les plus représentés en 2020 concernant les offres publiées sont :

- Les services à la personne et à la collectivité
- L'hôtellerie-restauration, tourisme, loisirs et animation
- La santé
- Le commerce, la vente et la grande distribution
- L'agriculture et la pêche, les espaces naturels et espaces verts, les soins aux animaux.

Viennent ensuite le BTP, la maintenance, le transport et la logistique.

Les types de contrats ont connu une évolution particulière liée à la crise sanitaire. Les contrats de très courtes durées et l'intérim étaient prépondérant de mars à mai 2020. Cela se conjuguait à une très forte baisse des offres.

A compter de septembre, la tendance s'est inversée pour laisser plus de place aux CDDI et CDI.

Les inscriptions des bénéficiaires du RSA :

L'inscription des bénéficiaires du RSA induit un parcours professionnel accompagné par un référent et un CV actualisé.







3 958 candidatures ont été effectuées via le site par des bénéficiaires du RSA depuis l'ouverture de la plateforme.

1 173* bénéficiaires du RSA sont inscrits sur la plateforme Job Connexion en 2020 :

- 57,75% sur le périmètre de l'EMS
- 06,13% dans la zone OUEST
- 19,86% dans la zone NORD
- 15,60% dans la zone SUD

La répartition par canton est la suivante :

EMS : 675	OUEST : 72
 Strasbourg: 452 Schiltigheim: 94 Hænheim: 34 Illkirch-Graffenstaden: 68 Lingolsheim: 27 	Ingwiller: 28Bouxwiller: 21Saverne: 23
NORD : 233	SUD: 183
 Wissembourg: 12 Reichshoffen: 24 Haguenau: 73 Bischwiller: 96 Brumath: 28 	 Sélestat : 39 Erstein : 27 Obernai : 47 Molsheim : 41 Mutzig : 29

^{*10} ne sont pas répertoriés dans la répartition par canton

Quelques exemples d'entreprises présentes sur Job connexion : VINCI CONSTRUCTION, SOPREMA, ADIDAS FRANCE, BRETZEL BURGARD SAS, STOEFFLER, CHOCOLATIER STOEFFEL, CHARCUTERIE PIERRE SCHMIDT, SAFRAN LANDING SYSTEMS, MCDONALD'S, **20** Agences de Travail Temporaire...

La répartition des entreprises présentes sur la plateforme Job connexion en décembre 2020 est la suivante :

- 54,23% sur le périmètre de l'EMS
- 07,30% dans la zone OUEST
- 21,15% dans la zone NORD
- 17,30% dans la zone SUD







EMS : 141 en 2020 (105 en 2019)	OUEST : 19 en 2020 (11 en 2019)
Strasbourg : 94 en 2020 (77 en 2019)	Ingwiller : 7 en 2020 (3 en 2019)
Schiltigheim : 13 en 2020 (10 en 2019)	Bouxwiller : 5 en 2020 (3 en 2019)
Hoenheim : 13 en 2020 (10 en 2019)	Saverne : 7 en 2020 (5 en 2019)
Illkirch-Graffenstaden : 10 en 2020 (8 en 2019)	
Lingolsheim : 15 en 2020 (10 en 2019)	
NORD : 55 en 2020 (48 en 2019)	SUD : 45 en 2020 (36 en 2019)
Wissembourg : 4 en 2020 (4 en 2019)	Sélestat : 9 en 2020 (8 en 2019)
Reichshoffen : 4 en 2020 (3 en 2019)	Erstein : 4 en 2020 (3 en 2019)
Haguenau : 25 en 2020 (22 en 2019)	Obernai : 8 en 2020 (9 en 2019)
Bischwiller : 6 en 2020 (6 en 2019)	Molsheim : 16 en 2020 (10 en 2019)
	Mutzig : 8 en 2020 (6 en 2019)

Allemagne: 4 entreprises en 2020 comme en 2019 - Hors département: 19 entreprises

Soit un total de 283 recruteurs en décembre 2020 (141+19+55+45+19+4)

(204 recruteurs en 2019)

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Le déploiement de la plateforme se poursuit dans un nouvel éco système, le Service Public de l'insertion.

Job connexion est tout d'abord un outil pour les bénéficiaires du RSA, les référents de parcours, les entreprises et les développeurs emploi. Cet outil est aussi très réactif en ouvrant l'accès aux candidatures des étudiants en avril 2020 et la facilitation de recrutements au début de la crise sanitaire.

C'est également un outil d'anticipation car il permet par exemple d'effectuer des extractions de candidats inscrits pour les sensibiliser à des opérations de recrutements à venir, par périmètre géographique, par secteur d'activité.

Dans le cadre du système d'information du Service Public de l'Insertion, le SI SPI, Job connexion peaufine ses possibilités de traitement des données statistiques.

Les enjeux principaux sont de :

- maintenir dans la durée la qualité des offres et des inscriptions des bénéficiaires du RSA (CV actualisés)
- informer continuellement les opérateurs, les entreprises, les référents, les acteurs économiques et sociaux de l'existence et du fonctionnement de la plateforme
- continuer à inscrire Job connexion dans l'ensemble des outils et des actions relevant du SPI, pour qu'il prenne toute son ampleur au service de la fluidité des parcours et du retour à l'activité des bénéficiaires du RSA







2.3. Parentalité

Description de l'action

Contribuer à une meilleure couverture des territoires en offre d'accompagnement des parents, partant des constats que :

- tout parent peut rencontrer des questionnements concernant l'éducation de son enfant à tous les âges et peut rechercher un appui pour répondre à ses besoins
- des ressources existent, le réseau des parents et notamment son site internet (reseaudesparents67.fr)
- tous les territoires ne sont pas couverts par des lieux ressources ou une offre de services de proximité.

Situation au 31/12/20

Pour 2020, la perspective choisie consistait à soutenir la création de lieux d'accueil parent-enfant (LAEP) sur des territoires prioritaires au travers d'un appel à projet conjoint porté par le Département et la CAF depuis octobre 2019. Cet objectif de soutien à la parentalité annoncé dans la démarche de lancement du plan pauvreté précarité a eu un réel effet levier auprès des communautés de communes. Sept projets avaient été déposés au 31 décembre 2019 sur sept communautés de communes de l'ensemble du Département, dont deux quartiers propriétaires (EMS-Schiltigheim et Saverne) et l'un en veille active (CAH Haguenau-Kaltenhouse). Des projets complémentaires, dont certains en itinérance étaient également à l'étude en 2020 pour un déploiement en 2020-2021.

Date de mise en place de l'action

Décembre 2019-Janvier 2020

Partenaires et co-financeurs

- CAF
- Communautés de communes
- Mairies

Durée de l'action

3 ans

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Part Etat = 70 000 €

Part CD = 70 000 €

Budget total = 140 000 €







Budget exécuté au 31/12/2020

212 000 €

Le budget du Département relatif à la parentalité a été exécuté à hauteur de 142 000 € ; la convention Etat-Département prévoit un budget annuel de 70 000 € pour l'année 2020,

Synthèse	Budget global	Part Etat	Part Département
Total parentalité	212 000€	70 000€	142 000 €

Indicateurs

Nom de la Mesure	Indicateurs	Situation 2018 du	Résultat du Département
		Département	en 2020
			Engagement financier pour 7 projets principalement sur les territoires nord et ouest du département.
			-Association Poisson Plume à Schiltigheim (action en lien avec QPV, accueil de parent d'enfant en situation de handicap pendant le confinement)
Appel à projet LAEP et action type LAEP sur les territoires			-Association Préembulle sur Beinheim avec la mairie de Beinheim et un projet multi-site sur la communauté de commune de Sauer-Pechelbronn et Wissembourg
faiblement couverts en offre parentalité.		Faible taux de couverture en LAEP	-Association CIDFF sur Kaltenhouse (territoire de veille active)
	ouverts en 2020	sur les territoires ruraux	-Centre socio culturel de Sarre-Union à destination des familles les plus vulnérables
			-Communauté de commune de Hanau La Petite Pierre, LAEP avec un projet de développement itinérant
			-Communauté de commune de Pays de Saverne : LAEP avec développement d'antenne au sein du QPV
			-Association AGF Strasbourg, actions destinées aux familles en difficultés éducatives et développement d'action en milieu rural.







Bilan d'exécution

Appel à projet réalisé, actions financées.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Stabilisation des projets LAEP et actions type LAEP et développement.







Synthèse financière des actions cofinancées

Nom de l'action	Dépenses		Prévisionnel convention	Part Etat	Part CD	Pourcentage d'exécution
2.1 Renforcer l'accompagnement des bénéficiaires du RSA		264 579,58 €	480 000 €	240 000 €	240 000 €	55%
	Investissement: 125 950,94€	245 050 04 0	100.000.6	00.000.5	90 000 €	1000/
2.2 Jobconnexion	Fonctionnement (RH): 90 000€	215 950,94 €	50,94 € 180 000 € 90 000 €	complément: 35 950,94€	>100%	
					70 000 €	
2.3 Parentalité	Subventions: (détail)	212 000 €	140 000 € 70 000 € complément 72 000 €		complément : 72 000 €	>100%
Total	692 531 €		460 000 €	230 000 €	302 000 €	85%







3. Actions d'inclusion sociale

3.1. Coordination des acteurs – CLSMS

Description de l'action

Le Département du Bas-Rhin a adopté en 2018 une démarche départementale en matière de santé qui fixe les orientations stratégiques et volontaristes de la collectivité dans le domaine de la santé et du bien-être.

Dans la même logique, il a signé une convention cadre avec l'ARS autour d'axes stratégiques partagés dont les contrats locaux de santé médico-sociaux (CLSMS).

Ces contrats visent à favoriser l'articulation entre les champs sanitaires, sociaux et médico-sociaux dans une logique de parcours des personnes dans leur prise en charge.

Le contrat local de santé médico-social (CLSMS) permet de mobiliser, autour d'un projet commun, les acteurs d'un territoire dans le but de créer des synergies dans une logique d'approche globale de la personne vivant sur un territoire.

Le CLSMS est un document de référence qui repose sur un diagnostic territorial des besoins, adapté à chaque territoire, qui vise à identifier les actions à mener pour répondre aux besoins de la population et à développer ces actions sur le territoire. Chaque contrat couvre les différents champs de la politique des ministères sociaux : sanitaire, médico-social, social.

Date de mise en place de l'action

- 2019:
 - Mise en place des séminaires entre l'ARS et le Département afin de définir une stratégie commune de déploiement.
 - Lancement de 3 CLSMS sur les territoires de Saverne-Plaine et Plateau, de Haguenau/Bischwiller et Kaltenhouse, ainsi que de la Vallée de la Bruche.
- 2020 : poursuite des actions entamées et du déploiement des CLSMS et renouvellement des deux contrats sur les territoires de l'Eurométropole de Strasbourg et de la ville de Strasbourg.
- 2021 : poursuite des actions entamées et lancement de nouveaux CLSMS.

Partenaires et co-financeurs

ARS, communautés de communes

Durée de l'action

2019/2021

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.







Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Part CD par an: 40 000 €

Budget exécuté au 31/12/2020

Reconduction de 60 991,40 € annuels dédiés au financement des quotités de travail du coordinateur départemental.

Indicateurs

Nom de la Mesure	Indicateurs	Situation 2018 du Département	Résultat 2019 du Département	Résultat du Département en 2020	Justification des écarts le cas échéant
Coordination	Nombre de territoires couverts par une démarche de CLS	0	3 territoires couverts	3 territoires couverts	Mise en œuvre progressive en fonction des diagnostics sur chaque territoire, stratégie articulé avec l'ARS
des acteurs – contrats locaux de santé médico-	Nombre de territoires sollicités pour une mise en œuvre	Situation en 2018 : 0 Résultat en 2019 : 3		3	
sociaux	une nouvelle articulation	Situation en 2018 : 0 Résultat en 2019 : 3		3	Ce point fera l'objet d'une analyse dans le cadre du déploiement des CLSMS

Bilan d'exécution

La dynamique de déploiement des CLSMS engagée en 2019 puis 2020 sur l'ensemble du territoire départemental s'est poursuivie en 2020. Elle a été fortement contrainte par la situation sanitaire.

Seul le CLSMS du PETR Saverne-Plaine et Plateau a pu être signé avant les élections municipales. Les autres CLSMS devraient devenir actifs en 2021.

La situation est la suivante :

• CLSMS de Saverne-Plaine et Plateau. Signé en 2020 ; actif ; recrutement d'une animatrice PETR pour l'animer.







- CLSMS de Haguenau/Bischwiller et Kaltenhouse (périmètre territorial qui reste à finaliser) ; diagnostic réalisé à présenter.
- CLSMS Vallée de la Bruche : bilan et perspectives sur la base du précédent contrat (2013-2015) réalisé. Etape fiches actions.
 - 3.2. Démarche d'inclusion numérique pour éviter les ruptures l'écrivain public numérique

Description de l'action

Contexte

La transition numérique opérée par le Département du Bas-Rhin en matière d'usage et d'accès à ses services ainsi que la numérisation à l'échelle nationale des démarches relatives aux différentes politiques publiques complexifient le parcours d'une grande partie des usagers n'utilisant pas ou peu l'outil numérique.

C'est pourquoi le service d'écrivain public proposé a pour objectif de permettre à ce public de réaliser ses démarches administratives, notamment via l'outil numérique, par un accompagnement individualisé. Il s'agit de garantir l'accès aux droits à l'ensemble des Bas-Rhinois, quel que soit leur degré de proximité avec l'outil numérique. Cette intervention intervient en complémentarité de l'accueil inconditionnel sur les territoires.

Objectif de l'action

L'objectif de cette action est d'expérimenter les services d'un écrivain public en vue de son déploiement sur l'ensemble du territoire départemental. C'est pourquoi l'action vise non seulement à proposer des permanences d'écrivain public mais également à évaluer les besoins de la population :

- Il s'agit d'offrir aux habitants du territoire un accompagnement dans la réalisation de leurs tâches administratives, réalisées aujourd'hui de plus en plus sur l'outil numérique.
- Il s'agit d'identifier précisément les besoins du public afin d'adapter au mieux l'offre de service à ces premiers, en amont du déploiement du service sur l'ensemble du territoire départemental.

Le public

Le service d'écrivain public s'adresse aux personnes de tout âge n'utilisant pas ou peu l'outil numérique, qu'elles soient suivies ou non par les services du Département, et qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement pour la réalisation de démarches administratives.

Si l'action est ouverte à un large public, elle cherche néanmoins à atteindre plus spécifiquement les personnes en situation de fragilité ou de précarité afin d'éviter le non-recours et de prévenir les ruptures de droit.

Les activités

Un écrivain public est un professionnel de l'écrit qui met ses compétences au service du public. Il apporte son assistance pour la réalisation de démarches administratives et pour la compréhension des procédures à suivre.

Dans un but d'accès aux droits, l'écrivain public assure un accompagnement individuel des personnes reçues selon leurs demandes. Les opérations sont principalement réalisées sur l'outil numérique du







fait du contexte actuel de transition numérique mais peuvent également être réalisées sur papier afin de garantir l'accès aux droits des personnes.

C'est pourquoi l'activité de l'écrivain public se déploie selon un large panel de tâches qui sont :

- la rédaction ou la correction de courriers électroniques ou papier adressés à une administration ;
- la complétude de formulaires électroniques ou papiers ;
- l'aide à la réalisation de démarches administratives sur l'outil numérique ;
- la recherche d'informations en lien avec l'accès aux droits des personnes via l'outil numérique ;
- le tri de boîte mail et le tri papier dans le but d'éviter les ruptures de droit ;

L'accompagnement du public

Le service est proposé sur deux territoires :

- Sur le territoire de l'unité territoriale d'action médico-sociale Sud (UTAMS Sud) :
 - L'écrivain public reçoit le public au cours de permanences de 2 demi-journées par semaine. Les permanences se tiennent :
 - · Au centre médico-social de Sélestat : le mardi matin
 - · A la médiathèque de Wisches : le vendredi après-midi (semaine paire)
 - · A la maison des services Saâles : le vendredi après-midi (semaine impaire)

A compter du 4 septembre 2020 la permanence de Wisches, peu fréquentée, a été supprimée pour s'effectuer au CMS de Molsheim.

- Sur le territoire de l'Eurométropole Nord (UTAMS EMS Nord)

Afin d'assurer l'effectivité des droits des personnes reçues, l'écrivain public communique aux assistantes sociales du secteur où il intervient toute information pouvant contribuer à son accompagnement par le Département.

L'évaluation de la démarche

L'écrivain public saisit dans un tableau de suivi de son activité une série d'informations relatives à chaque situation rencontrée. Ces données sont relatives à :

- La typologie du public ayant pris rendez-vous avec l'écrivain public
- Les opérations réalisées via l'outil numérique
- Les opérations réalisées sur papier
- Les spécificités de la situation de la personne rencontrée (illectronisme, rupture de droit, nécessité de réaliser un relais auprès des services sociaux du Département)

Cette collecte de données garantit la démarche expérimentale du projet en amont de son déploiement sur l'ensemble du territoire départemental : elle permet d'identifier les besoins de public afin d'ajuster le service proposé.

Cette phase expérimentale s'est terminée en avril 2020.

Date de mise en place de l'action

15 octobre 2019 pour l'UTAMS Sud







4 novembre 2019 pour l'UTAMS EMS Nord

Partenaires et co-financeurs

Sur l'UTAMS sud, le service est assuré par un professionnel prestataire, rémunéré par le Conseil Départemental.

Sur l'EMS Nord, le service est assuré par un volontaire en service civique.

Durée de l'action

6 mois d'expérimentation sur l'UTAMS Sud : du 15/10/2019 au 13/03/2020 puis du 04/09 au 18/12/2020.

Avec les mesures sanitaires et la période de confinement la prestation a été arrêtée le 13 mars 2020. Un avenant au contrat initial a été établi pour repousser la date du fin de marché et permettre au prestataire de réaliser ultérieurement l'ensemble des permanences prévues au contrat.

8 mois sur l'UTAMS EMS Nord.

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Part CD =

8 941.22 € pour les 6 mois sur l'UTAMS Sud

1 200 € pour les 8 mois sur l'UTAMS EMS Nord

Budget exécuté

7716.98 € (144 x 54 ½ journées de permanence)







Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Résultat en 2019 du Département	Résultat du Département en 2020	Justification des écarts le cas échéant
			UTAMS Sud	
	Nombre de personnes	37 (sur une période de 3 mois)	83 personnes rencontrées (sur une période de 5 mois)	Proportionnellement on note une augmentation du nombre de personnes rencontrées en raison d'un changement de lieu de permanence : Wisches supprimé –au profit de Molsheim.
	rencontrées			→ 54 % des créneaux de RDV ont été utilisés durant la 1ère période.
				Après la modification du lieu de permanence :
				→ 72 %
5.3 Démarche	Taux d'absence	29%	20 %	
d'inclusion numérique pour éviter les ruptures	Profil des personnes rencontrées	44% des personnes entre 50-59 ans 46% femmes / 48% Hommes / 6% sont venus en couple	80% des personnes entre 40 et 69 ans Les 20-29 ans ainsi que les 70 ans et plus sont sous-représentés (respectivement 5% et 4% des sollicitations) 68 % femmes 32 % hommes	
	Nature de la difficulté rencontrée	Méconnaissance de l'opération à réaliser : 38% Difficultés liées à la lecture/l'écriture	Méconnaissance de l'opération à réaliser : 18 % Difficultés liées à la lecture/l'écriture de la langue française : 23 %	







		de la langue	Besoin d'être assisté	
		française : 19%	ou rassuré pour	
		Besoin d'être assisté ou rassuré pour réaliser l'opération : 15%	réaliser l'opération :50 %	
	Tâches les plus réalisées	Complétude d'un formulaire papier : 40% Rédaction d'un courrier : 25%	Complétude d'un formulaire papier : 54 % Rédaction d'un courrier : 54%	
		Complétude d'un formulaire en ligne : 13%	Complétude d'un formulaire en ligne : 25 %	
	Pourcentage de personnes en situation d'illectronisme	49%	43 %	
			EMS Nord	
5.3 Démarche d'inclusion numérique pour éviter	Nombre de personnes rencontrées	58	132	VSC présent de janvier à mars, puis de novembre à décembre. Les VSC sont présents entre novembre et juin normalement, et en raison du contexte l'activité n'a pas repris tout de suite après la fin du premier confinement, ce qui explique l'absence de résultat entre mars et novembre.
les ruptures	Taux d'absence	29%	25.15%	
	Profil des personnes rencontrées	50% des personnes entre 40 et 49% ans 47% femme / 51% homme / 2% ont réalisé l'entretien en couple	Tranche d'âge la plus représentée: 30-49 ans (67%) Les 20-29 ans ainsi que les 70 ans et plus sont sousreprésentés (respectivement 6%	







		et 8% des sollicitations)	
Nature de la difficulté rencontrée	Besoin d'être assisté ou rassuré pour réaliser l'opération : 46% Difficultés liées à la lecture/l'écriture de la langue française : 24% Méconnaissance de l'opération à réaliser : 14%	Besoin d'être assisté ou rassuré pour réaliser l'opération : 45% Difficultés liées à la lecture/l'écriture de la langue française : 26% Méconnaissance de l'opération à réaliser : 12%	
Tâches les plus réalisées	Complétude d'un formulaire papier : 52% Recherche d'information sur internet : 23% Complétude d'un formulaire en ligne : 14%	Non précisé	
Pourcentage de personnes en situation d'illectronisme	2%	Non précisé	

Bilan d'exécution

Bilan d'expérimentation écrivain public numérique sur l'UTAMS Sud :

Les permanences de Sélestat et de Molsheim sont davantage utilisées et quasi complètes : contexte urbain, concentration des situations sociales problématiques.

Les personnes résident à proximité du lieu de permanence et parcourent en moyenne 6 km (pas plus) pour se rendre à leur RDV.







La majorité des personnes rencontrent un cumul de difficultés.

Le motif majeur de sollicitation: je ne sais pas comment faire - j'ai besoin d'assistance.

La complexité administrative ne touche pas que des personnes illettrées.

Dans certains cas la personne aurait su faire mais a peur de mal faire : ces personnes ont besoin d'être rassurées.

78 % des démarches administratives ont été réalisées principalement sous la forme papier pour différentes raisons :

Pour l'écrivain public : problèmes de connexion, documents trop lourds, démarches en ligne plus longues / fastidieuses, démarches avortées pour des raisons techniques...

Pour le public : la préférence pour les personnes d'avoir encore recours au papier, tant que cela est possible

Horizon 2022 : la dématérialisation totale implique un enjeu d'accompagnement mais aussi d'autonomisation du public à l'utilisation de l'outil numérique pour réaliser ses démarches.

Le service répond à un besoin d'aide administrative :

- les personnes recherchent un accompagnement à la réalisation de démarches administratives et non un accompagnement à l'utilisation de l'outil numérique

Le service répond à un besoin d'aide administrative du public qui s'adresse en priorité au service social .

- il complète l'offre du service social en assurant une réponse au plus près des besoins des personnes

Le service accompagne le public dans l'accès à ses droits :

 il prévient et contribue à solutionner les situations de non recours aux droits ou de rupture de droits

Bilan d'expérimentation écrivain public numérique sur l'EMS Nord :

Les personnes sont principalement orientées par des travailleurs sociaux et les secrétaires médicosociales de l'UTAMS et vivent à proximité du lieu de permanence de l'écrivain public. Elles sont majoritairement âgées de 30 à 49 ans.







Les besoins exprimés sont principalement liés à l'incompréhension partielle ou totale des dossiers administratifs qu'ils doivent déposer (ouverture de droits, requêtes, courriers...) ainsi qu'à des difficultés liées à la lecture ou à l'écriture de la langue française. 60% des personnes rencontrent plusieurs difficultés nécessitant l'intervention de l'écrivain public. Les besoins rencontrés trouvent majoritairement une réponse sur format papier, et le besoin requiert un temps d'entretien d'au moins une heure.

Bien que le service proposé soit celui d'un écrivain public numérique, la principale opération réalisée consiste en l'aide à la complétude de formulaires papier : demandes de logement social, demandes de couverture ou de complémentaire, mais aussi 38% de demandes de complétude pour des dossiers de demande de prestations MDPH. Les opérations d'aide à la rédaction de courriers viennent en seconde position, avant la complétude d'un formulaire en ligne.

Ainsi le service rendu répond à un besoin d'aide administrative toujours dans un objectif d''autonomisation de la personne, à qui il est expliqué comment procéder. Les personnes recherchent un accompagnement à la réalisation de démarches administratives et non un accompagnement à l'utilisation de l'outil numérique. Le service complète l'offre du Conseil départemental en assurant une réponse au plus près des besoins des personnes et accompagne le public dans l'accès à ses droits : il prévient et contribue à solutionner les situations de non recours aux droits ou de rupture de droit.

Toutefois les moins de 30 ans sont très fortement sous-représentés parmi les personnes accueillies, alors que les jeunes sans diplôme constituent l'un des premier public exposé à la précarité. Les relations partenariales étroites entre l'UTAMS, la mission locale et les centres socio-culturels permettent toutefois d'apporter davantage de réponses à ce public de façon concertée.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

L'action déployée doit permettre d'envisager l'utilité et les modalités le cas échéant du déploiement d'un service d'écrivain public sur l'ensemble du territoire départemental.







Ex-action FAPI 1.S Accompagnement à l'autonomie numérique

Description de l'action

Contexte de l'action :

Le Conseil départemental est agréé depuis le 1^{er} octobre 2018 en qualité de centre social dénommé « Centre Départemental de Ressources Gens Du Voyage (CEDRE GDV) »

Le CEDRE a vocation à expérimenter des actions co-construites avec les acteurs locaux, visant à faciliter l'accès aux droits et l'inclusion des publics identifiés par son projet social.

Le développement de la dématérialisation des démarches administratives a été identifié par les professionnels du champ social comme un frein supplémentaire à la perte d'autonomie des publics les plus fragiles. Cela concerne particulièrement les personnes cumulant de nombreux freins à une insertion sociale et professionnelle (illettrisme problèmes de santé psychique et physique, difficultés à anticiper, à se projeter).

Afin de lutter contre l'exclusion numérique et d'éviter les ruptures de droits liées, un accompagnement à l'inclusion numérique construite par l'UTAMS NORD et la Mission Locale d'Alsace du Nord s'est mis en place (diagnostic des besoins et expérimentation sur 4 mois de septembre à décembre 2019 – développement de l'action en 2020)

Objectifs:

Permettre aux participants d'acquérir les savoirs de base dans l'utilisation des outils numériques pour faciliter l'accès aux droits et aux démarches administratives.

Contribuer à la dynamique de réseau et faire lien avec les dispositifs et partenaires en charge de ces questions à l'échelle de l'UTAMS NORD.

Concrètement, les objectifs portent sur :

- La connaissance du fonctionnement de l'outil numérique ;
- L'usage de l'outil numérique pour les démarches ;
- L'usage de l'outil numérique pour le quotidien ;
- L'équipement d'un appareil numérique personnel.

Public cible :

Personnes issues de la communauté manouche des sites de Kaltenhouse ayant un besoin ou une demande de monter en compétences sur l'utilisation des outils numériques dans le cadre de leur démarche d'insertion socio-professionnelle.

Partenaires et co-financeurs

Cofinanceurs : Département et Etat

Prestataire: Le CIDFF







Durée de l'action

Depuis septembre 2019

Budget

- Pour la totalité des actions d'inclusion

Part Etat = 588 329,33 €

Part CD = 588 329,33 €

Budget global = 1 176 658,66 €

Budget exécuté au 31/12/2020

Subvention du Conseil départemental à l'action portée par le CIDFF : 39 000 €

Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation du Département en 2018	Résultat du Département en décembre 2019	Résultat du Département en décembre 2020	Justification des écarts le cas échéant
	Nombre de personnes rencontrées	/	12 (10 femmes et 2 hommes)	61 (37 femmes et 24 hommes)	Action sur 4 mois en 2019
Action 1.S L'autonomie numérique	Tranches d'âge	/	< 20 ans : 2 20-39 ans : 1 40-59 ans : 9 > 60+ ans : 0	< 20 ans : 13 20-39 ans : 25 40-59 ans : 21 > 60+ ans : 2	
	Nombre d'entretiens réalisés	/	21	196	
	Aucun référent	/	2	17	

Bilan d'exécution

L'accompagnement individuel concerne des démarches numérisées d'accès aux droits ou un apprentissage global du numérique. Ces entretiens permettent une adaptation selon le niveau de la personne et le respect de la confidentialité de ses informations.

Après la première rencontre, le référent de la personne est systématiquement informé qu'un accompagnement a débuté. Pour chaque personne, une fiche de suivi est créée (diagnostic d'entrée, dates et objets des entretiens).







Des ateliers collectifs ont été organisés, afin de traiter en groupe des problématiques communes (l'usage d'une boîte mail à la Mission Locale de Bischwiller - la découverte d'Emmaus Connect à Strasbourg). Néanmoins, le public n'a pas adhéré aux ateliers collectifs qui ont été stoppés.

L'attractivité de l'action passait par des démarches d'accès aux droits à effectuer. La présence régulière de l'assistante sociale recrutée par le CIDFF sur le terrain a inversé le flux. Les personnes accompagnées qui reportaient tout d'abord les rendez-vous sont devenues demandeuses d'entretiens lorsque la crise sanitaire a encore accentué les problématiques sociales.

Les périodes de confinement et de déconfinement ont donné une importance particulière et un relief à la nécessité de gagner en autonomie numérique. Les personnes sont en demande et commencent réellement à identifier les enjeux de l'action.

Le service proposé a séduit la communauté, et l'information se diffuse rapidement sur les terrains. Les bases posées avec le public ont permis de limiter la rupture des droits et facilité la possibilité de faire des démarches avec assistance, à distance.

Les publics se sont élargis (tout d'abord les plus de 40 ans, puis les mères de famille, puis de nombreux jeunes qui se sont autorisé à solliciter l'intervenante lors de ses visites à domicile ou sur les conseils de leur famille).

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Reconduction de l'action souhaitée.

L'action d'inclusion numérique se développe de plus en plus sur les terrains. Le côté ludique/apprentissage de l'action répond également aux personnes accompagnées, qui se sentent valorisées. Cela participe à leur prise d'indépendance et à leur insertion sociale et professionnelle. Les personnes sont en demande et commencent réellement à identifier les enjeux de l'action (augmentation des démarches numériques et saturation des principaux services d'accès aux droits et des partenaires de l'action sociale, amplifiées par les effets de la Covid19).







3.3. Favoriser l'inclusion des plus fragiles et l'accès aux besoins fondamentaux (logement, nourriture, santé)

3.3.1. Un acteur, un toit

Description de l'action

Objectif

L'objectif de l'action est qu'une collectivité, confrontée à une obligation de mise à l'abri dans l'urgence, puisse de façon autonome et locale, déclencher l'accès à un hébergement d'urgence (la solution proposée doit bien évidemment présenter un coût plus raisonnable que les nuitées d'hôtel).

Pour ce faire, il s'agit :

- De concevoir une solution originale d'hébergement d'urgence en milieu rural pour une « mise à l'abri » temporaire d'une personne seule ou d'une famille en proximité avec leur lieu de vie habituel pour permettre le maintien de liens sociaux et de la scolarité des enfants,
- De susciter l'engagement et coordonner les acteurs du territoire pour développer une réponse réactive.

Le projet consiste à élaborer une étude de faisabilité, identifier les bassins de vie prioritaires, le mode de gestion à retenir, et mettre en place l'offre.

Mise en œuvre d'une action de modélisation

Cette action est actuellement déclinée sur le territoire Quest.

Deux logements (un 1 pièce et un 5 pièces) ont été loués à la SIBAR (OPHLM) à Neuwiller les Saverne afin de répondre aux objectifs de l'action.

Ces logements sont situés en zone rurale, dans une petite commune, géographiquement isolée mais accessible par le réseau de transport public, répondant ainsi au double enjeu d'une relative confidentialité pour les situations de violences intrafamiliales et d'accessibilité pour les démarches administratives et d'insertion sociale et professionnelle (autant que la ruralité de l'endroit le permet).

L'objectif est l'hébergement en urgence pour répondre aux situations difficiles, sans formalisme démesuré privilégiant la proximité, l'efficacité et l'accompagnement social en gardant la main sur l'ensemble du processus de réinsertion des personnes.

Si l'accueil est en urgence, la solution proposée n'est pas provisoire à court terme mais doit autant que possible déboucher sur une solution durable pour la personne ou la famille.

Les acteurs mobilisés

Cette action mobilise principalement 3 métiers :

- Le travailleur social chargé de l'accompagnement, interne à la collectivité, à raison d'une journée à deux jours par mois en fonction du besoin en accompagnement
- Le régisseur : suivi financier des encaissements, enregistrements, opérations budgétaires diverses, intendance (3 heures par mois)







• Le gestionnaire du logement : étude des demandes, attributions, visites du logement, contractualisation, installation, encaissement, liens avec le bailleur, entretien/réparations (1 jour/1jour ½ par mois)

Cette action s'appuie aussi, au besoin, sur d'autres ressources de la collectivité de manière ponctuelles (transport d'équipements, de déchets lors de la remise en état, nettoyage...)

Date de mise en place de l'action

2014

Partenaires et co-financeurs

Financement CD

Les familles contribuent à hauteur de 6€ par nuit, par logement. Contribution escomptée : 4380€ par an.

Durée de l'action

2019/2021

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Financement CD:

- · Le budget alloué à l'action du territoire Ouest se monte à 20 000€ représentant les frais de location ainsi que les charges (eau, électricité, chauffage, taxes) afférentes.
- Les charges liées au personnel relativement à la gestion, l'entretien, la remise en état, l'accompagnement social ainsi que les fournitures et le remplacement du mobilier et de l'électro-ménager émargent de manière diffuse au budget du Département.

Budget exécuté au 31/12/2020 :

Charges : 20 000 € ont été versés à la SIBAR (hors charges de personnel et matériel)

Recettes: participation des familles: 444 €







Indicateurs

Nom de la Mesure	Indicateurs	Situation du Département en 2018	Résultat du Département en 2019	Résultat du Département en 2020	Justification des écarts le cas échéant
Favoriser l'inclusion des plus fragiles et l'accès aux besoins fondamentaux (logement, nourriture, santé)	Occupation des logements d'urgence de Neuwiller les Saverne, en nuitées	F1 : 281 F5 : 365	F1 :259 F5 : 282	F5 : 365 F1 : 143	Les demandes concernant le F1 nécessitaient une autre forme d'hébergement

Bilan d'exécution

Le bilan 2020 est fortement impacté par la crise sanitaire et la présence d'un couple avec un enfant en bas âge dans le logement de 5 pièces qui se soustrait à ses obligations contractuelles : non versement des 6 € par jour d'occupation, et non adhésion à l'accompagnement social. Les négociations à l'amiable en vue du départ du logement n'ont pu aboutir. L'affaire sera portée devant la justice.

Le logement d'une pièce a été occupé jusqu'au 15 mars 2020, date à laquelle l'occupant a pu intégrer un logement du parc public.

Soit 74 nuits

Ce logement a par la suite été occupé par un jeune majeur, relevant du statut de mineur non accompagné pendant deux mois, avant qu'il ne puisse intégrer l'internat scolaire du Lycée du Haut-Barr pour poursuivre ses études. L'intéressé n'était pas en mesure de contribuer à son hébergement et a bénéficié de l'aide du réseau caritatif pour sa subsistance et aujourd'hui, pour son hébergement le week-end.

Soit 69 nuits

La situation d'occupation du 5 pièces bloque aujourd'hui la possibilité de rotation et nuit à la fluidité du dispositif. Plusieurs demandes répondant aux critères d'entrées, pour ce grand logement n'ont pu être honorées notamment pour des personnes victimes de violences.







Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Sur l'action de modélisation sur le territoire ouest :

L'enjeu principal sera de régulariser la situation du F5, mais il est délicat de procéder en pleine trêve hivernale à une expulsion alors qu'aucune solution d'hébergement n'a été trouvée. La libération de ce logement conditionne le retour à l'efficacité de ce dispositif.

Cette action sera poursuivie en raison de sa pertinence, notamment du fait de la continuité d'accompagnement qu'elle permet mais aussi de la réactivité du dispositif.

Le dispositif d'hébergement départemental est lourd et mobilisateur de temps pour les travailleurs sociaux : cette action dégage les travailleurs sociaux d'un part très importante de cette charge.

La maîtrise au sein de l'UTAMS de l'ensemble des étapes de l'hébergement d'urgence à l'accès au logement autonome est vectrice de cohérence, de réduction des circuits et de continuité d'action.

La proximité géographique de la solution de l'espace de vie des personnes accueillies permet une rupture moins violente et évite de se confronter, en situation de crise aux repères et aux codes urbains d'un hébergement sur la métropole strasbourgeoise.

Il s'agit d'une alternative à l'offre classique d'insertion par le logement à développer dans une stratégie de développement social local.

Pour le reste du Département :

Sur l'UTAMS EMS Sud : pas de projet porté au sein de l'UTAMS. Il existe un hébergement temporaire dépendant du CCAS d'Illkirch accessible notamment sur orientation de l'AS. Une réflexion est en cours à Ostwald au niveau du CCAS.

Pour L'UTAMS Nord : pas de projet porté au sein de l'UTAMS.







3.3.2. Jardins solidaires

Description de l'action

Au regard du diagnostic établi, le projet vise à développer une action permettant une évolution favorable des publics défavorisés, dans le domaine de la nutrition. Ceci implique d'effectuer des liens avec l'insertion sociale et professionnelle afin d'améliorer les conditions globales de vie.

Il s'agit de « plusieurs » projets dans la mesure où il s'agira de créer des actions sur des territoires différents en fonction des terrains à disposition et des partenaires locaux, qui pourraient avoir pour objectifs :

- Utiliser du foncier existant d'institutions ou de structures pour créer des actions solidaires au bénéfice des plus démunis.
- Faire fructifier ce foncier via du maraichage
- Créer à partir des légumes/fruits des actions éducatives de nutrition à destination des publics en précarités
- Créer ou soutenir parallèlement de l'insertion sociale ou professionnelle
- Créer ou soutenir du lien social
- Sensibiliser au respect de l'environnement via un rapprochement avec la nature

Le projet se construit en 3 étapes :

- Définition du projet et diagnostic: Actions de maraichage existantes, terrains ou vergers ou surfaces agricoles existantes, témoignages d'expériences ayant fonctionné ou fonctionnant
- Recherche et structuration du partenariat local
- Création d'équipes locales et suivi du projet







Indicateurs action EMS Nord : osons jardiner

	Action EMS Nord	Projet territoire sud		
Date de mise en place	Octobre 2017	2019 A définir		
Durée de l'action	2017/2020			
Partenaires	Commune, structures accueil de jour, résidences sociales, associations caritatives. Porteur : chantier d'insertion.	Association sur l'environnement, lycée professionnel agricole, association de prévention spécialisée, commune, mission locale		
Co-financeurs	Fonds social européen	Association sur l'environnement		
Budget inscrit dans la	Financement CD 2019: 30 000 €			
convention	Financement CD 2020 : 60 000 €			
		2 000 €		
Budget exécuté au 31/12 /2019	17 000	Ayant permis le financement du théâtre forum pour la phase diagnostic		
Budget exécuté au 31/12/2020	17 000	300€ au titre d'une première étude de terrain réalisée en octobre 2020		

Nom de la Mesure	Indicateurs	Situation 2018 et résultat 2019 du Département	Résultat du Département en 2020
		Situation 2018 :	
Favoriser l'inclusion des plus fragiles et l'accès aux besoins	Nombre de personnes	16 en matière d'insertion. 16 en tant que bénéficiaires en propre des produits issus de leur implication	10 en matière d'insertion 10 en tant que bénéficiaires en
fondamentaux (logement, nourriture, santé	bénéficiant de l'action	Résultat 2019 : 12 en matière d'insertion	propre des produits issus de leur implication
		12 en tant que bénéficiaires en propre des produits issus de leur implication	
Favoriser l'inclusion des	•	Situation 2018 :	200 KG (exploitation
plus fragiles et l'accès aux besoins fondamentaux	issus du maraichage redistribués aux associations locales de solidarité	180 Résultat 2019 :	modérée du terrain eu égard aux périodes de







(logement, nourriture, santé	alimentaire (restaurants du cœur, épicerie sociale)	350	confinement, la majorité des jardiniers ayant été hors activité quelques semaines au printemps)
Favoriser l'inclusion des plus fragiles et l'accès aux besoins fondamentaux (logement, nourriture, santé)	ateliers éducatives a	Situation 2018 :	Les mesures
	destination de	3	sanitaires n'ont pas
	mères/enfants, avec	Résultat 2019 :	permis d'actions
	produits issus du jardinage	3	collectives
Favoriser l'inclusion des plus fragiles et l'accès aux besoins fondamentaux (logement, nourriture, santé	ateliers éducatives à	Situation 2018 :	Les mesures
	destination d'enfants	1	sanitaires n'ont pas
	bénéficiaires d'une mesure	Résultat 2019 :	permis d'actions
	éducative	1	éducatives
Favoriser l'inclusion des plus fragiles et l'accès aux besoins fondamentaux (logement, nourriture, santé)	Liens tissés avec associations locales effectuant de la solidarité alimentaire	Situation 2018 : 2 Résultat 2019 : 2	2 (épicerie sociale et restaurant du cœur)







Bilan d'exécution 2020

Action EMS Nord

Un bilan très positif est réalisé sur les deux objectifs principaux :

- 1. Le parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA. Les difficultés ont été évaluées globalement pour chaque personne et des recherches de réponses ont été apportées en fonction de l'état des lieux : orientations/accompagnement vers une amélioration de la santé (dépôt de dossiers en vue d'une reconnaissance de handicap, soins dentaires et autres), recherche de logement adaptés, formations et recherche d'emploi. Au-delà d'un suivi individualisé pour accompagner chaque bénéficiaire dans son parcours de réinsertion, un lien fort a été tissé entre eux, permettant une resocialisation pour certains d'entre eux. Enfin, les jardiniers ont pu bénéficier des produits de la terre, et apprendre également des rudiments de cuisine.
- 2. Le don de produits auprès d'associations caritatives: l'acte de solidarité envers deux associations caritatives distribuant de l'alimentation envers des personnes en difficultés sociales a d'abord été très bien perçu par les jardiniers eux-mêmes. Les kilos de légumes donnés ont renforcé les liens entre l'UTAMS et ces associations et permis à nombre de familles d'avoir des produits frais outre les autres denrées fournies par la banque alimentaire. Des ateliers de cuisine sont également réalisés par l'une des associations.

10 bénéficiaires du RSA ont été recrutés au 1^{Er} janvier. Les résultats attendus, soit 50% de sortie vers l'emploi/formation ont été visés activement via l'accompagnement socio-professionnel réalisé auprès des jardiniers : 6 personnes ont défini un projet professionnel dans un domaine d'activité (2 en espaces verts, 1 en carrosserie, 2 en agent d'entretien, 1 en animation). 3 personnes travaillent la levée de freins sociaux (problème de garde d'enfants, apprentissage de la langue française) avant d'affiner leurs projets. Des formations ont également été définies et recherchées.

Le don de légumes auprès des restaurants du cœur et de l'épicerie sociale intercommunale ont été activés, soit 200 Kg. Parallèlement, les jardiniers ont également bénéficié des produits de la récolte et appris, pour certains, à les cuisiner au sein de la cuisine pédagogique de la structure.

Projet Erstein

Au cours de l'année 2020 et malgré le confinement, les partenaires sont restés mobilisé autour de ce projet de jardins solidaires. Nous avons pu dans le cadre de réunions et rencontres régulières :

- Finaliser le diagnostic : un questionnaire a été diffusé largement sur la ville d'Erstein afin de confirmer la tendance perçue lors du théâtre forum.
 - La synthèse de ces questionnaires confirme en effet le besoin / demande de mise en place d'un jardin solidaire à Erstein.
- Repérer et visiter des terrains sur la ville d'Erstein en lien avec le ville/CCAS, les terrains de la CeA n'étant pas exploitables pour un jardin.
- Réaliser une première étude des terrains visités par le biais de CANOPTERRE, association qui porte le projet en collaboration avec nos services.







- Définir 2 sites : la Filature et le Bruhly qui seront les premiers à accueillir les jardins solidaires.
- Réfléchir à une manifestation dans chacun de ses quartiers pour mobiliser le public et lui permettre de construire le jardin avec le groupe de travail.

Perspectives 2021

L'action « osons jardiner » a intégré le « dispositif premières heures » mis en œuvre par France Convergence, auquel le département du Bas-Rhin a apporté son soutien fin 2020. Ce dispositif est porté par deux chantiers d'insertion. 8 bénéficiaires du RSA ont été recrutés à raison de 4h par semaine, via un contrat déterminé à durée déterminée d'insertion (CDDI). 35 personnes sont visées par ce type de recrutement durant 2021. L'un des objectifs de l'action d'origine, à savoir contribuer à la solidarité alimentaire du territoire, demeure, à savoir faire don de produits du maraichage aux structures de solidarité locale. Le déploiement des dons auprès d'autres structures sur l'EMS est envisagé.

Le projet d'Erstein se concrétisera par une manifestation prévue en mai 2021. Un temps de formation sur la transformation du site, comment et quoi planter où sera proposée au public mobilisé ainsi qu'aux professionnels impliqués dans le projet par CANOPTERRE. Le plan de formation est établi et évalué à 2000€ environ. La mise en place concrète des jardins est envisagée pour l'automne 2021. Le coût pour l'achat de matériel et l'aménagement du terrain reste encore à définir.







3.3.3. Bilans de santé territorialisés

Description de l'action

- L'action consiste à :
 - Faire venir en territoires le « bilan de santé » auprès des populations précaires qui ne bénéficient plus de suivi médical et dentaire depuis parfois plusieurs années.
 - Mieux prendre en compte les problématiques de santé des personnes en situation de précarité afin que ces problématiques de santé ne soient pas un frein à l'insertion professionnelle et sociale et que l'éloignement géographique ne soit pas un frein à l'accès aux soins
- Le Centre d'Examens de Santé (CES) de Strasbourg est géré par la MGEN. Cette dernière propose au sein de cette structure des bilans de santé ouverts à tous les assurés du régime général de la sécurité sociale. Les populations socialement précaires y ont plus régulièrement recours du fait de la gratuité et de la globalité du bilan. De fait, seules les populations géographiquement proches de ses locaux à Strasbourg y ont recours.
- Si les usagers précaires plus éloignés peuvent théoriquement lui être adressés pour l'ensemble du Bas-Rhin, notamment par les services sociaux, les distances et les difficultés de déplacements pour ces populations induisent un périmètre d'action du CES restreint à l'EMS.
- L'objectif poursuivi est donc de « territorialiser » ces bilans de santé (médecine générale, dentaire) en proposant au CES des espaces d'accueils dans les territoires du Conseil Départemental.

Date de mise en place de l'action

- Ces bilans de santé territorialisés existent déjà sur le Territoire d'Action (UTAMS) Nord depuis 2014. Implantés à Haguenau, ils ont faits l'objet d'une évaluation et de réajustements afin que l'action du CES et de l'UTAMS répondent au mieux à l'intérêt des populations précaires.
- 2020 : signature d'une convention CD/MGEN au 1^{er} trimestre pour extension du dispositif à l'UTAMS Ouest avec proposition de consultations/bilans de santé à Saverne. Ciblage plus particulier de jeunes suivis par les missions locales. Ouverture cependant, comme pour Haguenau, aux personnes identifiées par les travailleurs sociaux.
- La dernière étape verra l'extension du dispositif à l'UTAMS Sud si accord trouvé avec le CES.

Partenaires et co-financeurs

Mise en œuvre MGEN, financement CPAM

Durée de l'action 2019/2021

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Un budget de 200 000 € est prévu par le CD pour l'action globale 3.3 « Favoriser l'inclusion des plus fragiles et l'accès aux besoins fondamentaux (logement, nourriture, santé) ».







Budget exécuté au 31/12/2020

Le coût du bilan médicalisé est d'environ 250 €, pris en charge par la CPAM. L'action « Bilan de santé territorialisé » n'occasionne donc pas de coûts directs pour le Conseil départemental, qui met cependant à disposition des locaux et du personnel pour le ciblage et les convocations des usagers concernés par les bilans.

Indicateurs

Nom de la Mesure	Indicateurs	Situation du Département en 2018	Résultat du Département en 2019	Résultat du Département en 2020
Bilans de santé territorialisés	Couverture du territoire départemental	UTAMS Nord (Haguenau)	UTAMS Nord (Haguenau)	En 2020, avec la crise Covid, les contraintes d'hygiène à observer (désinfection, aération des locaux après consultation, etc) ont fortement ralenti voire mis à l'arrêt ces Bilans en territoires
	Organisation de l'accueil du CES par les UTAMS : mise à disposition de locaux adaptés	1 local mis à disposition par la Résidence Junior portée par Alter'et toi, à Haguenau (partenariat indépendant de l'UTAMS)		Avec la crise sanitaire, la MGEN a limité ses bilans de santé au sein de ses locaux de Strasbourg

Bilan d'exécution

A défaut d'avoir pu activer la mise en œuvre pratique en territoires des Bilans de santé eu égard aux contraintes sanitaires de la crise Covid, MGEN et CD67 ont, en 2020, structuré leurs collaborations respectives pour ces bilans de santé.

L'aboutissement de ces travaux a été la signature d'une convention cadre commune permettant la mise en place des bilans de santé. Cette convention a été signée le 18/12/2020, suite à son approbation en Commission Plénière du 30/11/2020. Cette convention a été diffusée aux UTAMS pour mise en œuvre en réponse aux besoins des usagers et dès que les conditions sanitaires requises seront réunies.







3.4. Renforcer l'attractivité et la reconnaissance des métiers sociaux et médicosociaux

Description de l'action

Dans ce contexte d'augmentation de la demande sociale et de précarisation du public, les métiers sociaux et médico-sociaux sont en tension. Le dernier Contrat d'Objectifs Territorial des métiers du sanitaire et du social, dont les 10 départements de la Région sont cosignataires, a démontré au travers des études de l'OREF l'importance d'un partenariat nourri entre tous les acteurs (universitaires, employeurs, collectivités...) afin de répondre aux enjeux sociétaux de demain.

Le Département du Bas-Rhin, qui a pris la mesure de ces mutations, est pleinement engagé dans l'accompagnement de ces professionnels. Si ces métiers ne connaissent pas de crise économique, ils font aujourd'hui face à une crise de vocation. Les jeunes d'aujourd'hui méconnaissent certaines de nos professions ou les considèrent comme trop difficiles.

Les employeurs, les écoles et l'ensemble des acteurs de l'emploi ont ainsi à se rapprocher pour œuvrer en faveur de l'attractivité et de la promotion des métiers du champ social et médico-social.

A cet égard, le Département développe plusieurs actions :

- La promotion des métiers: accueil de collégiens, de personnes en reconversion, sensibilisation des métiers aux volontaires en service civique mais aussi participation aux forums des métiers sociaux sur les territoires;
- La diffusion des offres d'emploi est repensée: élargir les offres aux départements voisins, réaliser une publication permanente des offres, inventer de nouveaux supports notamment au travers des réseaux sociaux (ces dernières actions doivent être réalisées);
- La construction d'une intervention pérenne et institutionnalisée de la collectivité auprès d'écoles en travail social à savoir l'Ecole Supérieure Européenne de l'Intervention Sociale (ESEIS), le lycée Jean ROSTAND, le Lycée Sainte CLOTHILDE pour les étudiants assistants de service social, éducateurs spécialisés, conseillers en ESF et secrétaires médico-sociaux;
- Le renforcement de la coopération en matière d'accueil de stagiaires, d'apprentis, la prise en charge de VAE par le Département;
- La participation de l'ESEIS à des projets de la collectivité (réactualisation du guide de précarité, enquête auprès des parents bénéficiaires d'aide sociale à l'enfance...);
- La mise en œuvre d'un plan EHPAD dont une des actions est de favoriser la formation, l'embauche et la fidélisation de professionnels au sein de ses structures. Le Département a organisé un Job dating dédié au sujet Ehpad'toi pour le recrutement d'aide soignants-ainsi qu'un serious game permettant de communiquer sur ce secteur d'activité.

Date de mise en place de l'action 2019

Partenaires et co-financeurs

Conseil régional

Ecoles de travail social : ESEIS, lycée Jean Rostand et lycée Sainte Clothilde







Les EHPAD et les Services à domicile

Pôle emploi

Durée de l'action

2019-2021

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

100 000 € par an financés par le CD

Budget exécuté au 31/12/2020

Budget communication : 40 000 € (tournage d'une vidéo de promotion pour un nouveau plan de communication de l'action EHPAD'toi qui devait se renouveller et a été reportée en raison du contexte sanitaire)

Indicateurs

Indicateurs concernant les travailleurs sociaux des trois missions sociales (enfance, action sociale de proximité et autonomie)

Nom de la Mesure	Indicateurs	Situation 2018 et résultat 2019 du Département	Résultat du Département en 2020	Justification des écarts le cas échéant
Renforcer l'attractivité et la reconnaissance des métiers sociaux et médico- sociaux		Collaboration avec l'ESEIS: - 3-4 rencontres de travail préparatoire en vue des évènements organisés conjointement et	-Les professionnels de la collectivité se sont portés volontaires pour la mise en place de ces actions. Ces actions n'ont cependant pas été réalisées. Les relations avec l'école se sont interrompues dès le début du confinement.	







Collectivite europeenne
déjeuner en commun): 1 - 1½ journée d'information concernant le Diplôme d'Etat - intervention régulière des professionnels du CD dans le cadre de la formation dispensée à l'ESEIS - participation des
professionnels du CD pour les jurys blancs et les épreuves de DE
Rencontre avec les professionnels du CD :
- Inciter à prendre des stagiaires et à largement investie dans intervenir lors de rencontres avec l'ESEIS
- Valoriser les parcours et les expériences professionnelles Ste CLOTHILDE:
Rencontre avec le Lycée Sainte Clothilde: - 1 rencontre préparatoire en vue de l'évènement organisé conjointement - 1 rencontre avec les élèves, la DRH, les professionnels du CD et l'unité RH - La présentation des métiers de secrétaire médico-sociale, d'instructeur administratif et de conseiller social s'est tenue en 2020 en présence de professionnels des directions sociales et a remporté un franc succès. Jean ROSTAND: -Les relations avec cette
Rencontre avec le Lycée Jean Rostand: - 1 rencontre préparatoire en

vue de







l'évènement organisé conjointement

Forum des métiers organisé à l'UTAMS SUD:

Participation au forum UTAMS SUD: 1 **FORUM** N pour les métiers du social

Plusieurs forums ont été annulés du fait de la crise sanitaire. Des professionnels de l'UTAMS Ouest et Nord ont toutefois pu mener leurs engagements

D'ORIENTATIO (Présentation des métiers sociaux)

Création d'une AFFICHE DE COM pour forum transfrontalier sur les **METIERS DU** SOCIAL en lien Accueil de collégiens : avec un développeur emploi

10 collégiens ont été accueillis au sein de notre collectivité en 2020, ainsi qu'une lycéenne et une ieune en Mission Locale.

Accueil d'élèves de 3^{ème}:

3 jeunes accueillis sur 1 semaine au service administratif et financier

Job dating organisé à l'Hôtel du Département pour le recrutement de personnels d'EHPAD:

- 37 EHPAD présents
- 10 stands partenariaux
- participants/candi dats

Aucune action de type job dating n'a pu être réalisée en 2020 compte tenu du contexte sanitaire. Toutefois les services du CD se sont mobilisés pour participer à des évènements partenariaux qui ont permis d'offrir une visibilité aux métiers du sanitaire et social.

Les équipes de développeurs emploi participent également à la mise en lumière de ces métiers au travers des







		 160 offres d'emploi proposées 58 périodes d'immersion 94 personnes invitées pour un second entretien 10 embauches en CDD 	placements en contrats aidés réalisés pour des BRSA dans les EHPAD.	
Renforcer l'attractivité et la reconnaissance des métiers sociaux et médico- sociaux	Taux de postes vacants	2018 : 12% 2019 : 15%	13.5% pour les trois missions sociales	
Renforcer l'attractivité et la reconnaissance des métiers sociaux et médico- sociaux	Taux annuel d'absentéisme	2018 : 5,94% 5,30% hors congé maternité 2019 : 6,13% 5,26% hors congé maternité	6,75% 5,96 % hors congé maternité	Hors congés maternité, le taux annuel d'absentéisme est stable
Renforcer l'attractivité et la reconnaissance des métiers sociaux et médico- sociaux	Recrutement de stagiaires et apprentis (travailleurs sociaux, secrétaires médico-sociaux, démographes, ingénieur de projet en action sociale)	2018: 29 stagiaires (dont 23 rémunérés) 3 apprentis 2019: 29 stagiaires (dont 26 rémunérés) 5 apprentis	19 apprentis 48 stagiaires rémunérés	
	Recrutement de volontaires en service civique	2018 : pas de données disponibles 2019 :	71 volontaires en service civique à l'échelle du CD 67 dont 25 auprès des missions sociales	







	6 volontaires		
Recrutement dans le cadre d'emplois d'avenir	2018 : 7 emplois d'avenir 2019 :	Ce dispositif n'a pas été reconduit	
u uvenn	9 emplois d'avenir		
Formation	2018: 421 agents formés pour 1 375 actions de formation 2019: 380 agents formés pour 1 217 actions de formation	296 agents formés et 1037 jours de formation	

Bilan d'exécution

De nombreux projets ont été suspendus en 2020 du fait de la crise sanitaire, notamment avec les écoles en travail social.

Les relations avec l'ESEIS se sont également fragilisées, elles sont liées selon nous au turn-over important de responsables de formation qui portaient ces actions.

Les recrutements de travailleurs sociaux sont restés en souffrance, faute de candidats.

Plusieurs postes, permanents et non permanents sont toujours vacants. Des CESF ont été recrutés sur des postes en polyvalence de secteur, cette expérience a été intéressante : certains candidats ont passé leur VAE d'AS et l'ont obtenue (financement par la collectivité)

Les professionnels se sont fort impliqués dans l'accueil de stagiaires.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

En 2021, il s'agit de poursuivre les démarches enclenchées et de conduire une campagne ambitieuse et dynamique de communication sur les métiers (spot tv, réseaux sociaux, plan média,...)

Cette communication pourra être élargie aux lycéens, étudiants, aux personnes en reconversion.

La campagne de communication sera centrée sur la valorisation d'actions ou de projets en s'appuyant sur des témoignages de professionnels permettant de partager l'intérêt professionnel du métier et la richesse des expériences professionnelles.

Les relations avec les écoles en travail social devront également être reprises.

Enfin, la diffusion des offres d'emploi pourra évoluer sous un format attractif (présentation des atouts de la Région), une diffusion permanente des offres pourra également être lancée.







Ex-action FAPI 5.E La maitrise de la langue française pour accéder à des métiers en tension (GERMA)

Description de l'action

Contexte de l'action :

Ce projet est né d'un constat : Les migrants et les réfugiés non francophones sont de plus en plus nombreux à répondre aux offres d'emploi dans le secteur agricole. Très souvent, ils parlent peu ou très mal la langue française. Mais grâce à leur expérience dans ce secteur d'activité, acquise dans leur pays d'origine, ils peuvent répondre aux besoins des chefs d'exploitation et fournir un travail de qualité.

Dans le but de favoriser l'intégration par l'accès rapide à l'emploi des migrants et réfugiés, le Département du Bas-Rhin, la Chambre d'Agriculture et l'Association Intermédiaire Germa ont décidé de mettre en place une action favorisant l'emploi en agriculture pour les bénéficiaires du RSA ne maîtrisant pas la langue française.

Objectif:

- Faire progresser les stagiaires dans leur compréhension et expression de la langue française.
- Faire progresser les stagiaires dans leur connaissance des savoirs de base en français et mathématiques.
- Faire acquérir aux stagiaires un vocabulaire professionnel, en lien avec les métiers agricoles.
- Faire acquérir aux stagiaires le savoir être en entreprise, ainsi que les codes de fonctionnement de l'entreprise.
- Favoriser l'utilisation des transports en commun (Mobilité)
- Permettre aux stagiaires une entrée en formation Agri'Mouv au CPPPA de Obernai.

Public cible:

Les migrants et réfugiés non francophones, bénéficiaires du RSA et ayant des expériences de travail en agriculture dans leur pays d'origine. Prescription des partenaires et du financeur pour des personnes qui souhaitent accéder rapidement à des missions de travail.

Partenaires et co-financeurs

Cofinanceurs : Département et Etat

Prestataires: GERMA

Durée de l'action

En continu

Budget

- Pour la totalité des actions d'inclusion

Part Etat = 588 329,33 €

Part CD = 588 329,33 €







Budget global = 1 176 658,66 €

Budget exécuté au 31/12/2020

Subvention du Conseil départemental à l'action portée par GERMA : 20 000 €

Indicateurs

muic	rateurs				
Nom de la mesure	Indicateurs	Situation du Département en 2018 (du 1 ^{er} /09/ au 31/12)	Résultat du Département en décembre 2019	Résultat du Département en décembre 2020	Justification des écarts le cas échéant
Action 5.E	Nombre de sessions d'informations	/	/	3	
Maîtrise	Nombre de candidatures	/	/	20	
langue	Nombre de stagiaires	/	15	15	
française pour accéder à des métiers en tension GERMA	du RSA ayant intégré la formation Agri'Mouv	/	/	5	La session 2018/2019 a permis aux 15 stagiaires d'effectuer 2 semaines de stage en maraîchage
	Nombre d'allocataires du RSA ayant obtenu la certification	/	/	5	
	Nombre d'allocataires du RSA en emploi (exerçant des missions d'insertion professionnelle GERMA AI/GERMA ETTI=	/	/	4	

Bilan d'exécution

En décembre 2019, 3 sessions de recrutement ont été nécessaires pour constituer un groupe de 10 /12 stagiaires (09/12/2019 - 10/12/2019 - 19/12/2019).

Les candidats étaient orientés par le Conseil Départemental, Pôle Emploi, des foyers d'hébergement, le Centre d'Insertion pour Réfugiés, France Horizon et des centres médico-sociaux sur la base des critères suivants :







- Statut de réfugiés,
- Bénéficiaire du RSA,
- Expérience et/ou intérêt pour les métiers en agriculture.

GERMA a rencontré 20 candidats pour qui ont été évalué :

- la situation administrative et sociale,
- la situation professionnelle,
- l'intérêt aux métiers agricoles, leur expérience dans ce domaine, leur aptitude physique en lien avec ces métiers,
- leur niveau en Français évalué par deux formateurs FLE.

L'action « FLAG 2020 » a débuté le 20 janvier 2020 avec un groupe constitué de 12 stagiaires, bénéficiaires du RSA, ayant un statut de réfugié et avec un faible niveau de Français. Tous possèdent une expérience ou un vif intérêt pour l'agriculture :

- 18 heures de FLE par semaine sont dispensées dans une salle du Conseil Départemental et chaque stagiaire est doté de supports pédagogique dont l'ouvrage « Au boulot ! savoir lire, écrire, compter en français pour travailler » ainsi que du matériel nécessaire (cahiers, stylos ...).
- la formation AGRI'MOUV a été très rapidement présentée aux stagiaires (formation qualifiante, spécialité maraîchage, dispensée par le CFPPA de Obernai). 9 stagiaires, accompagnés par les deux formateurs FLE, ont participé à la réunion de présentation de cette formation au CFPPA de Obernai le 23/01/2020.
- 5 stagiaires ont intégré la formation Agri'Mouv du 17/02/20 au 15/04/2020, intégration facilitée par un travail préparatoire (revoir, reformuler, re-expliquer aux stagiaires le contenu et le déroulement de la formation travailler les aspects liés à la mobilité et les modes de fonctionnement des transports en commun (itinéraire, horaires des bus, accompagnement des stagiaires à la gare routière pour un repérage des lieux et la constitution de la carte Badgéo...).
- poursuite de l'action FLE FLAG 2020 pour les stagiaires n'ayant pas intégré la formation Agri'Mouv, avec l'intégration progressive de nouveaux stagiaires, pour reconstituer un groupe de 8 stagiaires en date du 10/03/2020.

La crise sanitaire ainsi que le confinement décrété le 17/03/2020 a mis fin brutalement à cette action,10 jours avant le terme prévu (27/03/2020).

Au 31 décembre 2020,

 les 5 stagiaires ayant intégré la formation Agri'Mouv au CFPPA de Obernai ont tous validé leur certification en maraîchage.







- 4 stagiaires (FLE et ou Agri'Mouv) ont démarré un parcours d'insertion professionnelle au sein de l'ensemblier Germa AI et Germa ETTI. A titre d'exemple, ils exercent des missions de maraîchage, en industrie de transformation de choux à choucroute, plus ponctuellement des missions de manutention ou encore d'aide aux déménagements.
- Le volume de travail correspondant à ces missions est de 698 heures.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

La situation de crise sanitaire ne permet pas à ce jour à l'opérateur de poursuivre les actions d'apprentissage du français à visée professionnelle agricole dans ce format (sécurité et santé des stagiaires et du formateur).

Aussi, en 2021, la demande de financement d'une nouvelle action n'est pas envisagée.

Par contre, pour clore le subventionnement 2020, et toujours dans l'objectif de faciliter l'accès à l'emploi, il est envisagé de proposer aux allocataires du RSA migrants actuellement inscrits dans un parcours d'insertion au sein de GERMA de participer à un atelier. Cet atelier aura naturellement pour objectif de conforter l'acquisition des vocabulaires indispensables à la compréhension des consignes de travail, aux déplacements professionnels et aux gestes techniques, en amont de missions en secteur agricole qui leur seront proposées







Ex-action FAPI 6.E La maitrise de la langue française (plateforme départementale GIP-FCIP)

Description de l'action

Contexte de l'action :

L'apprentissage du français est la première étape du parcours d'intégration. Cet apprentissage est cependant différent selon le pays de provenance, l'âge et les conditions d'arrivée en France mais aussi le niveau de qualification ou d'emploi dans le pays d'origine. Aussi, l'ensemble des organismes, en majorité associatifs (associations de quartiers, centres sociaux culturel...), s'adaptent à la demande de proximité sans forcément adopter une logique de parcours.

La question de l'intégration professionnelle représente pourtant un enjeu décisif, d'autant plus complexe qu'il concerne un public d'une extrême diversité tant par son origine géographique, sa situation à l'arrivée sur le territoire français ou sa maîtrise de la langue française que par son profil socio-démographique.

L'apprentissage du français n'est pas une compétence obligatoire du Département. Pour autant, le manque de cours, le manque d'évaluation des besoins ou encore le manque de coordination des dispositifs sont autant de facteurs qui ne permettent pas de développer une approche cohérente et structurée des parcours d'insertion notamment pour les bénéficiaires du RSA.

L'Etat et plus spécifiquement dans le Bas-Rhin, la Direction Départementale Déléguée de la Cohésion Sociale (DDDCS), a été à l'origine de la création d'une plateforme départementale portée par le Groupement d'Intérêt Public, Formation Continue et Insertion Professionnelle Alsace (GIP FCIP Alsace). Le Nord Alsace soutient son développement depuis décembre 2017.

Objectif:

Les missions de la Plateforme départementale de maitrise du français s'articulent autour des axes suivants :

- Répertorier toute l'offre développée sur le territoire du Bas-Rhin en matière d'apprentissage de la langue française,
- Identifier les publics devant bénéficier de cours de français,
- Analyser quel niveau et type de cours seraient nécessaires,
- Animer le réseau d'acteurs pour la construction des parcours d'apprentissage,
- Proposer un programme de formation/professionnalisation des intervenants en ateliers sociolinguistiques (programmation semestrielle),
- Mettre en œuvre des sessions d'apprentissage de français afin de couvrir tous les besoins.

Public cible:

- Tout public ayant besoin de cours de français
- Tout intervenant en atelier de sociolinguistique (bénévoles, services civiques, formateurs)







Les accompagnateurs des publics devant bénéficier de cours de français

Partenaires et co-financeurs

Cofinanceurs : CAF, Département et Etat

Prestataire: GIP FICP

Durée de l'action

En continu depuis 2018

Budget

- Pour la totalité des actions d'inclusion

Part Etat = 588 329,33 €

Part CD = 588 329,33 €

Budget global = 1 176 658,66 €

Budget exécuté au 31/12/2020

Subvention du Conseil départemental à l'action portée par le GIP FICP : 40 000 €

Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation du Département en 2018	Résultat du Département en décembre 2020	Justification des écarts le cas échéant
Action 6.E	Nombre de modules		10 (88 participants formés)	
maîtrise de la langue française	Nombre d'informations collectives (animation du réseau)		3 (42 participants)	

Bilan d'exécution

En 2018, la création d'un réseau bas-rhinois des opérateurs du français et de cartographies de l'offre de formations dans les zones rurales a constitué une étape, comme l'accompagnement professionnel et la formation d'environ 130 formateurs et bénévoles sur le département.

Début 2019, le GIP FCIP a poursuivi sa mission d'appui au Comité départemental de la langue française avec l'objectif de mailler le territoire bas-rhinois et de couvrir les zones blanches en matière d'actions portant sur l'accès, l'apprentissage ou la formation à la langue française; d'articuler l'offre de formation existante avec les formations proposées et financées par la Région; d'œuvrer aux suites de parcours afin de mener les bénéficiaires vers une meilleure maitrise de la langue française.







Il est entendu que la crise sanitaire aura eu un impact sur les actions portées et soutenues par le GIP FCIP en 2020. Cependant, des adaptations ont permis de maintenir une activité en matière d'animation de réseau d'acteurs et en matière de formations des formateurs et des bénévoles.

Pour ce qui concerne l'animation du réseau d'acteurs pour la construction des parcours d'apprentissage, 3 informations collectives ont été réalisées :

- Le parcours d'accompagnement global des primo-arrivants (présentation du PIAL, KODIKO, EPIDE et PAROL) a réuni 19 personnes. Il s'agit d'une meilleure connaissance des outils, d'une aide au repérage des niveaux et des profils des publics, pour améliorer l'accompagnement et l'orientation
- Le droit d'asile en France (13 personnes)
- Le Portail numérique de l'EMS et Soliguide (10 personnes).

L'annulation des réunions territoriales prévues dans chaque arrondissement en 2020 a été remplacée par un questionnaire adressé aux structures. Le dépouillement est en cours.

La cartographie n'a pas été actualisée. L'objectif 2021 est de disposer d'une cartographie interactive.

Pour ce qui concerne la formation des formateurs et des bénévoles, le calendrier a également connu beaucoup de reports. Cependant, 14 jours de formation (10 modules dont 6 à distance) ont eu lieu et 88 personnes ont été formées.

Les nouveautés :

- 3 modules en ligne consacrées à l'enseignement à distance en juin
- Un partenariat avec Plurielles (atelier passerelle) sur le module FLE et l'éducation au numérique
- Un module de 2 jours sur les fondamentaux en ASL, à Gundershoffen, pour un groupe de bénévoles. Une perspective 2021, suite à la pertinence de ce type d'action : ouvrir cette possibilité ailleurs, dans des territoires bas-rhinois plus ruraux.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

La poursuite du développement des missions avec notamment :

 La programmation semestrielle 2021, déjà disponible, des modules de formation/information dédiée à tout intervenant en atelier de sociolinguistique (bénévoles, services civiques, formateurs)

Une réflexion sur un site internet unique (« Saisissez-le une seule fois » pour les structures qui doivent renseigner coordonnées, proposition pédagogique, ... auprès de chaque plateforme) et une carte interactive par le GIP FCIP Alsace, sur un périmètre géographique plus large, en maintenant les échelles territoriales des partenaires financeurs dont le Département.







3.5. Renforcer le suivi du parcours des personnes

Description de l'action

Le dossier unique d'insertion

Description de l'action :

Contexte de l'action :

Le Bas-Rhin met en place dès 2019 un projet global autour d'un changement de paradigme et une organisation nouvelle afin de sortir d'un système de solidarité qui compense les difficultés sociales et de passer à un système qui les prévient et donne à chacun une autonomie de droits et de faits, un sentiment d'utilité, de reconnaissance sociale et des perspectives.

C'est pourquoi la mise en place du « circuit court de l'emploi » dans le cadre du service public de l'insertion (SPI) se décline, dès 2019, autour de plusieurs mesures phares décrites dans les fiches 1.3.1 et 1.3.2.

Dans le même temps le Bas-Rhin, dans le cadre du SPI, met en place de nouveaux leviers et outils et en particulier **un nouveau système d'information** en cours de réalisation qui permettra, entre autre, un suivi-évaluation de la performance du dispositif et de la « satisfaction client ». Ce nouveau système d'information permettra en d'autres termes de pouvoir répondre à la question : quel est le parcours le plus efficace pour la personne ?

Enfin, le Département engage une réflexion sur plusieurs leviers et en particulier par :

- la création d'un Contrat d'Engagements Réciproques "vivant et plus impliquant",
- la mise en place des actions de prévention des bascules dans le dispositif RSA,
- l'intégration pérenne de l'allocataire dans l'activité via des actions de tutorat et de coaching,
- un traitement différencié sur les allocataires les plus anciens (> 1 an) par la mise en place d'une « coordination de parcours ».

Objectif:

A travers le projet d'ensemble porté par le Département, celui-ci souhaite investir dans le développement d'un nouveau système d'information permettant un suivi et un pilotage fin des parcours des bénéficiaires du RSA. Ce nouveau Système d'information a pour principaux objectifs de :

- Faciliter le partage de l'information entre les intervenants de l'insertion par une connaissance en temps réel de la situation complète du bénéficiaire accompagné (Dossier Unique Insertion) ;
- Réduire fortement les délais de déclenchement des actions d'insertion : rédaction et validation immédiate des CER, prise de rendez-vous en direct avec le bénéficiaire pour les actions d'insertion à mettre en œuvre ;
- Accélérer le parcours des bénéficiaires, tout en garantissant l'absence de rupture dans celui-ci (coordination de parcours), et ainsi limiter le risque de démobilisation.

Public cible:

Tout bénéficiaire du RSA soumis aux droits et devoirs Tous les référents d'accompagnement concernés (internes et opérateurs externes)







Partenaires et co-financeurs

Cofinanceurs : Département et Etat

Prestataires: Internes et Neolink (NéoGestion)

Durée de l'action

Mars 2020 – déploiement du nouveau système d'information

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Part CD = 100 000€ pour 2019, 2020 et 2021

Budget exécuté au 31/12/2020

Investissement:

52 185,97 €* + 4 780,55 € soit un total de 56 966,52 €

(sur 104 291,91 €* portant à la fois sur l'abonnement NeoJob (=Job connexion) et sur Néogestion, 52 185,97€ ont été répartis sur l'action 2.2 Job connexion et 52 185,97€ pour le SI SPI)

-Budget prévisionnel 2021 : 90 998,60€ pour l'action 3.5

Indicateurs

Valeurs cibles fin 2021: 100% des nouveaux entrants BRSA ayant un DUI.

En 2020, l'ensemble des nouveaux entrants bénéficiaires du RSA (8 175 nouveaux entrants) possède un dossier unique d'insertion.

Bilan d'exécution

L'expérimentation du nouveau dispositif de l'insertion dans le Bas-Rhin (ou le circuit court vers l'emploi) a permis de tester et de mettre en œuvre :

- Une nouvelle modalité d'entrée pour les bénéficiaires du RSA, afin d'optimiser le parcours (mise en place d'une plateforme de diagnostic et d'orientation, porte d'entrée unique pour les BRSA et au plus près des territoires)
- Un accompagnement sur 3 mois visant la sortie rapide pour les nouveaux entrants (mise en place d'une plateforme d'accompagnement intensif au retour à l'emploi et à l'activité : Job coaching)
- Un diagnostic et un suivi socio-professionnel accessible au bénéficiaire du RSA et à tous les acteurs concernés, mis à jour tout au long du parcours grâce à un Dossier Unique d'Insertion informatisé partagé

Avec les caractéristiques suivantes :

- Orienter en moins d'un mois, en ciblant les besoins et en désignant un organisme accompagnateur
- Signer un contrat d'engagement réciproque pour tous (signature immédiate électronique possible ou papier)
- Définir des objectifs et un plan d'accompagnement personnalisé en moins d'un mois et demi







- Réduire au maximum le nombre de démarches pour l'allocataire
- Faire un seul entretien diagnostic approfondi de situation en début de parcours: « Dîtes-le nous une fois! » qui sera accessible à l'ensemble des intervenants du parcours et pourra être complété et mis à jour

Et un principe : exigence et bienveillance dans le cadre d'un circuit court vers l'emploi.

Ce nouveau dispositif marque un changement de paradigme, sur un postulat de départ « personne n'est inemployable ».

Aussi, il s'agit de s'appuyer d'abord sur les potentialités des personnes, et de prendre en charge ses difficultés sociales le cas échéant, en parallèle de son insertion vers l'activité.



Ce parcours concerne tous les nouveaux entrants. Il s'appuie sur un système d'information qui s'est déployé au cours de l'année 2020.

Le SI SPI permet de gérer l'inscription (8 175 inscrits), un premier rendez-vous (1 809), l'élaboration et la signature d'un Contrat d'Engagement Réciproque d'orientation, une orientation vers l'accompagnement professionnel (70%) ou une orientation vers l'accompagnement social (30%), l'élaboration et la signature des CER suivants, la prise de rendez-vous selon les plages disponibles signalées par les référents.

Il intègre également le rappel des échéances des Contrats d'Engagement Réciproque, les engagements réalisés ou à réaliser, permet des extractions, la revue de portefeuilles.

C'est un outil en amélioration constante, dans le cadre d'échanges avec les utilisateurs.

Un travail en profondeur est en cours de finalisation pour disposer de l'automatisation des indicateurs attendus par la Collectivité européenne d'Alsace, les référents et les services de l'Etat.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action :

La montée en charge de l'utilisation du SI SPI par la plateforme d'accueil et d'orientation, par la plateforme d'accompagnement intensif vers l'emploi et par les référents a été impactée par la crise sanitaire (plateforme 1 à l'arrêt pendant le premier confinement – retard du déploiement de la plateforme 2 et décalage du calendrier de déploiement général de l'outil).



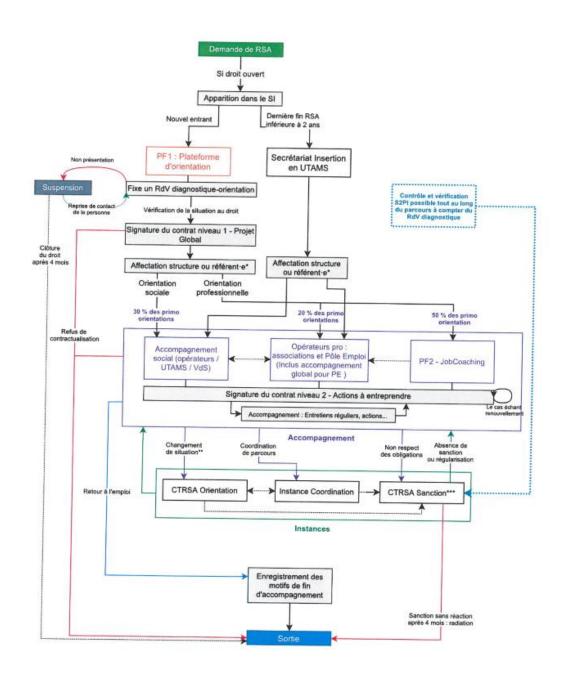




Le développement de son utilisation, des ajustements en lien avec les situations individuelles qui viennent questionner les processus et des capacités statistiques se poursuivent.

Parcours des bénéficiaires du RSA pris·es en charge par le CD67 au travers du Service Public de l'Insertion





MAJ: 13/01/2021 - SIAS Pilotage - DITP / Kevin d'Ovidio







3.6. Mise en place d'une équipe spécialisée pour les « ménages à droits incomplets »

Description de l'action

- L'action consiste à :
 - · Favoriser l'accès aux droits des ménages à droits incomplets
 - Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants, poursuivie par l'engagement n° 2 de la stratégie
- L'augmentation du nombre de personnes aux droits incomplets actuel et à venir, est une préoccupation majeure pour le Département et la Ville de Strasbourg sur le territoire de la Ville et l'Eurométropole.
- Dans le Bas-Rhin, une augmentation de 71 % des demandeurs d'asile enregistrés entre 2014 et 2016 : 3 030 personnes issues de la demande d'asile (en instruction, recours ou débouté...) en 2016 / 2 161 en 2015 / 1 768 en 2014 (+22%), dont 593 familles comprenant 921 enfants. La problématique des personnes déboutées est prégnante ; les déboutés avec enfants s'adressent notamment au Département pour une mise à l'abri et la subsistance. Ce public constitue aujourd'hui près des 3/4 des prises en charges en hébergement d'urgence ASE. Au-delà du flux de demandes, la situation des demandeurs (déboutés, Obligation de Quitter le Territoire Français prononcée non exécutée...) qui n'ouvre pas de perspectives pour ces familles, induit des prises en charge longues. En outre, les familles restent sur le territoire en situation de vulnérabilité notamment face à l'hébergement et aux besoins premiers bien que leurs enfants soient bien souvent scolarisés. Un grand nombre d'adultes MDI exercent une activité: bénévole pour beaucoup, professionnelle pour certains, y compris salariés pour quelques-uns....
- · Le besoin d'hébergement d'urgence et la veille sociale constituent des besoins du territoire.
- Cette situation renvoie à l'enjeu global de prise en compte de la migration sur le territoire.
- Le Département et la Ville de Strasbourg ont décidé de créer une équipe de travailleurs médico-sociaux spécialisés dont les missions sont les suivantes :
 - L'accès aux droits
 - Hébergement
 - Evaluation d'une éventuelle vulnérabilité
 - Accès à la santé
 - Soutien à la régularisation administrative ou à l'exécution des mesures de reconduite

Date de mise en place de l'action

Deuxième semestre 2018

Partenaires et co-financeurs

Ville de Strasbourg, DDCS, associations de lutte contre les exclusions, Hôpitaux







Durée de l'action 2018/2021

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Pas de budget inscrit initialement dans la convention.

Budget exécuté au 31/12/2020

240 000 € par an pour le financement de 6,5 ETP financés par le Département :

- 4 ETP de TS pour la Ville de Strasbourg dans le cadre de la convention de délégation des compétences sociales
- 2 ETP de TS pour le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (hors ville → UTAMS EMS Sud et UTAMS EMS Nord)
- · 0,5 ETP de coordonnateur

Indicateurs

Nom de la Mesure	Indicateurs	Résultat du Département en 2019	Résultat du Département en 2020	Justification des écarts le cas échéant
Mise en place d'une équipe spécialisée pour les « ménages à droits incomplets »	Nombre de ménages à droits incomplets accompagnés	122	Nombre de ménages nouvellement accompagnés : 75 Nombre d'individus :269	Ces 75 ménages sont ceux qui ont été nouvellement accompagnés en 2020 et ne comprend pas les familles pour lesquelles l'accompagnement s'était engagé en 2019 et s'est poursuivi en 2020
Mise en place d'une équipe spécialisée pour les « ménages à droits incomplets »	Nombre de ménages mis à l'abri	10	Année particulière: tous les ménages ont été hébergés par l'Etat dès le confinement de mars 2020. A ce jour (11/02/2021), cet « hébergement pour tous » est prolongé a minima	







			jusqu'au 31/06/2020	
Mise en place d'une équipe spécialisée pour les « ménages à droits incomplets »	Nombre de ménages obtenant un titre de séjour	8	6	Cette donnée est indicative, les familles n'informant pas systématiquement nos services lorsqu'elles obtiennent un titre de séjour
Mise en place d'une équipe spécialisée pour les « ménages à droits incomplets »	Nombre d'enfants accompagnés scolarisés (soit le nombre de mineurs accompagnés)	178	171	Cette donnée concerne uniquement les nouveaux enfants accompagnés en 2020
Mise en place d'une équipe spécialisée pour les « ménages à droits incomplets »	Durée de prise en charge	11 mois	13 mois	

Bilan d'exécution

- La mise à l'abri de tous les MDI a été réalisée dès le début du confinement. Cette mise à l'abri est toujours d'actualité et se poursuivra au moins jusqu'au 30/06/2021.
- L'accompagnement des familles s'est révélé particulièrement compliqué durant le confinement; difficultés accentuées par des difficultés de communication (changement fréquent de numéro de portable des familles, non maitrise de la langue..).
- · La continuité de la scolarité des enfants durant le confinement n'a pas pu être réalisée.
- · L'activité de l'équipe est quasiment stable par rapport à 2019.
- Les projets envisagés en 2020 (rentrée scolaire, ouverture culturelle) ne se sont que partiellement concrétisés du fait de la situation sanitaire.
- · Mise en place :
 - D'un accompagnement scolaire spécifique (expérience menée auprès de 3 enfants) qui a pu se poursuivre durant le confinement.
 - Ouverture à des projets culturels et sportifs (visite médiatisée du Vaisseau, invitation à des matchs de baskets de la SIG...)
- Poursuite de la création de places d'hébergement spécifiques au public MDI sur le territoire de la métropole strasbourgeoise







 Expérimentation d'hébergement de familles à Saverne et Brumath. Ces expérimentations ne se sont pas montrées concluantes et se terminent courant 2021 (changement d'hébergement des familles vers Strasbourg)

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

- Le contexte sanitaire induit une baisse importante (autour de 30%) du nombre de demandeurs d'asile en 2020, ce qui devrait se traduire par une baisse du nombre de MDI en 2021
- La création d'une 3éme équipe MDI (SIAO) devrait se concrétiser courant 2021. Cette équipe concentrera son activité sur l'accompagnement des personnes hébergées à l'hôtel.







3.7. Création d'une équipe mobile santé précarité

Description de l'action

Pour le public :

- Favoriser l'accès ou le retour aux soins, à la prévention et aux droits pour tout public et particulièrement pour les personnes en situation de précarité, isolées et éloignées des soins
- Soutenir les personnes dans leur parcours d'accès et de poursuite des soins afin d'éviter les ruptures de soins et/ou l'errance médicale.

Pour les professionnels :

- Développer les liens avec les partenaires internes et externes locaux, clé de la réussite d'un maillage de proximité
- Faire connaître les missions du Conseil Départemental du Bas-Rhin en matière de santé.
- Etre un appui technique et l'interface entre les travailleurs sociaux et les professionnels de santé

Au sein de chaque UTAMS, mise en place, en deux phases, d'une équipe santé dédiée à la coordination des professionnels autour de la prise en compte de la santé :

L'équipe est composée d'infirmer(e)s dont les rôles sont centrés autour de l'accueil, de l'écoute et de l'accompagnement du public. Service complémentaire à destination de la population éloignée du soin, cette équipe qui réalise des actions de promotion de la santé est en proximité et en lien direct avec les partenaires locaux et permettra de coordonner les prises en charge du public rencontré, du plus jeune au plus âgé.

- Liens transversaux avec les travailleurs sociaux de la MASP (secteur, insertion, logement, CESF), la PMI, les APS, la MAIA, la MDA/MDPH, le SPE....
- Liens avec partenaires externes : professionnels de santé libéraux (Médecins généralistes ou spécialistes, infirmiers, kiné), établissements de soins et de prise en charge (CH, Psychiatrie, CMP, CMPP, CAMSP), réseaux de soins (handicap, soins dentaires, addictions,....);
- Contribution, animation et coordination au sein des réseaux locaux dont les Contrats Locaux de Santé et contribution à un projet local de remise à l'activité de bénéficiaires du RSA très éloignés de l'emploi.

Date de mise en place de l'action

2018

Partenaires et co-financeurs

Acteurs locaux (sanitaires et sociaux) sur chaque territoire.

Durée de l'action

2019/2021

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.







Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Pas de budget fléché initialement dans la convention.

Budget exécuté au 31/12/2020

121 029,88 € pour le fonctionnement de l'équipe composée de 7 infirmiers et d'une cadre de santé coordinatrice.

Indicateurs

Nom de la Mesure	Indicateurs	Situation du Département en 2018	Résultat du Département en 2019	Résultat du Département en 2020	Justification des écarts le cas échéant
Création d'une équipe mobile santé précarité	Evolution de la	Déploiement de l'équipe composée de 4 professionnels infirmiers sur 1 territoire urbain et 1 territoire rural à titre expérimental à compter du 15 mars 2018	Recrutement de 4 infirmiers supplémentaires et déploiement de l'équipe sur l'ensemble du département. L'équipe est désormais composée de 8 professionnels infirmiers au 1er septembre 2019	8 professionnels infirmiers répartis sur l'ensemble du territoire du Bas-Rhin 1 territoire urbain n'est pas couvert en 2020 en raison d'un arrêt de maladie	
Création d'une équipe mobile santé précarité	Indicateurs d'impact Nombre de consultations infirmières - au CMS - Sous forme de visites à domicile - Sous la forme d'accompagnemen ts physiques	2018 (4 infirmiers): - au CMS 212 - sous la forme de visites à domicile 116	Nombre de consultations infirmières du 1er janvier au 31 décembre 2019 (8 infirmiers): - au CMS 378 - sous la forme de visites à domicile 266 - sous la forme d'accompagnements physiques 292	Nombre de consultations infirmières du 1er janvier au 31 décembre 2020 (7 infirmiers): - au CMS 209 - sous la forme de visites à domicile 343 - sous la forme d'accompagnements physiques 342 - par téléphone à compter du 16/03 (confinement) 1067 - nombre de nouvelles orientations sur l'année 179	
Création d'une équipe mobile santé précarité	Nombre de personnes ayant entrepris des démarches de soins à l'issue des consultations infirmières	Donnée non disponible	142	102	







Création d'une équipe mobile santé précarité	santé réalisées et	Dans les Missions Locales: - Garantie Jeunes 649 jeunes ont bénéficié d'une action collective (319 hommes + 330 femmes) au cours de 71 actions - 3 interventions « santé bien-être » pour des groupes d'intégration	Dans les Missions Locales: - 591 jeunes (Garantie Jeunes) ont bénéficié d'une action collective (341 hommes + 250 femmes) au cours de 58 actions Auprès du public des BRSA: - 12 participations à des ateliers santé en faveur des BRSA - 11 présentations au cours des actions collectives des BRSA	Jeunes) ont bénéficié d'une action collective (106 hommes + 75 femmes) au cours de 14 interventions	
Création d'une équipe mobile santé précarité	Nombre de personnes ayant participé aux actions collectives	Donnée non disponible	244		Actions collectives neutralisées au vu du contexte sanitaire
Création d'une équipe mobile santé précarité	Nombre de personnes ayant pris un RDV auprès de l'infirmier à l'issue de l'action collective	Donnée non disponible	29		
Création d'une équipe mobile santé précarité	Temps d'échanges organisés sous la forme de concertations entre professionnels autour de situations ayant une problématique liée à la santé	Donnée non disponible	55	25	

Bilan d'exécution

L'activité de l'EMSP a été fortement impactée par la crise sanitaire

- Les actions collectives ont été suspendues dans les Missions Locales à compter du 16 mars 2020.
- Durant le 1^{er} confinement







- Les consultations infirmières ont été réalisées en distanciel, par téléphone (1067 consultations).
- Afin de répondre à l'urgence sanitaire, et en complément des consultations par téléphone, l'activité a été redéployée autour de missions volontaristes : travail en EHPAD, intervention dans un dispositif du SIAO (mise à l'abri de personnes à la rue dans un hôtel de la ville de Strasbourg), participation au dispositif Coviécoute.
- A l'issue du 1^{er} confinement, les professionnels de l'équipe ont repris leurs activités en présentiel, à l'exception des actions collectives dans les Missions Locales.

Autre activité à laquelle a contribué l'EMSP :







• Elaboration et mise en œuvre du projet des Emplois Aidants dans la Vallée de la Bruche qui vise la remise à l'activité de bénéficiaires du RSA très éloignés de l'emploi en raison de problématiques liées à la santé.

Point RH

- Pas de recrutement des 4 médecins et d'1 psychologue initialement prévus en 2020
- Absence d'une infirmière pour maladie ordinaire pendant toute l'année 2020 → iniquité de l'offre de soin sur 1 territoire (EMS Nord)
- Forte augmentation de l'activité de l'équipe. L'évaluation quantitative et qualitative de l'activité après 18 mois à effectif complet met en évidence le besoin d'adaptation et d'évolution. Le développement de la pluridisplinarité de l'équipe n'étant pas effective, le renfort de l'équipe par des professionnels infirmiers supplémentaires est nécessaire afin que l'offre de soins reste de qualité pour les usagers mais également pour les professionnels infirmiers.







Ex-action FAPI 2.S Le dispositif LOGIPSY

Description de l'action

Contexte de l'action :

L'accès à un logement et/ou le maintien dans un logement sont essentiels à l'équilibre psychique de toute personne. L'accès et son corollaire, le maintien dans un logement, font partie des besoins essentiels et sont l'un des principaux leviers de l'insertion de toute personne en situation de difficulté, au même titre que l'accès à un emploi et à la santé. Les personnes en situation de souffrance ou de pathologie psychique peuvent rencontrer ou cumuler plus de difficultés tant dans l'accès que dans le maintien dans le logement, quel que soit le logement, qu'il soit dans le parc privé ou dans le parc public. L'hôpital psychiatrique peut être amené à être un lieu d'hébergement par défaut alors qu'il est un lieu de soins.

Objectif:

Le dispositif « Logipsy 67 » a pour objectif la définition d'un projet pour des personnes souffrant de troubles psychiques et dont l'accès ou le maintien dans le logement est compromis en raison de problématiques de santé psychique.

Ce dispositif est une plateforme d'analyse de situations complexes liées au logement et à la souffrance psychique et peut délivrer des aides financières à la personne, dès lors que cette aide permet de débloquer une situation.

Le fonds est dédié aux actions qui ne sont pas financées par le droit commun ou pour lesquels les financements classiques sont insuffisants.

Logispy 67 a une portée départementale et concerne un public fragilisé socialement et psychologiquement suivi ou non par les services de la psychiatrie, pouvant être connu par les services sociaux pour d'autres problématiques que le volet médical et pour lequel les problématiques logement et santé sont étroitement liées.

L'ARSEA Espérance assure la gestion et l'animation du dispositif sur l'ensemble du département et dispose pour cela d'une subvention annuelle totale de 50 000 €.

L'objectif du dispositif « Logipsy 67 » n'est pas de déterminer si une personne relève ou non d'une pathologie d'ordre psychiatrique mais de mettre en place des modalités d'interventions permettant de minorer les dysfonctionnements d'accès aux droits (notamment RSA) et locatifs constatés et leurs impacts sur l'immeuble et/ou le voisinage. Le dispositif se doit d'être simple et réactif. Il s'agit de mettre en place un fonds d'urgence afin de répondre rapidement aux demandes d'aides financières dans le cadre d'un accès ou du maintien dans un logement (hors critères FSL) ou le paiement d'une prestation pour remise en état d'un logement ou sa réparation.

Public cible:

Le public concerné par le dispositif souffre de difficultés ou de troubles psychiques pour lesquels les problématiques logement et santé sont étroitement liées. Sont concernées par exemple des personnes :







- prises en charge dans des établissements médico-sociaux ou de santé et qui peinent à accéder à un logement
- en situation d'isolement, sans accompagnement et n'étant en demande d'aucune aide mais dont le maintien dans le logement est compromis suite à des nuisances liées à une incurie ou à l'encombrement de leur logement
- en difficultés et souffrant de troubles psychiques dont cet état de santé met en péril leurs accès et le maintien aux droits et au logement (bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, de l'Allocation aux Adultes Handicapés, des minima sociaux, en logement autonome,...)
- fragilisées socialement et psychologiquement et qui ne sont pas forcément suivies par les services de psychiatrie
- suivies par les services de psychiatrie et pour lesquelles les réponses de droit commun n'existent pas

Partenaires et co-financeurs

Cofinanceurs : Département et Etat

Prestataires: l'ARSEA

Durée de l'action

En continu

Budget

- Pour la totalité des actions d'inclusion

Part Etat = 588 329,33 €

Part CD = 588 329,33 €

Budget global = 1 176 658,66 €

Budget exécuté au 31/12/2020

Subvention du Conseil départemental à l'action portée par l'ARSEA : 50 000 €

Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation du Département en 2018 (du 1 ^{er} /09/ au 31/12)	Résultat du Département en décembre 2019	Résultat du Département en décembre 2020
Action 2.S	Nombre de réunions du Comité technique	2	7	4 dont 3 en visio
LOGIPSY	Nombre de dossiers présentés	11	48	38







au Comité technique			
Nombre d'avis favorables	5	43	25
Nombre de bénéficiaires du RSA pris en charge	2 sur 13 personnes	5 sur 46 personnes	2 sur 37 personnes
Nombre de bénéficiaires de l'AAH pris en charge	7 sur 13 personnes	23 sur 46 personnes	20 sur 37 personnes
Montant total des prises en charge	2 815,50 €	44 352,34 €	22 852,00 €

Bilan d'exécution

Les aides financières accordées par le dispositif ont toutes permis à des personnes souffrant de troubles psychiques d'accéder ou d'être maintenue dans un logement.

Depuis le démarrage de l'action en octobre 2018, 97 dossiers ont été présentés. 73 de ces dossiers ont bénéficié d'une aide financière permettant à 76 personnes d'être maintenues dans leur logement et à 25 personnes d'accéder à un logement.

Sans les aides financières attribuées, 15 personnes auraient été expulsées de leur logement en raison de nuisances liées à l'encombrement de celui-ci.

En 2020, 25 situations ont été prises en charge pour un montant global de 22 852 €.

Les financements ont fait levier en permettant aux personnes de rester dans leur logement, mais également de bénéficier d'un accompagnement global et/ou de reprendre un parcours de soins à l'issue des aides attribuées, permettant des garanties minimales quant à la non-reproduction de la problématique.

Ces 22 852 € ont été utilisés, à titre d'exemples, pour :

- Le nettoyage d'un logement
- Le désencombrement d'un logement
- L'intervention d'une aide-ménagère
- Le paiement d'une caution/d'un loyer, d'une facture d'électricité, ...
- La participation à l'achat d'électro-ménager
- L'avancement d'un dépôt de garantie
- L'aide au financement d'un déménagement
- L'aide au financement de travaux de remise en état du logement.







Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Il est nécessaire de poursuivre le financement du dispositif qui permet, au même titre que l'accès à l'emploi et à la santé, de lutter contre les exclusions et de favoriser l'insertion.

Cependant, deux points de vigilance ont été identifiés par rapport à la poursuite du financement : Depuis le début du dispositif en octobre 2018 et jusqu'à fin 2020

- 1. La majorité des personnes ayant bénéficié d'un financement « Logipsy 67 » sont des allocataires de l'AAH (50) contre 9 bénéficiaires du RSA
- 2. Seuls 13 dossiers ont été présentés par des travailleurs sociaux de la Collectivité (3 UTAMS Sud, 7 UTAMS Nord et 3 UTAMS EMS).

Aussi, il est proposé de reconduire la subvention dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, mais, afin d'améliorer le volume d'orientation de bénéficiaires du RSA par les travailleurs sociaux du Bas-Rhin, l'ARSEA s'engagera à faire connaître le dispositif « Logipsy 67 » aux équipes de travailleurs sociaux, dans tous les territoires du Bas-Rhin.







Synthèse financière des actions d'inclusion sociale

Nom de l'action	Dépenses		Prévisionnel convention	Part Etat	Part CD	Pourcentage d'exécution		
3.1 Coordination des acteurs - CLSMS	Coût RH	60 991,40 €	40 000 €	0 €	40 000 €	100%		
3.2 Démarche d'inclusion numérique pour éviter les ruptures	Coût RH Prestation de service	10 141,22 €	ND	0€	10 141,22 €	100%		
3.3 Favoriser l'inclusion des plus fragiles et l'accès aux besoins fondamentaux (logement, nourriture, santé)								
3.3.1 Un acteur, un toit	Paiement partenaire pour frais de location du logement et charges afférentes	20 000,00 €	20 000 €	0€	20 000 €	100%		
3.3.2 Jardins solidaires	Subventions aux associations partenaires	17 300 €	60 000 €	0 €	60 000 €	29%		
3.3.3 Bilans de santé territorialisés		Sans objet						
3.4 Renforcer l'attractivité et la reconnaissance des métiers sociaux et médico-sociaux	Budget communication	40 000 €	100 000 €	0 €	100 000 €	40%		







Total	566 429 €		560 000 €	0 €	641 030 €	78%
3.7 Création d'une équipe mobile santé précarité	Coûts RH	121 029,88 €	ND	0 €	121 029,88 €	100%
3.6 Mise en place d'une équipe spécialisée pour les "ménages à droits incomplets"	Coûts RH	240 000 €	240 000 €	0€	240 000 €	100%
3.5 Renforcer le suivi du parcours des personnes - le dossier unique d'insertion	Investissement pour le déploiement du nouveau système d'information du SPI	56 966,52 €	100 000 €	0€	100 000 €	57%







Rapport d'exécution du Haut-Rhin







1. Mesures socle

- 1.1. Prévenir toute « sortie sèche » pour les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance (ASE)
 - 1.1.1. Pour une structuration des dispositifs de préparation à l'autonomie

Description de l'action (rappel) :

Plusieurs actions vont être engagées dans l'objectif de préparer à l'autonomie les jeunes confiés à l'ASE approchant de la majorité, Mineurs Non Accompagnés (MNA) et hors MNA.

- Mise en œuvre du Projet Pour l'Enfant (PPE) en ciblant particulièrement les 16-17 ans confiés à l'ASE. Déploiement du dispositif au second semestre 2019 après une phase d'expérimentation menée au second semestre 2018 et la formalisation des outils au 1^{er} semestre 2019. Cette mise en œuvre s'inscrit dans une co-construction partenariale;
- Dans le cadre du projet d'accès à l'autonomie intégré au PPE élaboré au moins un an avant la majorité dans les conditions prévues à l'article L 222-5-1 du CASF, le mineur sera invité à identifier une « personne lien » de référence. Il s'agit d'une ressource qu'il pourra continuer à solliciter après sa majorité. Le choix de cette personne par le jeune et l'accord de cette dernière pourront être confirmés à l'occasion du bilan du dernier PPE avant la majorité. En cas de Contrat Jeune Majeur (CJM) consécutif à ce dernier PPE, ce choix sera spécifié dans le contrat;
- Développement de partenariats locaux avec des associations mobilisant des <u>citoyens</u> <u>bénévoles</u> et volontaires sur l'accès aux loisirs, à la culture, à l'engagement citoyen et à des activités favorisant la préparation à l'autonomie des jeunes confiés à l'ASE approchant de la majorité;
- Développement de l'accès aux <u>Contrats Jeunes Majeurs</u> (CJM);
- Continuité de prise en charge jusqu'à la fin de l'année scolaire pour les jeunes confiés à l'ASE devenant majeurs en cours d'année scolaire et inscrits dans un parcours professionnel ou scolaire mais éprouvant des difficultés d'insertion sociale faute de ressources ou d'un soutien familial suffisant (article L 222-5 du CASF);
- Ressources et accès aux droits: renforcement des partenariats institutionnels favorisant l'accès aux APL, la consignation de l'Allocation de Rentrée Scolaire, l'accès à la Garantie Jeunes, l'accès aux soins et à la couverture santé...

Déclinaison prévisionnelle 2020

Poursuite du déploiement du Projet pour l'enfant (PPE) et travail d'anticipation sur l'identification et la mobilisation de la personne lien. Le guide méthodologique complet du PPE a été finalisé dans le cadre du groupe de travail dédié du Schéma Départemental. Il sera définitivement validé et fera l'objet d'un plan de communication d'ici fin 2020 (calendrier repoussé du fait de la crise sanitaire) mais est d'ores et déjà approprié et mobilisé par de nombreux partenaires.







- Le PPE est depuis 2020 rendu systématique pour l'accès aux dispositifs dédiés à la préparation à la majorité (situations suivies par l'inspecteur préparation majorité, accompagnements dans les Services d'Appui et de Soutien à la Majorité SASM, aux accompagnements en MECS dans les dispositifs de semi-autonomie et d'autonomie).
- Le travail pour l'accès aux Contrats Jeunes Majeurs va se consolider par deux modalités. Premièrement, un cadre et un référent administratif enfants confiés seront dédiés à la fluidification des parcours des jeunes, permettant de d'anticiper et de suivre la mise en œuvre des projets avec les établissements les accompagnant au quotidien. Deuxièmement, le renforcement de la démarche sera assuré par la création d'un poste d'appui administratif et financier, permettant à la fois de disposer d'indicateurs de pilotage de la démarche et de conduite du dispositif.
- Engagement fin 2020 d'une action avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin autour de l'accès aux droits et à des soutiens complémentaires, notamment par la présentation aux professionnels du « Pack première installation dans le logement » actuellement peu mobilisé pour les jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Plus largement, la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Haut-Rhin sera par ailleurs associée aux travaux, notamment pour faciliter l'ouverture des droits des jeunes sortants de l'ASE. 2020 sera ainsi marquée par une association plus étroite de la CAF aux travaux de mise en œuvre de la Convention, notamment sur cette action-là.

Date de mise en place de l'action

A compter du second semestre 2019.

Durée de l'action

Déploiement sur la durée de la contractualisation (2019 à 2021).

Partenaires et co-financeurs

- En 2020 : Cofinancement Conseil départemental et Etat.
- Partenaires : CAF et ensemble des acteurs institutionnels et associatifs impliqués dans l'accès à l'autonomie et aux droits des jeunes sortant de l'ASE.

Budget prévisionnel 2020

72 800 € (30 000 € crédits 2019 reconduits + 42 800 € crédits supplémentaires 2020)

Part CD 68 : 36 400 € Part Etat : 36 400 €

BUDGET	2020
Renforcement du dispositif de préparation à l'autonomie et d'accompagnement à la majorité: moyens humains à l'ASE (1 cadre pour 3/12ème, 1 poste d'appui administratif et financier pour 3/12ème, 1 référent administratif enfants confiés pour 6/12ème) et soutien à l'accompagnement éducatif des jeunes majeurs bénéficiaires d'un CJM (hors dépenses d'hébergement)	72 800€







Budget exécuté au 31/12/2020

47 500 € se décomposant comme suit :

- 15 000 € pour le poste de RAEC recruté en juillet 2020 ;
- 32 500 € pour la part autonomie de l'allocation jeune majeur (hors dépense d'hébergement).

Le recrutement des 2 postes de CDD cadres est quant à lui effectif au 15.02.21. Pour la période du 15 février au 31 mai 2021, le montant de leurs rémunérations est estimé à 25 300€.

Indicateurs de suivi voir infra

Bilan d'exécution 2020

- Calendrier des actions adapté du fait de la crise sanitaire.
- Déploiement du Projet Pour l'Enfant pour 47 situations dans le cadre de la préparation à la majorité en 2020.
- Renforcement des partenariats locaux de bénévoles, notamment autour des Mineurs Non Accompagnés à Kingersheim et Bartenheim.
- Au 31.12.20, 220 Contrats Jeunes Majeurs (CJM) ou prises en charge jeunes majeurs en cours (contre 172 au 31.12.19, soit + 28 %), dont 9 maintiens liées à l'état d'urgence sanitaire. La continuité de la prise en charge jusqu'à la fin de l'année scolaire pour les jeunes confiés à l'ASE devenant majeurs en cours d'année scolaire et inscrits dans un parcours professionnel ou scolaire est effective et systématique (article L 222-5 du CASF).
- Malgré la crise sanitaire, 5 ateliers « Bientôt majeur » ont pu être organisés en 2020 en partenariat avec l'APSM (janvier, février, juillet, août et septembre), dont 1 délocalisé à la Cité de l'Enfance. 41 participants au total (âgés de 16 ans dans le mois).
- Recrutement et prise de poste de la référente administrative enfants confiés préparation à l'autonomie et jeunes majeurs le 20 juillet 2020.

Perspectives 2021

- Formalisation du partenariat avec les Missions Locales pour faciliter l'accès à la Garantie Jeunes : rencontre de la DIRECCTE, de l'ASE et des 4 directions des Missions Locales du Haut-Rhin organisée le 28 janvier 2021, projet de fiche de liaison entre l'ASE et les Missions Locales pour la mobilisation de la Garantie Jeunes, programmation de rencontres entre les Missions Locales et les partenaires jeunes majeurs.
- Adaptation des ateliers « Bientôt majeur » au regard du contexte sanitaire : réalisation des ateliers mensuels dans les établissements en élargissant la cible d'âge entre la 15^{ème} et le début de la 16^{ème} année ; projet d'adaptation de l'atelier pour les mineurs en famille d'accueil.
- Présentation du guide finalisé en Comité de Décision et de Suivi de l'ODPE le 9 février 2021, et diffusion large aux partenaires des documents finaux validés (PPE et guide) au cours du premier trimestre 2021.







- Programmation de rencontres CAF ASE et CAF partenaires jeunes majeurs sur l'outil de la CAF « pack première installation » dans l'objectif de présenter à partir de 2021 des premiers dossiers de jeunes majeurs accompagnés dans le cadre de CJM à la commission CAF.
- Prise de poste des cadres chargés de mission fluidité des parcours et pilotage de l'activité le 15.02.21.
- Actualisation des lettres de mission de l'Association de Prévention Spécialisée Mulhousienne (APSM) et de l'Association de Prévention Spécialisée de Colmar (APSC) dans le cadre de l'accompagnement des Contrats Jeunes Majeurs.







1.2. Les PAEJ comme lieu d'ancrage pour les jeunes de l'ASE

Description de l'action (rappel)

Aujourd'hui, l'association SEPIA met en œuvre 3 Points d'Accueil et d'Ecoute Jeunes, situés à Saint Louis, Mulhouse et Colmar. Par ailleurs, l'association a structuré une équipe mobile en capacité d'intervenir rapidement sur l'ensemble du département. L'association gère aussi un numéro unique permettant aux jeunes et à leurs familles d'être soutenus 7 jours sur 7.

Ces éléments montrent que SEPIA est en capacité d'assurer, auprès des jeunes sortants de l'ASE, une mission spécifique d'accueil, d'écoute et d'orientation mais également une démarche d' « aller vers ». L'objectif de cette action est de soutenir le déploiement des PAEJ pour qu'ils mettent en œuvre cette mission spécifique. Cela nécessite de s'engager dans une démarche en plusieurs étapes :

- Structuration d'une offre de services à destination des jeunes majeurs issus de l'ASE;
- Construction et engagement d'un dispositif de communication à destination de ce public spécifique : rencontre des jeunes à pré-majorité, supports de communication... en lien avec des dispositifs existants ou en construction (exemple : boussole des jeunes);
- Proposition d'actions collectives dédiées.

Déclinaison prévisionnelle 2020

Outre la poursuite des ateliers « Bientôt majeurs », les perspectives concernant plus spécifiquement les PAEJ sont les suivantes :

- Structuration et renforcement de la communication autour des PAEJ comme lieu d'ancrage pour les jeunes majeurs. Depuis 2020, cette communication est systématiquement réalisée dans le cadre des ateliers de préparation « Bientôt majeurs » qui concernent tous les mineurs confiés à l'ASE venant d'avoir 16 ans. Après une interruption liée à la crise sanitaire, les ateliers ont repris dès la rentrée.
- Elaboration et mise en œuvre d'actions collectives spécifiques avec les PAEJ à destination des jeunes confiés à l'ASE à partir de 16 ans et de jeunes majeurs.

Comme pour l'action n°1, la question de l'accès aux droits des jeunes sortant de l'ASE fait partie des pistes de travail identifiées avec la CAF. La CAF est d'ailleurs associée aux travaux de mise en œuvre des actions de la présente Convention pour 2020.

Date de mise en place de l'action

Deuxième semestre 2019

Durée de l'action

3 ans, sous réserve des financements spécifiques dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.







Partenaires et co-financeurs

- En 2020 : Cofinancement Conseil départemental et Etat.
- Partenaires : CAF et ensemble des acteurs institutionnels et associatifs impliqués dans l'accès à l'autonomie et aux droits des jeunes sortant de l'ASE.

Budget prévisionnel 2020

23 500 € (crédits 2019 reconduits)

Part CD 68 : 11 750 € *Part Etat* : 11 750 €

2020
23 500 €

Budget exécuté au 31/12/2020

23 500 € sous forme de subvention à l'association SEPIA.

Indicateurs de suivi

Voir infra

Bilan d'exécution 2020

- Réunion de travail ASE SEPIA organisée le 19.08.20.
- Organisation de 5 ateliers « Bientôt majeur » en 2020 en partenariat avec l'APSM (janvier, février, juillet, août et septembre). 41 participants au total âgés de 16 ans dans le mois. Diffusion systématique de l'information sur le PAEJ lieu d'ancrage à cette occasion.

Perspectives 2021

- Structuration et renforcement de la communication autour des PAEJ comme lieu d'ancrage pour les jeunes majeurs.
- Elaboration et mise en œuvre d'actions collectives spécifiques avec les PAEJ à destination des jeunes confiés à l'ASE à partir de 16 ans et de jeunes majeurs et d'actions de formation des professionnels jeunes majeurs avec SEPIA et le CESAME.
- La gestion de ce dispositif est transférée de la DDCSPP 68 (DDETSPP) à la CAF.







1.3. Poursuite des actions et innovation en matière de logement des jeunes

Description de l'action (rappel)

Ces actions concernent l'accès au logement des jeunes proches de la majorité et des majeurs sortant de l'ASE, MNA et hors-MNA.

- Conseil départemental : Renforcement du nombre d'allocations logement dans le cadre des
 CJM et de logements dédiés, en particulier pour les ex-MNA en CJM.
- <u>Etat (DDCSPP)</u>: Mobilisation de l'intermédiation locative, parcours logement à travailler notamment dans le cadre de la Garantie Jeunes.
- Projet multi partenarial à développer: Etat-CD68- CAF-bailleurs sociaux et privés, associations et acteurs de l'hébergement et de l'intermédiation locative, Action Logement pour travailler l'accès au logement de droit commun (accès aux allocations et aides, question de la garantie locative et du cautionnement (VISALE...), accès au parc privé, accès au parc du logement social).

Déclinaison prévisionnelle 2020

Plusieurs projets sont à l'étude concernant le logement des jeunes :

- Ouverture de la résidence sociale Aléos à Riedisheim avec à terme 12 places dédiées spécifiques à l'accompagnement à la majorité dans des situations encore trop précaires pour accéder à des dispositifs d'autonomie de droit commun. 6 de ces places seront fléchées pour des jeunes accompagnés par l'ASE (dont 2 dans le cadre de la préparation à la majorité), et 6 orientés par le SIAO. Au cours du 2ème semestre 2020, 4 premières admissions sont prévues, dont 2 au titre de l'ASE, dans l'attente de la livraison de la seconde tranche de la résidence qui sera opérationnelle début 2021.
- Poursuite du travail avec l'association APPUIS dans l'agglomération mulhousienne. Grâce à la mise en place d'un nouveau service d'accueil et d'accompagnement des MNA par APPUIS depuis 2019, 32 places dédiées offrent des possibilités tant au public déjà accompagné par APPUIS dans des situations restant précaires à la majorité dans une démarche de « sas minorité majorité », soit des possibilités pour des MNA devenus majeurs jusqu'ici accompagnés par d'autres partenaires.

La question du logement des jeunes fera par ailleurs l'objet d'un travail spécifique entre la DDCSPP, le Département du Haut-Rhin et la CAF du Haut-Rhin. Cette dernière sera ainsi associée aux réflexions et actions portées par l'Etat et le Département en la matière.

Date de mise en place de l'action 1^{er} semestre 2019

Durée de l'action

Déploiement sur la durée de la contractualisation (2019 à 2021).







Partenaires et co-financeurs

■ En 2020 : Cofinancement Conseil départemental et Etat.

 Partenaires: Associations et acteurs, du champ de l'hébergement, de l'insertion et de l'intermédiation locative, CAF (APL), bailleurs sociaux et privés, Action logement (VISALE).

Budget prévisionnel 2020

132 100 € (crédits 2019 reconduits)

Descriptif:

Part CD 68 : 66 050 € Part Etat : 66 050 €

BUDGET	2020
Déploiement de logements dédiés pour les jeunes dans le cadre des CJM et accompagnement : - ALEOS : 2 places créées au cours du second semestre 2020, - APPUIS : • création de 3 places en 2020 • impact année pleine des places créées en 2019	132 100€

Budget exécuté au 31/12/2020

132 100 € sous forme de facturation en prix de journée aux associations ALEOS et APPUIS.

Indicateurs de suivi

Voir infra

Bilan d'exécution 2020

- Impact année pleine des 45 places dédiées pour les ex-MNA en Contrat Jeune Majeur par l'association APPUIS en 2019 (collocations en diffus dans l'agglomération mulhousienne) avec accompagnement socio-éducatif spécifique.
- Création de 3 nouvelles places APPUIS effectives au 01.01.20.
- Au second semestre 2020, création de 2 nouvelles places ALEOS en préfiguration des 6 disponibles en 2021. Ces places ont accueilli deux jeunes en août puis octobre 2020. Les 4 places complémentaires ont été effectives à compter de janvier 2021.







Perspectives 2021

- Repositionnement de certaines places dédiées d'APPUIS dans la région colmarienne pour répondre à la situation de certains jeunes majeurs poursuivant leur formation ou leur apprentissage dans ce territoire.
- Impact année pleine des 48 places APPUIS dédiées aux jeunes majeurs créées en 2019 et 2020.
- Ouverture des 4 autres places pour un total de 6 dédiées à l'ASE dans le dispositif ALEOS dans le cadre de la convention adoptée par a Commission Permanente du Département le 11.12.20.
- Travail sur la facilitation de l'accès au logement social pour les jeunes majeurs, notamment ex-MNA dans la région colmarienne, par la mobilisation de l'AREAL (Association territoriale des organismes HLM d'Alsace). Rencontre entre le directeur de l'AREAL et l'ASE organisé le 12.01.21. Présentation de la démarche au Conseil d'Administration de l'AREAL le 04.02.21.

Indicateurs de suivi relatifs aux actions 1, 2, 3

Indicateurs	Situation au 31-12-	Situation au 31-12- 2019	Objectif fixé pour le 31-12-	Réalisé au 31-12- 2020
	2018		2020	
Nb de jeunes devenus majeurs dans l'année	ND	230	284	294
Nb de jeunes pris en charge dans le cadre du référentiel	ND	ND	ND	ND
Nb de jeunes ayant pu choisir leur personne lien au moment de la contractualisation	ND	ND	ND	ND
Nb de jeunes avec un logement stable	ND	213	260	248
Nb de jeunes ayant accès à des ressources financières	ND	134	165	142
Nb de jeunes dans un parcours professionnel et/ou scolaire	ND	160	200	200

^{*}Non disponible







Synthèse financière de l'axe socle portant sur les mesures enfance

Nom de l'action	Déper	ıses	Prévisionnel convention	Part Etat	Part CD	Pourcentage d'exécution
1.1.Pour une structuration des dispositifs de préparation à l'autonomie	Coût RH	72 800 €	72 800 €	36 400 €	36 400 €	100%
1.2 Les PAEJ comme lieu d'acnrage pour les jeunes de l'ASE	Subvention à l'association SEPIA	23 500 €	23 500 €	11 750 €	11 750 €	100%
1.3 Poursuite des actions et innovation en matière de logements des jeunes	Déploiement de logements dédiés dans le cadre des contrats jeunes majeurs	132 100 €	132 100 €	66 050 €	66 050 €	100%
Total	228 4	00 €	228 400 €	114 200 €	114 200 €	100%







2.1 Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles – Premier accueil social inconditionnel de proximité

Description de l'action

Le premier accueil social inconditionnel de proximité (moins de 30 minutes de transport) a pour objectif de garantir à toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social, une écoute de la globalité de ses besoins et préoccupations afin de lui proposer le plus tôt possible des conseils et une orientation adaptée, dans le respect du principe de participation des personnes aux décisions qui les concernent.

Le Département du Haut-Rhin participe de façon active et importante à l'accueil social de la population sur le territoire au travers de ses implantations médico-sociales. Le Haut-Rhin est ainsi maillé de deux types d'entités de proximité complémentaires :

- <u>les Espaces Solidarité</u>: pour les personnes de la naissance au statut de retraité rencontrant des difficultés d'ordre financier, éducatif, social, médico-social;
- <u>les Espaces Solidarité Senior</u> : pour les personnes retraitées rencontrant des difficultés d'ordre financier, social ou liées à la perte d'autonomie.

Les Espaces Solidarité assurent des missions d'accueil, écoute, information, orientation, accès aux droits et accompagnements dans les domaines de la protection de l'enfance, de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, de la protection maternelle et infantile et de la promotion de la santé et de la protection des majeurs vulnérables. En tant que service public de proximité, l'intervention sociale mise en œuvre par les Espaces Solidarité et Espaces Solidarité Senior porte des valeurs fortes, et tout particulièrement celle de l'accessibilité de l'offre de services, la non-discrimination et l'équité de traitement.

Le Département du Haut-Rhin s'inscrit ainsi pleinement dans le Schéma interdépartemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SAASP) qui retient notamment comme objectif le renforcement de l'accueil social inconditionnel de proximité : première condition de l'accès au droit et passerelle vers les offres de service assurées par l'ensemble des acteurs. A ce titre, le Département, dans une dynamique de développement social, tisse les partenariats nécessaires à une meilleure interconnaissance et interconnexion des différents acteurs de la solidarité au sein des territoires du Haut-Rhin.

Déclinaison prévisionnelle 2020 :

Le Département disposant d'ores et déjà d'un solide réseau de proximité dans les territoires, les perspectives de travail résident dans le renforcement des articulations avec les différents partenaires pouvant contribuer à un renforcement des prises en charge proposées aux populations les plus fragiles.

1/ Construire progressivement une démarche départementale :

renforcement volontariste des articulations avec la CAF par la prise d'engagements réciproques dans le domaine de l'accès aux droits y compris numérique (Charte tripartite).

2/ Asseoir la qualité des accueils au sein des services départementaux :







- renforcer la qualité des accueils des Territoires de Solidarité multi-sites par la création de postes supplémentaires d'1 cadre et de 2 secrétaires médico-sociales (à compter d'octobre 2020). Ces derniers, premiers interlocuteurs des usagers, assurent des missions d'accueil, d'écoute, de clarification de la demande. Ils aident, informent et orientent le cas échéant vers les professionnels compétents en interne ou en externe.
- renforcer la qualité des accueils des Territoires de Solidarité via la formation des agents d'accueil, secrétaires médico-sociales et travailleurs sociaux pour améliorer la fonction « accueil ».

3/ Accompagner les expérimentations locales au sein de 3 Territoires expérimentateurs, les Espaces solidarité et Espaces solidarité senior vont enclencher une démarche « d'aller vers » les acteurs de leur périmètre pour à terme 1/ repérer le qui fait quoi (offre d'accueil et d'accompagnement), 2/ identifier collectivement les actions nécessaires à la fluidification de l'accueil/orientation des usagers et 3/ partager une définition commune de l'ASIP (vers une charte de coopération et de confidentialité).

Date de mise en place de l'action 2019

Partenaires et co-financeurs

En 2020 : action cofinancée par le Conseil départemental et l'Etat.

Cette action est menée en articulation avec les acteurs locaux dans le cadre des partenariats d'action développés par les Espaces Solidarité et Espaces Solidarité Senior dans le domaine de l'action sociale de proximité avec la CAF, les communes, CCAS, associations, fédérations, centres sociaux ...

Durée de l'action

Déploiement sur la durée de la contractualisation (2019 à 2021)

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Part CD 68 : 110 000 € Part Etat : 110 000 €

BUDGET	2020
Financement de 6 postes de secrétaire médico-sociale dont 2 créations en 2020 (3/12ème) et création d'un poste de travailleur social (3/12ème) dans le but de renforcer la qualité de l'accueil au sein des Territoires de Solidarité	220 000€

Budget exécuté

Procédure de recrutement pour le poste de travailleur social lancée en novembre 2020 pour un recrutement effectif au 08/02/2021 (Territoire Couronne mulhousienne ouest) ; procédure de recrutement pour les 2 postes de secrétaires médico-sociales lancée fin 2020 mais recrutements infructueux en 2020 du fait de tensions sur le marché du travail local. Recrutement effectif au







01/04/2021 pour un CDD de secrétaire (Territoires Sainte-Marie-aux-Mines). Offre encore en cours de publication jusqu'au 11 avril pour le second (Territoire de Guebwiller).

Indicateurs

Indicateurs	Situation	Situation	Objectif	Réalisé au
	au	au 31-12-	fixé pour le	31-12-2020
	31-12-2018	2019	31-12-2020	
Taux de couverture de premier accueil social				
inconditionnel par département accessible à moins	95%	95%	95%	95%
de 30 minutes en transport				
Nb de structures ou lieux susceptibles de s'engager				
dans la démarche de premier accueil	46	46	46	46
inconditionnel				
Nb de structures ou lieux réellement engagés dans		4	4 (2010)	
la démarche de premier accueil inconditionnel	0	(DSI	4 (2019)	46
		Mulhouse)	+ 14 (2020)	
Nb de personnes accueillies par les structures				
engagées dans la démarche de premier accueil	ND	ND	ND	203 470
inconditionnel				

^{*}Non disponible

Nota : les objectifs posés concernent les structures internes au Département (Espaces solidarité et Espaces solidarité senior), ce dernier n'ayant pas autorité sur les lieux d'accueil de ses partenaires.

Bilan d'exécution

1/ Construction de la démarche départementale avec la CAF par le biais de la Charte tripartite Etat/Département/CAF signée fin 2020, qui porte des engagements réciproques structurants dans le domaine de l'accès aux droits au sens large :

- renforcement des articulations autour de l'accueil et de l'accès aux droits,
- renforcement des synergies et des complémentarités pour mieux répondre aux besoins des populations,
- lutter de manière coordonnée contre la fracture numérique,
- développer les liens partenariaux autour de l'aide alimentaire.

Des premiers jalons ont pu être posés dès décembre (repérage des personnes ressources au sein des 2 institutions ; intégration de la CAF au groupe de travail « inclusion numérique » porté par la Ville et le Département dans le cadre du Développement social intégré mulhousien ; préparation d'un temps d'échange thématique relatif à la réforme des aides au logement et à l'évolution du règlement intérieur CAF (visioconférence prévue en janvier), ...). Sa mise en œuvre va continuer à se déployer en 2021.

2/ Amélioration continue de la qualité des accueils au sein des services départementaux :

- recrutement de 2 secrétaires médico-sociales (CDD 1 an) : procédure infructueuse en 2020, qui se poursuit en 2021 pour les Territoires de Sainte-Marie-aux-Mines et de Guebwiller.
- recrutement d'un travailleur social pour le Territoire Couronne mulhousienne ouest (CDD 1 an) : offre d'emploi publiée mi-novembre 2020 pour une prise de poste le 08/02/2021.
- élaboration du cahier des charges relatif à la formation « Accueil social de premier niveau » destinée aux agents d'accueil, secrétaires, assistants aux cadres des TDS et S2S (2 sessions de 2 journées reportées en 2021 au vu de la situation sanitaire).







3/ Structuration de l'accueil inconditionnel au sein des services départementaux : tenant compte de l'impact de la crise sanitaire sur la mise en œuvre de ce projet au sein des services départementaux, la méthodologie a été adaptée pour respecter le calendrier de la contractualisation. Ainsi, l'ensemble des TDS et le S2S ont débuté fin novembre un travail de diagnostic de la fonction accueil/orientation pour identifier les pistes de progrès et les articulations partenariales à travailler prioritairement. Pour le S2S, cette réflexion prend appui sur le projet de service finalisé début 2020. Ce travail se poursuivra en 2021.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Poursuite de la mise en œuvre de la Charte tripartite Etat/Département/CAF.

Mise en œuvre de la formation « Accueil social de premier niveau » (environ 70 agents concernés), sous réserve que les conditions sanitaires le permettent.

Finalisation du diagnostic de la fonction accueil au sein des services départementaux et lancement de la démarche « d'aller vers » les partenaires sur le périmètre haut-rhinois.

Recherche d'articulations avec la démarche accueil travaillée par les Unités Territoriales d'Action Médico-Sociale (UTAMS) dans le cadre CeA.







3.1 Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles – Pour la mise en œuvre des référents de parcours

Description de l'action

Le Département du Haut-Rhin s'engage à déployer la démarche de référent de parcours en mobilisant les professionnels des services départementaux (service social polyvalent, PMI, ASE), les acteurs des territoires, ainsi que les personnes ou les familles dont les situations sont priorisées en fonction des réalités sociales locales et des moyens d'organisation.

Le Département a lancé cette dynamique dans le cadre de la réorganisation de la direction de la solidarité en 2018. Cette dynamique s'inscrit dans un mouvement plus global visant à renforcer les moyens dédiés à la prévention dans les territoires ainsi que la transversalité des interventions afin de mieux prendre en compte les personnes dans leur globalité avec l'ensemble des problématiques qu'elles peuvent rencontrer, et ce au-delà d'une simple approche d'aide par dispositif.

La démarche de référent de parcours menée par le Département du Haut-Rhin s'inscrit dans un double mouvement :

1. Le socle des commissions pluridisciplinaires

Les commissions pluridisciplinaires d'examen des situations individuelles au sein des territoires d'intervention doivent répondre aux principes d'accompagnement, portés par les Territoires de Solidarité, à savoir la transversalité et la prise en charge globale. Deux types de commissions sont installées :

- la commission « Famille » pour l'examen des situations relatives à la protection de l'enfance,
- la commission « Sociale » pour l'examen des situations de précarité et de vulnérabilité.

Elles doivent permettre :

- La limitation des ruptures des accompagnements selon les mesures,
- L'analyse pluridisciplinaire des situations individuelles,
- Le conseil technique aux professionnels,
- La prise de décision sur les situations (encadrement technique).

Ces commissions visent à intégrer les professionnels, internes ou externes à la collectivité, contribuant à la situation ainsi que, lorsque cela est possible, les personnes accompagnées.

2. La référence de parcours

Le référent de parcours a vocation à garantir un accompagnement social global, coordonné et sans rupture permettant l'accès aux droits, la prise en compte des besoins et la résolution des difficultés rencontrées, l'amélioration de la qualité de vie des personnes et des familles accompagnées pour les situations complexes nécessitant une pluralité d'intervenants sociaux et des modalités spécifiques de mobilisation de tous les acteurs. Il vise à renforcer la cohérence des interventions et la continuité des parcours pour les situations les plus complexes nécessitant une attention particulière, notamment celles pour lesquelles un risque de rupture au cours de l'accompagnement est évalué, faute de coordination entre les acteurs du projet. Les situations complexes s'entendent comme les situations où existent :







- De multiples facteurs de vulnérabilités avec un cumul de difficultés rencontrées ;
- Une complexité systémique liée à l'organisation de la prise en charge (multiplicité d'acteurs intervenants auprès de la personne ou de la famille, juxtaposition des mesures d'accompagnements, cloisonnement des prises en charge du fait de la diversité des politiques publiques et des organisations institutionnelles ...).

La référence de parcours apporte une réponse individualisée aux situations complexes. Elle s'appuie notamment sur une coordination renforcée, une coopération entre acteurs, une participation active des personnes accompagnées et une collégialité des prises de décision.

Déclinaison prévisionnelle 2020 :

Les actions de sensibilisation de tous les acteurs à la Démarche de Référent de Parcours seront poursuivies à l'échelle du territoire départemental.

Le travail de développement des organisations, des outillages et des techniques d'animation au sein des commissions d'examen des situations individuelles au sein des Territoires de Solidarité sera achevé, l'enjeu du croisement des expertises et de la mise en cohérence des interventions étant la pierre angulaire de la démarche.

Le travail de développement des organisations, de la méthodologie et des outillages de la Démarche de Référent de Parcours sera achevé en lien avec les acteurs présents dans les territoires.

La Démarche de Référent de Parcours sera expérimentée sur 7 territoires au sein des Territoires de Solidarité, et associera les personnes concernées et tous les acteurs agissant auprès de ces dernières. Par le biais de cette expérimentation, en plus de l'examen des situations en commissions famille et sociale qui permettent la formalisation et la coordination des plans d'action, près de 80 familles pourront ainsi bénéficier de cet accompagnement renforcé.

La mise en place en 2020 d'une formation-action avec Praxis, école de formation haut-rhinoise des travailleurs sociaux, permettra par ailleurs de capitaliser sur l'expérience, de faire évoluer les organisations, les méthodologies et les outillages, d'améliorer les actions mises en œuvre. Cet accompagnement des expérimentations permettra un déploiement optimisé de la Démarche de Référent de Parcours à l'échelle du territoire départemental dès fin 2021.

Par ailleurs, les travaux d'état des lieux et de convergence des politiques publiques départementales dans le cadre de la création de la CeA permettront également d'enrichir les approches. Enfin, les articulations avec la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance déployée pour la période 2020-2022, à laquelle le Conseil départemental du Haut-Rhin participe de manière volontariste aux côtés de 30 autres Départements expérimentateurs, permettront de renforcer les compétences des acteurs en matière d'évaluation des situations individuelles et de méthodologie de projet, ainsi que de pluridisciplinarité des expertises.







Date de mise en place de l'action

Dernier trimestre 2019

Partenaires et co-financeurs

2020 : cofinancement Conseil départemental et Etat.

Professionnels du CD 68 et partenaires impliqués dans l'accompagnement des situations éligibles à la démarche de référent de parcours sur la base du référentiel du Département du Haut-Rhin (établissement et services médico-sociaux, CCAS, Communes, Associations...). Implication des intervenants sociaux et des familles accompagnées selon les critères d'éligibilité au fur et à mesure du déploiement de la démarche de référent de parcours.

Durée de l'action

Expérimentation en 2019/2020/2021 et généralisation de la démarche sur l'ensemble du territoire départemental fin 2021.

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

160 000 € (crédits 2019 reconduits)

Part CD 68 : 80 000 € Part Etat : 80 000 €

BUDGET	2020
Valorisation de 3 postes de cadre	160 000€

Budget exécuté au 31/12/2020

Conforme aux engagements.

Indicateurs

Indicateurs	Situation au 31-12- 2018	Situation au 31-12-2019	Objectif fixé pour le 31-12- 2020	Réalisé au 31-12- 2021
Nb d'intervenants sociaux formés ou sensibilisés à la démarche du référent de parcours	0	1/ 39 actions de sensibilisation et de mobilisation des acteurs internes et des partenaires incontournables à l'échelle départementale.	1/ Poursuite des actions de sensibilisation et de mobilisation à l'échelle départementale. 2/ Formation-Action pour l'accompagnement des équipes des 7	1/ Les actions de sensibilisation et de mobilisation ont été impactées par la situation sanitaire. Leur nombre n'est pas connu. 2/ Lancement de la formation action à destination des équipes des 7







			territoires expérimentateurs.	territoires expérimentateurs avec Praxis. Chiffrage en cours.
Nb total de personnes accompagnées par un référent de parcours	0	0	ND	ND

Bilan d'exécution

Le déploiement des expérimentations de la DRP a été sensiblement perturbé par la crise sanitaire. Cependant, en dépit de ce contexte particulier et en regard des engagements de la convention Etat-Département signée pour les années 2019/2020/2021, le Département du Haut-Rhin a poursuivi en 2020 la mise en œuvre de la démarche de référent de parcours au sein des Territoires de Solidarité expérimentateurs et en lien avec les services de la PMI, l'ASE, l'ARSEA et l'UDAF.

Identification de 7 Territoires expérimentateurs, mobilisation des équipes et des partenaires ciblés par le biais d'une demi-journée de présentation de la méthodologie et des outils dédiés au second semestre selon le détail suivant :

- Co-expérimentation Territoire de Solidarité & ASE : 2 Territoires,
- Co-expérimentation Territoire de Solidarité & AEMO (ARSEA) : 4 Territoires,
- Co-expérimentation Territoire de Solidarité & UDAF : 1 Territoire

Le groupe de travail interne, animé par la Conseillère technique en travail social, a préparé un outillage spécifique pour soutenir le lancement de l'expérimentation :

- un script de repérage visant la vérification de l'éligibilité des familles à la DRP,
- une plaquette d'information sur la DRP à destination des familles,
- le Projet Pour la Famille (PPF).

Parallèlement, le cahier des charges de la formation action à construire avec Praxis pour accompagner les Territoires expérimentateurs a été finalisé pour permettre un démarrage fin 2020.

L'ouverture de la formation action s'est tenue le 17 décembre en distanciel, par une conférence d'Olivier Cany, directeur de l'Institut du Travail social de Tours, expert national en matière de formations en travail social, sur La notion de parcours dans l'intervention sociale aujourd'hui : approche socio-historique, suivie d'échanges avec les participants. Cette intervention a été suivie par la diffusion d'un questionnaire aux participants pour les impliquer dans la démarche.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Pour soutenir les professionnels des différents services dans cette expérimentation collective et institutionnelle, l'Ecole supérieure de praxis sociale les accompagnera dans le cadre d'une formationaction structurée autour de 8 demi-journées de travail avec 7 groupes de professionnels et 3 journées plénières.

Capitalisation dans le déploiement haut-rhinois des bonnes pratiques et synergies possibles de la démarche menée dans le Bas-Rhin.







Synthèse financière de l'axe socle portant sur la refonte et la revalorisation du travail social au service de toutes les familles

Nom de l'action	Dépe	enses	Prévisionnel convention	Part Etat	Part CD	Pourcentage d'exécution
2.1 Vers un renforcement du maillage territorial	Coûts RH	220 000 €	220 000 €	110 000 €	110 000 €	100%
3.1 Pour la mise en œuvre des référents de parcours	Coûts RH	160 000 €	160 000 €	80 000 €	80 000 €	100%
Total		380 000 €	380 000 €	190 000 €	190 000 €	100%







4.1 Pour la stabilisation de la bonne performance en matière de suivi de parcours et d'insertion des BrSa

Description de l'action

Le Département du Haut-Rhin a renforcé son engagement ces dernières années en faveur d'une prise en charge rapide et individualisée des allocataires du rSa.

A cet effet, l'entrée dans le dispositif rSa s'effectue par les plateformes partenariales rSa de Mulhouse pour le Sud du département et Colmar pour le Nord. Ces plateformes réalisent l'accueil, l'instruction et l'orientation des bénéficiaires du rSa.

Depuis mi-2018, l'entrée dans le dispositif rSa se fait également via la téléprocédure, mise en place par la CAF. 52 % des demandes ont été effectuées par ce biais en 2019.

Cette évolution numérique a des impacts sur l'organisation des plateformes qui drainaient jusqu'alors 70 % des nouvelles demandes, et doivent désormais « capter » les allocataires bénéficiant déjà d'une ouverture de droits, afin qu'ils se présentent à un rendez-vous d'orientation. Il s'agit de réaliser un diagnostic de leur situation (bilan socio-professionnel) pour désigner le référent le plus pertinent pour les accompagner dans leur parcours d'insertion. Les taux d'absentéisme à ces rendez-vous étant chroniquement élevés (40 %), une charge administrative importante pèse sur les plateformes qui doivent reconvoquer les allocataires. Le cas échéant, des sanctions sont enclenchées qui nécessitent un passage en équipe pluridisciplinaire conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles.

Quel que soit le mode d'entrée (plateformes ou téléprocédure) les délais de l'ouverture de droits au rSa sont quasi identiques, mais les délais d'orientation sont moins rapides en mode téléprocédure comme l'illustre le schéma descriptif ci-après. Pour améliorer les délais d'orientation, depuis septembre 2018, le traitement des flux CAF se fait désormais quotidiennement et les listes de nouveaux entrants sont adressées chaque semaine aux territoires. De nouvelles modalités d'orientation ont été mises en œuvre pour gagner en fluidité.

Dans ce nouveau contexte, la plus-value des plateformes perdure même si elle n'est plus de même nature. Avant, sas d'entrée privilégié dans le dispositif, elles sont désormais axées sur les orientations et assurent un rôle de médiation et de facilitation numérique à l'instruction de demandes complexes ou des publics en difficulté sociale.

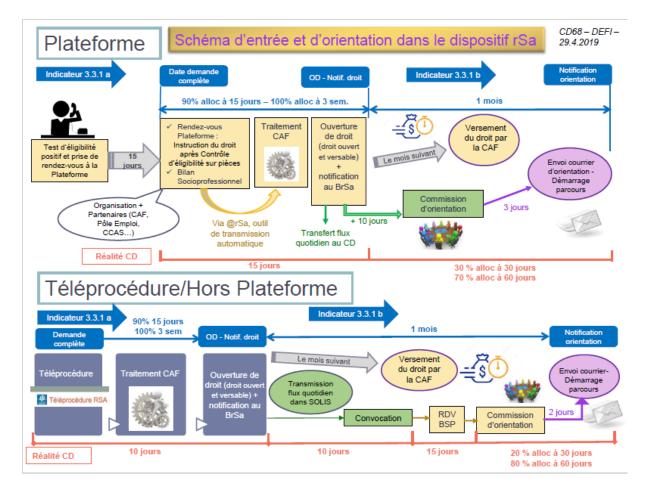
Déclinaison prévisionnelle 2020 :

Sont maintenues les plateformes rSa d'accueil, d'instruction et d'orientation en cohérence et articulation avec le dispositif du Bas-Rhin, dans le cadre de la convergence en vue de la création de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA).









Date de mise en place de l'action

Action existante, renforcée en 2019 et poursuivie en 2020.

Partenaires et co-financeurs

En 2020 cofinancement Conseil départemental et Etat.

Durée de l'action

Renforcement déployé sur la durée de la contractualisation (2019 à 2021).

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Budget prévisionnel 2020 : 224 992 €

Part CD 68 : 112 496€ Part Etat : 112 496€

BUDGET	2020
Renforcement du dispositif des plateformes	224 992€

Budget exécuté au 31/12/2020

224 992 €







Indicateurs

Indicateurs	Situation au 31-12-2018	Objectifs fixés pour le 31-12-	Objectif fixé pour le	Réalisé au 31- 12-2020
	31-12-2016	2019	31-12-2020	12-2020
Nb de nouveaux entrants	4 827	ND (nouvel indicateur)	5 000	5 362
Nb de nouveaux entrants orientés en 1 mois et moins	961	ND (nouvel indicateur)	Impossible à estimer	1010
Nb total de 1errendez-vous d'accompagnement fixé	ND	ND (nouvel indicateur)	ND	ND
Nb de 1 ^{er} rendez-vous fixé dans un délai de 2 semaines	ND	ND (nouvel indicateur)	ND	ND
Nombre total de 1er contrat d'engagement	1 506	ND (nouvel indicateur)	1 500	814*
Nombre de 1 ^{er} contrat d'engagement dans les 2 mois	623	ND (nouvel indicateur)	Impossible à estimer	ND

^{*} Indicateur fortement impacté par le contexte sanitaire qui n'a pas permis aux référents de rencontrer autant les bénéficiaires qu'en temps normal.

Bilan d'exécution

L'année 2020 a été largement impactée par les conséquences socio-économiques de la crise sanitaire. Les foyers bénéficiaires du rSa ont augmenté de 14 % et les flux entrants sur certaines CTSA ont été multiplié par deux par rapport à l'année dernière.

Les Plateformes d'accueil, d'instruction et d'orientation ont de fait été très fortement mobilisées par l'orientation des nouveaux dans le dispositif. L'activité d'instruction s'est légèrement réduite de manière inversement proportionnelle à l'augmentation du pourcentage de demandes de rSa effectués via la téléprocédure (64 % contre 52 % en 2019).

Les délais d'orientation restent cependant tout à fait satisfaisants au niveau de 42 jours.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Maintien de l'activité des plateformes d'accueil, d'instruction et d'orientation, réflexion en cours pour une harmonisation à l'échelle de la CeA des modalités d'entrée et d'orientations dans le dispositif rSa en lien avec le déploiement d'un nouveau système d'information à court/moyen terme.







5.1 Vers un renforcement de l'accompagnement des BrSa par la création de nouvelles actions

Description de l'action

Le Département du Haut-Rhin déploie depuis longtemps, une palette diversifiée d'offres d'accompagnement à destination des bénéficiaires du rSa. Cette offre se concrétise chaque année par la publication d'un appel à projets pour la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion à destination des bénéficiaires du rSa qui se décline de la manière suivante :

- Accompagnement social;
- Accompagnement socioprofessionnel;
- Accompagnement professionnel et appui à l'entreprenariat individuel;
- Soutien à l'encadrement et à l'activité des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE).

L'appel à projets 2019 a permis d'accompagner près de 10 790 bénéficiaires du rSa, pour un montant financier de 5,2 M€. S'ajoutent à cela 5 236 bénéficiaires du rSa qui sont accompagnés par les travailleurs sociaux du Département.

Parmi cette palette d'offre d'accompagnements sont retenus au titre de la Garantie d'Activité les items Accompagnements socio-professionnels et Accompagnements professionnels - appui à l'entreprenariat individuel.

Par ailleurs, fruit d'un partenariat fructueux et ancien entre le Conseil départemental et Pôle emploi, les deux structures mettent en œuvre par voie de convention depuis 2015, l'accompagnement global (GLO) qui vise la prise en charge conjointe des besoins sociaux et professionnels par un conseiller Pôle emploi et un professionnel du travail social travaillant de manière simultanée. Cet accompagnement est destiné aux demandeurs d'emploi qui rencontrent des problématiques particulières, bénéficiaires ou non du revenu de solidarité active (rSa).

Les moyens humains dédiés à cet accompagnement sont 14 ETP de conseillers pour Pôle emploi, d'une part, et 160 travailleurs sociaux du Département, d'autre part, ainsi que 2 ETP de travailleurs sociaux financés chez des opérateurs externes soit en moyenne 12 travailleurs sociaux par conseiller Pôle emploi.

Il est à noter que les portefeuilles des conseillers GLO de Pôle emploi peuvent absorber davantage d'orientations. Le Département fait donc la promotion de l'accompagnement global auprès des structures d'accompagnement social. L'orientation des bénéficiaires du rSa vers la garantie d'activité ou l'accompagnement global de Pôle emploi s'effectue suite au bilan socioprofessionnel ou à l'examen en équipe pluridisciplinaire.

Déclinaison prévisionnelle 2020 :

En 2020, a été reconduit l'appel à projets traditionnel pour la mise en œuvre de la politique d'insertion qui vise à proposer des réponses en termes de garantie d'activité aux allocataires orientés.

Compte tenu de la crise sanitaire, il n'a pas été possible de développer un appel à projet spécifique complémentaire partenarial tel qu'initialement envisagé.







Cependant, sont en cours les négociations pour l'élaboration d'une nouvelle convention « Approche globale de l'accompagnement et actions communes visant à soutenir les actions d'insertion professionnelle » avec Pôle emploi pour les années 2020 et 2021.

A ce titre, il est prévu :

- un renforcement des moyens dès 2020 pour faciliter l'entrée et l'accompagnement global des demandeurs d'emploi non bénéficiaires du rSa et non connus précédemment par les travailleurs sociaux des territoires de solidarité (1 poste de travailleur social financé au CIAREM pour 3/12ème). Ce travailleur social exerce au sein même des 4 agences de Pôle Emploi de Mulhouse et à raison d'un jour par semaine, spécifiquement pour les demandeurs d'emploi non bénéficiaires du rSa.
- le développement de l'axe 3 relatif à l'accompagnement social exclusif et spécifique proposé
 à des demandeurs d'emploi lorsqu'il apparaît que des difficultés sociales complexes font
 obstacle temporairement à un engagement dans une démarche active de recherche d'emploi.

Le développement d'une offre relative aux modes d'accueil des enfants des parents en recherche ou reprise d'emploi/formation reste un projet pour le Département.

Date de mise en place de l'action

Action existante, renforcée en 2019 et poursuivie en 2020.

Partenaires et co-financeurs

En 2020 cofinancement Conseil départemental et Etat.

Durée de l'action

1 an sur appel à projet.

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Budget prévisionnel 2020 : 224 992 €

Part CD 68 : 112 496 € Part Etat : 112 496 €

Budget exécuté au 31/12/2020

224 992 €

Indicateurs

Indicateurs	Situation au 31-12-2018	Objectif fixé pour le 31-12-2019	Objectif fixé pour le 31-12-2020	Réalisé au 31/12/2020
Nb de bénéficiaires du RSA orientés vers la garantie d'activité dont l'accompagnement global		3 803	3 800	3 477
Nb de bénéficiaires en cours d'accompagnement par la garantie	4 000	ND	4 800	4 851







d'activité (dont accompagnement global + dont garantie d'activité départementale)				
Nb de personnes accompagnées par un conseiller dédié à l'accompagnement global	E.C.	70	70	Non disponible
Délai moyen de démarrage de l'accompagnement global (reporting assuré par Pôle Emploi)		Tendre vers 3 semaines	Tendre vers 3 semaines	Tendre vers 3 semaines

^{*}Non disponible

1.3.1.1. Bilan d'exécution

L'année 2020 qui a fortement été impactée par les conséquences de la crise sanitaire, a tout de même vu la conclusion d'une nouvelle convention « Approche globale de l'accompagnement et actions communes visant à soutenir les actions d'insertion professionnelles » avec Pôle emploi pour les années 2020 et 2021.

Cette convention s'est inscrite dans la lignée des précédentes avec cependant, deux avancées à noter :

- un renforcement des moyens pour faciliter l'entrée et l'accompagnement global des demandeurs d'emploi non bénéficiaires du rSa et non connus précédemment par les travailleurs sociaux des territoires de solidarité (1 poste de travailleur social financé au CIAREM à compter d'octobre 2020). Cette présence professionnelle active et régulière permet de gagner en fluidité et en réactivité, en lien direct avec les agents de Pôle Emploi et au service du suivi du public.
- le développement de l'axe 3 relatif à l'accompagnement social exclusif et spécifique proposé
 à des demandeurs d'emploi lorsqu'il apparaît que des difficultés sociales complexes font
 obstacle temporairement à un engagement dans une démarche active de recherche d'emploi.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Le poste de travailleur social dédié à la fluidification des orientations vers l'accompagnement global des publics demandeurs d'emploi sur les agences des Mulhouse est reconduit en 2021.

L'année 2021 verra également le démarrage d'une réflexion sur l'harmonisation des politiques publiques à l'échelle de la CeA, concernant à la fois l'offre d'insertion, la garantie d'activité et le partenariat avec Pôle emploi notamment, autour des modalités de mise en œuvre de l'accompagnement global.







5.2 La mobilité au service de l'emploi

Description de l'action (rappel)

L'emploi constitue l'une des priorités du département. Or, pour 70 % des bénéficiaires du rSa (BrSa) en accompagnement, l'un des freins majeurs d'accès aux entreprises reste la mobilité (42 % d'entre eux n'ont pas de permis ou de voiture). Cette difficulté nécessite une prise en compte et des réponses en complément de la politique rSa et insertion, menée de manière active.

A donc été instaurée une Aide Départementale Individuelle à la Mobilité – ADIM – pour les bénéficiaires du rSa (BrSa) afin de faciliter leur retour vers l'emploi, en complément des aides à la mobilité déjà mises en place par de nombreux acteurs comme Pôle emploi, la Région, les communes et l'Etat notamment. Le montant maximum attribué est de 1 500€/bénéficiaire/an.

En outre, afin de mettre la mobilité au cœur de l'accompagnement des BrSa, il a semblé essentiel de créer et d'animer un réseau de référents sensibilisés à la question, de les doter des connaissances et outils indispensables (diagnostic à mener, etc.). Ce réseau permet également le bon déploiement de la nouvelle aide, en l'inscrivant dans la dynamique du parcours d'insertion.

Date de mise en place de l'action

Septembre 2019.

Partenaires et co-financeurs

En 2020 cofinancement Conseil départemental et Etat.

Durée de l'action

2019 et déploiement en année complète en 2020.

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Budget prévisionnel 2020 : 136 258,36 €

Part CD 68 : 68 129,18 € Part Etat : 68 129,18 €

BUDGET	2020
Mise en œuvre d'une aide départementale	
individuelle à la mobilité et d'un réseau	136 258,36 €
d'acteurs dédiés	l

Budget exécuté

Au 31/12/2020 ou au 30/06/2021

Budget exécuté au 31/12/2020 : ADIM + Mod'emploi = 136 258,36 €







Indicateurs

Indicateurs	Situation au 31-12-2018	Objectif fixé pour le 31-12-2019	Objectif fixé pour le 31-12-2020	Réalisé au 31-12-2020
Nombre de bénéficiaires du rSa ayant obtenu une aide individuelle à la mobilité	ND	50	100	140 (ADIM)

^{*} non disponible

Observation : les objectifs fixés pour 2020 et 2021 correspondent à l'enveloppe globale dédiée à cette aide soit 100 000€/an.

L'objectif de 100 bénéficiaires de l'ADIM, porté par la convention pour l'année 2020 est largement dépassé, malgré le contexte sanitaire difficile.

Bilan d'exécution

Concernant l'Aide Départementale Individuelle à la Mobilité (ADIM),

Après un déploiement progressif à compter de juillet 2019, le bilan 2020 s'établit comme suit :

- 140 bénéficiaires du rSa en ont bénéficié (76 en 2019) pour un montant de 95 439,01€,
- Le montant moyen de l'aide est de 681€ (521,33€ en 2019). Le montant maximum est fixé par le règlement d'attribution à 1 500€ par bénéficiaire et par an.

En 2020, 99,63% du budget a pu être engagé. L'enveloppe prévue en 2020 a permis de couvrir les demandes.

Les items les plus sollicités sont les frais liés :

- au permis (inscription, code, 1ères heures de conduite),
- au véhicule (réparation, achat, contrôle technique, assurance,),
- au transport (frais kilométriques, transport en commun).

L'aide répond à un vrai besoin des allocataires du rSa. La mobilisation du Département et de ses partenaires permet de répondre rapidement et avec efficacité aux difficultés rencontrées par les bénéficiaires du rSa en matière de « Mobilité ».

Concernant le partenariat avec l'association Mobilité Mod'Emploi, mis en place également sur le second semestre 2019 pour la mise en œuvre d'un réseau de référents sensibilisés à la question de la mobilité, le bilan s'établit comme suit :

En termes d'organisation :

- un espace de formation, notamment pour les référents, nouvellement équipé pour des sessions en présentiel (acquisition de tablettes en début d'année) qui, au vu du contexte sanitaire, n'a pas pu être exploité,
- les séances de sensibilisation des référents mobilité ont été organisées en visio (ZOOM) au cours du second semestre 2020.

En termes de contenus pédagogiques :

• le programme de formation/sensibilisation a été revu et rebâti pour l'actualiser aux besoins et l'adapter au contexte. Il comporte davantage d'exercices sur la mobilité.







Fin 2020, 15 nouveaux référents mobilité ont été formés et viennent enrichir le réseau. A titre d'illustration, ils représentent les structures suivantes : CISEP, CONTACT Plus, Ville de MULHOUSE, ALEOS, REAGIR, SEMAPHORE.

L'élaboration d'une base de données répertoriant les actions sur les territoires du Sud de la CeA (actions de financement, actions de mobilité, points d'info...) va débuter.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Cette action mobilité, sous ces 2 axes, est reconduite en 2021. Conseillers relais entreprises







5.3 Conseillers relais entreprises

Description de l'action (rappel)

L'emploi constitue l'une des priorités du Département. Pour favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du rSa, deux postes de conseillers relais-entreprises ont été créés en appui aux employeurs locaux qui sont en recherche de main d'œuvre et rencontrent des difficultés chroniques à pourvoir les postes vacants.

Les deux conseillers relais-entreprises Haut-Rhin Nord et Haut-Rhin Sud apportent un conseil en matière de ressources humaines aux entreprises (échange sur les besoins et sur les compétences requises, définition du profil de poste, mobilisation des prestations existantes), relayent les profils recherchés pour proposer des candidats, bénéficiaires du rSa, pré-sélectionnés dans les portefeuilles des référents.

En contact permanent avec des demandeurs d'emploi bénéficiaires du rSa, les conseillers relaisentreprises sont au fait des particularités de ce public. Pour favoriser le recrutement de bénéficiaires du rSa et optimiser les mises en relation, ils peuvent sensibiliser et faire valoir leurs compétences auprès des employeurs, et ainsi faire coïncider la demande et l'offre d'emploi.

Ils favorisent le maintien à l'emploi des personnes recrutées - par une assistance personnalisée - au cours des 6 premiers mois suivants la prise de poste, à la demande de l'employeur ou du salarié.

Ils sont basés au sein des deux structures assurant le plus grand nombre d'accompagnements à l'emploi de bénéficiaires du rSa, le Ciarem à MULHOUSE et Contact Plus à COLMAR, soit près de 2 000 personnes par an en flux constant.

Date de mise en place de l'action

Septembre 2019.

Partenaires et co-financeurs

En 2020 cofinancement Conseil départemental et Etat.

Durée de l'action

Durée de la contractualisation.

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Budget prévisionnel 2020 : 80 000 €

Part CD 68 : 40 000 € Part Etat : 40 000 €

BUDGET	2020
2 ETP pour les postes de Cons	eil Relais 80 000 €
Entreprise	80 000 €

Budget exécuté

Budget exécuté au 31/12/2020 : 80 000 €







Indicateurs

Indicateurs	Situation au 31-12-2018	•	Objectif fixé pour le 31-12-2020	Réalisé au 31-12-2020
Nombre de contacts entreprises	ND*	100	100	148
		(soit 50 par	(soit 50 par	
		CRE)	CRE)	

^{*} non disponible

Bilan d'exécution

La mise en œuvre du dispositif a été fortement impactée par la crise sanitaire qui a stoppé la dynamique de recrutement des entreprises et interrompu les démarches durant les périodes de confinement.

Dans ce contexte peu favorable, une action de recrutement d'envergure a débuté avec la Chambre d'Agriculture sans avoir la possibilité d'en développer tout le potentiel et d'autres actions ont dû être reportées (par exemple : Peugeot, Akwell avec 14 personnes positionnées sans suite, Zalando, Leclerc....)

En termes de bilan, les deux conseillers relais-entreprises ont contribué au placement direct de personnel sur l'ensemble des offres traitées par le Département.

Ainsi, ils ont soumis des candidatures à 148 entreprises (97 entreprises en 2019) pour 92 offres (190 offres en 2019), en plus du travail de placement des bénéficiaires du rSa assuré par les référents.

Avec deux fois moins d'offres à pourvoir sur l'année qu'au cours du dernier trimestre 2019, l'action de ces professionnels s'est recentrée sur des recrutements de courtes durées et sur la promotion des contrats aidés. Cette adaptabilité a permis de placer 57 personnes en emploi, dont 16 en CDD et 41 en contrats aidés.

Il s'agit, à titre d'exemples, de 7 contrats de très courte durée pour l'entreprise GSF, spécialisée dans le domaine du nettoyage, de la signature de 41 Contrats Emploi Consolidé, dont 31 dans le secteur marchand (CAE) et du premier « PAC employeur rSa » signé en décembre 2020.

Ainsi, les conseillers relais entreprises constituent des interlocuteurs indispensables et très opérationnels pour les recrutements concernés. Ils assurent un rôle d'animation de réseau et de relais d'informations auprès des référents, notamment pour proposer des candidats et des CV de qualité. Ils exercent un travail sur mesure, nécessaire à la réussite des embauches.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Afin de mieux couvrir le territoire, le dispositif des Conseillers Relais Entreprises est renforcé en 2021 par la désignation de deux conseillers relais entreprises supplémentaires, au sein des associations REAGIR à Illzach et ALEOS à Mulhouse. La répartition des postes sera la suivante :

En 2020 et en 2021:

- **Le CIAREM**: un conseiller relais entreprises (ETP : 100%).

Montant de la subvention 2020 : 40 000 € 2021 : 40 000 €

- Contact Plus 19a avenue de Rome, 68000 Colmar : un conseiller relais entreprises (ETP : 70% en 2020 puis 100% en 2021). Montant de la subvention 2020 : 40 000 € 2021 : 40 000 €







En 2021, s'ajoutent:

- REAGIR, 13 rue Victor Hugo 68110 ILLZACH : un conseiller relais entreprises (ETP : 70%). Montant de la subvention 2021 : 40 000 €

- **ALEOS**, 18 rue Louis Pasteur 68100 Mulhouse : un conseiller relais entreprises (prise de fonction prochaine).

Montant de la subvention 2021 : 40 000 €







5.4 Action de parrainage

Description de l'action (rappel)

Initiée en 2019, dans un contexte économique relativement favorable, cette action garde toute sa pertinence dans une période où se font ressentir les conséquences socio-économiques de la crise sanitaire. L'action apparaît comme un moyen pertinent pour faciliter le retour à l'emploi de publics rencontrant des difficultés d'insertion.

Concrètement, il s'agit de la mise en œuvre d'une action de parrainage de bénéficiaires du rSa par des cadres d'entreprises partenaires du Club Régional d'Entreprises Partenaires de l'Insertion d'Alsace (CREPI). Cette opération est désormais étendue à des parrains issus du Conseil départemental, élus et cadres dirigeants. Ce travail en réseau de proximité doit permettre de faire se rencontrer des demandeurs d'emploi éloignés du monde du travail et des employeurs volontaires et bénévoles. C'est un engagement sociétal « gagnant-gagnant ».

Grâce à l'appui régulier et en proximité d'un parrain et en regard de l'engagement de la personne parrainée à s'inscrire durablement dans la mécanique de ce binôme, cet accompagnement atypique doit permettre une sortie à l'emploi.

Déclinaison prévisionnelle 2020 : Cette action est en reconduction en 2020 et doit concerner 50 bénéficiaires.

Date de mise en place de l'action

Septembre 2019.

Partenaires et co-financeurs

En 2020 cofinancement Conseil départemental et Etat

Durée de l'action

2019 et reconduction en 2020.

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Budget prévisionnel 2020 : 22 820 €

Part CD 68 : 11 410 € Part Etat : 11 410 €

BUDGET			2020	
Financement	du	CREPI	pour	22 820 €
l'expérimentation du parrainage de 50 Brsa				22 820 €

Budget exécuté

22 820 €







Indicateurs

	Indicateurs		Situation	•	Réalisé au	•	Réalisé au
			au	fixé pour le	31-12-	fixé pour le	31-12-2020
			31-12-2018	31-12-2019	2019	31-12-2020	
Taux de	bénéficiaires	du rSa ayant	ND*	70%	71%	70 %	88%
trouvé un	emploi/formation	on					

^{*} non disponible

Bilan d'exécution

Le parrainage permet aux bénéficiaires du rSa de structurer leurs recherches d'emploi (conseils sur le CV, simulations d'entretiens), de bénéficier d'un réseau relationnel et de conseils sur le secteur économique (mise en relation). Il vise essentiellement à développer l'employabilité du filleul par un parrain bienveillant.

Celui-ci consacre quelques heures par mois à l'accompagnement d'une personne en recherche d'emploi sur une durée de 3 à 6 mois.

Le parrain bénéficie de l'encadrement du CREPI, structure porteuse de l'action (formation et outils d'aide à l'accompagnement).

Il est à noter que des élus et des cadres du Conseil départemental se sont portés candidats pour accompagner des bénéficiaires du rSa.

Pour rappel, une expérimentation avait été menée fin 2018 avec 10 bénéficiaires du rSa, dont 7 d'entre eux sont sortis avec des contrats de travail de longue durée et 2 ont démarré une formation qualifiante.

Fin 2019, le bilan portait sur 50 binômes constitués, 29 binômes en cours de parrainage et 21 sorties, dont 15 sorties à l'emploi (2 CDI – 10 CDD de plus de 6 mois) ou à la formation, soit un taux de réussite de 71 %.

La crise sanitaire a nécessité des adaptations et la création des binômes s'est le plus souvent effectuée en visioconférence.

Au 31 décembre 2020 et dans un contexte socio-économique difficile, le bilan est le suivant :

- 46 binômes constitués dont 27 créés à Mulhouse et 19 à Colmar,
- 29 binômes toujours en cours de parrainage,
- 17 bénéficiaires sont sortis du dispositif, dont 10 vers l'emploi (5 CDI, 2 CDD, 1 CDDI, 2 créations d'entreprises) et 5 en formation qualifiante.

Ainsi, 88% des 17 bénéficiaires du rSa ayant quitté le dispositif ont obtenu un accès à l'emploi ou à la formation.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Au vu de ces résultats, l'action est renouvelée en 2021.







5.5 Ambassadeurs du bénévolat

Description de l'action

Le dispositif bénévolat & rSa est mis en œuvre depuis 2017 par le Département du Haut-Rhin. Au 15 décembre 2020, on dénombrait :

- 1 756 missions, riches et diversifiées (sport, aide à la personne, loisir, périscolaire, culture environnement...) proposées par 152 structures dépositaires d'offres (1 694 missions en 2019)
- 1 312 Contrats d'Engagements Réciproques (CER), signés par les bénéficiaires du rSa (1 277 au 31/12/2019)

Il bénéficie depuis 2019 de l'appui d'ambassadeurs du bénévolat qui interviennent auprès des allocataires du rSa, avec pour objectifs :

- d'augmenter le nombre de bénévoles en mission, aider à lever les freins, optimiser le démarrage en mission ainsi que la valorisation des apports du bénévolat dans les parcours;
- d'aider les BrSa au choix des missions et/ou des structures répondant le mieux aux attentes, projet et profil des personnes;
- de promouvoir et faciliter l'appropriation des outils : numéro vert, plate-forme et documents...;
- d'améliorer l'adéquation entre le contenu des missions et les besoins des bénévoles;
- de faire remonter au Département des éléments de suivi des BrSa.

Dans l'esprit du concept de pairs aidants (relation d'aide, développement du pouvoir d'agir), les ambassadeurs sont des bénéficiaires du rSa recrutés en CAE et en poste dans 2 structures différentes qui assurent l'encadrement technique, l'adaptation au poste sur le dispositif rSa et à la posture de « Pair aidant » (relation d'aide, développement du pouvoir d'agir). L'animation du réseau des ambassadeurs est réalisée par le chargé de mission bénévolat.

Déclinaison prévisionnelle 2020 : Cette action, adossée au-dispositif rSa & bénévolat, est en reconduction en 2020.

Date de mise en place de l'action 2ème semestre 2019

Partenaires et co-financeurs

En 2020 cofinancement Conseil départemental et Etat.

Durée de l'action

2019 et reconduction en 2020

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Budget prévisionnel 2020 : 20 000 €

Part CD 68 : 10 000 € Part Etat : 10 000 €







BUDGET	2020
2 postes d'ambassadeurs du bénévolat - CAE	20 000 €

Budget exécuté au 31/12/2020

20 000 €

Indicateurs

	Situation au 31/12/2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020
Nombre de bénéficiaires du rSa ayant trouvé un emploi	/	11	9

Aucun objectif chiffré n'avait été défini pour cette action.

Bilan d'exécution

Dans l'esprit du concept de pairs aidants, les ambassadeurs sont des bénéficiaires du rSa recrutés en contrat aidé et en poste dans deux structures accompagnant des allocataires du rSa.

Depuis le troisième trimestre 2019, la dynamique d'amplification du dispositif a été largement soutenue par l'action des deux ambassadeurs du bénévolat, basés au sein de deux structures d'accompagnement nord et sud du Département du Haut-Rhin.

Toutefois, cette dynamique a été entravée par la crise sanitaire de 2020. Au-delà des conséquences socio-économiques, les associations ont largement été impactées dans leur activité. Lors du premier confinement, près de 70% d'entre elles ont été à l'arrêt et 90% ont dû annuler ou reporter leurs évènements. Les orientations vers les actions bénévoles des BrSa ont été difficiles voire impossibles du fait du confinement.

Les bénéficiaires du rSa les plus fragiles (personnes vulnérables) ont été contraints de reporter leur projet de bénévolat.

Au 31 décembre 2020, on dénombre 1 766 missions de bénévolat et 1 312 Contrats d'Engagements Réciproques (CER) avec bénévolat, signés par les bénéficiaires du rSa. Malgré le contexte sanitaire peu favorable, les ambassadeurs ont continué d'accompagner les bénéficiaires du rSa dans la réflexion, la prospection et la mise en œuvre de leur projet de bénévolat. Cet accompagnement a porté ses fruits :

- 65 bénéficiaires du rSa ont été accompagnés par les ambassadeurs du bénévolat,
- 29 ont démarré une mission bénévole,
- 11 ont eu accès à une formation (2) ou un emploi (9).

D'un point de vue qualitatif, l'action des ambassadeurs a permis de promouvoir le dispositif et de tisser des liens étroits avec les acteurs associatifs des territoires. Cette mise en réseau a eu pour effet de susciter de nouvelles collaborations - tout d'abord expérimentales sur la mise en lien entre BrSa et associations - qu'il conviendra de confirmer lorsque le contexte sanitaire sera plus favorable. Ce contact avec le tissu associatif contribue à fiabiliser davantage le contenu des offres sur la plateforme. Parmi les apports du bénévolat, la restauration ou l'activation du lien social est prédominante, suivi par le besoin de se sentir utile et l'acquisition de compétences. Parmi les freins rencontrés par les allocataires suivis, les problèmes de santé sont cités par une majorité, devant la mobilité ou le souhait de donner la priorité à la recherche d'un emploi ou d'une formation.

Enfin, concernant les bénéficiaires du rSa ainsi accompagnés par les ambassadeurs, il s'agit pour la grande majorité de nouveaux bénévoles, de leur première expérience en la matière, démontrant ainsi







la plus-value de l'intervention des ambassadeurs, au plus près du public cible, dans l'appropriation du bénévolat.

Il est à noter que l'un des ambassadeurs embauché fin 2019 quittera ses fonctions au 1^{er} janvier 2021. Il a été recruté en qualité de Conseiller Relais Entreprise dans la structure qui l'employait.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Au vu de ces résultats, l'action est renforcée (30 000€) en 2021.

En 2020, deux structures ont recruté 1 ambassadeur chacune, à raison de 20 heures par semaine en CAE (10 000 € par CAE). En 2021, dans ces deux structures, les CAE passeront de 20 à 30 heures par semaine pour un montant de 30 000 €, soit 15 000 € par CAE.







5.6 lob d'été

Description de l'action (nouvelle action en 2020)

Les jeunes sont les premiers touchés par la précarité et les conséquences sociales de la crise sanitaire : pertes de revenus, difficulté à trouver un emploi saisonnier, une alternance ou un premier emploi pérenne. Pas de réseau, des relais familiaux parfois absents et des difficultés accrues pour entrer dans le monde du travail.

Le Département a donc conçu un dispositif spécifique de soutien au secteur associatif destiné aux jeunes de 18 à 25 ans : les « jobs d'été solidaires ».

Les associations ciblées sont celles du champ de l'insertion, l'aide alimentaire et l'éducation à l'environnement. Le Département prend en charge le coût forfaitaire d'une embauche d'un job d'été d'un mois à hauteur de 2 000 € pour 100 bénéficiaires.

L'objectif est d'offrir à ces jeunes un coup de pouce bienvenu, une expérience humaine et professionnelle avec la possibilité de trouver du travail rémunéré pendant la période estivale, tout en effectuant des missions à haute valeur sociale.

L'action s'inscrit tout particulièrement dans les orientations des directives gouvernementales relatives à la stratégie pauvreté : offrir des opportunités d'insertion aux publics les plus exposés.

Date de mise en place de l'action

Nouvelle action démarrage en 2020.

Partenaires et co-financeurs

En 2020 cofinancement Conseil départemental et Etat.

Durée de l'action

3 mois d'été (juillet à septembre).

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Budget prévisionnel 2020 : 200 000 €

Part CD 68 : 100 000 € Part Etat : 100 000 €

BUDGET	2020
Financement de 100 jobs d'été solidaires	200 000 €
destinés aux jeunes de 18 à 25 ans	200 000 €

Budget exécuté

Le budget a été réalisé à 95%, avec un montant de 185 500 €.







Indicateurs

Indicateurs	Situation au	Objectif fixé pour le	Objectif	Réalisé au 31- 12-2020
		31-12-2019	•	11 1010
Nombre de jeunes ayant bénéficié du dispositif	Non concerné	Non concerné	100	95

Bilan d'exécution

Le Département a décidé en mai 2020, pendant l'état d'urgence sanitaire, de mettre en place ce dispositif d'aide aux jeunes et aux associations, par l'attribution d'une subvention forfaitaire de 2 000 euros par jeune embauché pour 1 mois sur la base d'un smic à 35H par semaine. Cette opération simple et efficace s'est adressée aux associations relevant du champ de l'insertion, de l'aide alimentaire et des centres d'Initiation à la nature et à l'environnement. Elle avait pour objectif de soutenir l'emploi de 100 jeunes de 18 à 25 ans au cours de l'été 2020 (juillet-août-septembre).

Sur 62 structures ciblées, 42 (soit 67,7%) se sont saisies de cette opportunité pour recruter 95 jeunes, atteignant 95% de l'objectif initialement fixé.

Elles relèvent:

- du champ de la politique départementale d'insertion à 76%. 32 associations ont accueilli 70 jeunes (136 000 €)
- du domaine de la nature et de l'environnement à 14%. 6 associations ont accueilli 13 jeunes (total de 25 500 €)
- du secteur alimentaire pour 10%. 4 associations ont accueilli 12 jeunes (total de 24 000 €).

Ces associations se sont montrées très enthousiastes pour renouveler cette expérimentation en 2021.

20 structures ne se sont pas inscrites dans la démarche en raison :

- de difficultés d'organisation durant la période estivale (manque de personnel),
- de télétravail généralisé, dans un contexte de sortie de confinement,
- de baisses d'activité ou de périodes de fermeture estivale.

Pour ce qui concerne le profil des 95 jeunes recrutés, 58 ont entre 18 et 20 ans et 90 sont étudiants (BAC et plus) :

- 58 d'entre eux ont entre 18 et 20 ans, soit 61,10%,
- 28 sont âgés de 21 ans à 22 ans,
- 5 sont âgés de 24 ou 25 ans.
- 40 relèvent du niveau 4 (Bac)
- 24 du niveau 5 (Bac+2)
- 26 des niveaux Bac +3 et plus

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Pas encore définies au moment où est rédigé ce bilan.







Synthèse financière de l'axe socle portant sur les mesures visant à renforcement l'accompagnement des BRSA

Nom de l'action	Dépense		Prévisionnel convention	Part Etat	Part CD	Pourcentage d'exécution
4.1 Pour la stabilisation de la bonne performance en matière de suivi de parcours et d'insertion des bénéficiaires rSa	Renforcement du dispositif des plateformes	224 992 €	224 992 €	112 496 €	112 496 €	100,0%
5.1 Vers un renforcement de l'accompagnement des BrSa par la création de nouvelles actions		224 992 €	224 992 €	112 496 €	112 496 €	100,0%
Total	449 984 €		449 984 €	224 992 €	224 992 €	100,0%





6 Mesures à l'initiative du département

Action 1 : Accompagnement à l'autonomie des jeunes majeurs

Description de l'action

- Développement de l'accès aux Contrats Jeunes Majeurs (CJM);
- Continuité de prise en charge jusqu'à la fin de l'année scolaire pour les jeunes confiés à l'ASE devenant majeurs en cours d'année scolaire et inscrits dans un parcours professionnel ou scolaire mais éprouvant des difficultés d'insertion sociale faute de ressources ou d'un soutien familial suffisant (article L 222-5 du CASF);
- Renforcement des moyens humains de l'ASE dédiés à la préparation à l'autonomie et à l'accompagnement à la majorité : 1 poste de cadre et 1 poste de travailleur social pour la préparation à la majorité ; 1 poste de secrétaire pour la gestion des dossiers (4/12ème).

Date de mise en place de l'action

Nouvelle action au titre des initiatives départementales – démarrage en 2020.

Durée de l'action

2020

Partenaires et co-financeurs

Cofinancement Conseil départemental et Etat.

Budget prévisionnel 2020

189 800 €

Part CD 68 : 94 900 €

Part Etat : 94 900 €

BUDGET	2020
Préparation à l'autonomie et des jeunes majeurs (moyens humains à l'ASE et Contrats jeunes majeurs)	189 800 €

Budget exécuté au 31/12/2020

184 800 € se décomposant comme suit :

89 800 € du coût 2020 allocation jeunes majeurs (part autonomie);

50 000 € poste de cadre, inspecteur jeune majeur de l'Unité Thématique de l'ASE, année pleine (poste créé en 2017) ;

40 000 € poste de travailleur social préparation majorité de l'Unité Accueil Familial de l'ASE, année pleine (poste créé en 2019) ;







5 000 € poste de secrétariat accueil de l'Unité Thématique de l'ASE, arrivée en novembre 2020 dans le cadre du déménagement de l'Unité Thématique à Rixheim (au lieu de septembre 2020 et des 10 000 € initialement prévus).

Indicateurs de suivi

Indicateurs	Situation au 31-12- 2018	Objectif fixé pour le 31-12- 2019	Objectif fixé pour le 31- 12-2020	Réalisé au 31- 12-2020
Nombre de Contrats jeunes majeurs	Non	Non	60 CJM	48 CJM
supplémentaires	concerné	concerné	supplémentaires	supplémentaires

Bilan d'exécution 2020

- Au 31.12.20, suivi spécifique de 19 jeunes confiés à l'ASE âgés de 16 à 17 ans dans le cadre de la préparation à la majorité par l'Inspecteur de l'ASE dédié (33 différents sur l'année).
- Au 31.12.20, suivi spécifique de 11 jeunes confiés à l'ASE âgés de 16 à 17 ans dans le cadre de la préparation à la majorité par le travailleur social de l'Unité Accueil Familial dédié (14 différents sur l'année).
- Au 31.12.20, 220 Contrats Jeunes Majeurs (CJM) ou prises en charge jeunes majeurs en cours (contre 172 au 31.12.19, soit + 28 %). La continuité de la prise en charge jusqu'à la fin de l'année scolaire pour les jeunes confiés à l'ASE devenant majeurs en cours d'année scolaire et inscrits dans un parcours professionnel ou scolaire est effective et systématique (article L 222-5 du CASF).

Perspectives 2021

- Présentation du guide finalisé en Comité de Décision et de Suivi de l'ODPE le 9 février 2021, et diffusion large aux partenaires des documents finaux validés (PPE et guide) au cours du premier trimestre 2021.
- Consolidation des partenariats thématiques pour la préparation à l'autonomie et l'accompagnement des jeunes majeurs, notamment dans les domaines de l'insertion, du logement et du soin.
- Renforcement du dispositif d'accès au séjour pour les jeunes majeurs ex-MNA à travers la mise en œuvre du protocole Préfecture, Parquets, PAF et Département adopté par la commission permanente le 11.12.20.







Action 2 : Hébergement renforcé des jeunes majeurs

Description de l'action

Ces actions concernent l'accès au logement des jeunes proches de la majorité et des majeurs sortant de l'ASE (hors ex-MNA).

- Création de 15 places en appartement en autonomie par les foyers René Cayet et Hirondelles (projet mutualisé à Mulhouse): le Service d'Accompagnement et de Soutien à la Majorité pour des jeunes confiés à l'ASE de 16 à 21 ans (ouverture en février 2020), dont en moyenne 5 concernent des jeunes majeurs.
- Reconfiguration de l'offre des foyers Le Bercail et Rayon de Soleil (projet mutualisé, Guebwiller) pour l'ouverture de 10 appartements pour la préparation à l'autonomie de jeunes confiés à l'ASE à partir de 16 ans (ouverture février 2020), dont en moyenne 4 concernent des jeunes majeurs.
- Consolidation des places dédiées aux jeunes majeurs vulnérables (dispositif « Croire en son avenir » CESA de l'association APPUIS avec 5 places) ou avec des besoins spécifiques en termes d'insertion socio-professionnelle (Le Portail de l'association Résonance à Colmar et places jeunes majeurs du FAE Péan à Mulhouse, soit 10 places).

Les places offertes en hébergement dédié permettent d'assurer un accompagnement vers l'autonomie et l'insertion des jeunes majeurs au profil complexe.

Date de mise en place de l'action

Nouvelle action au titre des initiatives départementales – démarrage en 2020.

Durée de l'action

2020

Partenaires et co-financeurs

Cofinancement Conseil départemental et Etat.

Budget prévisionnel 2020

396 950,88 €

Part CD 68 : 198 475,44 € Part Etat : 198 475,44 €

BUDGET	2020
Dispositifs d'hébergement renforcé des jeunes majeurs	396 950,88 €

Budget exécuté au 31/05/2021

396 950,88 € se décomposant comme suit :

162 950,88 € pour les places jeunes majeurs Péan, Binder, ACCES et CESA APPUIS;







 234 000 € de valorisation du Service d'accompagnement et de Soutien à la Majorité SASM créé en 2020 (offres ARSEA et Florival) pour 9 places dédiées à des jeunes majeurs (6 places en 2020 puis 3 places complémentaires au 31 mai 2021 du fait de l'impact de la crise sanitaire sur la montée en charge des créations de ces nouvelles places).

Indicateurs de suivi

Indicateurs	Situation	Objectif	Objectif	Réalisé au
	au	fixé pour le	fixé pour le	31-12-2020
	31-12-2018	31-12-2019	31-12-2020	
Nombre supplémentaire de places dédiées aux	Non	Non	24 places	21 places
jeunes majeurs	concerné	concerné	dédiées aux	dédiées aux
			jeunes	jeunes
			majeurs	majeurs

Bilan d'exécution 2020

- Création des places en appartement en autonomie par les foyers René Cayet et Hirondelles (projet mutualisé, Mulhouse) de 15 places : le Service d'Accompagnement et de Soutien à la Majorité (SASM) pour des jeunes confiés l'ASE de 16 à 21 ans. Ouverture progressive à partir de février 2020. Montée en charge ralentie par la crise sanitaire : 10 places effectives mi-2020, 12 places fin 2020.
- Reconfiguration de l'offre des foyers Le Bercail et Rayon de Soleil (projet mutualisé, Guebwiller) pour l'ouverture de 10 appartements pour la préparation à l'autonomie de jeunes confiés à l'ASE à partir de 16 ans effective depuis février 2020.

Perspectives 2021

Finalisation de la montée en charge du SASM avec l'ouverture des 3 dernières places au 1^{er} trimestre 2021 après captation des logements, ce qui porte le nombre de places désormais ouvertes à 23.







Action 3 : Aide exceptionnelle aux épiceries sociales et restaurants sociaux

Description de l'action (nouvelle action 2020)

La crise du coronavirus est venue bousculer les activités et fonctionnements des acteurs du secteur social en général et du domaine caritatif en particulier, qui se sont de facto largement engagés dans la construction de réponses adaptées aux difficultés des Haut-Rhinois les plus fragiles.

En effet, après une courte période d'adaptation, les associations ont su mettre en place des organisations spécifiques pour poursuivre au mieux leurs activités témoignant d'un haut niveau d'implication face à la pandémie pour apporter localement des réponses aux besoins primaires des populations.

C'est le cas du champ de l'aide alimentaire, très sollicité dès le début de la crise, et qui fait face à une demande accrue cette année du fait des difficultés économiques rencontrées par les ménages modestes en lien avec la crise sanitaire (pas d'accès à la cantine pour les enfants, emploi intérimaire très touché, chômage partiel ...).

En complément de l'Appel à projets régional SNPLP destiné en 2020 à « accompagner la réponse aux besoins immédiats induits par la crise », il a donc paru pertinent de soutenir localement des initiatives de lutte contre la précarité des ménages les plus exposés en soutenant plus particulièrement les Epiceries sociales et solidaires et les Restaurants sociaux du Haut-Rhin. Cette action est ainsi en articulation avec le soutien apporté par l'Etat en matière d'aide alimentaire.

Ce soutien constitue une action ponctuelle en réponse au contexte de crise sanitaire et sociale exceptionnelle de l'année 2020. Ses contours sont précisés en annexe.

Date de mise en place de l'action

Nouvelle action au titre des initiatives départementales – démarrage en 2020. Action ponctuelle.

Durée de l'action 2020

Partenaires et co-financeurs

Cofinancement Conseil départemental et Etat.

Budget prévisionnel 2020 :

221 174 €

Part CD 68 : 110 587 € Part Etat : 110 587 €

BUDGET	2020
Fonds de soutien conjoint aux Epiceries sociales et solidaires et aux Restaurants sociaux du Haut-Rhin	221 174 €







Budget exécuté au 31/12/2020 :

L'intégralité de la somme a été versée début décembre aux structures retenues selon le détail suivant :

- ALSA (Mulhouse): 10 851€

- CCAS d'Illzach : 7 727€

- CCAS de Kingersheim: 8 834€

- CCAS de Riedisheim: 9 148€

- CCAS de Saint-Louis : 19 180€

- CCAS de Thann: 8 405€

- Caritas (pour 7 implantations): 100 240€

- Coup d'Pouce (Munster): 7 743€

- Croix Rouge (Mulhouse): 9 875€

- Secours populaire (pour 3 implantations): 39 171€

Indicateurs de suivi

Indicateurs	Situation	Objectif	Objectif	Réalisé au
	au	fixé pour le	fixé pour le	31-12-2020
	31-12-2018	31-12-2019	31-12-2020	
Nombre d'Epiceries sociales et solidaires et de Restaurants sociaux soutenus en 2020	Non concerné	Non concerné	≥ 15	17

Bilan d'exécution 2020

Sur la base du cahier des charges co-construit avec l'Etat, adopté par l'Assemblée départementale le 9 octobre 2020, 10 organismes (5 CCAS et 5 associations) représentant 16 épiceries sociales et solidaires et 1 restaurant social ont bénéficié de l'aide exceptionnelle.

Malgré des délais extrêmement serrés, les versements ont pu être effectués encore en 2020. L'objectif d'apporter un soutien exceptionnel aux structures fortement mobilisées pour répondre aux besoins essentiels des personnes les plus exposés et très impactées par la crise COVID-19 a donc été atteint. Les structures ont fait valoir leur satisfaction d'avoir obtenu ce soutien.

Perspectives 2021

Action ad 'hoc menée en 2020 dans le cadre de la situation sanitaire et sociale et des orientations gouvernementales pour la contractualisation 2020, pas de reconduction à périmètre identique en 2021.







Synthèse financière de l'axe portant sur les initiatives départementales

Nom de l'action	Dépenses		Prévisionnel convention	Part Etat	Part CD	Pourcentage d'exécution
6.1 Accompagnement à l'autonomie des jeunes majeurs	Allocation jeunes majeurs (part aunonomie) - Coût RH	189 800 €	189 800 €	94 900 €	94 900 €	100%
6.2 Hébergement renforcé des jeunes majeurs	Coût des places jeunes majeurs et valorisation du Service d'accompagnement et de Soutien à la majorité	396 950,88 €	396 950,88 €	198 475,44 €	198 475,44 €	100%
6.3 Aide exceptionnelle aux épiceries sociales et solidaires et restaurants sociaux	Subventions accordées à 5 CCAS; ainsi qu'à ALSA (Mulhouse), Caritas (pour 7 implantations), Coup d'Pouce (Munster), Croix Rouge (Mulhouse), Secours populaire (3 implantations)	221 174 €	221 174 €	110 587 €	110 587 €	100%
Total	807 92	5 €	807 925 €	403 962 €	403 962 €	100%







CONCLUSION

Le présent rapport a eu pour but de présenter les modalités de mise en œuvre des Conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi ainsi que l'état d'avancée des actions qui y sont inscrites. L'objectif de cette entreprise étant de prévenir et de lutter contre la pauvreté, un phénomène d'ampleur nationale. Les faits marquants relatifs à la mise en œuvre 2020 de la Stratégie sont les suivants :

I. Sur la prévention des sorties « sèches » de l'aide sociale à l'enfance

Les Départements sont engagés par le biais de leur mission de protection de l'enfance à la protection et à la sécurisation des parcours des jeunes majeurs, pour qu'il n'y ait plus aucune sortie « sèche » et non choisie des dispositifs d'aide sociale à l'enfance (ASE). Depuis 2016, la loi souligne d'ailleurs cette importance du « parcours de l'enfant » et invite à veiller à la stabilité et à la « sécurisation des parcours » des jeunes pris en charge par le Département dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance.

L'ambition portée est de veiller à ce que la sortie de l'aide sociale à l'enfance, fortement motivée par l'atteinte de la majorité, ne déstabilise pas les parcours dans lesquels les jeunes se sont engagés. Il s'agit également d'offrir d'autres formes d'accompagnement à des jeunes très en rupture pour lesquels l'accompagnement effectué par des acteurs de l'ASE ne peut convenir.

L'enjeu de la préparation à l'autonomie pour les enfants confiés aux Départements au titre de l'aide sociale à l'enfance est l'un des axes forts de la politique de protection de l'enfance de notre collectivité. Préparer au mieux les jeunes confiés et accompagnés est en effet primordial pour éviter toute sortie sèche. Cet enjeu, couplé aux possibilités d'appui et de soutien offertes aux jeunes une fois sortis de l'ASE, constitue le premier axe de la contractualisation pour un engagement global, Etat et Département, de 381 400 euros pour le Bas-Rhin, et de 228 400 euros pour le Haut-Rhin.

7 actions ont été identifiées pour répondre à cet engagement, certaines en lien avec le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

Dans le Bas-Rhin, la prévention des sorties sèches s'est particulièrement traduite en 2020 par la poursuite du travail préparatoire d'arrivée à la majorité, avec la poursuite des ateliers « bientôt majeurs » que la délocalisation dans les établissements d'accueil a permis de maintenir malgré le contexte sanitaire.

Dans le Haut-Rhin, la signature d'une charte d'engagements réciproques tripartite entre l'Etat, le Département et la CAF est venue souligner le souhait de tous les acteurs de mieux conjuguer leurs efforts en s'inscrivant dans une démarche commune qui dépasse le cadre fixé par la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté et se décline dans un plan d'actions volontariste articulé autour de deux thématiques : l'accès au logement des jeunes de 18 à 25 ans et l'accès aux droits. Cette charte a permis entre autre le co-financement du projet de résidence porté par ALEOS au foyer des Amarantes à Riedisheim et la mobilisation par les travailleurs sociaux du Département du « Pack 1ère installation » proposé par la CAF à destination des jeunes. L'organisation de sessions d'informations par les agents CAF, intégrées au parcours de préparation à la majorité des jeunes pris en charge par







l'ASE, ou destinées aux jeunes majeurs ou aux professionnels de l'ASE, ainsi que le co-financement de la Boussole des jeunes qui constitue sur le territoire mulhousien un lieu ressource notamment pour l'accès au logement ont également été réalisées dans le cadre de cette charte.

Cet axe de la contractualisation a par ailleurs été renforcé par la signature de la convention relative à la Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance entre l'Etat et le Département du Haut-Rhin, pour lutter contre la précarité des familles et des jeunes sortants de l'ASE. Le Département du Bas-Rhin souhaite également rejoindre cette stratégie et a déposé sa candidature pour pouvoir l'intégrer en 2021.

II.2. Le renforcement de l'action sociale de proximité

La Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté invite les Départements à agir en matière d'action sociale de proximité au travers d'une revalorisation du travail social au service de toutes les familles et en renforçant les compétences des travailleurs sociaux. Le besoin de formation des professionnels à des modalités d'accompagnement des publics différentes et renouvelées a été identifié comme un axe prioritaire d'amélioration en 2020.

Ce deuxième axe de la contractualisation portait sur un socle commun comprenant deux actions déployées tant dans le Haut-Rhin que dans le Bas-Rhin autour du Premier accueil social inconditionnel de proximité et de la démarche de Référent de parcours. A ces deux actions, le Département du Bas-Rhin a souhaité ajouter une action portant sur la formation des travailleurs sociaux, dans une démarche tendant notamment à développer l'accompagnement global de la personne et les pratiques d' « aller vers » les publics précaires.

En 2020, les objectifs attendus en matière d'accueil inconditionnel, portant sur l'accès aux services des Départements dans un délai maximum de 30 minutes par tout habitant du territoire, ont été atteints à plus de 95% sur le périmètre alsacien grâce à un maillage fort constitué de 118 points d'accueil (Espaces solidarité, Espaces solidarité seniors, Unités territoriales d'action sociale ou Centres médico-sociaux). Ces lieux permettent aux personnes rencontrant des difficultés d'ordre médico-social ou éducatives d'être accueillies, écoutées, orientées, aidées ou accompagnées par les professionnels de la collectivité (secrétaires médico-sociales, travailleurs médico-sociaux...). Le renforcement du travail de coordination partenariale avec d'autres institutions s'est également poursuivi afin que les orientations adéquates puissent être faites pour aiguiller les personnes vers le partenaire qui pourra contribuer à apporter une aide ou un accompagnement aux personnes qui en éprouvent le besoin.

La crise sanitaire nous a imposé des contraintes qui ont su devenir des atouts. Si la distance a pu constituer un frein pour les publics allophones ou peu à l'aise avec les outils numériques, la multiplication des échanges téléphoniques ou dématérialisés a permis de garder le lien a minima avec les personnes. Les équipes se sont mobilisées pour proposer des solutions nouvelles qui viennent compléter et renforcer nos modalités traditionnelles d'accueil.

La démarche de référent de parcours dont les principes reposent sur l'installation de commissions pluridisciplinaires ouvertes aux partenaires intervenant dans la situation et aux personnes accompagnées ainsi que sur la mise en place de la fonction de référent de parcours pour les situations les plus complexes nécessitant notamment une meilleure articulation des différents intervenants, s'est poursuivie dans le Haut-Rhin par la réalisation d'une matinée de sensibilisation de







tous les professionnels autour de la démarche et de l'implication des familles. Dans le Bas-Rhin, Département engagé dans l'expérimentation de la démarche du référent de parcours depuis 2016, les familles faisant face à des situations complexes qui nécessitent une meilleure articulation entre différents intervenants, peuvent désormais bénéficier de cette démarche qui leur est présentée grâce à de nouveaux outils de communication spécifiques.

En 2021, le partage entre les équipes du Bas-Rhin et du Haut-Rhin se déploiera et des synergies seront créées au travers de formations communes qui permettront de proposer une offre de service identique à toutes les familles alsaciennes.

En complément des actions du socle de la contractualisation, chaque Département a fait le choix de proposer des actions d'initiative départementale. Dans le Haut-Rhin, c'est une action complémentaire visant à soutenir les épiceries sociales et les restaurants sociaux, fortement sollicités et impliqués dans la réponse aux besoins primaires des populations face à la pandémie qui a permis à 10 associations et CCAS partenaires d'être soutenus financièrement dans leurs actions à hauteur de 221 174 €.

Dans le Bas-Rhin, ce sont 9 actions qui se sont poursuivies dans les champs de l'inclusion numérique, de l'inclusion des plus fragiles et de l'accès aux besoins fondamentaux (logement, nourriture, santé) et de la coordination des acteurs médico-sociaux, pour un budget de 566 429 € abondé dans son ensemble par le Département. Au travers de ces actions existantes depuis 2019, des réponses aux effets directs de la pandémie ont pu être travaillées avec nos partenaires et se poursuivront en 2021. La réponse aux besoins immédiats engendrés par la crise, notamment au travers de la délivrance de chèques ANCV en soutien à l'économie et au pouvoir d'achat des ménages a également été au cœur des interventions des équipes médico-sociales en 2020.

Ces actions ont vocation à se poursuivre et à évoluer encore en 2021 pour tenir compte du risque de basculement dans la précarité des personnes actuellement concernées par les mesures de soutien mises en place par le Gouvernement dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, lorsque ces dernières prendront fin. Des interventions complémentaires seront à mener sans pour autant négliger les personnes qui étaient déjà et souvent durablement en situation de pauvreté avant la crise.

II.3. L'insertion vers l'emploi

En matière d'insertion vers l'emploi, les objectifs portés par la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté rejoignent largement les efforts déployés par les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Fidèle à la tradition alsacienne de territoire précurseur et innovant en matière de politiques sociales, le Conseil Départemental du Bas-Rhin a transformé sa stratégie et ses dispositifs en matière d'emploi et d'insertion en s'engageant dans un partenariat renforcé avec l'Etat pour l'expérimentation du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE), dont les actions se retrouvent dans les axes portant sur « l'orientation et le parcours des allocataires du RSA » ainsi que sur la « Garantie d'activité ». Considérant que la précarité doit être une situation provisoire et non un état qui perdure, la facilitation de la mise en relation des demandeurs d'emploi avec les entreprises et les employeurs se devait d'être un enjeu essentiel du Conseil Départemental. Le Département s'est ainsi fixé un objectif : celui de permettre à 70 % des bénéficiaires du RSA de retrouver une activité dans les trois







mois. Pour y parvenir, un nouveau modèle d'insertion professionnelle et sociale a été adopté, qui doit répondre à deux objectifs prioritaires : l'accès aux droits et le juste accès au droit. Deux nouvelles plateformes ont été créées en 2020. La première d'entre elle vise à réduire les délais de désignation d'un référent et de mise en place d'un accompagnement effectif. La seconde plateforme, dénommée Job coaching, poursuit l'objectif d'apporter un accompagnement intensif à des bénéficiaires du RSA disposant d'un potentiel pour favoriser leur retour à l'activité en capitalisant sur leurs compétences et en proposant des solutions innovantes pour leur accompagnement (séances collectives, individuelles, coaching). Ces nouvelles modalités d'intervention auprès des bénéficiaires RSA s'accompagnent d'un renforcement de la gestion administrative de leurs dossiers dans une optique de Juste droit devant permettre de fluidifier et d'accélérer la mise en œuvre des parcours d'insertion. L'ensemble des partenaires intervenant dans l'accompagnement et le suivi des dossiers des bénéficiaires peut désormais s'appuyer sur un nouvel outil informatique qui permet de garantir la continuité d'accompagnement du bénéficiaire et de le rendre acteur de son parcours.

Le SPIE s'est accompagné d'actions volontaristes du Département du Bas-Rhin, portant notamment sur la mise en œuvre d'un dossier unique d'insertion ayant pour vocation de permettre un suivi administratif renforcé des dossiers des allocataires. Outre ces éléments administratifs, l'accent a été mis sur l'accompagnement des bénéficiaires présents depuis plusieurs années dans le dispositif RSA et représentant jusqu'à 50% du nombre d'allocataires dans le département. Des actions d'identification et de remobilisation de ces allocataires, notamment au travers de l'expérimentation Emploi pour tous sur la Vallée de la Bruche mais également sur des secteurs urbains de l'Eurométropole et de la Ville de Strasbourg, ont permis de proposer à un panel de 500 bénéficiaires un examen attentif de leurs situations ainsi que des suites de parcours tendant à permettre un retour à l'activité pour tous. Ces actions seront renforcées en 2021.

Enfin, les actions de la programmation 20107-2019 du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI) 2017-2019 ont pu se tenir dans l'ensemble du Bas-Rhin malgré un contexte sanitaire qui n'a pas favorisé les actions collectives. Ces 12 actions innovantes soutenues au titre du FAPI ont continué à renforcer l'accompagnement des bénéficiaires du RSA en proposant des actions individuelles ou collectives innovantes tendant à individualiser les parcours des bénéficiaires pour promouvoir une sortie du dispositif vers l'activité (emploi, formation qualifiante, bénévolat). Certaines de ces actions ont porté sur le renforcement des compétences de base des bénéficiaires : apprentissage de la langue, préparation à la recherche d'emploi, formation en lien avec le GRETA... D'autres ont permis l'accès des bénéficiaires à des projets de bénévolat, ainsi qu'à des contrats à durée déterminée d'insertion qui leur ont permis de reprendre une activité professionnelle dans le cadre bienveillant des cuisines de certains collèges investis dans le projet de pluche solidaire et avec un volume horaire faible propice à un retour à l'activité dans de bonnes conditions.

Si la majorité des actions du FAPI ont concerné les bénéficiaires du RSA, certaines d'entre elles ont par ailleurs été destinées à la prise en charge des jeunes de l'aide sociale à l'enfance, notamment sur les volets du logement et de l'apprentissage de la langue, ce qui répond bien au besoin de prendre en charge rapidement les plus jeunes pour éviter qu'ils ne se retrouvent dans des situations de pauvreté ou de précarité. Enfin, certaines actions FAPI ont porté sur des enjeux sociaux forts, notamment sur l'accès au numérique de publics empêchés, ainsi que sur le maintien dans le logement. Deux axes qui permettent de garantir un accès aux droits fondamentaux de chacun.

Dans le Haut-Rhin, l'action « Pour la stabilisation de la bonne performance en matière de suivi de parcours et d'insertion des bénéficiaires du rSa » a poursuivi ses effets avec une montée en charge







importante de la téléprocédure, qui a impacté le fonctionnement des plateformes mises en place par le Département (les plateformes représentent désormais 64% des entrées contre 52% en 2019). La collectivité enregistre par ailleurs une augmentation de 14% du nombre de nouveaux bénéficiaires RSA en 2020. Malgré cela, le Département a conservé une bonne dynamique et propose toujours une palette de suivis et d'actions dans le cadre des accompagnements proposés.

En 2020, et dans le cadre de l'action « vers un renforcement de l'accompagnement des bénéficiaires du rSa par la création de nouvelles actions », il peut notamment être noté l'accent qui a été mis sur les réorientations vers des accompagnements professionnels pour faciliter le retour à l'emploi, concomitamment au règlement des freins à la reprise.

Les initiatives départementales sont venues renforcer cet élargissement des leviers permettant le retour à l'emploi. La mise en place de l'Allocation départementale individuelle à la mobilité (ADIM) a ainsi permis d'aider des bénéficiaires du rSa pour le financement de permis de conduire, d'achat ou de réparation de véhicules, ou encore de prise en charge de frais de transport. Le contexte sanitaire a stoppé la dynamique de recrutement des entreprises et interrompu les démarches durant les périodes de confinement, mais les propositions d'accompagnement diversifiées ont été maintenues. Une action de recrutement d'envergure a débuté avec la Chambre d'Agriculture sans pouvoir produire l'ensemble des effets attendus, et d'autres actions ont dû être reportées. Toutefois, les conseillers relais-entreprises qui interviennent pour favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA en proposant un appui aux employeurs en recherche de main d'œuvre ont pu poursuivre leur action en se recentrant sur des propositions de recrutements de courtes durées, sur la promotion des contrats aidés et sur l'animation du réseau partenarial. Les actions de parrainage qui permettent aux bénéficiaires de bénéficier d'un réseau relationnel, de conseils ou de mise en relation dans un secteur économique, se sont adaptées au contexte difficile. La majorité des mises en relation se sont réalisées à distance en visioconférence, et même si le nombre de binômes formés est plus faible qu'en 2019, le parrainage constitue une plus-value importante dans une recherche d'emploi complexifiée par un marché du travail actuellement peu dynamique. Enfin, même si le contexte a rendu difficile l'engagement des bénéficiaires dans des structures associatives fortement impactées dans leurs activités par la crise sanitaire (près de 70% d'entre elles ont enregistré une baisse d'activité de plus de 90%), 1 766 missions de bénévolat ont tout de même pu être menées à bien, et les Ambassadeurs du bénévolat ont poursuivi l'accompagnement des bénéficiaires dans la réflexion, la prospection et la mise en œuvre de leurs projets.

Engagés individuellement depuis deux années dans la lutte contre la pauvreté, les anciens Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin désormais réunis au sein de la Collectivité européenne d'Alsace poursuivent leurs efforts et travaillent conjointement depuis le 1^{er} janvier 2021. L'objectif commun en 2021 portera sur l'appropriation des actions des uns et des autres ainsi qu'un travail de convergence des projets déjà en cours. Le soutien des services de l'Etat dans le cadre de cette gouvernance renouvelée nous permettra également de préfigurer ensemble nos modalités de travail pour 2022.







ANNEXES BUDGETAIRES

Synthèse financière globale du volet de contractualisation Etat/ Bas-Rhin

2020	Nom de l'action	Dépenses	Prévisionnel convention	Part Etat	Part CD	Pourcentage d'exécution	Complé- ment CD
Actions du socle commun d'engagements	1. Prévenir toutes les « sorties sèches » pour les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance (ASE)	349 654,40 €	381 400 €	174 827 €	174 827 €	92%	186 333,6 € (places d'héberge ment)
du socle commur	2. Renforcer les compétences des travailleurs sociaux	364 510,53 €	590 000 €	295 000 €	295 000 €	51,6%	
Actions	3. Insertion des allocataires du RSA	1 115 205,94 €	1 516 000 €	757 168,14 €	757 168,14 €	65%	
	actions du socle n d'engagement	1 829 370,87 €	2 487 400 €	1 226 995,14 €	1 226 995,14 €	73,5%	
Actions cofinancées	4.1 Renforcer les outils d'accompagnem ent du parcours des personnes + 4.2 Job connexion	480 530,52 €	660 000 €	330 000 €	330 000 €	73%	
Act	4.3 Parentalité	212 000 €	140 000 €	70 000 €	70 000 €	> 100% (151,43%)	72 000 €
Total a	ctions cofinancées	692 530,52 €	800 000 €	400 000 €	400 000 €	86,6%	
commu	actions du socle n d'engagements ns cofinancées	2 521 901,39 €	3 287 400 €	1 626 995,14 €	1 626 995,14 €	76,7%	







Actions d'initiative départementale	3.1 +3.2 +3.3 + 3.4 + 3.5 + 3.6 + 3.7	566 429 €				
Actions d'initiativ	Actions de l'ancien FAPI (numérotation spécifique, se référer au bilan FAPI en annexe)	676 625 €	1 176 658,6 6€	588 329,99 €	588 329,99 €	
Total De	épartement	3 639 049,45 €				







Synthèse financière globale du volet de contractualisation Etat/ Haut-Rhin

2020	Nom de l'action	Dépenses	Prévisionnel convention	Part Etat	Part CD	Pourcentage d'exécution	Complément CD
Actions du socle commun d'engagements	1. Prévenir toutes les « sorties sèches » pour les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance (ASE)	228 400 €	228 400 €	114 200 €	114 200 €	100%	Tenant compte des recrutements 1er trimestre 2021
	2. Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles	380 000 €	380 000 €	190 000 €	190 000 €	100%	
	3. Insertion des allocataires du RSA	449 984 €	449 984 €	224 992 €	224 992 €	100%	
	actions du socle in d'engagement	1 058 384 €	1 058 384 €	451 392 €	451 392 €	100%	
Actions cofinancées	5.2 La mobilité au service de l'emploi	136 258,36 €	136 258,36 €	68 129,18 €	68 129,18 €	100%	
	5.3 Conseillers relais entreprises	80 000 €	80 000 €	40 000 €	40 000 €	100%	
	5.4 Action de parrainage	22 820 €	22 820 €	11 410 €	11 410 €	100%	
	5.5 Ambassadeurs du bénévolat	20 000 €	20 000 €	10 000 €	10 000 €	100%	
	5.6 Job d'été	200 000 €	200 000 €	100 000 €	100 000 €	100%	
	otal actions ofinancées	459 078,36 €	459 078,36 €	229 539,18 €	229 539,18 €	100%	







Actions d'initiative départementale	1+2+3	807 925 €	807 925 €	403 962,5 €	403 962,5 €	100%		
Total Département		2 325 387,36 €						







Synthèse financière des anciennes actions FAPI (concerne uniquement le rapport du Bas-Rhin)

Nom de l'action	Dépenses		Prévisionnel convention	Part Etat	Part CD
1.S Accompagnement à l'autonomie numérique	Subvention à l'action portée par le CIDFF	39 000 €			
2.S Le dispositif LOGIPSY	Subvention à l'action portée par l'ARSEA	50 000 €			
3.S Le développement du logement accompagné pour des publics cibles non pris en charge dans le cadre du PDALHPD (jeunes majeurs étrangers)	Subvention au Foyer Notre Dame pour la création de 15 places d'hébergement	162 000 €	1 176 659€	588 329,33 €	588 329,33 €
4.S L'accompagnement des jeunes majeurs sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance pour l'accès au logement	Financement par le Département de l'action portée par le SIAO67	27 125,00 €			







5.E La formation et la mise en emploi des publics ciblés prioritaires (les jeunes, dont les jeunes BRSA, dont les réfugiés)	Subvention à l'action portée par Contact et Promotion: 31 000 € Subvention à l'action portée par GERMA: 20 000 €	51 000 €	
6.E La maitrise de la langue française (plateforme départementale GIP-FCIP)	Subvention à l'action portée par le GIP-FCIP	40 000 €	
7.E La lutte contre le décrochage scolaire: offrir davantage de chances (action Booster par Unis-cité)	Subvention à l'action portée par Unis-cité	38 000,00 €	
X File high a l'efrier a fravers la harficination à des afellers	Subventions à l'action portée par l'Atelier, le CIDFF et Entraide emploi	96 000,00 €	







9.E La préparation ultime à l'accès à l'emploi, par l'acquisition des bases des savoirs-être nécessaires pour réussir son recrutement	Subvention à l'action portée par Entraide Emploi: 15 500 € Subvention à l'action portée par la Mission Locale de Molsheim: 15 000 € Subvention à l'action portée par la Mission Locale de Sélestat: 15 000 € Subvention à l'action de Science me Up: 12 000 € Subvention à l'action portée par le GRETA: 5 000 €	62 500 €	
10.P Le BAFA, une première et nécessaire action qualifiante (AROEVEN)	Subvention à l'action portée par AROEVEN	17 000 €	
11.P Le renforcement de l'accès à la formation et à l'employabilité des salariés en structure d'insertion par l'activité économique, en partenariat avec l'Union Régionale (URSIAE)	Subvention à l'action portée par l'URSIAE	40 000 €	







14.0 Pluches solidaires: un spport dans les cuisines des restaurants scolaires des collèges pour des travaux d'épluchage par des BRSA	Subventions aux associations intermédiaires engagées dans l'action (Utileco et Bruche emploi)	54 000 €			
Total	676 625 €	625 €		588 329,33 €	588 329,33 €